

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ENTRE ANCRAGE ET PASSAGE : LES AUBERGES DE MONTRÉAL (1837-1842)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

JOSÉ DÉSORCY

NOVEMBRE 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de recherche, Dany Fougères. Notre relation fut surtout épistolaire (pandémie oblige), mais ce fut probablement un atout dans mon cas. J'avais le temps de prendre du recul et j'ai pu étayer mes arguments. Merci pour ta patience.

Je veux également remercier mes professeurs du certificat en gestion et pratiques socioculturelles de la gastronomie et du programme de maîtrise en histoire. Merci pour votre enseignement et votre bienveillance à mon égard, un merci particulier à Alain Beaulieu, tes encouragements m'ont donné des ailes. Merci aussi à mes collègues étudiants et étudiantes, j'ai apprécié votre accueil et votre générosité, je regrette que la covid ait limité nos échanges. J'aurais tant aimé discuter de mes idées des plus sensées aux plus farfelues avec vous.

Merci à tout le personnel de la BAnQ et de la bibliothèque de l'UQAM qui ont mis en place des procédures pour permettre aux chercheurs et aux chercheuses d'emprunter des documents en dépit de la pandémie. Bien entendu, on ne peut passer sous silence le soutien des bibliothécaires de l'UQAM et celui des archivistes de Bibliothèque et Archives Canada, de la BAnQ et de la section des Archives de la ville de Montréal. Pour terminer, merci à tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à la numérisation des archives, c'est un outil formidable.

Finalement, mes derniers et plus importants remerciements vont à ma famille, à mes amis et amies. Ils et elles ont enduré mes discours et mes radotages sur le sujet sans jamais remettre en question mon désir de faire d'abord un certificat puis une maîtrise alors que j'arrivais à l'âge de la retraite. Vous êtes extraordinaires.

DÉDICACE

À Simon, Mathieu et Thomas – la source de toutes mes
audaces.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES CARTES	vii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX	xi
RÉSUMÉ	xiii
ABSTRACT	xiv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	5
1.1 Bilan historiographique.....	7
1.1.1 Géographie historique	8
1.1.2 Alimentation et auberge.....	11
1.2 Problématique.....	19
1.3 Méthodologie.....	23
1.3.1 Une histoire quantitative et qualitative.....	23
1.3.2 Les sources	24
1.3.3 Les analyses.....	28
1.4 Conclusion.....	30
CHAPITRE 2 LES RÈGLES DU JEU : L'ORDONNANCE DE 1839	31
2.1 L'émission des permis et tensions au sein de l'administration	32
2.2 Obligations, responsabilités et interdictions	42
2.3 Les coûts afférents	45
2.4 Conclusion.....	49
CHAPITRE 3 LES AUBERGES DANS L'ESPACE URBAIN.....	54
3.1.1 Tissé serré	71
3.1.2 Les faubourgs et les côtes.....	74
3.2 Clients et aubergistes.....	82
3.2.1 Qui fréquente les auberges : où et pourquoi?.....	82
3.2.1.1 Clientèle de passage	82
3.2.1.2 Clientèle locale.....	91
3.2.2 Qui sert où ?.....	103

3.3 Conclusion.....	111
CHAPITRE 4 PERMIS D’AUBERGISTE ET TURBULENCES SOCIO-POLITIQUES: UNE ANALYSE DE CORRÉLATIONS.....	117
4.1 Une progression en dents de scie	117
4.2 Les années de décroissance : 1838-39 et 1841.....	123
4.3 1842 : une spectaculaire remontée	132
4.4 Conclusion.....	139
CONCLUSION	143
ANNEXE A TABLEAU DES AUBERGES DANS L’AXE NORD-SUD -MONTRÉAL 1837-42	149
ANNEXE B TABLEAU DES AUBERGES DANS L’AXE EST-OUEST – MONTRÉAL 1838-1842.....	150
ANNEXE C RÉPARTITION DES RUES PAR FAUBOURGS – CITY OF MONTREAL – 1837-1842	151
ANNEXE D POPULATION PAR FAUBOURG – CARTE TIRÉE DU PROJET MAPCarte de la population par faubourg - Recensement de 1842	153
ANNEXE E variation de la composition ethnoculturelle des faubourgs entre 1825 et 1842	154
ANNEXE F Composition de la population en fonction de la religion et du statut socio-économique (suivant la division de S. Olson) et variation en % de la population et du nombre d'auberges	155
ANNEXE G Activités et fonctions de l’auberge.....	156
ANNEXE H LISTE DES AUBERGISTES DE MÉTIER ABSENTS-TES DES REGISTRES DE 1839 et de 1841.....	157
ANNEXE I LISTES DES RUES SANS AUBERGES EN 1839 ET EN 1841	160
ANNEXE J cartes des faubourgs entre 1837 et 1842	161
APPENDICE A LES PRÉAMBULES DES REGISTRE DE LA CITY	162
APPENDICE B LES ÉCHANGES ENTRE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL ET LES MAGISTRATS MARS-AVRIL 1842	173
APPENDICE C TABLEAU RÉSUMANT LES DIFFÉRENTES LOIS ET RÈGLEMENTS TOUCHANT L’ALCOOL ET LES AUBERGISTES.....	177
APPENDICE D LES CARTES DE L’ÎLE ET DU DISTRICT	189
APPENDICE D ratios auberges – population – colonies étatsuniennes – XVIII ^e siècle.....	191
BIBLIOGRAPHIE.....	192
Sources	192

Sources manuscrites.....	192
Sources imprimées	193
Cartes géographiques.....	197
Ouvrages de référence	199
Études.....	200
Monographie.....	200
Ressources numérique:	204
Thèses de doctorats et mémoires de maîtrise.....	205
Articles de revues savantes, chapitres d’ouvrages collectifs	206
Documents audios et audio-visuels	211
Illustrations.....	212

LISTE DES CARTES

Carte 3.1 - La paroisse Notre-Dame-de-Montréal en grisé — carte d'André Jobin 1834.....	57
Carte 3.2 - Carte de Montréal illustrant les rues avec auberges – 1837	59
Carte 3.3 - Carte de Montréal illustrant les rues avec auberges - 1842.....	59
Carte 3.4 - Déplacement des pôles d'attraction. On constate que les établissements se sont déplacés vers le sud-est autour du Marché neuf (Place Jacques-Cartier) et de la rue des Commissaires.. ..	66
Carte 3.5 - Montréal -1837 – les principales artères du boire (rues avec plus de 5 auberges)	68
Carte 3.6 - Montréal - 1842 – les principales artères du boire (rues de plus de 5 auberges).....	68
Carte 3.7 - — Carte où sont superposées les données du registre de 1842 et celles du Lovell 1842-43... ..	73
Carte 3.8 - Carte du nombre d'auberges par faubourgs – 1837	76
Carte 3.9 - Carte du nombre d'auberges par faubourgs – 1842	76
Carte 3.10 - Carte des auberges sur les côtes comprises dans la ville de Montréal en 1837	79
Carte 3.11 - Carte des auberges sur les côtes de la ville de Montréal en 1842	80
Carte 3.12 - Carte des tavernes aux abords des baraquements sur fond de carte de A. Bourne (1843) – Montréal 1842.....	86
Carte 3.13 - Carte des hôtels et maisons de chambres apparaissant dans le registre de 1842 et dans le Lovell de 1842-43 sur un fond de carte d'André Jobin de 1834 où les quartiers ouest, centre et est de la ville (à l'intérieur des anciennes fortifications) sont bordés de couleurs.....	89
Carte 3.14 - Carte de la distribution des permis d'alcool selon le type d'établissements tel qu'annoncé dans le Lovell 1842-43.....	102
Carte 3.15 - Carte des aubergistes francophones 1837.....	106
Carte 3.16 - Carte des aubergistes anglophones 1837.....	106
Carte 3.17 - Carte des aubergistes anglophones et francophones 1837	107
Carte 3.18 - Carte des aubergistes francophones - 1842	109
Carte 3.19 - Cartes des aubergistes anglophones - 1842.....	110
Carte 3.20 - Carte des aubergistes anglophones et francophones 1842	110
Carte 3.21 - Carte illustrant le poids du secteur du port et du Marché Neuf en nombre d'auberges et en pourcentage- 1842	112

Carte 3.22 - Carte de la superficie des faubourgs d'après la carte d'Adolphus Bourne (1843)	113
Carte 3.23 - Carte par type d'établissements suivant les données du Lovell 1842-43	115
Carte 4.1 - Cartes de la distribution des aubergistes anglophones et francophones entre 1837 et 1839	125
Carte 4.2 - Cartes de la distribution des aubergistes anglophones et francophones entre 1840 et 1842	126
Carte 4.3 - Carte des rues qui n'ont plus d'auberges en 1839 mais qui en sont pourvues avant et après (exclant les côtes)	128
Carte 4.4 - Carte des rues qui n'ont plus d'auberges en 1841 mais qui en sont pourvues avant et après (excluant les côtes)	128
Carte 4.5 - Carte des 29 annonceurs du Lovell 1842-43 (<i>tavern, inn, hotel</i>) réputés sans permis (absence ou refus) selon le registre de 1842	136

LISTE DES FIGURES

Figure 0.1 - Auberge du loup blanc au clair de lune, C.Krieghoff (1851)	1
Figure 0.2 - Auberge de Nepture à Québec, J.P. Cockburn (1830)	1
Figure 1.1- Annonce de Maison à louer idéale « pour y établir une auberge ou une grocerie » tirée de <i>La Minerve</i> 29 janvier 1835 ¹	21
Figure 1.2 - Permission d’aubergiste (image partielle)	26
Figure 1.3 - Demande de Renouvellement 1843.....	27
Figure 1.3 - - Demandes accordées et refusées - City of Montreal (1837-1842)	29
Figure 2.1 - Certificat (s.d.) pour James Cameron du faubourg Saint-Laurent. Il obtient un permis en 1842	34
Figure 2.2 - - Demande de renouvellement de licence par Sophie Demeraie veuve de Bazile David en date du 29 mars 1839.	35
Figure 2.3 — Avis aux Aubergistes de Montréal paru dans <i>L’ami du peuple</i> janvier 1840.....	36
Figure 3.1 - Hôtel Donegana - Illustrated London News du 8 septembre 1849.....	55
Figure 3.2 - London Commercial Hotel - Montreal Herald and daily commercial gazette du 13 avril 1850	56
Figure 3.3 - Nombre d'auberges sur les rues d'est en ouest et du nord au sud en 1837 et en 1842 excluant les axes de est-ouest : Notre-Dame- Saint-Joseph et Sainte Marie et Saint-Laurent dans l,axe nord-sud (les calculs demeurent approximatifs).....	65
Figure 3.4 - Photographie de William Notman 1859 - rue Bonsecours.....	67
Figure 1.5 - Graphique des % du nombre de permis – port- marché et vieille ville 1837-1842.....	77
Figure 3.6 - Faubourgs de Montréal 1837	77
Figure 3.7 - Faubourgs de Montréal 1842	77
Figure 3.8 - La taverne chez Dolly, rue Saint-James - Cornelius Kreighoff 1845	85
Figure 3.9 — Annonce de la compagnie de diligences la Ligne verte parue dans <i>L’ami du peuple</i> , de l’ordre et des lois, 29 décembre 1838.....	90

¹ Tous. Martin dit Ladouceur, « Annonce maison à louer pour auberge ou grocerie », *La Minerve*.29 janvier 1835.

Réalisation : José Désorcy

Figure 3.10 - Variation du nombre d'auberges entre 1837 et 1842 en relation avec la composition ethnoculturelle des faubourgs selon les pourcentages calculés par Wayne Timber pour 1842. Sans le faubourg Saint-Joseph qui n'est pas mentionné par ce dernier.	98
Figure 3.11 - Composition de la population en fonction de l'appartenance ethnoculturelle et du statut socio-économique (suivant la division de S. Olson) et variation en % de la population et du nombre d'auberges	100
Figure 3.12 - Extrait du Lovell de 1842-43.....	115
Figure 4.1 - L'évolution du nombre de permis accordés entre 1837-42 pour la <i>City of Montreal</i> incluant les faubourgs et les côtes.....	118
Figure 4.2 - Publicité British American Hotel	121
Figure 4.3- Avis paru dans Le Populaire du 29 décembre 1837	123
Figure 4.4 - Graphique illustrant par faubourgs les baisses de 1838-39 et de 1841.....	131
Figure 4.5 - Extrait du registre de 1842 où le nom de Peter McMahon apparaît dans la courte liste des demandes rejetées et extrait du Lovell de 1842-43.....	134
Figure 4.6 - Graphique illustrant en % l'augmentation du nombre d'auberges par faubourgs entre 1841 et 1842	135
Figure 4.7- Répartition en % des demandes (acceptées et rejetées) selon la langue	140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 - Échantillon Aubergistes - années d'exploitation - City of Montreal (1837-1841).....	29
Tableau 2.1 - Total des nouvelles candidatures – Montréal (sans les côtes) - 1837-1842	51
Tableau 3.1- Tableau des rues de l'axe nord-sud avec le nombre d'auberges que l'on y retrouve en 1837 et 1842 (sans les côtes ni certains permis où la rue n'est pas précisée)	61
Tableau 3.2- Tableau des « nouvelles » rues dans l'axe nord-sud en 1842 par rapport à 1837.....	62
Tableau 3.3 - Tableau des rues de l'axe est-ouest avec le nombre d'auberges que l'on y retrouve en 1837 et 1842 (sans les côtes ni certains permis où la rue n'est pas précisée).....	63
Tableau 3.4 - Tableau des « nouvelles » rues dans l'axe est-ouest.....	64
Tableau 3.5 - Tableau illustrant le poids du port et du Marché Neuf par rapport à la ville	69
Tableau 3.6 - Faubourgs - Écarts entre 1837 et 1842 (les côtes sont exclues de ce tableau)	75
Tableau 3.7 - - % des auberges sur les côtes par rapport l'ensemble des aubergistes de la City.....	78
Tableau 3.8 - Les demandeurs de permis (accordés – 1 et refusés – 0) sur les côtes du territoire de la City of Montreal – 1837 à 1842	81
Tableau 3.9 - Liste des hôtels et maisons de chambres selon le Lovell de 1842-43	88
Tableau 3.10 - Ratios auberge / population 1842.....	93
Tableau 3.11 - Tableau des variations de la population par faubourg entre 1825 et 1842 en relation avec celles du nombre d'auberges entre 1837 et 1842.....	94
Tableau 3.12- Faubourgs et métiers potentiellement reliés l'alcool – recensement de 1825	95
Tableau 3.13 - % des demandes rejetées selon la langue en 1837.....	104
Tableau 3.14- Répartition des permis sur les grandes artères en fonction de l'appartenance linguistique - 1837	105
Tableau 3.15 - % des demandes rejetées en 1842.....	108
Tableau 3.16 - Répartition des permis sur les grandes artères en fonction de l'appartenance linguistique - 1842	109
Tableau 4.1 - Demandes accordées et refusées - <i>City of Montreal</i> - 1837-1842. Les pourcentages sont calculés par rapport aux années précédentes.....	118
Tableau 4.2 - Demandes accordées et refusées - <i>City of Montreal</i> - Les pourcentages sont calculés par rapport au total des demandes reçues pour l'année courante.	119

Tableau 4.3 - Distribution des permis dans les côtes et les faubourgs entre 1837-1842	130
Tableau 4.4 - Tableau des rues « absentes » en 1842.....	135
Tableau 4.5 - Liste des aubergistes qui s'annoncent dans le Lovell 1842-43 mais qui sont absents du registre de 1842	138
Tableau 4.6 - Liste des aubergistes dont le permis est refusé mais tout de même inscrits dans le Lovell 1842-43.....	138
Tableau 4.7 - Répartition des demandes selon la langue, les pourcentages sont calculés en fonction des demandes de l'année courante.....	141

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif de brosser un portrait de la distribution des auberges dans l'espace montréalais entre 1837 et 1842 en se fondant sur les registres de ces mêmes années. L'utilisation d'une base de données et d'un logiciel de géomatique a permis de réaliser des cartes qui confirment la place prépondérante qu'occupent ces lieux dans la trame urbaine et dans le quotidien du citoyen et de la citoyenne. La comparaison de ces données avec les inscriptions dans l'annuaire Lovell de 1842-43 révèle les multiples formes qu'un débit peut prendre : auberge, pension, hôtel, taverne, etc., mais aussi épicerie, boucherie ou confiserie.

Après un survol du cadre juridique et administratif du processus d'attribution des licences, l'étude se penche sur la distribution des établissements dans les rues et les faubourgs. Suit une analyse de l'appartenance de la clientèle et de l'aubergiste à l'une ou l'autre des communautés linguistiques : anglaise ou française. Il s'agit de vérifier si ce paramètre exerce une influence quelconque sur la répartition des débits dans la ville. Enfin, le dernier chapitre examine les importantes variations dans le nombre de permis accordés chaque année et les facteurs politiques, économiques ou sociaux sous-jacents.

Cette étude met en lumière les relations parfois houleuses entre les juges de paix montréalais et les autorités coloniales au sujet de l'attribution des permis d'aubergiste. Leurs échanges attestent du caractère éminemment arbitraire de l'exercice. Les magistrats ne sont pas insensibles à l'ambiance du moment comme en témoignent les fluctuations dans la quantité de permis distribués d'une année à l'autre. Mais, surtout, cette « géographie de la taverne » donne un aperçu de l'importance de « l'institution » et de ces multiples fonctions qui tiennent à la fois de l'ancrage et du passage.

Mots clés :

Montréal, XIXe siècle, auberges, juges de paix, tavernes, géographie historique, histoire de l'alimentation

ABSTRACT

This thesis aims to paint a portrait of the distribution of inns in the Montreal area between 1837 and 1842 based on the registers of these same years. The use of a database and geomatics software has made it possible to produce maps that confirm the importance of these places in the daily lives of citizens. The comparison of these data with the inscriptions in the Lovell directory of 1842-43, reveals the multiple forms that a bar can take: inn, boarding house, hotel, tavern, etc., but also grocery, butcher or confectionery.

After examining the legal and administrative framework of the licensing process, the study examines the distribution of establishments in streets and suburbs. This is followed by an analysis of whether the clientele and the innkeeper belong to one or the other of the linguistic communities: English or French. The aim is to verify whether this parameter exerts any influence on the distribution of taverns in the city. Finally, the last chapter examines the large variations in the number of permits granted each year and the underlying political, economic, or social factors.

This study sheds light on the sometimes-stormy relations between Montreal justices of the peace and colonial authorities regarding the granting of innkeeper permits. Their exchanges attest to the eminently arbitrary nature of the exercise. The magistrates are not insensitive to the atmosphere of the moment as evidenced by the fluctuations in the quantity of permits distributed from one year to another. But, above all, this “geography of the tavern” gives an overview of the importance of the “institution” and of these multiple functions which are both anchoring and passing through.

Keywords :

Montreal, 19th century, inns, justices of the peace, taverns, historical geography, food history

INTRODUCTION

L'auberge est un lieu de consommation particulier parce qu'on y boit de l'alcool, cet objet-frontière comme le nomme l'anthropologue Isabelle Bianquis². Par extension, l'auberge devient un lieu-frontière. Les illustrations de l'époque sont malheureusement rares, celles, ci-dessous, représentent à la perfection l'archétype de l'auberge urbaine et rurale. L'auberge rurale apparaît comme un asile et un refuge dans la peinture de Krieghoff, tandis que l'aquarelle de Cockburn évoque la convivialité et la proximité de la taverne urbaine³.

Figure 0.1 - Auberge du loup blanc au clair de lune, C.Krieghoff (1851)



Figure 0.2 - Auberge de Neptune à Québec, J.P. Cockburn (1830)



L'auberge demeure un incontournable, c'est un élément constitutif du paysage urbain et rural au même titre que l'église ou le marché. On la remarque plus par son enseigne que par son architecture ; après tout, il s'agit souvent de maisons privées devenues publiques, exception faite de quelques hôtels.

² Isabelle Bianquis, *L'alcool : anthropologie d'un objet-frontière.*, Paris, 2012, coll. « Logiques sociales ».p.15

³ L'auberge, l'aubergiste et leur représentation dans l'imaginaire collectif seraient en soi un sujet d'étude intéressant. Cette représentation est présente en peinture, à l'opéra, au théâtre, en littérature... Et elle l'est toujours aujourd'hui, il n'y a qu'à penser à certains jeux vidéo. Cornelius Krieghoff, *L'auberge du Cheval blanc au clair de lune*, 1851 James Pattison Cockburn, *Auberge de Neptune*, 1830.

Le présent mémoire s'intéresse aux auberges de la ville de Montréal proprement dite et non à celles de l'ensemble de l'île ou du district du même nom à cette même époque⁴. C'est uniquement l'occupation du territoire de la *City of Montreal* et l'articulation du réseau des auberges dans l'espace, le temps et la société qui sont les lignes directrices de ce mémoire.

Bien que la société bas-canadienne en soit toujours une d'Ancien Régime, des changements s'amorcent dans ce deuxième quart du XIXe siècle. Sur le plan juridique, cette société se modifie au fil des lois et des ordonnances issues du droit britannique⁵. Une démocratie libérale s'implante progressivement, non sans heurts ; le Québec passe du Bas-Canada au Canada-Uni après avoir traversé les Rébellions de 1837-38.

Très lentement, l'île se désenclave au nord avec la construction de deux ponts en bois au-dessus de la Rivière-des-Prairies : le pont Lachapelle (1836) et le pont Viau (1847). Ailleurs, sur le pourtour de l'île de Montréal, que ce soit au sud et par-delà vers les États-Unis⁶, à l'est vers Québec ou à l'ouest vers le Haut-Canada, il faut compter sur les bacs et traversiers pour atteindre les rives opposées.

Si, pour certains longs trajets, l'arrivée des bateaux à vapeur diminue le temps de parcours, le déplacement par voie d'eau ne règle pas tout. Comme le mentionne Serge Courville, à l'intérieur des limites du district de Montréal, c'est généralement par la route que l'on accède aux villages et aux marchés « même quand la voie d'eau est toute proche ».⁷ Les premiers ponts ferroviaires ne sont inaugurés qu'après 1850⁸. Le premier train à desservir des gares insulaires, Montréal-Lachine, n'entre en service qu'en 1847⁹. En amont

⁴ D'ouest en est, ce territoire s'étend du Haut-Canada au lac Saint-Pierre et vers le sud, jusqu'aux États-Unis. Tous les permis donnés à l'extérieur de la cité sont regroupés dans des registres différents, ceux des *Country parishes, Seigneurles and Townships of the district of Montreal*. Pour ces paroisses rurales, seuls les registres des années de 1839 à 1842 (exception faite de l'année 1817) ont été découverts dans les archives consultées. Les cartes de l'île et du district sont toutefois en appendice C.

⁵ Car, juridiquement parlant, on est dans la continuité selon Donald Fyson, affirmation que conteste Jean-Marie Fecteau pour qui l'instauration de système britannique marque une rupture. Donald Fyson, *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, (1764-1837)*, Montréal, coll. « Cahiers du Québec », 2010 Jean-Marie Fecteau, « Primauté analytique de l'expérience et gradualisme historique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 2, 2007. « Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada »

⁶ Le premier chemin de fer entre Laprairie et Saint-Jean-sur-Richelieu ayant été inauguré en 1836.

⁷ Serge Courville, « Le marché des « subsistances ». L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 2, 1988, p. 202.

⁸ 2 ponts ferroviaires : 1854- pont de l'île Perrot et 1860 le pont Victoria.

⁹ Il faut mentionner au passage qu'ironiquement c'est un brasseur, John Molson, qui fut l'un des premiers à investir dans ces nouveaux moyens de transport (bateaux à vapeur et trains).

et en aval, pour reprendre une terminologie propre aux transports, il y a les réalités spatiales, c'est-à-dire les conditions géophysiques du lieu, ici la cité de Montréal. Située sur une île difficile d'accès et peu peuplée, Montréal est une ville densément construite, à la mesure du marcheur ou de la marcheuse¹⁰. Ses bâtiments sont encore agglutinés sur la rive du Saint-Laurent, mais lentement et inexorablement la ville s'étend vers ses faubourgs.

Il y a également les réalités d'une société humaine en perpétuel dialogue avec son environnement à une époque où Montréal traverse une période de transformations et de turbulences. Si l'on peut dire, comme Serge Courville, que la première moitié du XIXe siècle montréalais est proto-industriel¹¹, on peut lui accoler aussi le qualificatif de « protomunicipal ». Nombre de lois se succèdent et implantent diverses formes de municipalités : de paroisse, de comté, de village et de ville¹². L'incorporation de la ville de Montréal en 1840 et la mise en place d'un Conseil de ville ne modifient pas la procédure d'attribution des permis. Ce sont toujours les juges de paix qui en demeurent responsables, du moins jusqu'en 1842¹³.

Entre 1825 et 1842, la population de Montréal double et passe de 22,540 habitants et habitantes à 43,357. L'urbanisation combinée à la baisse du coût des spiritueux (grâce à l'industrialisation) contribue à l'augmentation de graves problèmes sociaux¹⁴. C'est d'ailleurs dans ce deuxième quart de siècle que la première campagne de tempérance prend son essor tant aux États-Unis qu'au Haut-Canada et dans les Maritimes. Au Bas-Canada, cette campagne a peu d'écho sauf à Montréal, ville alors à majorité anglophone, où naît l'une des premières associations prônant la sobriété, la *Montreal Temperance society* qui sera très active entre 1835 et 1849.

Rébellions de 1837-38, révolution industrielle, incorporation municipale, boom démographique, mouvements de tempérance, ce ne sont là que quelques-unes des circonstances qui ont eu, ou devraient

¹⁰ Dany Fougères, « Les années de dispersion », dans Les presses de l'Université Laval (dir.), *Histoire de Montréal et sa région - Tome 1 des origines à 1930*, Québec, coll. « Les régions du Québec », 2015, vol. . 2/1.p.341

¹¹ S. Courville, *op. cit.*p.192

¹² Ce n'est qu'avec la législation de 1855 et l'amendement de 1856 que la situation se stabilisera. Dany Fougères, « Organisation et peuplement de l'île à l'extérieur de Montréal, 1840-1890 », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, vol. . 2/Des origines à 1930. P.367

¹³ Les recherches effectuées dans le cadre de ce mémoire n'ayant pas révélé des registres pour l'année 1843 et les suivantes.

¹⁴ Le phénomène n'est pas unique, la diminution des coûts des spiritueux en particulier entraîne forcément une augmentation de la consommation et des lieux de consommation. Voir à ce sujet : Sharon Vineberg Salinger, *Taverns and drinking in early America*, Johns Hopkins University Press, 2002 William J. Rorabaugh, *The Alcoholic Republic: An American Tradition*, Oxford, Oxford university Press, 1979. P. 98

avoir eu, une conséquence sur le réseau des auberges. Par le biais d'une recension des permis d'aubergiste, ce mémoire tente de discerner lesquels de ces événements ont influencé les décisions des magistrats.

Ce mémoire se divise en quatre parties : le chapitre un aborde l'historiographie, la problématique et les sources, le deuxième chapitre décrit les « règles du jeu », soit le cadre juridique dans lequel se déploie le réseau des auberges dans la ville de Montréal. La distribution spatiale (rue par rue, faubourg par faubourg) est étudiée au chapitre trois pour identifier les pôles d'attraction à l'intérieur du périmètre urbain. Cet examen se termine par une mise en perspective de la distribution des établissements en regard de la population desservie. Car l'auberge contribue au maintien d'un réseau de communications entre des lieux certes, mais aussi entre des individus. Elle participe à la cohésion du territoire et des communautés aux différentes origines ethnoculturelles. Enfin, le dernier chapitre traite des variations du nombre de permis accordés au fil des années entre 1837 et 1842 en fonction de différents enjeux politiques et sociaux.

CHAPITRE 1

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

L'auberge est-elle un espace public au sens où l'entend Habermas ? Oui et non, ça dépend à quelles définitions l'on se réfère¹⁵. Pour Mathieu Perron, qui s'est penché sur les tavernes de Québec à la fin du XVIIIe siècle, la taverne n'est pas un espace public, car la discussion n'y est pas libre et policée, clients et aubergistes étant prompts à la délation¹⁶. Pour d'autres, tel Brian Cowan, le coffeehouse britannique est un espace public parce qu'il est ouvert à tous (et toutes ?), que l'on y trouve des journaux et que l'on y débat de l'actualité¹⁷. S'intéressant aux clubs londoniens, Valérie Capdeville suggère de sortir de la séparation bipolaire entre l'espace privé ou public et parler d'un troisième lieu qu'elle nomme « espace social ou de société »¹⁸. C'est aussi la vision de Ray Oldenburg qui définit ce *third place* comme un produit de la révolution industrielle ; le lieu de travail étant devenu distinct du lieu de résidence¹⁹. Le débit de boissons occupe effectivement cet espace interstitiel entre privé et public. Un espace social où circulent des journaux et des idées dans ce Montréal de la première moitié du XIXe siècle. Après tout, c'est à l'hôtel Nelson qu'est fondée la Société des fils de la liberté en 1837.

Taverne ou auberge, il convient de préciser la terminologie utilisée ici. Les deux vocables recourent une réalité similaire, du moins dans les textes juridiques (registres, ordonnances, etc.) où l'un et l'autre sont employés indifféremment. Dans la version française des formulaires, *tavern's keeper* ou *inn's keeper* devient « aubergiste ». C'est également ce que l'on retrouve dans la traduction des lois anglaises de Jacques Crémazie (1842)²⁰. Les permis nous apprennent que l'aubergiste (*inn's keepers*) est autorisé-e à

¹⁵ Alain Létourneau, « Espace public », 2020 D. G. Communication, « Espace public », Publictionnaire, <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/espace-public/> (30 décembre 2021).

¹⁶ Mathieu Perron, *Le « Parlement du peuple » : enjeux politiques et sociaux des tavernes, auberges et coffeehouses du district de Québec (1759-1775)*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2014.p.69

¹⁷ Brian Cowan, « Publicity and Privacy in the History of the British Coffeehouse », *History Compass*, vol. 5, n° 4, 2007. P.1199

¹⁸ Valérie Capdeville, « Convivialité et sociabilité : le club londonien, un modèle unique en son genre ? », *Revue Lumières*, vol. 21, juin 2013.p.6

¹⁹ Pour l'auteur ce lieu passe donc de *seconde place* à *third place* avec la révolution industrielle. Ray Oldenburg, *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York : [Berkeley, Calif.], Marlowe ; Distributed by Publishers Group West, 1999.p.37

²⁰ Jacques Crémazie, *Les lois criminelles anglaises, traduites et compilées de Blackstone, Chitty, Russell et autres criminalistes anglais, et telles que suivies en Canada: arrangées suivant les dispositions introduites dans le Code criminel de cette province par les statuts provinciaux 4 et 5 Victoria, chap. 24, 25, 26 et 27.*, Fréchette & cie, 1842.

tenir « ... taverne ou maison publique. »²¹ En anglais, les termes sont aussi interchangeables²², mais la locution *House of public Entertainment (pub)* est plus fréquemment utilisée. « *Everybody in Upper Canadian society, even those quoted in government records, used the words tavern, inn, public house, and, later, hotel interchangeably.* »²³ Dans les ordonnances et les règlements²⁴, c'est l'expression générique « maison d'entretien public » qui revient le plus souvent.

Le vocable « aubergiste » est privilégié dans le présent texte afin de contourner plusieurs contraintes sémantiques ; il offre, entre autres, l'avantage d'être épïcène. C'est aussi l'appellation qui revient le plus régulièrement dans les documents officiels de la période 1837-1842. Cohéremment, la dénomination « auberge » est adéquate pour désigner l'ensemble des commerces même s'il s'agit de réalités distinctes (pub, taverne, cabaret). Le mot est, par ailleurs, utilisé comme terme générique dans la loi de 1878 : « d. Une auberge, comprenant les établissements aussi appelés hôtels et tavernes, est une maison d'entretien public où l'on vend des liqueurs enivrantes. »²⁵

Pour la Nouvelle-France, Catherine Ferland, dans *Bacchus en Canada*, emploie plutôt « cabaret » et « cabaretier, cabaretière »²⁶. Mathieu Perron préfère « taverne » qui lui paraît plus approprié pour la période suivant la Conquête.²⁷ Il mentionne cependant qu'aux XVIIIe et XIXe siècles, selon le contexte, l'expression est vaguement péjorative en français contrairement à la *tavern* des anglophones²⁸. Jusqu'à une époque récente, la « taverne »²⁹ a conservé cette connotation. Le terme « auberge » semble plus neutre au registre contemporain bien qu'il évoque des images parfois très loin de la réalité. Parler de « réalités » serait plus juste, car les commerces sont multiformes. Mais le permis reste le même pour tous les établissements qui servent de l'alcool (auberge, taverne, coffeehouse, cabaret, pension ou hôtel), quel

²¹ Comme indiqué, par exemple, sur le formulaire de 1840. Voir la figure 1.2.

²² S.V. Salinger, *op. cit.* p. 16

²³ Julia H. Roberts, *In mixed company: taverns and public life in Upper Canada*, Vancouver, 2009. P.3

²⁴ L'ordonnance 2 Victoria chap. 14 et l'acte 35, George III, chap. 8

²⁵ Québec (Province), *CAP. III. Acte pour amender et refondre l'acte des licences de Québec, et ses amendements. [Sanctionné le 9 mars 1878.]*.

²⁶ Catherine Ferland, *Bacchus en Canada, Boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Sillery, 2010.404p.

²⁷ Ce que Mathieu Perron utilise en réalité, c'est la traduction contemporaine de *tavern*. M. Perron, *op. cit.*

²⁸ Dans une note en bas de page, Mathieu Perron nous donne les définitions des dictionnaires du XVIIIe. Voir Mathieu Perron, « Essai Historiographique Sur La Taverne Québécoise Au Lendemain de La Conquête, Un Forum Privilégié de Sociabilité et Un Vecteur Culturel Oublié », *Revue d'Histoire de l'Université de Sherbrooke*, s.d.p.1

²⁹ Avant qu'elle ne devienne « brasserie »

que soit leur dimension ou leur style. Pour les fins de la présente étude, l'inscription au registre des sessions de la paix est le seul critère retenu ; elle confirme que la détentrice ou le détenteur de la *licence de tavern's keeper* peut vendre « ... en détail [au verre] du Vin, de l'Eau-de-vie, de la Guildive et toutes autres Liqueurs Fortes... »³⁰.

Escale ou relais, l'auberge est lieu de passage pour le voyageur ou le nouvel arrivant. Mais, c'est également un point d'ancrage pour la communauté qu'elle sert. Un refuge identitaire où l'on se reconnaît et où l'on est reconnu. Sa fréquentation permet de se retrouver « entre nous », qu'il s'agisse de voisins, de compagnons de travail ou de compatriotes. C'était le cas en Nouvelle-France³¹, ce l'est encore plus après la Conquête, car dans la culture du boire britannique la taverne est emblématique³².

L'auberge est un objet d'étude complexe aux multiples facettes et au carrefour de plusieurs historiographies. Ce chapitre explore celles de la géographie historique et de l'histoire de l'alimentation, deux approches qui sont utilisées dans ce mémoire. La problématique est ensuite exposée ainsi que la méthodologie employée pour comprendre cette « institution » et son importance dans l'espace urbain.

1.1 Bilan historiographique

Depuis des décennies, tant en Angleterre qu'aux États-Unis, la taverne et le *coffeehouse* sont l'objet de multiples ouvrages. Les auteurs anglophones se penchent surtout sur les enjeux politiques et sociaux sous-jacents. Au Québec, l'auberge et la culture du boire suscitent l'intérêt d'un nombre grandissant de chercheurs et de chercheuses et là aussi ce sont les questions sociales et politiques qui animent leurs réflexions. On peut mentionner notamment les travaux récents de Caroline Robert, Mathieu Perron, et Mary Ann Poutanen³³. Catherine Ferland et Louise Dechêne³⁴ les avaient devancées dans cette voie.

³⁰Ces formulaires et le vocabulaire qui y est employé seront analysés plus loin dans ce mémoire.

³¹ C. Ferland, *op. cit.*

³² Voir à cet effet la mémoire de M. Perron, *op. cit.* p.111-112

³³ *Ibid.* Caroline Robert, « Les femmes et l'alcool au tournant du XXe siècle: consommation, représentations et actions durant le second mouvement de tempérance au Québec », *Le Manuscrit - Revue étudiante du département d'Histoire de l'UQAM*, vol. 8, mars 2017 Caroline Robert, « À qui la faute ? » : *Le second mouvement de tempérance et l'État au Québec (1870-1922)*, Mémoire de maîtrise, UQAM, 2019 Mary Ann Poutanen, « Due Attention Has Been Paid to All Rules": Women, Tavern Licences, and Social Regulation in Montreal, 1840–1860 », *Histoire sociale - Social History*, vol. 50, n° 101, mai 2017.

³⁴ C. Ferland, *op. cit.* Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle.*, Paris et Montréal, 1974.

1.1.1 Géographie historique

Bien que l'on puisse faire remonter les débuts de la géographie historique au XIXe siècle et à Auguste Lorgnon³⁵, la discipline se développe surtout à partir des années 1930-1950. Elle connaît son heure de gloire en Europe avec les historiens des *Annales*, d'abord avec Lucien Febvre puis Fernand Braudel. Ce dernier³⁶ se penche sur la Méditerranée, un espace au-delà des frontières politiques. Il crée le concept de trois temps : géographique, social et individuel. *L'Essai de cartes des graisses de cuisine en France* de Lucien Febvre est publié, à titre posthume, dans les *Annales* en 1961³⁷. Le territoire français y est divisé en fonction de l'usage: la France du beurre, du saindoux et de l'huile. Déjà, donc, il existe un lien entre la géographie historique et l'histoire de l'alimentation même si cette dernière n'a pas encore ses lettres de noblesse.

La nourriture est présente très tôt dans les préoccupations des géographes. Paul Vidal de la Blache, le fondateur des *Annales de géographie* (1892) affirme que de toutes les interactions entre l'humain et son milieu ce sont les habitudes alimentaires qui sont les plus tenaces³⁸. En 1952, Maximilien Sorre³⁹ écrit dans cette même revue un article sur une géographie des besoins nutritionnels. Au lendemain de la guerre, la famine et les disettes sont à l'avant-plan⁴⁰. La revue publiera en 1980 un numéro complet consacré à la géographie de l'alimentation. On y retrouve, entre autres, un texte d'Annie Favier et Alain Thouvenot sur la cartographie des pratiques d'achats des Français et des Françaises⁴¹. On constate une persistance des préoccupations nutritionnelles, économiques et identitaires.

³⁵ Marie Saudan, « Géographie historique Histoire d'une discipline controversée ou repères historiographiques », *Hypothèses*, vol. 1, n° 5, 2002.p.13

³⁶ Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Paris Librairie générale française, coll. « La Méditerranée », 1949.

³⁷ Lucien Febvre, « Essai de cartes des graisses de cuisine en France », *Annales*, vol. 16, n° 4, 1961.

³⁸Tel que cité par M. Sorre : « Parmi les rapports qui rattachent l'homme à un certain milieu, l'un des plus tenaces est celui qui apparaît en étudiant les moyens de nourriture ; le vêtement, l'armement, sont beaucoup plus sujets à se modifier que le régime alimentaire par lequel, empiriquement, suivant les climats où ils vivent, les différents groupes subviennent aux nécessités de l'organisme. » Maximilien Sorre, « La géographie de l'alimentation », *Annales de géographie*, vol. 61, n° 325, 1952. P.184

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Florent Quellier, « L'après Jean-Louis Flandrin, une décennie d'histoire de l'alimentation en France (xve-xixe siècles) », *Food and History*, vol. 10, n° 2, 1 juillet 2012.p.96

⁴¹ Annie Favier et Claude Thouvenot, « Eléments de cartographie alimentaire », *Annales de géographie*, vol. 89, n° 493, 1980.

Dans les années 1980-1990, le *spatial turn* ravive l'intérêt pour la géographie historique. Le géographe anglais Denis Cosgrove⁴² insiste par exemple sur l'évolution du concept de paysage⁴³. Dans cet esprit, la *New Cultural Geography* auquel il est étroitement associé, définit le paysage comme un espace à la fois naturel et culturel. Pour l'américain Edward Soja⁴⁴, le *spatial turn* vient mettre fin à la domination du temps sur l'espace en sciences sociales. Pour lui, l'espace (la géographie) et le temps (l'histoire) sont des concepts concurrents (*competing ontologies*)⁴⁵.

En France, tel que le rapporte Marie Saudan, Paul Claval, géographe de formation, participe aussi à ce mouvement⁴⁶. À l'époque, il se penche sur les forces qui s'exercent pour organiser un espace donné dans un environnement préexistant. Fin des années 1980, Xavier de Planhol⁴⁷ introduit les notions de frontières culturelles, linguistiques et agricoles⁴⁸. Son approche est donc héritière des travaux de Lucien Febvre.

Après s'être intéressé aux paysages, Jean-Paul Pitte réunit alimentation, histoire et géographie dans son étude sur le saucisson sec, chapitre d'un livre en hommage à Xavier de Planhol⁴⁹. En 2006, avec Massimo Montanari, historien spécialiste de l'alimentation, il publie *Les frontières alimentaires*⁵⁰. Des frontières dont les limites peuvent être floues ou nettes, mouvantes ou permanentes.

La géographie historique est utilisée dans les années 1990 en histoire des sciences, et en écologie historique. Elle engendre de multiples études sur les paysages et les structures agraires. Depuis le début du XXe siècle, on a beaucoup discuté des frontières (et de leur nature) pour s'intéresser par la suite aux

⁴² Denis Cosgrove et Stephen Daniels, *Iconography of Landscape: Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments.*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

⁴³ Angelo Torre, « Un « tournant spatial » en histoire ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63e année, n° 5, 21 novembre 2008.

⁴⁴ Edward W. Soja, *Postmodern geographies the reassertion of space in critical social theory*, London, London Verso, coll. « Collections : Haymarket series », 1989.p.16

⁴⁵ Yael Allweil, « Beyond the Spatial Turn: Architectural History at the Intersection of the Social Sciences and Built Form », 1 décembre 2010.p.2

⁴⁶ M. Saudan, *op. cit.* Paul Claval, « Géographie historique », *Annales de Géographie*, vol. 90, n° 502, 1981.p.670

⁴⁷ Xavier De Planhol, « Géoographie historique », *Annales de Géoographie*, vol. 75, n° 408, 1966 Jean-Robert Pitte, « Esquisse d'une géographie du saucisson sec en France », dans *Géographie historique et culturelle de l'Europe: hommage au Professeur Xavier de Planhol*, Paris, Presses Paris Sorbonne, 1995.

⁴⁸ M. Saudan, *op. cit.*

⁴⁹ J.-R. Pitte, *op. cit.*

⁵⁰ Massimo Montanari et Jean-Robert Pitte, *Les frontières alimentaires*, Paris, 2009.

notions d'espace et d'organisation. Cependant, comme le souligne Marie Saudan⁵¹, le concept de réseau a été peu abordé. Seul Jean-Louis Fray y a recours pour analyser l'aménagement des villes et des bourgs en Lorraine au Moyen Âge.⁵²

Au Québec, dans les années 1990, le géographe Serge Courville et les historiens Normand Séguin et Jean-Claude Robert écrivent ensemble un volume de la collection *l'Atlas historique du Québec - Le pays laurentien au XIXe siècle les morphologies de base* (1995)⁵³. Leur collaboration témoigne de l'importance qu'ils accordent à l'interdisciplinarité⁵⁴. Serge Courville s'intéresse à la forme (rang, paroisse, village)⁵⁵ et à la relation entre espace et culture⁵⁶. C'est un partisan de l'approche du réel. Dans *l'Introduction à la géographie historique* il cite Paul Claval « ... partir toujours du réel, éviter tout ce qui sent la théorie, la construction a priori. »⁵⁷. Serge Courville analyse aussi les réseaux et la fluidité des échanges. « ... car à travers les formes et les fonctions de l'espace organisé, c'est tout une vie de relation qui se profile, dans ses expressions les plus structurantes. »⁵⁸ Dans son article sur *Le marché des « subsistances »*.⁵⁹, il démontre que, sur l'île de Montréal, la densité du réseau routier permet à la campagne de s'intégrer au circuit commercial montréalais. Jean-Claude Robert⁶⁰ se penche aussi sur cette insertion des villages. Leur fonction économique varie et dans certains cas elle n'a plus rien de rural. Dans la première moitié du

⁵¹ M. Saudan, *op. cit.*

⁵² Jean-Louis Fray et Céline Perol, *L'historien en quête d'espace*, Clermont-Ferrand, coll. « Histoires croisées », 2004 Jean-Louis Fray, « Petites villes et bours castraux dans l'espace lorrain. Quelques réflexions de géographie historique d'après les sources écrites. (XIe – XIVe siècles) », dans *Aux origines du second réseau urbain : les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comte, Lorraine, Luxembourg, Rhenanie-Palatinat.*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993 Jean-Luc. Fray, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Age*, Clermont-Ferrand, Presses univ. Blaise Pascal, 2006.

⁵³ Serge Courville, Jean-Claude Robert et Normand Séguin, *Le pays laurentien au XIXe siècle les morphologies de base*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Atlas historique du Québec », 1995.

⁵⁴ Et à la collaboration entre universités : l'Université Laval pour S. Courville, UQTR pour Normand Séguin et l'UQAM pour J.-C. Robert.

⁵⁵ Gilles Sénécal, Andrée Fortin et Simon Langlois, « Serge Courville, Le Québec. Genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 2, 2002.

⁵⁶ Serge Courville éd et Normand Séguin éd, *Espace et culture = Space and culture*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Géographie historique », 1995.

⁵⁷ Serge Courville, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Sainte-Foy Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Géographie historique », 1995.p.13

⁵⁸ S. Courville, *op. cit.* p. 196

⁵⁹ *Ibid.*p.201-202

⁶⁰ Jean-Claude Robert, *Atlas historique de Montréal*, Canada, 1994.p.100

XIXe siècle, Montréal est une ville portuaire sur une île sans pont⁶¹ à laquelle on accède par des services de traverse⁶². C'est depuis les débuts de l'occupation humaine un lieu de passage et d'échanges⁶³. À cet égard, les rapides de Lachine ont fortement imprégné l'organisation du territoire puisqu'elles forcent le débarquement des voyageurs et des voyageuses, qu'ils ou qu'elles viennent de l'est ou de l'ouest.

La ville de Montréal est née du Saint-Laurent, et plus particulièrement des rapides de Lachine, qui interrompaient toute navigation continue entre la mer et les Grands Lacs. Dans l'évolution du site, ces deux éléments ont toujours joué un rôle déterminant : le premier offrant un véritable réseau de voies de communication vers l'intérieur avec ses affluents, et le second obligeant les voyageurs à mettre pied à terre.⁶⁴

D'ailleurs, pour toute la période étudiée et bien avant le début des travaux du canal, le nombre d'aubergistes à Lachine est deux fois plus élevé qu'ailleurs sur l'ensemble du territoire montréalais⁶⁵.

1.1.2 Alimentation et auberge

L'historiographie de l'alimentation et celle de l'auberge⁶⁶ sont généralement parallèles et non confluentes. Bien entendu, certaines questions sont reprises par l'une et l'autre, mais elles sont que rarement traitées au même moment ou avec des perspectives identiques. Il n'est présenté ici que quelques jalons de ces historiographies, regroupés sous trois grands thèmes : politique, économie et société.

Sous le thème politique, trois questions sont examinées : la législation (attribution des permis et coûts), les Rébellions 1837-38 et les mouvements de tempérance. Traiter ici de la tempérance est un choix motivé par le fait que les autorités vont affirmer régulièrement leur volonté de réduire le nombre d'établissements et vont passer des lois en ce sens. Mais le sujet peut être qualifié d'économique dans

⁶¹ Exception faite d'un pont de bois, le pont Lachapelle, au nord de l'île qui relie l'île de Montréal à l'île Jésus depuis 1836..

⁶² Tout comme pour les aubergistes, les traversiers doivent détenir des permis pour exercer leur profession.

⁶³ D. Fougères, *op. cit.* Pascale Vaillancourt, « Entre les Pays-d'en-Haut et Montréal: le lieu-dit Lachine », dans Recherches amérindiennes au Québec (dir.), *Lumières sous la ville : quand l'archéologie raconte Montréal*, Montréal, coll. « Signes des Amériques », 2016.

⁶⁴ J.-C. Robert, *op. cit.* p.14

⁶⁵ Cette compilation a été initialement effectuée par des étudiantes et des étudiants de Dany Fougères qui me l'a généreusement communiqué. La création de la base de données pour la présente étude a permis de vérifier cette information.

⁶⁶ Comme mentionné précédemment, Mathieu Perron a écrit un article fort détaillé et complet sur l'historiographie de la taverne. Il ne s'agit donc pas de refaire ce qui a déjà été fait, mais de tâcher de la mettre en parallèle avec celle de l'alimentation. M. Perron, *op. cit.*

une vision où alcoolisme, industrialisation, urbanisation et tempérance marchent de concert. Ou encore social, si l'on prend en compte tout son l'aspect moral et religieux.

En histoire de l'alimentation l'angle politique fut relativement peu exploité. La recherche ainsi que l'écrit Julia Csergo⁶⁷ s'est plutôt orientée autour de l'économie, de la consommation (sur le plan des rations), de la société et de la culture. Pourtant, il existe des études qui abordent directement la question que l'objet y soit une cause réelle ou un symbole : *Une histoire politique de l'alimentation : du paléolithique à nos jours* de Paul Ariès⁶⁸. *La guerre des farines contribution à l'histoire de la lutte des classes en France, à la veille de la Révolution* de Vladimir S. Liublinski⁶⁹, *The Boston tea party* de Benjamin Labaree⁷⁰, etc. Plus récemment, à cheval entre alimentation et lieux de consommation et entre politique et imaginaire, Tristan Landry⁷¹ s'est intéressé aux prescriptions du régime nazi concernant la nourriture et l'organisation de l'espace dans les restaurants et les brasseries⁷².

Pour les auberges, il faut citer l'ouvrage de David Conroy⁷³ paru en 1995, *In public houses : Drink and The revolution of Authority in Colonial Massachussett*. En 1999, Peter Thompson⁷⁴ publie *Rum, punch & Revolution : Taverngoing & Public Life in Eighteenth-Century Philiaderphia*. Pour ces deux auteurs étatsuniens, la taverne est un endroit où s'enracinent les idées républicaines. Un peu à contrario, Roger Chartier a écrit en 1990 un livre sur les origines de la Révolution française⁷⁵ où le cabaret n'est pas décrit

⁶⁷ Julia Csergo, « Introduction à l'histoire de l'alimentation. Élément pour une approche des liens recherche-formation », dans Educagri Editions (dir.), *Histoire de l'Alimentation. Quels enjeux pour la formation?*, Dijon, coll. « Séminaires de Tours », 2004.

⁶⁸ Paul Ariès, *Une histoire politique de l'alimentation : du paléolithique à nos jours*, Paris, 2016.

⁶⁹ Vladimir Sergeevich Liublinskiï, *La guerre des farines, contribution à l'histoire de la lutte des classes en France, à la veille de la Révolution*, Grenoble, coll. « Actualités - recherche », 1979.

⁷⁰ Benjamin Woods Labaree, *The boston tea party*, New York, New York Oxford University Press, 1968.

⁷¹ Tristan Landry, « "In der Not frißt der Teufel Fliegen" : Hitler, omnivore », *Food and History*, vol. 11, n° 1, janvier 2013 Tristan Landry (2014, 7 octobre), « Imaginaire culinaire et construction d'une identité nazie - Allemagne. » Colloque international Imaginaires de la gastronomie. Montréal.

⁷² Sans surprise, cette nourriture devait être allemande (on retirait même les noms à consonance étrangère des menus) ; au lieu de tables pour deux ou quatre personnes, les restaurants devaient avoir de grandes tables afin de favoriser l'esprit de corps. T. Landry, *op. cit.*

⁷³ M. Perron, *op. cit.* David C. Conroy, *In public houses: Drink and The revolution of Authority in Colonial Massachussett*, Chapel hill Londres, 1995.

⁷⁴ Peter Thompson, *Rum, punch & Revolution: Taverngoing & Public Life in Eighteenth-Century Philiaderphia*, Philadelphie, 1999 M. Perron, *op. cit.*

⁷⁵ Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Collections : L'univers historique », 1990 M. Perron, *op. cit.*

comme un espace public au sens d'un espace où se forme l'opinion publique. Cette opinion ne naît que dans les cafés et les salons fréquentés par la bourgeoisie⁷⁶. Au Canada, sauf erreur, peu de chercheurs et chercheuses ont approfondi la question des liens entre auberges et Rébellions de 1837-38 sauf quelques quelques articles sur la bataille de la taverne Montgomery à Toronto. Au Québec, Yvan Lamonde a abordé le rôle des aubergistes qui permettent la tenue d'assemblées patriotes dans leur établissement⁷⁷. Allan Greer mentionne plusieurs auberges dans son ouvrage sur les Rébellions de 1837-38, sans s'intéresser cependant, au lien entre le lieu et la formation d'une opinion politique⁷⁸.

Depuis l'Ancien Régime, la législation vise particulièrement la sécurité alimentaire (qualité des produits, fraude, contrefaçons, etc.)⁷⁹. Pour l'alcool, s'ajoute toute la réglementation concernant le processus d'attribution des permis, leur coût et les critères de probité recherchés chez les aubergistes. L'État se préoccupe également de réprimer la délinquance qui en découle (ivresse, violence, prostitution). Au Québec, des auteurs se sont penchés sur cette législation : Catherine Ferland, Donald Fyson, Jean-Marie Fecteau et Luc Le Blanc entre autres⁸⁰. Dans son mémoire, Mathieu Perron reprend à son compte les propos d'Allan Greer qui affirme que les juges de paix, craignant de s'attirer la réprobation de la communauté, refusent rarement des permis⁸¹.

L'État promulguera certaines lois influencées par les ligues de tempérance. Peut-on faire un rapprochement avec le mouvement hygiéniste né un peu plus tardivement ? Comme les adeptes de la tempérance, ils furent les instigateurs de plusieurs règlements. En 2005, l'historien Alessandro Stanziani se penche sur les conséquences économiques et juridiques de l'hygiénisme dans *Histoire de la qualité alimentaire (XIXe – XXe)*⁸². La prohibition a été l'objet de nombreuses recherches tant aux États-Unis qu'au

⁷⁶ M. Perron, *op. cit.*

⁷⁷ Mathieu Perron, « La fiscalité du vice : le système de licence pour vente d'alcool au Québec et au Bas-Canada, discours et pratiques (1764-1840) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, n° 2, 2020 Yvan Lamonde, *Violences coloniales et résistance patriote: au « bourg pourri » de Sorel et à Saint-Ours-sur-Richelieu (1780-1838)*, Montréal, Québec, Del Busso, 2017. P.120 à 125

⁷⁸ A. Greer, *op. cit.* Les tavernes sont mentionnées à 29 reprises en particulier entre les pages 203 à 307.

⁷⁹ Madeleine Ferrières, *Histoire des peurs alimentaires : du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle*, Paris, Paris : Seuil, coll. « Collections : Univers historique », 2002.

⁸⁰ Jean-Marie Fecteau, « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du 19e siècle (1791-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4, printemps 1985 C. Ferland, *op. cit.* D. Fyson, *op. cit.* Luc Le Blanc, « L'histoire législative de l'alcool au Québec (1774-2010) ».

⁸¹ A. Greer, *op. cit.* p. 95-96 M. Perron, *op. cit.* p.69

⁸² Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire, XIXe-XXe siècle*, Paris, 2005.

Canada. Jan Noël s'intéresse surtout à l'aspect moral et religieux du mouvement dans *Canada Dry* publié en 1995⁸³. Quelques années plus tard, Andrew Barr dans *Drink: a social history of America*⁸⁴, étudie les contradictions entre tempérance et octrois des licences. Craig Heron dans *Booze : A Distilled History*⁸⁵ exploite le thème industrialisation et prohibition. Récemment, Béatrice Craig⁸⁶ a fait paraître un article sur le sujet où elle met en doute les effets réels des ligues de tempérance. Elle argumente qu'au Bas-Canada, la consommation était déjà modérée et avait même diminué dans les débuts du XIXe siècle. Son étude se base sur des livres de comptes de magasins généraux, sans malheureusement prendre en considération l'alcool bu dans les auberges et tavernes.

C'est souvent par le biais du produit que les chercheurs et les chercheuses abordent la dimension économique de l'alimentation. C'est le cas de Marika Galli, pour les denrées du Nouveau Monde⁸⁷ et de Marc de Ferrière Le Vayer et Jean-Pierre Willot⁸⁸ pour la pomme de terre. Dans ces ouvrages, on analyse la distribution et la consommation du produit. L'alcool n'est pas en reste, Didier Nourrisson a étudié les dynamiques commerciales et culturelles dans la construction d'une identité nationale française⁸⁹. Le titre de son livre *Le buveur au XIXe siècle* est une référence à celui que Jean-Paul Aron a écrit quelques décennies plus tôt, *Le mangeur du XIXe siècle*⁹⁰.

La disponibilité et le coût des matières premières (grains, mélasse) ont un impact sur la production et, par conséquent, sur la consommation⁹¹. Par exemple, W.J. Rorabaugh rappelle qu'après la Révolution

⁸³ M. Perron, *op. cit.* p.25 Jan Noël, *Canada Dry: Temperance Crusades before Confederation*, Toronto, 1995.p.55-62 et 153-166.

⁸⁴ M. Perron, *op. cit.* p.16 Andrew Barr, *Drink: a social history of America*, New-York, 1999.

⁸⁵ M. Perron, *op. cit.* p.17 Craig Heron, *Booze: A Distilled History*, Toronto, 2003.

⁸⁶ Béatrice Craig, « A Temperate Province? Evidence from Lower Canadian General Store Account Books, 1830-1857 », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 28, n° 2, 2017.

⁸⁷ Florent Quillier, « L'après Jean-Louis Flandrin, une décennie d'histoire de l'alimentation en France (XVe-XIXe) », *Food & History*, vol. 10, n° 2, 2012 Marika Galli, *La conquête alimentaire du Nouveau monde : pratiques et représentations franco-italiennes des nouveaux produits du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, 2016.

⁸⁸ F. Quillier, *op. cit.* Marc de Ferrière Le Vayer et Jean-Pierre. Williot, *La pomme de terre : de la renaissance au XXIe siècle*, Rennes; Tours, Press universitaire ; Press universitaire François-Rabelais, 2011.

⁸⁹ M. Perron, *op. cit.* p.19 Didier Nourrisson, *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, 1990.

⁹⁰ Jean Paul Aron, *Le mangeur du XIXe siècle*, Paris, Paris Payot, coll. « Collections : Petite bibliothèque Payot », 1973.

⁹¹ David T. Courtwright et Catherine (trad.) Ferland, *De passion à poison. Les drogues et la construction du monde moderne*, Québec, coll. « Paradis artificiels », 2008 p.252 C. Heron, *op. cit.*

américaine, l'augmentation des prix du rhum et de la mélasse provoque un engouement pour le whiskey qui a l'immense avantage d'être fabriqué localement avec les surplus de l'agriculture⁹².

Comme plusieurs, Catherine Ferland évoque l'importance des revenus engendrés par l'alcool pour l'État à l'époque de la Nouvelle-France⁹³. Ils le rendent dépendant de ce commerce, une dépendance qui se prolonge jusqu'à la fin du XIXe siècle voire le début du XXe siècle. D'autres historiens et historiennes analysent les liens entre l'alcool, l'industrialisation, l'urbanisation et la prohibition⁹⁴. Craig Heron fait un intéressant rapprochement entre tempérance et bourgeoisie, la première devenant un attribut identitaire de la seconde⁹⁵.

La taverne est un acteur économique de premier plan. C'est un carrefour où se donnent rendez-vous vendeurs, acheteurs, encanteurs et employeurs (marins, soldats). C'est évidemment, un rouage essentiel de l'infrastructure de transport et des communications⁹⁶. Les grands chantiers, telle la construction du canal Lachine, entraînent des déplacements de populations d'ouvriers qu'il faut nourrir et rassasier. L'auberge devient alors cantine et fournit ce que Donald Fyson nomme la triade alimentaire de l'Occident : pain, viande et alcool.⁹⁷

⁹² D'autant ajoute-t-il que le rhum est associé au colonialisme britannique. Son ouvrage traite abondamment du lien étroit entre économie, marché, prohibition et alcool. W.J. Rorabaugh, *op. cit.*

⁹³ Donald Fyson souligne qu'au début du XIXe siècle un projet de « taxe » spéciale aux aubergistes est présenté pour payer la magistrature et le poste de police de Montréal. D. Fyson, *op. cit.* Catherine Ferland, « Du vin d'Espagne au champagne: la "carte des vins" de la Nouvelle-France au XVIIIe siècle" », *Revue d'histoire de la culture matérielle*, n° 57, printemps 2003 p. 15 Luc Le Blanc, « L'histoire législative de l'alcool au Québec (1774-2010) » p.29. John O'Brien, *States of intoxication: the place of alcohol in civilisation*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group, coll. « The social pathologies of contemporary civilization », 2018.p.141. Ce dernier définit quatre raisons pour taxer l'alcool (et son commerce) : 1) c'est une importante industrie, 2) c'est un produit de base, de consommation quotidienne ce qui apporte une stabilité des revenus 3) certains alcools sont aussi des produits de luxe souvent le seul à la portée des moins fortunés et 4) inélasticité de la demande.

⁹⁴ C. Heron, *op. cit.* D.T. Courtwright et C. (trad.) Ferland, *op. cit.* C. Heron, *op. cit.* J. O'Brien, *op. cit.*

⁹⁵ C. Heron, *op. cit.*p.60

⁹⁶ Yves Briand, *Auberges et cabarets de Montréal (1680 à 1759): Lieux de sociabilité*, Université Laval, 1999 Nicolas Cochard, « De lieux de régulation de la vie maritimo-portuaire. Les débits de boissons au Havre au XIXe siècle », *Annales de Normandie*, vol. 64, n° 2, 2014 C. Heron, *op. cit.* J. O'Brien, *op. cit.* M. Perron, *op. cit.* J.H. Roberts, *op. cit.* S.V. Salinger, *op. cit.*

⁹⁷ Donald Fyson, « Du pain au madère. L'alimentation à Montréal au début du XIXe siècle. », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 1, t 1992.p.70

Peu de chercheurs et de chercheuses se sont attardés sur la rentabilité du commerce comme tel, mis à part Yves Briand pour la période allant de 1680 à 1759⁹⁸. Mary Ann Poutanen qui se penche sur l'auberge (1840-1860) comme moyen de subsistance, n'évoque que les coûts afférents et non les bénéfices⁹⁹.

Enfin, nombreux sont les auteurs et autrices qui ont abordé l'alimentation dans une perspective culturelle et sociale ; pour Julia Csergo, la dimension sociale est le troisième axe de cette historiographie¹⁰⁰.

De Jean-Louis Flandrin¹⁰¹ à Fabio Parasecoli¹⁰², on s'est beaucoup penché sur l'identité et la sociabilité associées aux restaurants, salons, cafés et débits de boissons. Chaque produit et chaque établissement ayant sa clientèle. Pour Jean-Paul Aron¹⁰³, l'alimentation, au-delà de l'économie, tient de la culture et des mentalités¹⁰⁴. À la fin des années 1960, il écrit *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19e siècle* et en 1989, il fait paraître *Le mangeur du XIXe siècle*¹⁰⁵. Jean-Louis Flandrin, considéré comme un « fondateur » de l'histoire de l'alimentation, publie, en 1992, *Chroniques de Platine : pour une gastronomie historique*¹⁰⁶. C'est un spécialiste de l'histoire du goût « ... qui ne peut s'appréhender qu'à travers la longue durée, les approches contrastées des milieux géographiques, sociaux et culturels... »¹⁰⁷. Puis en 1997, il co-dirige avec Massimo Montanari, *l'Histoire de l'alimentation*¹⁰⁸.

L'auberge et la taverne ont aussi fait l'objet de nombreuses études traitant de société et de culture. Quelques années avant Jean-Louis Flandrin, un article de Peter DeLottinville, « *Joe Beef of Montreal : Working-Class Culture and the Tavern, 1869-1889* »¹⁰⁹, aborde l'aspect « service public » de

⁹⁸ Y. Briand, *op. cit.*

⁹⁹ M.A. Poutanen, *op. cit.*

¹⁰⁰ J. Csergo, *op. cit.*p.100

¹⁰¹ Jean-Louis Flandrin 1931-2001 et Jane Cobbi, *Tables d'hier, tables d'ailleurs histoire et ethnologie du repas*, Paris, Paris O. Jacob, 1999.

¹⁰² Fabio PARASECOLI et Peter SCHOLLIERS (éd.), *A cultural history of food*, Oxford ; New York, Berg, 2012, vol. . 6/.

¹⁰³ J.P. Aron, *op. cit.* Jean Paul Aron, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « Collections : Cahiers des Annales », 1967.

¹⁰⁴ J. Csergo, *op. cit.*p,19

¹⁰⁵ Titre repris par Didier Nourrisson quelques années plus tard *Le buveur du XIXe siècle*.J.P. Aron, *op. cit.*

¹⁰⁶ Jean-Louis Flandrin, *Chronique de platine : pour une gastronomie historique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992.

¹⁰⁷ J. Csergo, *op. cit.*p.20

¹⁰⁸ Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1997.

¹⁰⁹ M. Perron, *op. cit.* Peter Delottinville, « *Joe Beef of Montreal : Working-Class Culture and the Tavern, 1869-1889* », *Labour/Le Travail*, vol. 8/9, Automne -Printemps 1982 1981.

l'établissement. Peter Clark¹¹⁰, quant à lui, élabore une typologie des entreprises en fonction de leur fréquentation dans *The English Alehouse: A Social History, 1200-1830*.

Dans *L'Homnivore* publié en 1990, Claude Fischler écrit que l'être humain se nourrit de viande, de végétaux et d'imaginaire¹¹¹. Sous son influence, l'imaginaire et la symbolique sont de plus en plus présents à partir des années 2000. Lors de sa fondation en 2001, l'IEHCA¹¹² présente une conférence sur le thème des identités et des frontières alimentaires, thème que reprendront Massimo Montanari et Robert Pitte¹¹³. Au Québec, en 2008, est lancée la revue web *Cuizine/The Journal of Canadian Food Cultures, Revue des cultures culinaires au Canada* chapeautée par l'Université McGill. Elle regroupe des chercheurs et des chercheuses du Canada et des États-Unis. Plus récemment, en partenariat avec l'UQAM et la Chaire de recherche en patrimoine urbain, la BANQ organise, en 2012, un colloque international intitulé *Imaginaires de la gastronomie : productions, diffusions, valeurs, enjeux*. En 2011, sous la direction de Valérie Boudier et de Frédérique Desbuissons tout un numéro de *Food & History* est consacré à « La Création ivre au XVIe-XXe ».¹¹⁴ Tout ceci sans compter les ouvrages sur les liens entre l'imaginaire et la nourriture que l'on retrouve dans d'autres disciplines : sociologie, anthropologie, archéologie, etc. Par exemple, le personnage du tenancier et de la tenancière contemporaine retient l'attention de l'anthropologue Josiane Massard-Vincent dans *Le temps du pub : territoires du boire en Angleterre*¹¹⁵. Professeure de littérature, spécialiste du XIXe siècle, Geneviève Sicotte s'est penchée sur le rôle du « cook » dans le roman québécois.¹¹⁶ Il y aurait un parallèle à faire avec le personnage de l'aubergiste.

Dans ce courant de l'histoire des imaginaires, plusieurs se penchent sur les représentations de certains aliments. Il y a les livres de Martin Bruegel, Marilyn Nicoud et Eva Barlösius pour le Moyen Âge et, de

¹¹⁰ M. Perron, *op. cit.* Peter Clark, *The english Alehouse: A Social History, 1200-1830*, Londres, 1983.

¹¹¹ Claude Fischler, *L'omnivore le goût, la cuisine et le corps*, Paris, Paris O. Jacob, 1990.

¹¹² L'Institut Européen de l'histoire des cultures alimentaires, regroupe des chercheurs et des chercheuses européennes et publie depuis 2003, la revue *Food & History*.

¹¹³ M. Montanari et J.-R. Pitte, *op. cit.*

¹¹⁴ Valérie Boudier et Frédérique Desbuissons, « La Création ivre au XVIe-XXe. L'alcool: moteur, motif et métaphore artistique. », *Food & History*, vol. 9, n° 1, 2011.

¹¹⁵ Josiane. Massard-Vincent, *Le temps du pub : territoires du boire en Angleterre*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006.

¹¹⁶ Geneviève Sicotte (2014, 27 mars), « Imaginaires gastronomiques contemporains québécois ». Atelier de l'honnête volupté- UQAM. Montréal.

nouveau, ceux de Jean-Pierre Willot, Marc de Ferrière Le Vayer et de Marika Galli¹¹⁷. L'alcool n'est pas en reste. Par exemple, pour la bière, on peut citer Bertrand Hell, Martyn Cornell et Catherine Ferland.¹¹⁸

C'est avec les travaux sur les identités que l'historiographie de la taverne rejoint et recoupe le plus celle de l'alimentation. Pour l'auberge et l'alcool, on doit encore citer le *Bacchus en Canada* de Catherine Ferland avec son analyse sur les fonctions du boire chez les Autochtones.¹¹⁹ Martyn Cornell, dans *Amber, Gold & Black*, examine la relation entre la bière, la clientèle et le langage populaire¹²⁰.

Le lien entre alimentation et population (origines ethnoculturelles, classes, sexes...) est donc étudié depuis les années 1960 dans les ouvrages de géographie et d'histoire sociale déjà mentionnés (Louis Febvre et Massimo Montanari entre autres). Côté auberge et taverne, Sharon V. Sallinger dans *Taverns and drinking in early America*¹²¹, expose un début de fracture sociale dans la fréquentation des établissements, l'élite préférant les *coffeeshouses* aux *public houses*.

D'autres travaillent sur le genre, tel Mary Ann Poutanen¹²² précédemment citée et Julia Roberts qui, dans *In mixed company : taverns and public life in Upper Canada*, soutient que les *pubs* du Haut-Canada sont fréquentés tant par des hommes que par des femmes¹²³.

Ce mémoire s'inscrit dans le champ de la géographie historique et du courant dit du *spatial turn* décrit plus haut. Il s'appuie également sur une histoire de l'alimentation qui s'est penchée très tôt sur les territoires et les frontières alors que peu d'historiens et d'historiennes de la « taverne » s'intéressent à cette dimension. Une des références en matière de débits de boissons demeure l'historiographie de

¹¹⁷ F. Quellier, *op. cit.* Martin Bruegel, Marilyn Nicoud et Eva Barlösius, *Le choix des aliments : informations et pratiques alimentaires de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes : Tours, Presses universitaires de Rennes, coll. « Collections : Collection "Tables des hommes" », 2010 M. de Ferrière Le Vayer et J.-Pierre. Williot, *op. cit.* M. Galli, *op. cit.*

¹¹⁶ Bertrand Hell, *L'homme et la bière*, Paris, coll. « Au souffle du terroir », 1982 Martyn Cornell, *Beer : the story of the pint : the history of Britain's most popular drink*, Londres, 2003 Catherine Ferland, « De la bière et des hommes Culture matérielle et aspects socioculturels de la brasserie au Canada (17e-18e siècles) », *Terrains & Travaux*, vol. 9, n° 13, 2005.

¹¹⁹ C. Ferland, *op. cit.* p.224-302

¹²⁰ M. Perron, *op. cit.* Martyn Cornell, *Amber, gold & black : the history of Britain's great beers*, Stroud, History Press, 2010.

¹²¹ M. Perron, *op. cit.* S.V. Salinger, *op. cit.*

¹²² M.A. Poutanen, *op. cit.*

¹²³ M. Perron, *op. cit.* J.H. Roberts, *op. cit.*

Mathieu Perron « Essai historiographique sur la taverne québécoise au lendemain de la Conquête, un forum privilégié de sociabilité et un vecteur culturel oublié »¹²⁴. Enfin, s'ajoute l'historiographie de Montréal au XIXe siècle dont l'incontournable *Histoire de Montréal et de sa région* de Dany Fougères chez qui l'on retrouve aussi cette préoccupation de l'espace et de son organisation¹²⁵. Toutes ces sources d'influences ont servi à élaborer le cadre théorique nécessaire pour structurer la réflexion derrière la présente étude.

1.2 Problématique

Jean-Robert Pitte commence son chapitre sur le saucisson sec en France en affirmant que ce type d'étude permet de révéler les rapports qu'entretient un peuple avec son environnement¹²⁶. Marie Saudan ajoute qu'il s'agit « ... de comprendre la structuration de l'espace par rapport à un fait. »¹²⁷ S'inspirant en partie de cette démarche, ce mémoire veut illustrer la structuration de l'espace montréalais par rapport à un objet : l'auberge.

Dans une telle optique de géolocalisation d'activités commerciales, en particulier les commerces de l'alimentation, Joanne Burgess et Annie Chouinard se sont penchées sur les épiceries et les marchés publics¹²⁸. Par ailleurs, Yves Briand et Mathieu Perron consacrent quelques lignes de leur mémoire respectif à l'emplacement des tavernes. Le premier les utilise pour identifier des pôles d'attraction dans la ville de Montréal avant 1759 et le second effectue un exercice similaire pour Québec en 1769.¹²⁹ Mais, outre ces exemples, peu de chercheuses et de chercheurs québécois ont recours aux lieux de consommation alimentaire pour illustrer l'organisation spatiale de Montréal au XIXe siècle. Aux États-Unis, Sharon V. Salinger a étudié les tavernes du XVIIe et XVIIIe siècle ; elle a produit d'intéressantes cartes des débits à Philadelphie qui montrent le déplacement et la concentration des établissements dans la

¹²⁴ M. Perron, *op. cit.*

¹²⁵ Dany dir. Fougères, *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec], Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Les régions du Québec », 2012, vol. . 2/.

¹²⁶ Jean-Robert Pitte, « Esquisse d'une géographie du saucisson sec en France. », dans *Géographie historique et culturelle de l'Europe : hommage au Professeur Xavier de Planhol*, Presses Paris Sorbonne, 1995. P.318

¹²⁷ M. Saudan, *op. cit.* .paragraphe 18.

¹²⁸ Annie Chouinard, *De la tablette à la table: les épiceries fines et l'alimentation bourgeoise à Montréal à la fin du XIXe siècle: Regard sur un bourgeois montréalais.*, Maîtrise en Histoire, UQAM, 2010 Joanne Burgess, « Alimentation, commerce et patrimoine urbain: lieux, acteurs et pratiques à Montréal (1850-1880) ».

¹²⁹ Y. Briand, *op. cit.* p.51 M. Perron, *op. cit.*p.101 à 105

ville¹³⁰. Le présent mémoire applique une semblable démarche pour chacune des années de la période 1837-1842 afin d'approfondir l'analyse des interactions entre l'espace et l'auberge qui, elle, doit répondre aux exigences des autorités coloniales, de la population, des voyageuses et voyageurs, du commerce et de l'industrie. Les auberges forment un réseau qui, bien qu'informel, n'en structure pas moins la cité tant socialement que spatialement. Grâce à leur enseigne, les débits deviennent des jalons, des balises du parcours urbain¹³¹. D'autant qu'ils occupent de préférence un coin de rue.¹³² À cet égard, sur les 125 aubergistes qui, dans le Lovell de 1842-43, s'annoncent comme *tavern, tavern & grocer* ou *dry goods and tavern*, vingt-quatre (19 %) précisent que leur commerce est à l'angle de deux rues (« *corner* »)¹³³. Les tavernes profitent ainsi de l'achalandage et le provoquent tout à la fois puisque ce sont des lieux de ralliement et des points de services.

L'installation de certaines activités économiques et sociales est tributaire de la configuration du terrain : des pratiques façonnées par l'environnement et qui le façonnent en retour.¹³⁴ Par exemple, à Montréal, au début du XIXe siècle, l'aménagement de la rue des Commissaires en bordure du fleuve attire des promeneurs et une multitude d'aubergistes.¹³⁵ À l'intérieur des limites de la cité, la topographie a présidé, en tout ou en partie, à la création du port, du centre financier, des commerces et des institutions civiles. Les auberges ne sont pas en reste, et suivent la progression et le développement des grands axes. Elles ne se retrouvent pas n'importe où sur le territoire, elles ont besoin de lieux d'accueil qui leur sont favorables. Cette étude veut situer ces « lieux d'accueil favorables » à Montréal, au tournant de la décennie de 1840. Par ailleurs, si la distribution des établissements est tributaire des caractéristiques physiques du terrain¹³⁶, la politique, l'économie et le social ont aussi un impact sur la localisation des tavernes. Ces dernières influences sont d'autant plus déterminantes que le réseau se déploie dans un cadre déjà bâti. En effet, l'auberge s'installe le plus souvent dans un édifice construit à d'autres fins que le tenancier ou la

¹³⁰ À une échelle bien plus modeste, le présent mémoire a quelques similitudes avec son étude. S.V. Salinger, *op. cit.*

¹³¹ M. Perron, *op. cit.*p.106

¹³² Y. Briand, *op. cit.*p.47

¹³³ *Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

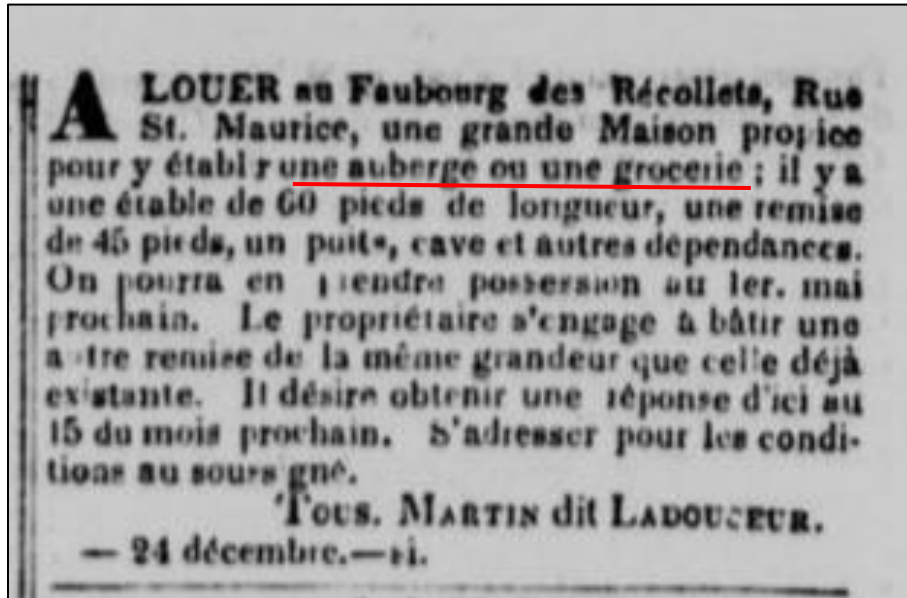
¹³⁴ « Rendez-vous avec l'histoire du promeneur parisien (fin XVIIe siècle et XVIIIe siècle) », coll. « L'histoire nous le dira ».

¹³⁵ Suzanne LAVIGNE, Nicole RODRIGUE et Christiane ABBOUD (éd.), *Les rues de Montréal: répertoire historique*, Montréal, Québec, Editions du Méridien, 1995.p.128

¹³⁶ L'emplacement de son port en particulier.

tenancière loue à une ou un grand propriétaire immobilier. Les annonces à cet effet sont nombreuses dans les journaux de l'époque.

Figure 1.1- Annonce de Maison à louer idéale « pour y établir une auberge ou une grocerie » tirée de *La Minerve* 29 janvier 1835¹³⁷.



Politiquement parlant, édicter une réglementation sur les auberges place les autorités coloniales dans une position délicate. Elles ont besoin des entrées d'argent découlant du commerce de l'alcool (taxes régulières ou spéciales, droits de douane, permis, amendes) pour financer la magistrature, le guet, etc.¹³⁸ Mais d'autre part, l'État doit aussi limiter le nombre d'établissements, car l'alcoolisme entraîne son lot de conséquences économiques et sociales.

*Taverns are indispensable for the accommodation of the public, but the Committee c??? but regret the propensity that is evinced, by a portion of the inhabitants to multiply them far beyond their utility or convenience...The committee are of opinion that a considerable reduction may be advantageously made another year from the list which is still too large but they could not without entailing much individual distress, strike out a greater number at the present time.*¹³⁹

¹³⁷ Tous. Martin dit Ladouceur, *op. cit.* 29 janvier 1835. Réalisation : José Désorcy

¹³⁸ D. Fyson, *op. cit.* p.104 et 280

¹³⁹ Préambule 1838 - BANQ TL36_S37. On peut soupçonner que d'autres raisons se cachent derrière cette bienveillance soit, les revenus générés par la vente d'alcool et la crainte de créer des remous.

La pression sur le législateur est donc considérable et les Églises (catholique et protestantes) comme les mouvements de tempérance ne ménagent pas leurs efforts dans leur lutte contre la consommation de l'alcool. D'ailleurs, tout juste après la période étudiée, en 1850, ces organisations comptent plus de 400 000 adhérents¹⁴⁰. L'État n'aura éventuellement d'autres choix que de prêter l'oreille à ces mouvements et il adoptera coup sur coup, l'« Acte pour mieux réprimer l'intempérance » (1850) et l'« Acte pour mieux régulariser le mode d'octroi des licences aux aubergistes et pour réprimer plus efficacement l'intempérance et les trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada » (1851)¹⁴¹.

Au premier chef, l'économie de ce Montréal préindustriel¹⁴² est responsable de l'augmentation du nombre de débits. La ville s'agrandit, de nouvelles rues sont ouvertes, des travaux d'infrastructures sont entrepris¹⁴³; tout cela entraîne des déplacements de populations. D'autant plus que, durant cette période de transition, la ville reçoit son lot d'immigrants et d'immigrantes d'origine irlandaise pour la plupart¹⁴⁴. Comme ailleurs, la taverne montréalaise favorise le voisinage et les réseaux d'entraide tout en hébergeant les commerçantes et commerçants venus conclurent des affaires. De plus, l'aubergiste est aussi parfois agent ou agente de change, courtier ou courtière et prêteur ou prêteuse¹⁴⁵. Fournissant toutes sortes de services, au-delà du gîte et du couvert, l'auberge devient un commerce de proximité essentiel pour ces nouveaux arrivants et arrivantes. Dans une certaine mesure donc, la taverne facilite le passage d'une économie à l'autre, du capitalisme marchand au capitalisme industriel.

Sur le plan social, les auberges sont, par conséquent, bien ancrées dans leur communauté. Les autorités en sont conscientes et se préoccupent de desservir toutes les classes de la société comme le laisse entendre le préambule du registre de 1839 :

The committee believed the the interests of Society should be culled in preference to the convenience or advantage of any class of individuals whatsoever. Taverns are indispensable for

¹⁴⁰ J. Noël, *op. cit.* p.169

¹⁴¹ L. Le Blanc, *op. cit.* p.21

¹⁴² Proto-industriel selon l'expression de Serge Courville. S. Courville, *op. cit.* p.231

¹⁴³ La construction du canal Lachine (1821) et du pont Victoria (1854)

¹⁴⁴ Aidan McQuillan, « Des chemins divergents : les Irlandais et les Canadiens français au XIXe siècle », dans *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, Sainte-Foy [Quebec], Presses de l'Université Laval, coll. « Culture française d'Amérique », 1999.p.139

¹⁴⁵ Sherry Olson, « Silver and Hotcakes and Beer: Irish Montreal in the 1840s », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 45, n° 1/2, 2013.

*the accommodation of the public ...which number they recommend to the magistrates for favorable consideration and in doing so they may state that they have a due consideration for all classes of the Community...*¹⁴⁶

Les composantes démographiques, ethnoculturelles, ethnolinguistiques et le genre ne sont que quelques-uns des éléments qui entrent en ligne de compte quand il s'agit d'ouvrir une auberge. L'objectif de ce mémoire est de faire se rencontrer le spatial et le social afin de vérifier dans quelles mesures l'un et l'autre président au choix d'un emplacement.

1.3 Méthodologie

1.3.1 Une histoire quantitative et qualitative

L'histoire quantitative a le pouvoir de battre en brèche certains a priori. Comme l'écrit Jean-Yves Grenier, la mesure soulève des questions et ouvre la voie à des approches originales¹⁴⁷. Ce mémoire s'inscrit aussi dans la mouvance de la microhistoire et s'inspire, entre autres, des travaux d'Emmanuel Le Roy Ladurie¹⁴⁸.

Pour atteindre une partie de ses objectifs, il emprunte également la démarche de Donald Fyson dans *Magistrats, police et société*¹⁴⁹ et celle de Sharon V. Salinger dans *Taverns and Drinking in Early America*¹⁵⁰. Le but est d'établir un état des lieux, de broser un portrait dans l'espace et le temps à l'aide de l'informatique et de la géomatique.

L'histoire devient qualitative lorsque les données sont analysées en fonction des enjeux politiques, économiques et sociaux, lorsque la mesure du nombre cède le pas à lecture du texte¹⁵¹. Ici, l'analyse de différentes sources telles les législations, les demandes de permis, les lettres de recommandations, etc., apporte un précieux complément d'information.

¹⁴⁶ Préambule 1838 - BANQ TL36_S37

¹⁴⁷ Jean-Yves Grenier « L'histoire quantitative est-elle encore nécessaire ? », dans *Passés recomposés, Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Éditions Autrement, 1995, coll.« Série Mutation », n° 150. p.180 Ayant commencé mes études universitaires en informatique avant de me tourner vers l'histoire, j'ai été vite enthousiasmée par les possibilités qu'offrait l'un mis au service de l'autre. C'était il y a déjà longtemps, à l'époque des cartes perforées.

¹⁴⁸ Emmanuel Le Roy Ladurie, Nicole Bernageau et Yvonne Pasquet, « Le conscrit et l'ordinateur. Perspectives de recherche sur les archives militaires du XIXe siècle français », *Studi Storici*, vol. 10, n° 2, juin 1969.

¹⁴⁹ D. Fyson, *op. cit.*

¹⁵⁰ S.V. Salinger, *op. cit.*

¹⁵¹ D. Fyson, *op. cit.*

1.3.2 Les sources

L'auberge est l'objet d'une importante quantité de documents légaux, souvent des formulaires imprimés : cautionnements, permis et demandes de renouvellement. Toutefois, les recensements, les pétitions, les lettres de recommandation ou de dénonciation¹⁵² ainsi que les registres des sessions de la paix sont manuscrits. Ces documents se trouvent en partie à Bibliothèque Nationale et Archives du Québec – Archives Vieux-Montréal (BANQ) et à Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

Les registres sont au cœur de cette étude ; ce sont des listes de noms de requérants et de requérantes à qui l'on accorde ou non une licence. Toutes les informations qu'elles contiennent ont été entrées dans une base de données Access créée à cette fin. Ce sont 3 617 permis du district de Montréal qui ont été ainsi colligés pour les années 1837 à 1842. Si l'on a une liste pour l'année 1817, aucune n'a été retrouvée jusqu'en 1836¹⁵³. Ce dernier registre est pratiquement inutilisable pour la présente étude puisqu'il s'agit d'une énumération de noms mis bout à bout sans aucune localisation. Les données recueillies ont été ensuite exportées vers diverses plateformes (Excel et Qsig) pour produire des graphiques et des cartes géographiques.

Déchiffrer les documents manuscrits ne présente pas de grandes difficultés. Dans le doute, des recoupements peuvent être faits avec les permis, les cautionnements, les recensements, etc. Pour chacune des années, il y a deux registres : l'un pour la « *City of Montréal* » et l'autre pour les « *Country Parishes* »¹⁵⁴. Tous ces documents contiennent, minimalement : le nom et le prénom de l'individu ainsi que le lieu de résidence (*place of Abode, Residence*). Cet endroit c'est une rue ou un faubourg ; au mieux un coin de rue sans plus de précisions. Pour les auberges des *Country Parishes*, seule la paroisse est inscrite au registre. Parfois, le jour et le mois sont indiqués et, enfin, la colonne Remarks contient de temps en temps, des informations sur les serments d'allégeance et l'état civil des femmes (veuve de, mariée à, etc.).

¹⁵² Dont, par exemple, celle de Tréflé Couvrette dénonçant François Malo pour ses activités patriotiques en 1838. Les deux hommes sont des aubergistes de la Pointe-aux-Trembles.

¹⁵³ Tant aux archives de la ville de Montréal, qu'à BANQ et qu'à BAC.

¹⁵⁴ Même si je me concentre sur la ville de Montréal uniquement, toutes les données du district ont été entrées dans la base pour de futures analyses.

Le sexe et la langue ont été ajoutés dans la base de données à des fins statistiques. Bien qu'il s'agisse de données « déduites » de l'état civil, du nom et du prénom, le risque d'erreur est minime. C'est la démarche qu'ont adoptée Jean-Marie Fecteau, Serge Courville et Donald Fyson¹⁵⁵.

Les registres forment, entre 1837 et 1842, un corpus relativement homogène et diachronique, mais pas nécessairement exhaustif. Ce sont des documents administratifs laissant peu de place à l'imagination du rédacteur. À Montréal, les listes sont dressées annuellement lors de sessions spéciales de la paix ; elles sont précédées d'un préambule plus ou moins long qui contient le nom des magistrats, du greffier de la paix, etc.

Pour leur part, les formulaires imprimés ne forment pas de séries exhaustives. Mais, même disparates, ces matériaux méritent que l'on s'y attarde. Non seulement, ils permettent de mieux appréhender le système d'attribution, ils donnent aussi parfois un aperçu des motivations des requérants et requérantes. Sharon V. Salinger¹⁵⁶ a déterminé trois types d'avantages mis de l'avant par les candidats et candidates : la situation géographique, la reprise d'une entreprise existante (ce qui n'augmente pas le nombre de tavernes) et enfin, un moyen de subsistance pour l'infirmes, le vieillard ou la veuve. Une telle analyse n'entre pas dans le cadre de la présente recherche, mais un survol des lettres de candidature semble aller dans ce sens. Cependant, la localisation, surtout à l'intérieur des limites de la cité, est peu invoquée. On insiste plutôt sur les commodités mises à la disposition des voyageurs et des voyageuses (chambres¹⁵⁷ et stalles).

L'étude des formulaires en tant qu'objets est intéressante. Par exemple, l'analyse lexicologique révèle des changements dans la culture du boire qu'il s'agisse de l'énumération des produits ou des obligations de l'aubergiste. De plus, ce qui n'est pas anodin, le féminin est prévu dans ces formulaires. On pourrait en déduire qu'il existe bon nombre de tenancières¹⁵⁸. Pourtant, en ville, les femmes ne représentent jamais

¹⁵⁵ J.-M. Fecteau, *op. cit.* S. Courville, *op. cit.* D. Fyson, *op. cit.*

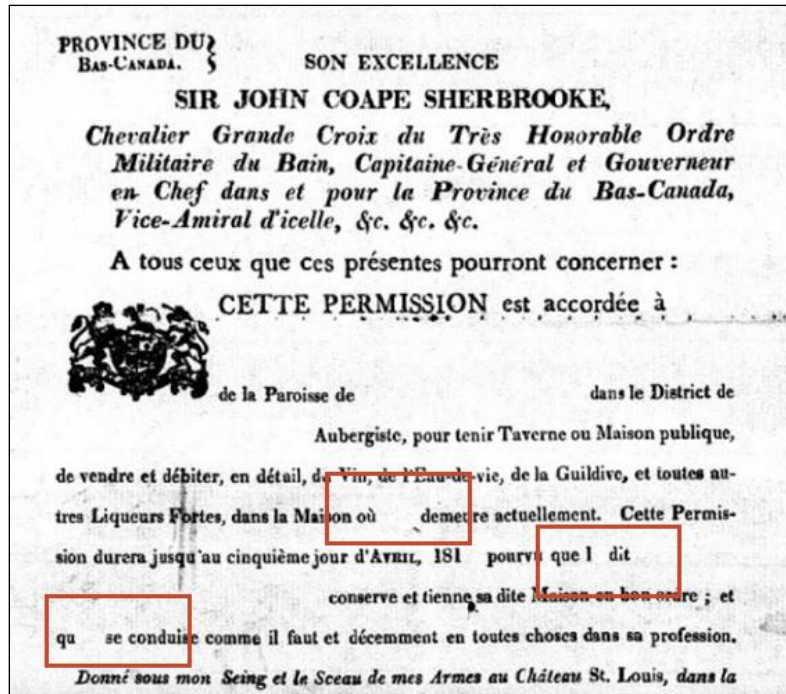
¹⁵⁶ S.V. Salinger, *op. cit.*

¹⁵⁷ Le mot le plus souvent utilisé en anglais est *apartments* en effet, il s'agit généralement de pièces et non de chambres à coucher (*bedroom*) proprement dites. Chaque pièce étant susceptible d'être transformée en dortoir dans le cas des établissements les plus modestes. Apartment : " A room in a building; a division in a house, separated from others by partitions; a place separated by inclosure. " Noah Webster, « Websters Dictionary 1828 - Webster's Dictionary 1828 - Apartment », 1828.

¹⁵⁸ M. Perron, *op. cit.* p. 30 C. Ferland, *op. cit.* p.155

plus de 11 %¹⁵⁹ des effectifs et elles ne sont pas toutes veuves¹⁶⁰; en campagne, le pourcentage est encore moins élevé.

Figure 1.2 - Permission d'aubergiste (image partielle)¹⁶¹



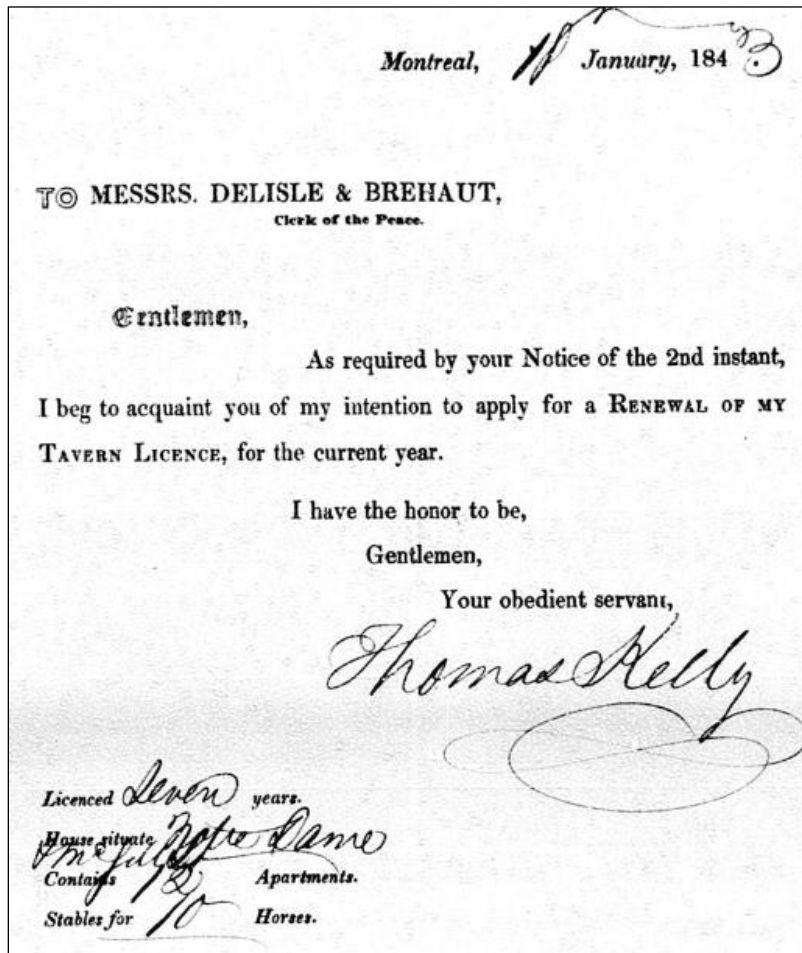
De tous ces formulaires, seules quelques demandes de renouvellement ont été compilées. Les informations qu'elles contiennent (date d'entrée en activité, nombre de chambres et de stalles) sont couplées avec celles du tenancier ou de la tenancière. Il faut noter au passage que ces derniers (du moins ceux consultés ici) sont tous en anglais à la différence des permis qui eux sont imprimés en deux versions : anglais ou français. Même s'il s'agit d'une série incomplète, elle fournit de précieuses indications sur la grandeur des établissements, leur durée dans le temps et parfois le nom du commerce.

¹⁵⁹ M.A. Poutanen, *op. cit.* p.44

¹⁶⁰ Catherine Ferland croit qu'en Nouvelle-France les veuves représentent 10 % à 15 % des effectifs féminins. C. FERLAND, *Bacchus en Canada, Boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France...*, *op. cit.* p.155-159

¹⁶¹ Réalisation José Désorcy (2022). *Licences des tavernes, 1802-1851*, BANQ Vieux-Montréal.

Figure 1.1 - Demande de Renouvellement 1843¹⁶²



Le dépouillement du recensement de 1842 fait par les membres du projet MAP¹⁶³, fournit de précieuses informations sur la population de Montréal. La consultation de ce recensement sur le site de Bibliothèque et Archives Canada a permis de vérifier l'identité de certains ou certaines aubergistes et de retrouver quelques récapitulatifs sur lesquels le nombre d'« Auberges ou Maisons d'entretien public » est mentionné¹⁶⁴. Ces nombres sont largement supérieurs à ceux des registres : à titre d'exemple, pour les quartiers Sainte-Marie et Québec combinés, le récapitulatif indique soixante-un débits alors que les registres ne donnent que trente-quatre licences pour ces mêmes espaces. Basée sur les registres, la présente étude offre donc un aperçu de la situation en deçà de la réalité, ce n'est que la pointe de l'iceberg

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Robert C.H. Sweeny, Jonathan Bernier et Simon Dufour, « Rues de Montréal, 1846 », Montréal, l'avenir du passé., 2017, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

¹⁶⁴ « Recensement de 1842, Canada-Est (Québec) », Bibliothèque et Archives Canada, 1842, <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1842-canada-est/Pages/propos-recensement.aspx#tab1>.

en quelque sorte. Mais, quoique parcellaire, l'analyse révèle déjà l'omniprésence de l'auberge dans le quotidien de la cité.

Outre les recensements, d'autres sources apportent un essentiel complément d'information : les lois, les règlements, les rapports de police, les procès-verbaux des conseils municipaux, les annexes de la chambre d'assemblée, l'annuaire Lovell et les journaux. Dans ces derniers, grâce à la numérisation, on peut rechercher certains termes, par exemple, le mot « auberge ». Une telle démarche débouche, sans surprise, sur l'annonce d'un établissement vantant ses commodités ou sur celle d'une auberge à louer. Souvent, l'auberge est aussi un « personnage » des fictions publiées dans les périodiques. Enfin, la requête aboutit parfois sur le compte-rendu d'une arrestation effectuée dans la cour de l'un de ces commerces.

1.3.3 Les analyses

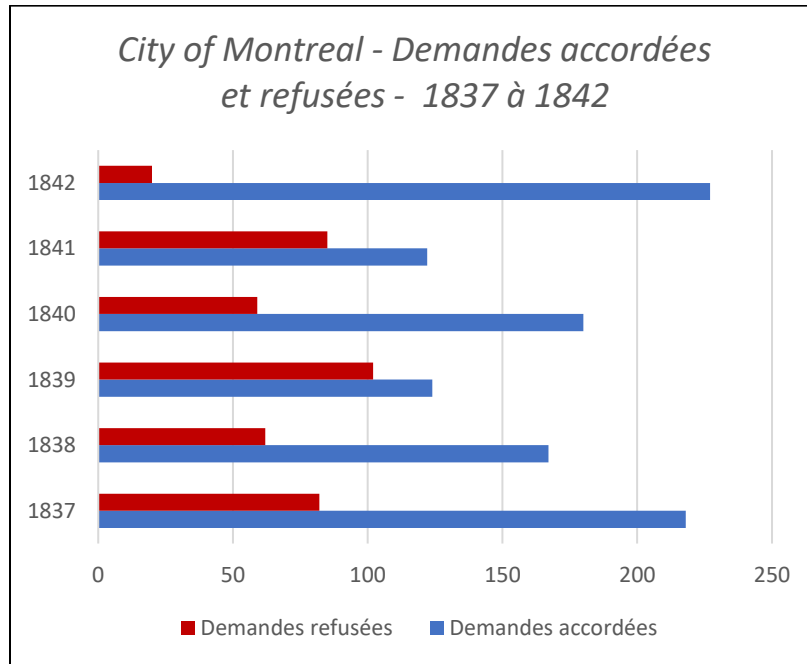
La base de données, créée dans le cadre de ce mémoire, permet de multiples analyses, à commencer par la géolocalisation de centaines d'auberges dans les limites de la ville. Une telle démarche permet de situer des concentrations de tavernes autour des pôles d'attraction que sont le Marché Neuf et le port . Ce mémoire présente également une cartographie en fonction du type d'établissements et de l'appartenance ethnolinguistique de l'aubergiste¹⁶⁵.

Les opérations statistiques, illustrées par des tableaux et des diagrammes, sont aussi révélatrices. Ainsi en est-il de la comparaison du nombre de débits par rue et par faubourgs. L'analyse des permis accordés et rejetés¹⁶⁶ met des ruptures en évidence. Certaines années enregistrent un pourcentage élevé de refus, d'autres une diminution des demandes.

¹⁶⁵ En suivant les commerces d'alimentation de la ville de Montréal entre 1850 et 1880, Joanne Burgess a noté la progression du clivage ethnoculturel est-ouest. Joanne Burgess, « Alimentation, commerce et patrimoine urbain : lieux, acteurs et pratiques à Montréal (1850-1880) ». – 24 avril 2014.

¹⁶⁶ La liste des permis refusés n'est disponible que pour la ville de Montréal

Figure 1.2 -- Demandes accordées et refusées - City of Montreal (1837-1842)



Grâce à des analyses croisées, on obtient, entre autres, une liste des aubergistes avec les demandes acceptées ou refusées suivant les années. La recherche peut également cibler certaines variables (langue, genre, résidence, taille des établissements).

Tableau 1.1 - Échantillon Aubergistes - années d'exploitation - City of Montreal (1837-1841)

Nom	Prénom	Residence	Sexe	Langue	Total	1837	1838	1839	1840	1841
Baker	Ann	St-Urban Street	F	Anglais	1	1				
Baker	John	Old Market	H	Anglais	1			1		
Baker	John	St-Paul Street	H	Anglais	4	1	1		1	1
Ball	?Gaston	St-Mary Street	H	?	2	1	1			
Barré	Nicholas	St-Joseph Street	H	Français	3			1	1	1
Barrett	Danl D.	Bleury Street	H	Anglais	1				1	
Bayand	James	St-Paul Street	H	Anglais	1			1		
Beatty	Frank	St-Antoine St	H	Anglais	1		1			
Beauthier	François	New Market	F	Français	1	1				

Comme l'illustre cet échantillon, un travail de nettoyage des données est nécessaire. Il faut éliminer les doublons, corriger l'orthographe, les modifications toponymiques des rues et les déménagements des établissements. Mais d'emblée, un tel tableau soulève des interrogations sur la pérennité des entreprises et le degré de professionnalisation du métier.

1.4 Conclusion

L'auberge est un élément essentiel de la vie collective urbaine ou rurale, bien au-delà de sa fonction première qui est d'offrir à boire et à manger. C'est un centre de communications et de socialisation incontournable. Dès lors, on la retrouve à intervalles réguliers et rapprochés sur le territoire montréalais car dans la première moitié du XIX^e siècle tous les déplacements se font « ... au pas de l'homme et de la femme ou au pas du cheval et de la bête de somme... »¹⁶⁷.

En tant que lieu de consommation, l'auberge est considérée, ici, comme un objet de l'histoire de l'alimentation. Cependant, force est d'admettre que les recherches sur le sujet s'inscrivent souvent en marge de cette dernière. La présente étude fait donc appel à deux historiographies parfois entrelacées: celle de la géographie historique et celle de l'histoire de l'alimentation.

¹⁶⁷ Dany Fougères et Valérie Shaffer, « Une île sans partage: la domination de Montréal à l'ère d'une nouvelle dynamique insulaire. », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, vol. .2/Des origines à 1930. p.472

CHAPITRE 2

LES RÈGLES DU JEU : L'ORDONNANCE DE 1839

Dans ce chapitre, les règles du jeu sont sommairement résumées à partir de l'ordonnance de 1839 qui a été choisie comme référence parce qu'elle est au centre de la période étudiée (1837 à 1842) et qu'elle diffère peu de celles qui suivront. Elle reprend, par ailleurs, plusieurs dispositions de lois antérieures, dont celles d'une ordonnance adoptée juste l'année précédente. Car, ainsi en est-il des législations sur l'alcool et les débits de boissons, on en compte presque une par année¹⁶⁸ ! S'ajoutent encore les règlements édictés par le Conseil de ville après 1840, en particulier les règlements 21 (1841) et 53 (1842). Le règlement 21 établit le montant des taxes imposées aux aubergistes en fonction de la valeur locative de leur commerce et celui de la taxe sur les tables de billard. Cette dernière portion est modifiée dès l'année suivante par le règlement 53. Toutes ces lois sont fréquemment abrogées, en tout ou en partie ; arrivées à leur date d'échéance, elles peuvent être reconduites maintes et maintes fois¹⁶⁹. Par exemple, en 1827, « [l'] Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de culte public, et pour d'autres objets y mentionnés [(1827) 7 Geo. IV, c. 3 (Qué.)] » qui doit expirer en 1836 sera prolongé à quelques reprises avant de devenir permanent en 1840.

Ce capharnaüm juridique n'est pas unique en son genre. Par exemple, Didier Nourrisson dépeint ainsi la législation sur les débits de boissons en France à la fin du XIXe siècle « ... [un] maquis [de] décrets, lois, circulaires et arrêtés... »¹⁷⁰. L'expression peut être reprise pour décrire la situation à Montréal dans la première moitié du même siècle. C'est un enchevêtrement d'actes et d'ordonnances dans lequel il serait difficile de s'y retrouver sans

¹⁶⁸ Voir le tableau résumant les divers articles des réglementations touchant les aubergistes. Dans le cadre de cette étude, 41 « lois » ont été répertoriées entre 1774 et 1842. Appendice C

¹⁶⁹ Le terme « lois » englobe ici tous les règlements, les actes et les ordonnances, etc.

¹⁷⁰ D. Nourrisson, *op. cit.* p.289

le travail de Luc Le Blanc¹⁷¹. En résumé, il s'agit, ici, de définir grosso modo le cadre législatif avec lequel doivent composer les aubergistes pour mesurer son impact sur le nombre et la localisation des établissements.

2.1 L'émission des permis et tensions au sein de l'administration

Après 1764, la distribution des permis d'aubergiste est en partie confiée aux juges de paix. C'est toujours le cas en 1842 malgré l'incorporation de la ville et l'Acte d'Union. Officiellement, leur tâche se limite à faire des recommandations au gouverneur-général car, lui seul a juridiquement le pouvoir d'accorder les licences. Les juges de paix sont des magistrats bénévoles, pas toujours impartiaux, d'autant qu'ils subissent d'une part, les pressions de l'autorité coloniale et, d'autre part, celles de leurs concitoyens et concitoyennes¹⁷².

L'« Ordonnance pour amender un certain Acte y mentionné, et faire de meilleurs réglemens au sujet des Auberges et des Aubergistes » (1839)¹⁷³ est une refonte des lois existantes qui succède à la loi de 1836¹⁷⁴. Elle réitère les conditions à remplir pour les postulants et les postulantes. Ces conditions diffèrent selon le lieu : que l'on soit en milieu rural ou urbain. À Montréal, Québec ou Trois-Rivières, l'ordonnance de 1839 confirme que les procédures existantes demeurent inchangées. L'obligation d'avoir des chambres et des stalles pour les

¹⁷¹ Ce juriste a fait le recensement des législations sur l'alcool au Québec entre 1774 et 2010. L. Le Blanc, *op. cit.*

¹⁷² A. Greer, *op. cit.* p.117

¹⁷³ Québec (Province), « Ordonnance pour amender un certain Acte y mentionné, et faire de meilleurs réglemens au sujet des Auberges et des Aubergistes [(1839) 2 Vict., c. 14 (Qué.)] », dans *Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada*, J.C. Fisher and W. Kemble, law printer to the Queen's M.E.M., coll. « Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada », 1839.

¹⁷⁴ Québec (Province), « Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs. [(1836) 6 Wm. IV, c. 14 (Qué.)]. », dans *The provincial statutes of Lower-Canada*, 1836, vol. 15.

chevaux n'y est pas imposée. Pourtant, dans leurs requêtes, les aspirantes et aspirants-aubergistes montréalais précisent souvent qu'il ou qu'elle a toutes les commodités (chambres et stalles) nécessaires aux voyageurs. Ainsi en est-il pour John Brown du Courant Sainte-Marie qui souligne qu'il est avantageusement situé près du quai des bateaux à vapeur en provenance de Longueuil¹⁷⁵. Ces mentions mettent en exergue le rôle attribué aux auberges dans le réseau de transport d'autant que la ville est au cœur d'une activité commerciale florissante qui a forcément des répercussions sur l'emplacement, le nombre et le type d'établissements¹⁷⁶. « Les transports exigent plus de bras, les auberges se multiplient, de même que les journaux. »¹⁷⁷

En milieu urbain, les voyageurs et les voyageuses peuvent séjourner dans des hôtels, des auberges, des tavernes ou des pensions. Parallèlement, il existe des cabarets, des coffeehouses, des épiceries voire des confiseries à qui l'on octroie un permis d'aubergiste sans obligation d'hébergement¹⁷⁸. Par exemple, dans le Lovell de 1842-43, sur les quelques 151 détenteurs ou détentrices de permis en bonne et due forme¹⁷⁹. 84 s'annoncent uniquement comme *tavern*, les autres sont désignées comme *grocers, tavern & grocers*,

¹⁷⁵ Lettre John Brown (1839). BANQ, TL32,S38

¹⁷⁶ Cette fonction d'hébergement est une préoccupation du régime britannique, le régime français mettait moins d'emphase sur cet aspect selon Mathieu Perron. M. Perron, *op. cit.* p.187

¹⁷⁷ Paul-André Linteau, *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2007. P.62 Paul-André Linteau n'est pas le seul à faire une parallèle entre débits et journaux, Ray Oldenburg fait, tant qu'à lui, le rapprochement entre coffeehouses et la distribution des journaux. R. Oldenburg, *op. cit.* p.217

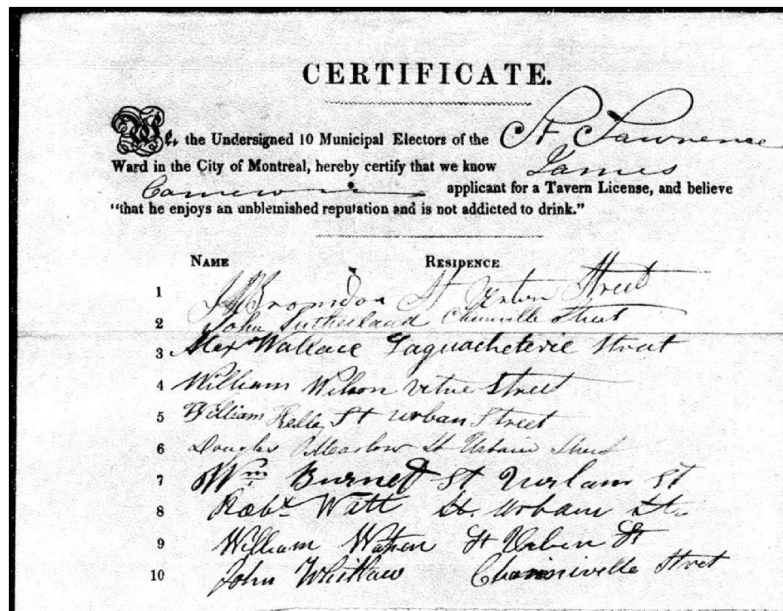
¹⁷⁸ Les relations furent parfois tumultueuses entre aubergistes de métier et épiciers qui vendent de l'alcool en petite quantité. En 1819, les aubergistes de Québec et de Montréal se plaignent du fait que le permis d'épicier est moins dispendieux et que le détenteur d'un tel commerce permet la consommation sur place ou sur le pas de sa porte M. Perron, *op. cit.* p.23

¹⁷⁹ C'est-à-dire tous ceux et celles dont les noms se retrouvent aussi dans le registre de 1842.

butchers & grocer, wines and grocers, confectioners & tavern et même confectioners¹⁸⁰ tout court.

À l'opposé des tenanciers et tenancières d'auberges de campagne à qui on demandait une caution de 40 £ pour l'obtention d'un permis, les candidates et les candidats montréalais ne présentent généralement qu'une recommandation sous forme de certificat signé par de simples habitants, peu importe qu'ils soient officiers ou magistrats¹⁸¹.

Figure 2.1 - Certificat (s.d.) pour James Cameron du faubourg Saint-Laurent. Il obtient un permis en 1842¹⁸²



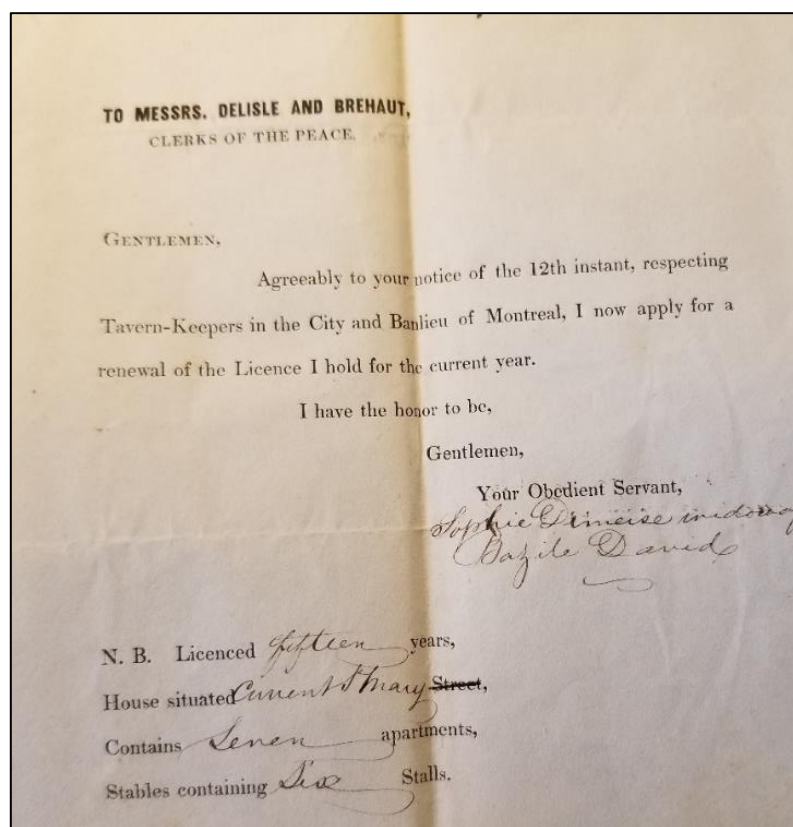
¹⁸⁰ **CONFECTIONARY, CONFECTIONER** noun One whose occupation is to make, or to sell sweetmeats, etc **SWEETMEAT**, noun [sweet and meat.] Fruit preserved with sugar; as peaches, pears, melons, nuts, orange peel, and the like. N. Webster, *op. cit.*

¹⁸¹ Certains formulaires prévoient jusqu'à vingt-cinq signatures.

¹⁸² *Licences des tavernes, 1802, BANQ Vieux-Montréal, P1000, D880.*

Chaque année, l'aubergiste doit renouveler son permis. Généralement, il ou elle complète un formulaire où est indiqué le nombre d'années en exercice, le nombre de pièces (« *appartement* ») disponibles, le nombre de stalles et le lieu.

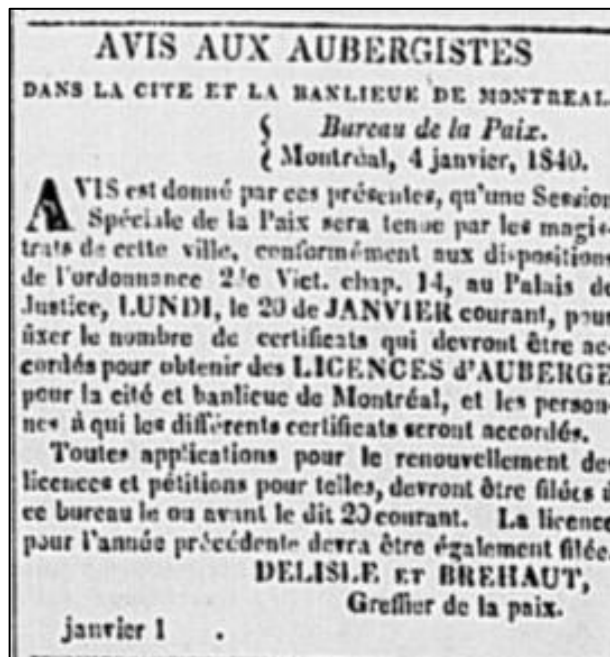
Figure 2.2 - Demande de renouvellement de licence par Sophie Demerse veuve de Bazile David en date du 29 mars 1839.¹⁸³



¹⁸³ Son établissement, situé au Courant Sainte-Marie, comporte 7 pièces et six stalles. Elle (ou son époux décédé) possède un permis depuis quinze ans est-il écrit.. On retrouve effectivement dans les registres un Bazile David qui possède un permis en 1837 pour un commerce au Marché neuf, cependant le permis lui est refusé en 1838. On ne retrouve le nom de Sophie Demerse dans les registres qu'en 1842 où le permis est effectivement accordé. *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal - Certification des aubergistes 1802-1889*, 1802, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

Après 1839, dans les trois principales villes bas-canadiennes (Montréal, Québec et Trois-Rivières), la sélection des candidats se fait lors de sessions spéciales de la paix entre le 20 et 30 janvier de chaque année et avis public doit être donné quinze jours avant la tenue de l'assemblée. À Montréal, la distribution des permis se faisait déjà lors de sessions spéciales de la paix, depuis 1836 à tout le moins. La loi vient donc entériner une procédure existante.

Figure 2.3 — Avis aux Aubergistes de Montréal paru dans *L'ami du peuple* janvier 1840¹⁸⁴



L'attribution de permis d'aubergiste est presque l'unique objet des procès-verbaux des sessions spéciales de la paix à Montréal entre 1836 et 1842. Quelques pages seulement abordent d'autres sujets comme : les charretiers, les chiens enragés, les comptes à payer et

¹⁸⁴ Delisle et Brehaut, greffier de la paix, « Avis aux aubergistes », *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*. 18 janvier 1840.

quelques rapports du guet. La procédure semble pour le moins chaotique. En 1836, par exemple, les noms des bénéficiaires sont simplement écrits les uns à la suite des autres, pêle-mêle, sans aucune mention de lieu¹⁸⁵. Le désordre est tel que certains noms reviennent lors de sessions subséquentes (spéciales ou régulières) et l'on accorde à nouveau un permis ou on le retire sans explication. Chaque année, il y a une session « principale » où une grande quantité de certificats sont distribués (ou refusés). Ce certificat est le préalable à l'obtention du permis, la liste des certificats accordés est ensuite envoyée au gouverneur général. C'est ce dernier, ou ses représentants, qui décernent officiellement les permis d'aubergiste.

La session « principale » est suivie d'une kyrielle d'autres où l'on prend « en considération » de nouvelles demandes ou des pétitions d'aubergistes frustrés d'avoir essuyé un refus. Sur présentation d'une pétition, on accorde un certificat à Rebecca Williams le 4 avril 1837 et de nouveau le 22 avril de la même année ; on semble avoir oublié qu'il lui avait été consenti quinze jours plus tôt. Les pétitions sont monnaie courante et peuvent être renouvelées en cas de deuxième refus. L'insistance est souvent payante, par exemple en 1836, Pierre Vigent dépose d'après les procès-verbaux pas moins de quatre pétitions avant de se voir enfin octroyer le dit certificat le 6 août. La même année, à son troisième essai, Vincent Brazeau envoie un avocat (Me Charles Mondelet) présenter sa pétition et obtient gain de cause. Sur les quelques 309 demandes reçues¹⁸⁶ au total en 1837, les juges de paix réexaminent le cas de 116 individus¹⁸⁷ et accordent un certificat à 94 d'entre eux (81 %). Trente de ces pétitionnaires devront s'y prendre à plusieurs reprises et déposent deux voire trois pétitions. Les listes des « principales » sessions de la paix sont donc loin d'être exhaustives.

¹⁸⁵ C'est ce qui rend les données de 1836 inutiles pour la présente étude.

¹⁸⁶ Incluant les demandes des faubourgs et des côtes.

¹⁸⁷ Dans la majorité des cas il est précisé qu'on leur a présenté une pétition contestant la décision de leur refuser un permis. On a inclus ici tous les cas présentés lors de sessions ultérieures à la session « principale » même si la mention « pétition » est absente.

En 1837, le nom d'un lieu est accolé au nom de l'aubergiste et comme mentionné plus haut, il s'agit d'une rue, d'un quartier ou d'un faubourg. Le tout est organisé en colonnes et en ordre alphabétique ! La procédure au niveau municipal se raffine au fil des années. Le 22 janvier 1838, il est décidé qu'un comité de cinq magistrats sera appointé pour compiler les demandes et faire des recommandations sous forme de deux listes distinctes (permis accordés, permis rejetés). Les membres du comité sont alors: Charles-Séraphin Rodier, Turton Penn, Joseph Shuter, Charles Tait et Joseph-Batiste Castonguay¹⁸⁸.

La liste est ensuite envoyée au gouverneur général pour approbation, mais, celle-ci n'est pas automatique, loin de là. Les procès-verbaux contiennent des copies de la correspondance entre le gouverneur général et les magistrats. Des missives qui laissent entrevoir de vifs désaccords entre eux¹⁸⁹. Par exemple, lors de la session spéciale du samedi 10 mars 1838, on fait lecture d'une lettre du secrétaire civil dans laquelle il est demandé aux magistrats de réexaminer le cas d'Henry Falstro. Ce dernier a adressé une pétition directement au gouverneur général, John Colborne. Les juges de paix répondent poliment, mais fermement :

Résolu que les greffiers de la paix en réponse à la référence du secrétaire civil au sujet de la requête dudit Henry Falstro informe son Excellence que cette requête a déjà été

¹⁸⁸ Charles-Séraphin Rodier avocat et marchand (1797-1876) fut conseiller puis maire de Montréal (1858-1962) et conseiller législatif. Turton Penn marchand (vers 1795- 1866), aussi membre du Conseil Spécial à ce titre il signera l'autorisation d'attaquer la seigneurie de Saint-Denis en 1837. Joseph Shuter marchand importateur de Montréal (porcelaines entre autres), il a été lui-même propriétaire d'un hôtel à Sorel en 1815. Charles Tait fut conseiller de la ville de Montréal de 1840 à 1842. Joseph-Baptiste Castonguay, marchand lui-aussi qui aura par ailleurs des démêlés en justice avec l'aubergiste Serafino Geraldini. « Biographie – RODIER, CHARLES-SÉRAPHIN (1797-1876) – Volume X (1871-1880) – Dictionnaire biographique du Canada », http://www.biographi.ca/fr/bio/rodier_charles_seraphin_1797_1876_10F.html (27 avril 2022) « The Quebec gazette published by authority = Gazette de Québec publiée par autorité ». *Annales Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842. Elizabeth Collard, « Nineteenth-Century Canadian Importers' Marks », *Material Culture Review*, vol. 16, n° December, 1982 paragraphe 5 Louise Pelletier, « LES HÔTELS À SOREL de 1825 À 1987 ».

¹⁸⁹ Ces frictions sont d'autant plus étonnantes que les juges de paix sont nommés par ce même gouverneur-général qui les choisit parmi les personnalités locales.

soumise deux fois aux sessions spéciales de la magistrature et deux fois rejetée unanimement sur les raisons qui ont paru suffisantes.¹⁹⁰

En 1842, nouvelle partie de bras de fer entre les juges de paix de Montréal et le gouverneur général, Sir Charles Bagot¹⁹¹. Ce dernier approuve toutes leurs recommandations sauf six, celles de Michael Brady, Robert Brandon, George Boxall, Michael Gannon, John McCann et George McNamee « ... *whose names have been struck off in consequence of certain objections brought under His Excellency's notice by the commissioner of Police.* »¹⁹² Aucune précision n'est apportée sur ce qu'on leur reproche. Les seules informations retrouvées dans les journaux de l'époque sont l'amende imposée à Michael Brady en 1839 pour vente d'alcool le dimanche¹⁹³ et les faillites éventuelles de George Boxall (1843)¹⁹⁴ et de Michael Gannon (1869)¹⁹⁵. Les magistrats répliquent au gouverneur général que l'inspecteur de police de Montréal¹⁹⁶ est toujours présent aux sessions qui se tiennent, comme le veut la loi, entre le 20 et le 30 janvier. Ils prennent donc leur décision en toute connaissance de cause. De plus, allèguent-ils, certains de ces individus seraient acculés à la ruine si leur demande était rejetée. Bien entendu, ajoutent-ils, l'octroi d'un permis reste ultimement la prérogative du gouverneur général.

Resolved that this meeting apprehensive that injustice may unconsciously have been done to the said individuals or some of them, will respectfully solicit, at the hands of His Excellency the Governor General, communication of the grounds alleged by the

¹⁹⁰ *Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1833-1842*, Montréal, BAnQ, TL32,S38.

¹⁹¹ Voir en appendice B la transcription de ces échanges.

¹⁹² *Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1833-1842*, Montréal, BAnQ, TL32,S38.

¹⁹³ « Les amendes suivantes ont été imposées aujourd'hui, le 2 juillet 1839 par la Cour des Sessions Hebdomadaire », *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*.

¹⁹⁴ W.E Ball *Messenger des Banqueroutes*, « En banqueroute - George Boxall », *La Minerve*.

¹⁹⁵ À supposer qu'il s'agit du même Michael Gannon. T. Sauvageau, « Acte concernant la Faillite 1861 (Michael Gannon) », *L'Ordre: union catholique*.

¹⁹⁶ Il s'agit peut-être d'Alex Comeau.

*Commissioner of Police for the exercise of His Excellency's undoubted prerogative of disallowance.*¹⁹⁷

Par la même occasion, les juges de paix transmettent la pétition de George Boxall qui désire connaître les raisons pour lesquelles une licence lui est refusée. Les magistrats soulignent qu'ils ne peuvent malheureusement répondre à sa requête puisqu'ils ignorent les motifs du rejet¹⁹⁸. Les résolutions adoptées ce 19 mars 1842 semblent à la limite de l'impertinence¹⁹⁹. La conversation par lettres et résolutions interposées se poursuit sur le même ton. Le 26 mars, après avoir rappelé que la loi lui octroie le pouvoir de décision, le gouverneur général les prie de réexaminer les cas litigieux et assure que s'ils maintiennent leur recommandation : « *His Excellency will give the recommendation his most favorable consideration and will be much pleased if he can coincide in the opinion which the magistrates after such inquiry may see fit to adopt* »²⁰⁰. Finalement, le 12 avril suivant, les permis sont tous consentis. À contrario, lorsque des pétitions lui sont directement adressées, le gouverneur général accorde parfois des licences par-dessus la tête des juges de paix. Ainsi en est-il pour François Tulloch à qui il alloue un permis le 22 avril 1842.²⁰¹

¹⁹⁷ *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal -Certification des aubergistes*, 1802, Montréal, BANQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

¹⁹⁸ Cette opacité dans les raisons qui justifient un refus est déjà dénoncée en 1832 dans une pétition des aubergistes de Québec. M. Perron, *op. cit.* paragraphe 29

¹⁹⁹ Seul le juge de paix Henry Discoli est dissident. Les autres juges de paix présents le 19 mars 1838 sont : Alexander Buchanan, James Brown, John Dyde, Sydney Bellingham, Henry Corse et Alexis Laframboise.

²⁰⁰ *Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1833-1842*, Montréal, BANQ, TL32,S38. Lettre du 26 mars 1842 lue lors de l'assemblée du 31 mars.

²⁰¹ S'agit-il du François Tulloch que E.Z. Massicotte identifie comme assistant-secrétaire-correspondant des Fils de la Liberté ? La chose serait pour le moins étonnante. Edouard-Zothique Massicotte, *Faits curieux de l'Histoire de Montréal*, Librairie Beauchemin Limitée, 1922.

La distribution des licences n'est pas la seule pierre d'achoppement entre le gouverneur et les juges de paix ; le remboursement d'une partie des amendes²⁰² pour débits illégaux est une autre source de tensions. Lorsque reconnus coupables, les tenanciers et tenancières présentent une protestation (mémoire ou pétition) souvent favorablement accueillie par le gouverneur. Si ce dernier révoque une condamnation, la portion versée à la Couronne (50 % du total) peut être restituée en tout ou en partie à l'aubergiste, mais l'autre moitié, déjà remise au délateur ou à la délatrice, ne peut être réclamée. En effet, les dénonciateurs et dénonciatrices récoltent la moitié d'une amende imposée à un individu s'il est condamné. De telles conditions favorisent sans doute la délation. Donald Fyson rappelle d'ailleurs que dans le cas des permis de vente d'alcool, le délateur ou la délatrice est mal vue :

La pratique [celle de verser la moitié de l'amende au poursuivant-délateur] s'applique même aux infractions liées directement aux revenus de l'État, telles que les infractions aux lois relatives aux permis de vente d'alcool. dans une demande de remise d'amende pour absence de permis, le principal témoin [le délateur] est décrit comme ayant agi « par des motifs bas et honteux, séduit d'ailleurs par l'appât d'un gain sordide »...²⁰³

En avril 1837, le gouverneur fait part de ses préoccupations en précisant que la situation entraîne d'importantes diminutions des revenus provinciaux. Conséquemment, il suggère aux magistrats de se pencher sur la pertinence des jugements rendus dans de telles causes et demande que des copies certifiées des jugements lui soient transmises.

Il fait aussi part de son intention de ne remettre à l'avenir que la moitié de la portion de Sa Majesté (donc le quart de l'amende totale) lorsque la demande est justifiée. Cette conduite

²⁰² En fait, il s'agit de la portion du roi ou de la reine, car, la moitié déjà versée au délateur n'est pas en cause ici.

²⁰³ D. Fyson, *op. cit.* p. 435

ne semble cependant pas avoir été mise en application puisque le 19 août 1842, le gouverneur général autorise la remise de toute la portion du roi à la veuve Jane Mathews²⁰⁴.

2.2 Obligations, responsabilités et interdictions

L'ordonnance de 1839 introduit une nouveauté : l'article XIV interdit de vendre, sans licence, « ... des boissons provenant de drèche, du cidre, de la bière d'épinette, et de gingembre ou d'autres boissons fermentées pour être bues dans sa maison ou dans quelque bâtiment, cour, jardin, verger ou autre lieu en dépendant... »²⁰⁵. On étend donc l'obligation d'obtenir un permis d'aubergiste à tous ceux et celles qui détaillent des « boissons enivrantes » dans l'ensemble de la province. Cette exigence ne s'appliquait précédemment qu'aux établissements des cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières²⁰⁶.

Puisqu'il s'agit d'une refonte, l'ordonnance reprend plusieurs dispositions de lois antérieures. Ainsi en est-il de la défense de servir de l'alcool durant les offices religieux du dimanche et des jours de fête. Auparavant, les malades profitaient d'une exemption à ce chapitre²⁰⁷, ce n'est plus le cas. Sous l'influence des mouvements de tempérance, l'alcool est, de moins en moins, considéré comme un médicament incontournable²⁰⁸. L'interdiction ne s'applique cependant pas aux voyageurs et aux voyageuses. Ce privilège que leur accorde le législateur

²⁰⁴ C'est d'autant plus curieux que Jane Mathews se soit vu accorder un permis par les juges de paix le 20 janvier de la même année. Donald Fyson affirme que les demandes de clémence soumises par des femmes sont presque toujours reçues favorablement. Il ne faut cependant pas oublier que ces dernières ne représentent qu'un faible pourcentage des aubergistes. *Ibid.* p.423

²⁰⁵ Québec (Province), *op. cit.*

²⁰⁶ Depuis l'acte de 1823 : « Acte pour amender un Acte passé dans la cinquante-huitième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, « Acte qui pourvoit plus efficacement à la Sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'Etablissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses, » et pour augmenter les fonds nécessaires aux fins du dit Acte [(1823) 3 Geo. IV, c. 6 (Qué.)]. » *The provincial statutes of Lower-Canada*, 1821.

²⁰⁷ Ce qui pouvait aussi être, on l'imagine aisément, une façon commode de contourner les règles.

²⁰⁸ D.T. Courtwright et C. (trad.) Ferland, *op. cit.* p.108

atteste de l'importance du rôle joué par l'auberge dans le réseau de transport²⁰⁹. Le même article précise les heures après lesquelles²¹⁰ on ne peut servir de l'alcool aux soldats, aux matelots, aux apprentis, aux domestiques ou aux mineurs²¹¹.

Il est aussi prescrit que le permis doit être affiché à l'intérieur du commerce après avoir été lu publiquement. La mention « aubergiste licencié ou licenciée » doit se retrouver sur l'enseigne qui remplace dorénavant le bouchon français²¹². À ce chapitre, les règlements de police de Montréal imposent certaines normes à suivre : si l'enseigne est posée au mur, l'écriteau ne doit pas l'excéder de plus de six pouces, si elle est suspendue c'est à une hauteur de dix pieds et dans ce cas elle ne doit pas dépasser de plus de vingt pouces.²¹³ L'enseigne a de multiples fonctions, souligne Mathieu Perron, dont celle de : « ... [permettre] aux autorités de bien surveiller et encadrer cet espace particulier, à la convergence du privé et du public puisque pour la plupart des établissements, particulièrement pour les plus modestes, le bâti diffère peu des logements voisins. »²¹⁴

²⁰⁹ Le législateur prend le soin de préciser qu'un voyageur n'est pas un résident d'une paroisse contiguë déjouant ainsi de possibles ruses des habitants et habitantes.

²¹⁰ Sept heures du soir en hiver, neuf heures du soir en été.

²¹¹ Si l'on précise les mineurs, doit-on comprendre que l'aubergiste peut lui servir de l'alcool aux heures prescrites ?

²¹² Bouchon qu'il était coutume de suspendre au-dessus de sa porte en Nouvelle-France « **BOUCHON** : se dit aussi d'un rameau de verdure, d'une couronne de lierre, ou de quelque autre signe qu'on attache à une maison, pour faire connaître qu'on y vend du vin. *Un bouchon de cabaret*. Il se dit quelquefois, par extension, Du cabaret même. » Le Dictionnaire de l'Académie française. Sixième Édition. T.1 [1835]. Le plus souvent en Nouvelle-France il s'agit d'un bouquet de branches de conifères « ... à leur choix fait de pin ou de pinette ou autre branchage de durée qui conserve sa verdure en hiver... ». Marie-Claude Poliquin, *Les aubergistes et les cabaretiens montréalais entre 1700 et 1755.*, Mémoire de maîtrise, McGill University, 1996. P.18

²¹³ *Compilation of the Bye-Laws and police regulations in force in the City of Montreal with an appendix containing extracts from Provincial Enactment. Part 1*, Montreal, 1842.

²¹⁴ M. Perron, *op. cit.* p.107

Juridiquement parlant, le législateur délègue à l'aubergiste la responsabilité de « ... maintenir la paix et le bon ordre dans sa maison. »²¹⁵ L'administration coloniale désire qu'il ou qu'elle soit, en quelque sorte, les yeux et les oreilles du pouvoir²¹⁶. Mais, ce n'est souvent qu'un vœu pieux. Plusieurs études font d'ailleurs un lien entre ces lieux de sociabilité (tavernes, coffeehouses ou salons) et la naissance des mouvements politiques de la fin du XVIIIe siècle²¹⁷.

La loi continue de défendre à un officier de milice, un marguillier ou un juge de paix d'obtenir une licence d'aubergiste²¹⁸. Cette disposition n'est pas vaine, en 1810, Thomas McCord et Jean-Marie Mondelet²¹⁹ avaient dénoncé les magistrats qui détiennent des permis de taverne. En 1836, l'interdiction avait été étendue aux brasseurs de bière et aux distillateurs²²⁰. Enfin, en 1839, on ajoute à la liste les « ... commerçants ou détaillants d'eaux-de-vie, rhum,

²¹⁵ Extrait d'un formulaire de cautionnement de 1841. *Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1833-1842*, Montréal, BANQ, TL32,S38.

²¹⁶ Voir à ce propos M. Perron, *op. cit.*, N. Christie, *op. cit.* C. Heron, *op. cit.* Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire: Histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2004

²¹⁷ C. Heron, *op. cit.* P. Thompson, *op. cit.* D.C. Conroy, *op. cit.* Olivier BLANC, « CERCLES POLITIQUES ET « SALONS » DU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION (1789-1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, 2006 S.V. Salinger, *op. cit.* M. Perron, *op. cit.* Mathieu Perron, « Taverne sous surveillance: conditions d'émergence de nouveaux espaces de divertissement semi-publics au Québec (1764-1825) », *Lumen*, vol. 37, 2018 P. Delottinville, *op. cit.* Roderick Phillips, *Une histoire de l'alcool*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2015.

²¹⁸ Québec (Province), *op. cit.*

²¹⁹ À titre de présidents de la Cour des sessions trimestrielles. D. Fyson, *op. cit.* p.178

²²⁰ « Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs. [(1836) 6 Wm. IV, c. 14 (Qué.)]. », dans *The provincial statutes of Lower-Canada*, 1836, vol. 15.

vins ou autres liqueurs spiritueuses. »²²¹ Des modalités qui n'empêchent pas, John Molson (fils)²²² d'être juge de paix et de siéger aux sessions spéciales de 1839.

Si certaines fonctions judiciaires leur sont inaccessibles, on n'hésite pas, par ailleurs, à les nommer connétables. Entre 1787 et 1820, selon Donald Fyson, les taverniers ont recours à des substituts pour remplir cette fonction dans une proportion de 70 %²²³. On comprend que par la nature de son négoce, un aubergiste peut difficilement s'absenter, mais, surtout, il ne veut pas courir le risque de devoir arrêter des clients ou des clientes. Le paiement d'un remplaçant est donc une charge supplémentaire pour le tenancier, montant qui s'additionne au coût du permis et autres frais afférents.

2.3 Les coûts afférents

L'ensemble de la taxation reliée à l'alcool, de l'importation (ou de sa fabrication) à la consommation, représente 35 % à 40 % du revenu de la ville de Montréal.²²⁴ Ce pourcentage n'est pas exceptionnel au XIXe siècle, il est le même partout au Royaume-Uni²²⁵.

Le coût d'un permis varie selon les années : L'Acte des revenus du Québec de 1774²²⁶ prévoyait une somme de 1 £ 16 s lors de son adoption, montant qui est porté à 3 £ 6 s en

²²¹ Québec (Province), *op. cit.*

²²² John Molson fils de John Molson l'ancien, fondateur de la brasserie du même nom, lui-même impliqué dans le commerce des spiritueux.« Molson, John, Jr », *L'Encyclopédie canadienne*, 2013.

²²³ D. Fyson, *op. cit.* p.260

²²⁴ M. Perron, *op. cit.* p.13-14 D. Fougères, *op. cit.* p.317

²²⁵ J. O'Brien, *op. cit.* Dans les documents du fonds Sir Louis-Hyppolite Lafontaine, on trouve un états des montants perçus pour les licences d'auberge au Haut et Bas-Canada entre 1845 et 1849. La moyenne par année pour le Haut-Canada étant de 9 664 £ alors qu'elle n'est que de 5 557 £ au Bas-Canada.

²²⁶ L. Le Blanc, *op. cit.* p.24 An Act to establish a Fund towards further defraying the Charges of the Administration of Justice, and Support of the Civil Government within the Province of Quebec, in America [(1774) 14 Geo. III, c. 88 (U.K.)].

1795²²⁷ et, enfin, à 4 £ 7 s 6 p en 1840²²⁸. Dans son article sur l'alimentation à Montréal au tournant du siècle, Donald Fyson²²⁹ indique que le salaire mensuel d'un travailleur du canal Lachine vers 1825 est de 2 £ 15 s. Robert Tremblay²³⁰ affirme qu'entre 1790 et 1830, 50 % des travailleurs montréalais gagnent un maximum de 5 £ par mois. Sylvain Brouillette dans son mémoire de maîtrise²³¹ révèle qu'un clerc de marché touche un peu plus de 8 £, c'est aussi la rémunération que suggère Joseph-François Perrault²³² en 1832 pour un huissier-audencier. À partir de ces quelques données, on peut supputer que le permis d'aubergiste en 1840 (4 £ 7 s 6 p) équivaut, plus ou moins, à un mois de salaire d'un ouvrier montréalais²³³. Cette estimation reste approximative puisque les chiffres retenus sont pour les années 1830 et qu'ils ne tiennent pas compte des dépenses essentielles à la survie d'un ménage. L'alimentation peut, par exemple, représenter jusqu'à 60 % du revenu d'un travailleur²³⁴. Pour les femmes veuves ou célibataires, les coûts afférents représentent un défi important²³⁵.

²²⁷ *Ibid.* Acte pour accorder à Sa Majesté des Droits sur les Licences de colporteurs, porte-cassettes et petits marchands, et pour régler leur trafic; et pour accorder une augmentation de Droits sur les Licences de personnes qui tiennent des maisons publiques, ou qui débitent du vin, de l'eau-de-vie, rum ou autre liqueur forte dans cette Province et pour les régler; et pour abroger un Acte ou Ordonnance y mentionné [(1795) 35 Geo. III, c. 8 (Qué.)].

²²⁸ M.A. Poutanen, *op. cit.*, p.54 malheureusement l'auteure ne nous donne pas la source de ces chiffres.

²²⁹ La projection a été faite à partir d'une note de base de page où l'auteur nous apprend que l'ouvrier du canal dépense 22 ch par mois pour son alimentation soit 40 % de son salaire. Donald Fyson, « Du pain au madère: L'alimentation à Montréal au début du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 1, 26 août 2008. p.72

²³⁰ Robert Tremblay, « La formation matérielle de la classe ouvrière à Montréal entre 1790 et 1830 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 1, 1979. p.47

²³¹ Sylvain Brouillette, *LES MARCHÉS PUBLICS À MONTRÉAL, 1840-1860*, UQTR, 1991. p.51

²³² Joseph-François Perrault, *Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.*, Québec, 1832. p.25

²³³ Ou encore au prix de 150 pains blancs de 4 lb en 1842 selon le prix mentionné dans *l'Aurore des Canada*, (1842, 31 juillet)

²³⁴ R. Tremblay, *op. cit.* p.47

²³⁵ M.A. Poutanen, *op. cit.* p.54

Le prix de la licence, sans être accessible à une bonne partie de la population, n'apparaît pas exorbitant. Compte tenu du grand nombre de demandes, il serait raisonnable de croire que les profits potentiels en valent la peine²³⁶. Cependant, les multiples poursuites judiciaires²³⁷ pour vente d'alcool sans permis viennent contredire cette hypothèse. Entre 1820 et 1830, 60 % des coupables de cette infraction proviennent des paroisses rurales, ce qui laisse à penser que les intéressés sont passablement rebutés par les procédures²³⁸ qui leur sont imposées (cautionnement, serment, certificat) et les frais qu'elles engendrent. Ces tracasseries administratives font d'ailleurs l'objet d'une pétition présentée à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en novembre 1832, les aubergistes se plaignent, entre autres, de la lourdeur du processus pour les tenanciers et tenancières des campagnes²³⁹.

L'article VII de l'ordonnance de 1839 semble étendre le devoir de souscrire une obligation de 40 £ en faveur de sa Majesté ainsi que deux cautions de 20 £ chacune souscrite par des membres de la communauté. Cette règle ne s'appliquait auparavant qu'aux aubergistes des campagnes. Cependant, dans le cadre de cette étude, aucun document n'a été découvert attestant de l'application de cette disposition dans la ville de Montréal.

Le coût de la licence n'est pas le seul montant à déboursier, à celui-ci s'ajoutent toutes les charges spéciales (et elles sont nombreuses) exigées au fil des années pour des raisons

²³⁶ Pour la période précédant la Conquête (1680 à 1759), Yves Briand a calculé qu'à Montréal, l'aubergiste fait un profit de 40% sur le pot de vin (plus ou moins 2 litres) à 50% sur la velte (environ 7.5 litres) d'eau-de-vie. Y. Briand, *op. cit.* p.83-84

²³⁷ 40 % des causes présentées devant les Sessions hebdomadaires à Montréal entre les années 1820 et 1830 selon D. Fyson, *op. cit.* p.347

²³⁸ Il se peut aussi que pour les habitants et les habitantes des campagnes le coût du permis représente une plus large portion de leur revenu.

²³⁹ *Journal of the House of Assembly, Journals of the House of Assembly of Lower-Canada, from the 15th November, 1832 to the 3rd April, 1833, in the third year of the reign of King William the Fourth, being the third session of the fourteenth provincial parliament of this province, session 1832-Lower-Canada*, Québec, Fréchette & cie, coll. « Canadiana en ligne », 1833.

diverses : l'entretien des routes,²⁴⁰ le guet²⁴¹, etc. En 1823, par l'« Acte qui pourvoit plus efficacement à la Sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'Etablissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses, » et pour augmenter les fonds nécessaires aux fins du dit Acte », on réclame aux aubergistes un supplément de 2 £ payable au Trésorier des chemins²⁴². Autre exemple, en 1840, le comité des finances de la ville suggère d'imposer des taxes additionnelles sur divers produits et services : un penny par gallon d'alcool et un demi pour le gallon de bière, 25 £ pour les aubergistes et de 10 £ pour les *grocers* qui vendent de l'alcool²⁴³. Des montants qui représentent deux à cinq fois le prix initial de la licence. Le comité propose aussi une taxe de deux et demi pour cent sur la valeur locative des commerces à l'exception des « ... *ale rentals of an under ten pounds per annum, which are to be specially exempted from any additionnal rate.* »²⁴⁴ Un an plus tard, le conseil de la ville impose effectivement aux aubergistes une taxe sur la valeur de leurs locaux variant de 10 £ à 35 £²⁴⁵. Manifestement, le premier réflexe de l'administration qu'elle soit coloniale ou municipale est de recourir aux taxes sur l'alcool et les débits de boisson pour augmenter les revenus. L'alcool est la « vache à lait » de l'État et, comme plusieurs chercheurs et chercheuses l'ont souligné, le législateur se préoccupe plus

²⁴⁰ « Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets » [(1799) 39 Geo. III, c. 5 (Qué.)]. » voir L. Le Blanc, *op. cit.* p.4

²⁴¹ « Acte qui pourvoit plus efficacement à la Sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'Etablissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses, » et pour augmenter les fonds nécessaires aux fins du dit Acte [(1823) 3 Geo. IV, c. 6 (Qué.)]. voir *Ibid.* p. 6 D. Fyson, *op. cit.* p. 104 et 240 N. Christie, *op. cit.*

²⁴² *The provincial statutes of Lower-Canada/Les statuts provinciaux du Bas-Canada*, Québec, 1821.

²⁴³ Ville de Montréal, « Procès-verbaux : volume 1. - 1840-1841 - Archives de Montréal ». Les charretiers se voient aussi imposé une taxe supplémentaire ainsi que les chiens. Les frais semblent moindres pour les épiciers, et les aubergistes se plaindront régulièrement de cette concurrence « déloyale » à différentes époques et pour différents motifs. Voir à ce sujet M. Perron, *op. cit.* p.23

²⁴⁴ À noter : c'est l'une des rares allusions à l'existence de alehouses qui ait été rencontrée dans le cadre de cette étude. Ville de Montréal, *op. cit.*

²⁴⁵ Conseil de ville de Montréal, « No. 21 - Règlement fixant le taux des impôts fonciers et autres pour accroître le revenu municipal - 1841 ».

de la fiscalité que de la moralité de ce commerce²⁴⁶. John O'Brien énumère quatre raisons pour lesquelles l'État a tant recours à ces taxes sur l'alcool et les lieux de consommation. C'est d'abord une industrie importante, donc les revenus espérés sont grands. C'est également un aliment quotidien et de base. Troisièmement, certains alcools sont des produits de luxe de consommation ostentatoire, la seule denrée non essentielle que puissent se permettre les moins nantis. Finalement, il s'agit d'un psychotrope au même titre que le thé, le café et le tabac, des substances²⁴⁷ qui créent une dépendance dont la demande ne peut que croître et les recettes aussi par conséquent²⁴⁸.

À toutes ces dépenses, s'ajoutent d'autres frais indirects comme la licence pour les tables de billard. Entre 1841 et 1842, cette dernière passe de 20 £ à 50 £ par table²⁴⁹! Il y a aussi les taxes et les permis sur les théâtres, les cirques et les exhibitions d'animaux qui se produisent souvent dans des auberges, des hôtels, etc. Finalement, le tenancier ou la tenancière doit déboursier beaucoup d'argent pour opérer son commerce.

2.4 Conclusion

Pour l'aspirant ou l'aspirante aubergiste comme pour le vétéran ou la vétéranne, s'y retrouver dans le fouillis des lois est un défi. Il ne faut pas perdre de vue qu'entre 1774²⁵⁰ et 1840, on

²⁴⁶ L. Le Blanc, *op. cit.* J. O'Brien, *op. cit.* p. 120 R. Phillips, *op. cit.* p.306

²⁴⁷ Des produits qui sont aussi taxés par l'État.

²⁴⁸ J. O'Brien, *op. cit.* p.121

²⁴⁹ Conseil de ville de Montréal, « No. 53 - Règlement abrogeant partiellement le règlement no 21 imposant une taxe aux propriétaires des billards - 1842 ».

²⁵⁰ Les premiers actes qui portent sur l'alcool après l'Acte de Québec. F. T. Piggott, « An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America [(1774) 14 Geo. III, c. 83 (U.K.)]. », dans *William Clowes&Sons, Ltd (dir.), The Imperial Statutes Applicable to the Colonies, London, W. Clowes & sons, limited, 1904, vol. II Great Britain Parliament House of Lords, « An Act to establish a Fund towards further defraying the Charges of the Administration of Justice, and Support of the Civil Government within the Province of Quebec, in America [(1774) 14 Geo. III, c. 88 (U.K.)]. », dans *Accounts and Papers, 1838 L. Le Blanc, op. cit.* p.1*

compte plus de trente actes et ordonnances sur l'alcool ou les débits de boissons.²⁵¹ Ces législations (ou certains de leurs articles) restent en vigueur et s'appliquent concurremment avec l'ordonnance de 1839. Par exemple, l'acte de 1807 sur la désertion des marins, celui de 1827 sur le maintien du bon ordre le dimanche, etc. La loi de 1839 est une refonte des lois portant sur les auberges et doit prendre fin le 1^{er} novembre 1842. La précédente refonte datait de 1836 et devait se terminer en mai 1838. Enfin, à toutes ces législations se greffent les règles et règlements de police de la ville de Montréal sur les jeux (billard et cie) et les enseignes.

Pour obtenir un permis, l'aubergiste doit présenter une première requête avec une lettre de recommandations et prêter serment. Ensuite, chaque année, il faut soumettre une demande de renouvellement accompagnée ou non de recommandations. L'ordonnance de 1839 prévoit aussi que le greffier de la paix peut réclamer une rémunération d'un shilling et trois deniers pour chacune de ces formalités.²⁵² Des sommes qui s'ajoutent aux frais déjà énumérés plus haut : le coût du permis, les montants à verser au trésorier des chemins, les taxes sur la valeur locative, etc.

Malgré tous ces obstacles, chaque année, c'est près du tiers des requêtes qui émanent de nouveaux candidats et de nouvelles candidates à la profession. En contrepartie, une large proportion d'aubergistes de métier ne sollicite pas de renouvellement de leur licence.

²⁵¹ En incluant ici les lois qui fixent les droits d'importation ou sur la production d'alcool.

²⁵² Québec (Province), *op. cit.*

Tableau 2.1 - Total des nouvelles candidatures – Montréal (sans les côtes) - 1837-1842

TOTAL DES DEMANDES ACCORDÉES ET REJETÉES – <i>City of Montreal</i>							
Lieu	1837	1838	1839	1840	1841	1842	Mediane
Premières demandes	?	71	77	67	43	59	67
Aubergistes de "métier" *	?	158	149	172	164	188	164
TOTAL DES DEMANDES	300	229	226	239	207	247	234

*Ceux qui ont déjà obtenus au moins un permis d'aubergiste

L'on ne peut tirer de conclusions quant à la rentabilité de ce type de commerce à partir des documents consultés dans le cadre de ce mémoire. Le nombre de nouvelles candidatures pourrait laisser croire qu'il y a effectivement certains gains sur le plan pécuniaire ou social. Joseph-François Perrault toujours dans son *Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois* (1832) donne un aperçu du statut socio-économique²⁵³ de l'aubergiste lorsqu'il propose une rémunération pour les témoins :

...[les témoins se divisent] en quatre classes et leur accorderai des salaires proportionnés aux rangs qu'ils tiennent dans la société.

La 1ère classe se composera des nobles, membres du conseil exécutif, du parlement et des ministres de la religion.

La 2ème des magistrats, des gens de loi, des docteurs, des arpenteurs, des officiers de milice et des marchands en gros.

La 3ème des détailliers, aubergistes, artisans, tenant boutique avec des compagnons à gages ou des apprentis.

La 4ème des cultivateurs et des journaliers.²⁵⁴

Cette classification confirme, à tout le moins, qu'il s'agit d'un groupe assez important pour être spécifié.

²⁵³ Il s'agit du point de vue d'un Canadien français catholique et franc-maçon.

²⁵⁴ J.-F. Perrault, *op. cit.* p.25

Les questions de localisation sont rarement évoquées dans les procès-verbaux des sessions spéciales de Montréal entre 1837 et 1842.²⁵⁵ Les juges de paix ne mentionnent jamais qu'une demande est rejetée parce qu'il y a trop de tavernes sur telle ou telle rue, dans tel ou tel faubourg²⁵⁶. Par conséquent, on retrouve des concentrations phénoménales de débits dans certains secteurs de la ville. Ce qui préoccupe les magistrats c'est l'agitation sociale qui en découle « [le grand nombre de tavernes] *as being in great measure the primary cause of crime; the natural consequence of excessive dissipation. To curtail as far as practicable an evil so generally acknowledged ...* »²⁵⁷

Dans l'ordonnance de 1839 ou dans les lois qui la précèdent, il n'y a donc aucune mention quant aux conditions géographiques du lieu (densité, voisinage, transport, etc). Il faut attendre 1853 pour trouver une première référence à l'espace.²⁵⁸ Cet acte interdit aux aubergistes des campagnes de s'installer près des chantiers de travaux publics. Ce n'est qu'au début du XX^e siècle qu'une modification du code municipal fait allusion à l'emplacement des tavernes en permettant aux villes de décréter une distance minimale entre l'auberge et l'église.

S'il n'y a pas de prescriptions légales, qu'est-ce qui influence le choix d'un emplacement ? La répartition des débits dans la cité est sans nul doute en phase avec l'activité économique. Les cartes du chapitre suivant illustrent une abondance de tavernes autour du port et du Marché

²⁵⁵ Du moins dans les procès-verbaux qui ont été consultés pour cette recherche. BAnQ, TL32,S38

²⁵⁶ Dans ces sources, on ne trouve qu'une seule occasion où le grand nombre d'auberges dans la ville est invoqué pour motiver un refus. Cette remarque accompagne le rejet des pétitions de Louis Provandier et John Riley le 28 avril 1838, *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal - Certification des aubergistes 1802-1889*, 1802, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S38. L'inverse est aussi vrai, jamais, non plus, ils n'accordent un permis parce qu'il y a trop peu de débits à tel ou tel endroit.

²⁵⁷ *Ibid.* 2 mai 1838

²⁵⁸ Acte pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes sur ou auprès la ligne des travaux publics, en cette province [(1853) 16 Vict., c. 164 (Canada)]. dans L. Le Blanc, *op. cit.* p.16

neuf. En d'autres lieux, c'est la proximité de la clientèle qui favorise l'installation d'un établissement. Dans ces cas, quel rôle joue l'appartenance ethnolinguistique ou le genre des clients, des clientes et de l'aubergiste dans le choix d'un emplacement ?

CHAPITRE 3

LES AUBERGES DANS L'ESPACE URBAIN

Comme mentionné au premier chapitre, les registres étudiés dans le cadre de ce mémoire couvrent les années 1837 à 1842 puisque ce sont les seuls, mis à part 1810 et 1817, qui ont été retrouvés dans les archives²⁵⁹. Cette période est particulièrement intéressante, car les turbulences politiques, économiques et sociales qui la caractérisent ont pu influencer l'attribution des permis d'aubergistes.

L'auberge est une composante incontournable du paysage urbain au début du XIX^e siècle. Le commerce et son enseigne servent même de repères visuels²⁶⁰. Les annonces parues dans les journaux de l'époque attestent de cette fonction : dans *La Minerve* du 23 mars 1837, Joseph Vincent, marchand-tailleur, avertit sa clientèle qu'il vient de déménager en face de l'hôtel Rasco²⁶¹ ; dans le *Lovell* 1842-43, l'agent commercial (*General Commission Agent*) Joseph Webster précise que son bureau est situé à l'opposé de *l'Exchange Hotel*²⁶². Si elle fait office de balise, l'enseigne et son image informent aussi le consommateur et la consommatrice sur

²⁵⁹ Les données des années 1810 et 1817 n'ont pas été retenues dans la présente étude, les deux listes sont des feuillets détachés, la première contient 126 noms pour la *City of Montreal* sans mention de lieux, la seconde comprend 179 noms (avec localisation) qui furent tout de même enregistrées dans la base de données.

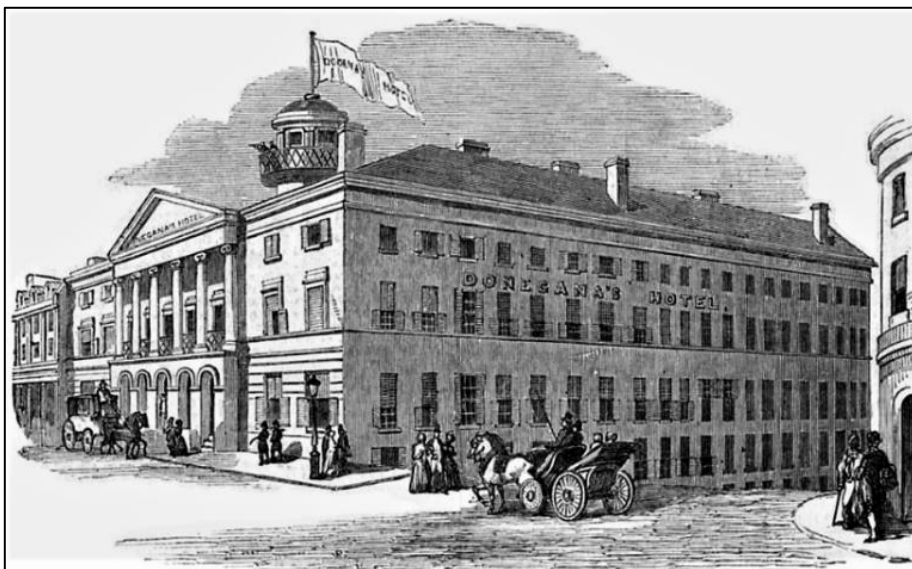
²⁶⁰ Pour Laurent Turcot : « L'enseigne trace les limites des zones d'influence, donne de la couleur à la ville et devient un signe de la particularité montréalaise. » Laurent Turcot, « Mœurs, sociabilités et mentalités montréalaises : la vie quotidienne dans la ville au XVIII^e siècle », dans Les Presses de l'université Laval (dir.), *Histoire de Montréal et sa région. Des origines à 1930.*, Québec, coll. « Les régions du Québec », 2012, vol. . 2/1 p.277 Mathieu Perron, *Le « Parlement du peuple » : enjeux politiques et sociaux des tavernes, auberges et coffeehouses du district de Québec (1759-1775)*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2014. p. 107 Voir aussi à ce propos Luc Le Blanc, « L'histoire législative de l'alcool au Québec (1774-2010) » Marie-Claude Poliquin, *Les aubergistes et les cabaretiérs montréalais entre 1700 et 1755.*, Mémoire de maîtrise, McGill University, 1996. p.22 et surtout Beat Kümin, « Iconographical Approaches to the Early Modern Public House », *Food & History*, vol. 7, n° 2, 2009. p.29-42

²⁶¹ « La Minerve » (1837, 23 mars).

²⁶² *Annales Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

les services offerts voire sur la clientèle (Belfast Hotel, Farmer's Hotel). Malheureusement, l'iconographie des auberges montréalaises au début du XIX^e siècle est assez pauvre²⁶³. Sur les quelques exemples retrouvés dans le cadre de ce mémoire, on ne voit que du lettrage, pas de dessins. Cela ne signifie pas qu'il y ait prépondérance de l'écrit sur l'image²⁶⁴, car ces illustrations montrent surtout des édifices cossus (des hôtels en particulier) avec leur nom en grandes lettres sur la façade comme l'Hôtel Donegana et le London Commercial Hôtel²⁶⁵.

Figure 3.1 - Hôtel Donegana - Illustrated London News du 8 septembre 1849²⁶⁶



²⁶³ Dans les quelques peintures et gravures, on retrouve plus souvent des scènes d'intérieur que d'extérieur. Ce qui en soit est peut-être révélateur de l'importance accordée à la convivialité (réelle ou imaginée) dont l'auberge est le symbole.

²⁶⁴ Elle demeure essentielle lorsqu'une large partie de la population est analphabète. M. Perron, *op. cit.*

²⁶⁵ L'hôtel brûlera en 1852. Guy Pinard, *Montréal: son histoire, son architecture*, Montréal, La Presse, 1987, vol. . 3/2 p.159 Jean-Claude Germain (s.d.), « Le Montréal de la nouvelle richesse coloniale », *L'aut'journal*.

²⁶⁶ Alfred Sandham, *Montreal illustrated [...]*, Montreal, 1875.

Figure 3.2 - London Commercial Hotel - Montreal Herald and daily commercial gazette du 13 avril 1850²⁶⁷

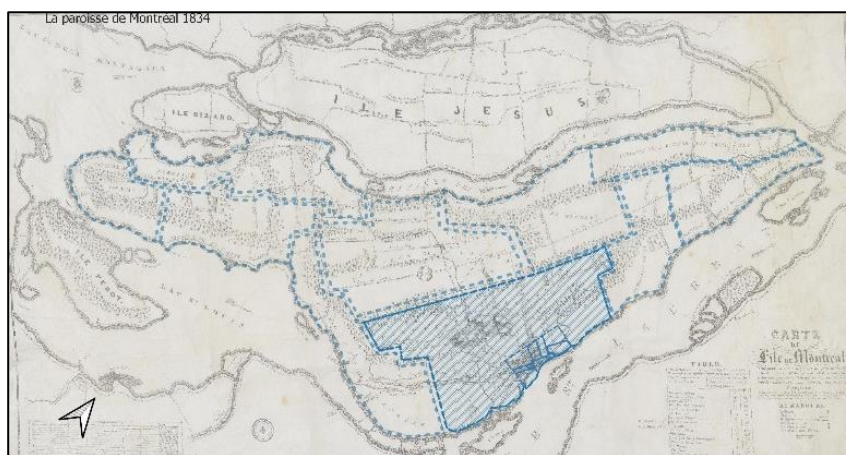


Pour prendre la mesure de la place occupée par « l'institution » dans la géographie de la ville et le quotidien du citadin, il faut d'abord déterminer où sont les auberges sur le territoire montréalais. Où s'ancrent-elles ? Quels sont les facteurs qui influencent leur installation dans telle ou telle rue : les activités économiques, la clientèle, l'origine ethnoculturelle des propriétaires ? En dressant le portrait de la situation au début et à la fin de la période étudiée peut-on discerner si l'un de ces éléments est plus important qu'un autre ?

²⁶⁷Isaac Moffat, « The London Commercial Hotel (Annonce) », *Montreal herald and daily commercial gazette*.

Ce chapitre est conséquemment divisé en deux parties ; la première, plus géographique, présente un état des lieux en 1837 et en 1842 ; il s’agit de localiser les auberges dans l’espace et le temps à partir du registre de la *City of Montreal* . Comme mentionné précédemment, ce dernier contient les listes annuelles des permis accordés ou refusés sur le territoire de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal (ville, faubourgs et côtes) tel qu’illustré ci-dessous.

Carte 3-1 - La paroisse Notre-Dame-de-Montréal en grisé — carte d’André Jobin 1834²⁶⁸



Dans la deuxième partie du chapitre, la répartition géographique des débits est analysée en fonction du profil de la population desservie. Car, dans sa mission d’ancrage, la localisation de ce type de commerces est forcément dépendante de sa clientèle. Cette dernière influence à la fois l’endroit et le genre d’établissement qu’elle désire fréquenter : taverne, auberge, hôtel, cabaret, *coffeehouse*, mais aussi épicerie, confiserie et même boucherie. Enfin et puisque les sources le permettent, il faut prendre en considération la distribution spatio-temporelle des licences en fonction de la langue maternelle des tenanciers et des tenancières (anglais ou français).

²⁶⁸ André Jobin, « Carte de l’île de Montréal designant les chemins publics, les paroisses les fiefs et les villages qui s’y trouvent, le canal de Lachine, les différentes parties de l’île qui ne sont pas encore en état de culture &c. &c / ». Réalisation José Désorcy (2022).

3.1 Où boit-on ?

Quel que soit le type d'agglomération, le tracé des premières artères est généralement en fonction des caractéristiques physiques du lieu (ravins, cours d'eau, montagne, etc.). Mais l'espace est aussi modifié par l'intervention humaine (élargissement des travées, ouverture de nouvelles rues, ponts) ; des transformations qui changent parfois la destinée de ces lieux. Ainsi, au fil des ans, certaines voies de communication perdent de l'importance alors que d'autres demeurent prééminentes quoi qu'il arrive. Par conséquent, la topographie du territoire détermine en grande partie l'emplacement d'une auberge qui dessert les voyageurs et voyageuses, mais d'autres éléments influencent le choix d'un lieu lorsqu'il s'agit de donner à boire et à manger à la population locale.

L'examen de la répartition des permis par rues et par années révèle, sans surprises, des axes nord-sud et est-ouest²⁶⁹ déjà bien marqués. En 1837, on compte 38 artères montréalaises pourvues d'au moins un établissement ; 21 de celles-ci ont une orientation plus ou moins nord-sud, 17 sont dans une direction est-ouest. Cinq ans plus tard, les licences sont distribuées sur 50 rues ; 27 rues nord-sud, 23 rues est-ouest.

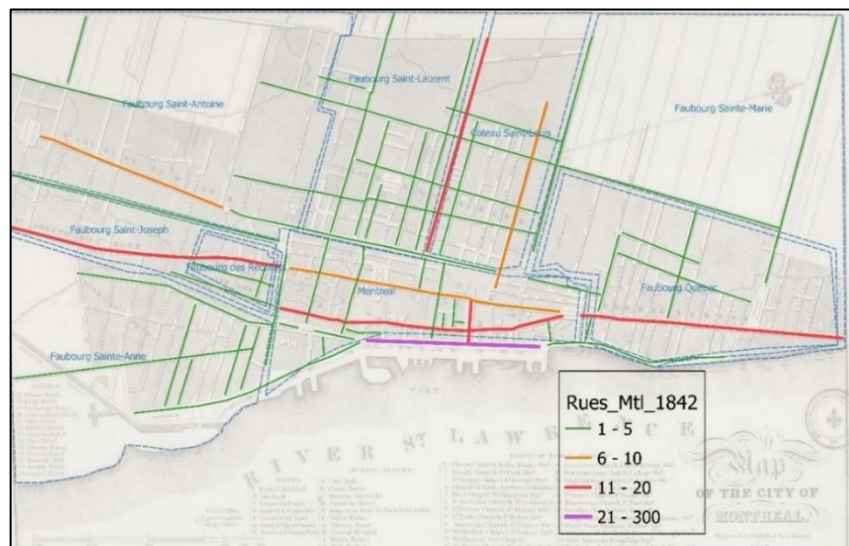
Les cartes suivantes présentent l'ensemble des rues sur lesquelles se trouve au moins une auberge.

²⁶⁹ J'utilise les termes est-ouest et nord-sud même s'ils sont géographiquement inexacts, les rues de Montréal étant ainsi divisées d'est en ouest de part et d'autre de la rue Saint-Laurent.

Carte 3-2 - Carte de Montréal illustrant les rues avec auberges – 1837²⁷⁰



Carte 3-3 - Carte de Montréal illustrant les rues avec auberges - 1842²⁷¹



²⁷⁰ Fonds de carte Adolphus Bourne, « Map of the city of Montreal ». Réalisation José Désorcy (2022)

²⁷¹ *Id.*

Graphiquement, l'axe nord-sud reste plutôt stable entre 1837 et 1842 : le Marché Neuf (*New Market* - Place Jacques-Cartier) et la rue Saint-Laurent sont indétrônables, bien que des artères parallèles prennent sporadiquement de l'importance²⁷². Le nombre d'établissements sur l'ensemble des rues de l'axe nord-sud augmente de plus de 9 % entre 1837 (74) et 1842 (81).

²⁷² C'est en 1792 que la ville est ainsi divisée en quartiers est et ouest par la rue Saint-Laurent. Le registre de 1817 (le seul disponible jusqu'à présent et antérieur à 1837) nous indique qu'il n'y a alors qu'une seule auberge sur cette artère. Suzanne LAVIGNE, Nicole RODRIGUE et Christiane ABBoud (éd.), *op. cit.*

Exception faite du Marché au foin (*Hay Market*) et de Saint-Dominique, ce sont les mêmes rues qui trônent au sommet du palmarès. Mais, la rue Saint-Laurent, en perdant huit tavernes entre 1837 et 1842, passe en deuxième position au profit du Marché Neuf, Bleury dégringole du troisième au sixième rang, etc. Malgré tout, on retrouve sur les dix premières rues presque autant d'établissements en 1837 (60) qu'en 1842 (58). Elles semblent avoir atteint leur point d'équilibre dès le début de la période étudiée. L'augmentation du nombre d'auberges dans l'axe nord-sud est essentiellement attribuable à l'apparition de « nouvelles » rues soit, des artères maintenant pourvues de débits alors qu'elles n'en avaient aucun en 1837.

Tableau 3.2- Tableau des « nouvelles » rues dans l'axe nord-sud en 1842 par rapport à 1837.

Rang-1842	Demande	Lieu	1842
13	VRAI	King	2
14	VRAI	Saint-Denis	2
15	VRAI	Saint-Pierre	2
16	VRAI	Victoria	2
21	VRAI	Woodyard Lane	1
22	VRAI	Campeau	1
23	VRAI	George	1
24	VRAI	Saint-Gabriel	1
25	VRAI	Saint-George	1
26	VRAI	Saint-Vincent	1
27	VRAI	Visitation	1

Entre 1837 et 1842, sur les rues orientées est-ouest, la croissance du nombre d'auberges est de 7 % (111 en 1837 et 119 en 1842), un pourcentage assez semblable à celui de l'axe nord-sud .

Tableau 3.3 - Tableau des rues de l'axe est-ouest avec le nombre d'auberges que l'on y retrouve en 1837 et 1842 (sans les côtes ni certains permis où la rue n'est pas précisée)

Rang 1837	Demande	Lieu	1837	Rang 1842	Demande	Lieu	1842
1	VRAI	des Commissaires	18	1	VRAI	des Commissaires	21
2	VRAI	Notre-Dame	16	2	VRAI	Sainte-Marie	19
3	VRAI	Sainte-Marie	16	3	VRAI	Saint-Paul	13
4	VRAI	Saint-Paul	12	4	VRAI	Saint-Joseph	12
5	VRAI	Saint-Joseph	11	5	VRAI	Notre-Dame	10
6	VRAI	Capital	7	6	VRAI	Saint-Antoine	7
7	VRAI	Dorchester	5	7	VRAI	Wellington	5
8	VRAI	Wellington	5	8	VRAI	de la Commune	4
9	VRAI	de la Commune	4	9	VRAI	Capital	3
10	VRAI	Saint-Antoine	4	10	VRAI	Dorchester	3
		Sous-totaux	98				97
11	VRAI	Lagauchetière	3	11	VRAI	Lagauchetière	3
12	VRAI	Saint-Maurice	3	12	VRAI	Saint-Maurice	3
13	VRAI	Sainte-Catherine	2	13	VRAI	Craig	3
14	VRAI	Water	2	14	VRAI	Sainte-Catherine	2
15	VRAI	Bonaventure	1	15	VRAI	Foundling	2
16	VRAI	College	1	16	VRAI	Water	1
17	VRAI	Saint-Amable	1	17	VRAI	Bonaventure	1
			111	18	VRAI	College	1
				19	VRAI	Saint-Amable	1
				20	VRAI	Mignone	1
				21	VRAI	Perthuis	1
				22	VRAI	Place d Armes	1
				23	VRAI	William	1
							118

Comme dans l'axe nord-sud, certaines de ces rues changent de position, mais aucune ne disparaît du top 10 ; il y a donc légèrement plus de stabilité dans cette direction d'autant que le nombre total d'auberges sur ces artères demeure identique : 98 en 1837 et en 1842.

Ici aussi, l'augmentation du nombre d'auberges entre le début et la fin de la période étudiée, découle de la quantité de débits qui s'établissent sur de « nouvelles » rues.

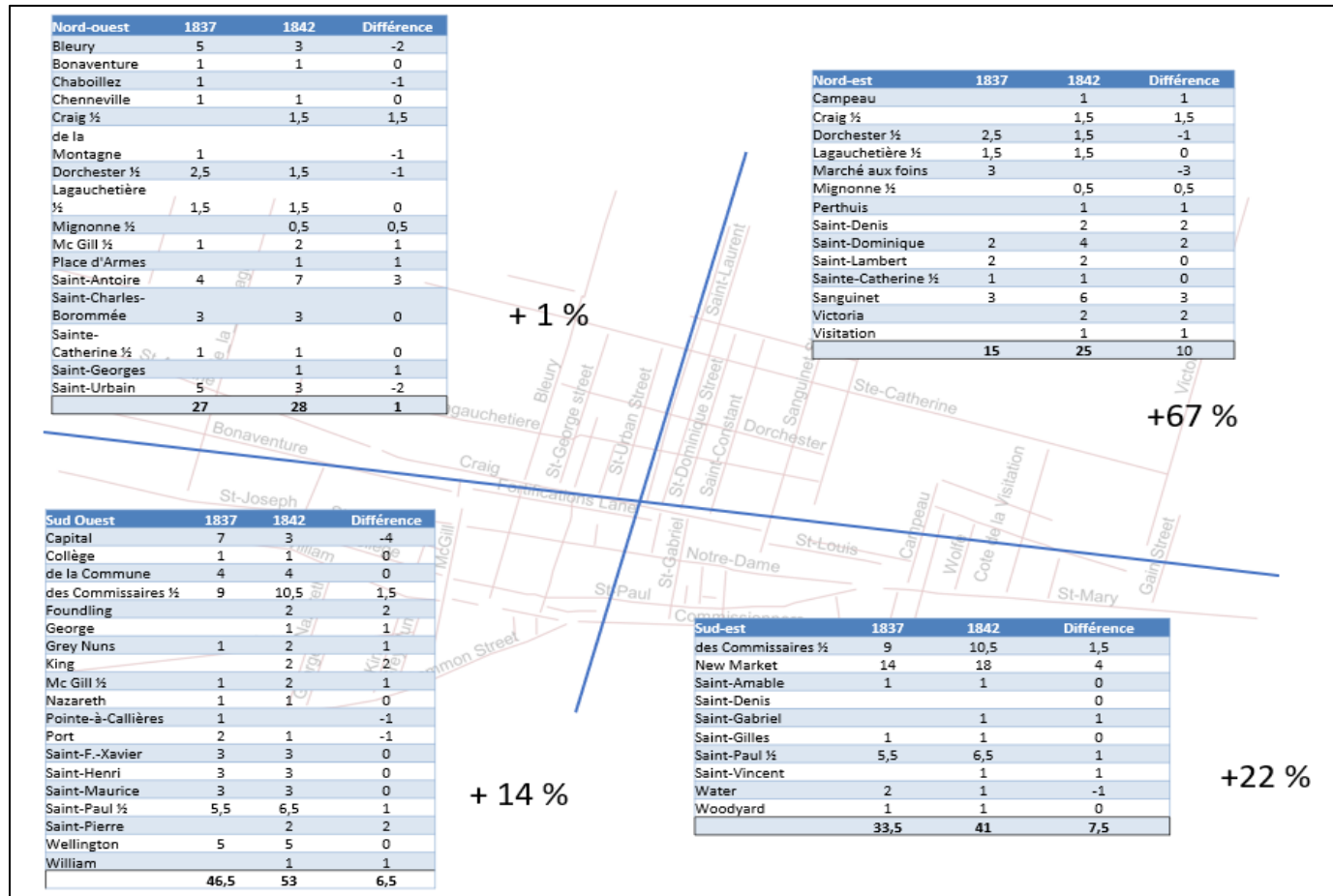
Tableau 3.4 - Tableau des « nouvelles » rues dans l'axe est-ouest

Rang2	Demande	Lieu	1842
13	VRAI	Craig	3
15	VRAI	Foundling	2
21	VRAI	Perthuis	1
22	VRAI	Place d Armes	1
23	VRAI	William	1

Si, dans l'axe nord-sud, c'est la rue Saint-Laurent qui perd le plus de débits entre 1837 et 1842 avec huit auberges en moins, dans l'axe est-ouest c'est Notre-Dame qui perd six établissements. En divisant sommairement la ville en quatre quarts à partir de ces deux mêmes artères²⁷³, et bien que les calculs présentés ci-dessous ne soient pas exhaustifs, la tendance au déplacement des auberges vers l'est demeure bien évidente.

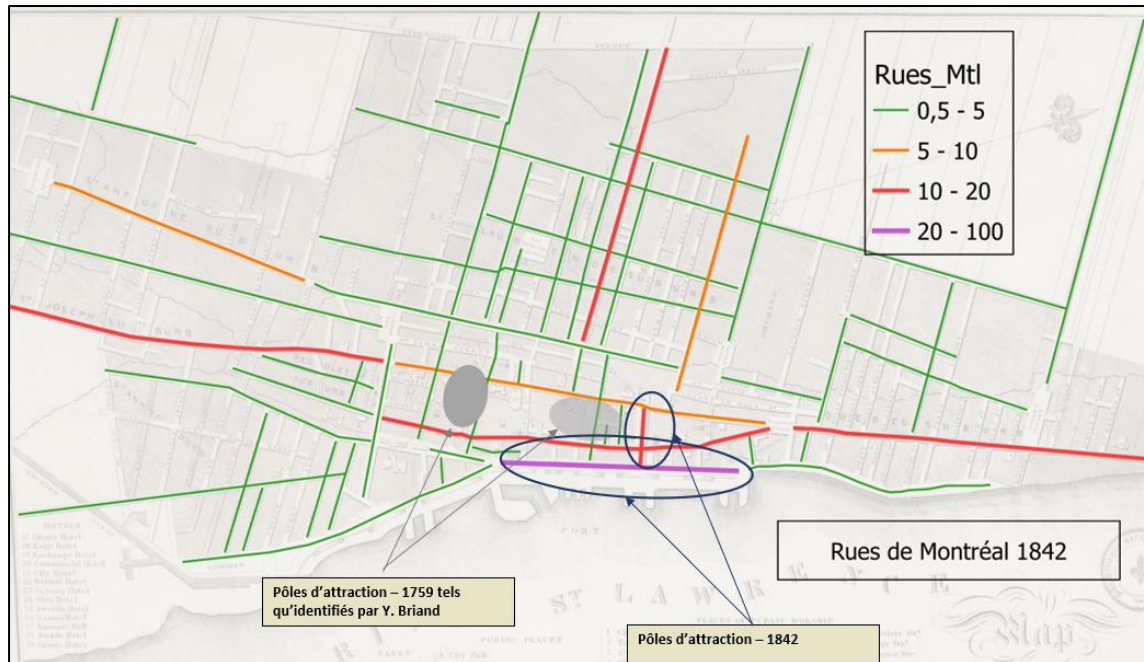
²⁷³ Saint-Laurent définissant une division est-ouest et Notre-Dame (y compris ses prolongements en est et en ouest Saint-Joseph et Sainte-Marie) une division nord-sud.

Figure 3.3 - Nombre d'auberges sur les rues d'est en ouest et du nord au sud en 1837 et en 1842 excluant les axes de est-ouest : Notre-Dame- Saint-Joseph et Sainte Marie et Saint-Laurent dans l'axe nord-sud (les calculs demeurent approximatifs)



Ce déplacement vers l'est, au fil des années, se confirme lorsque l'on compare les concentrations identifiées par Yves Briand pour 1759 avec les résultats pour 1842.

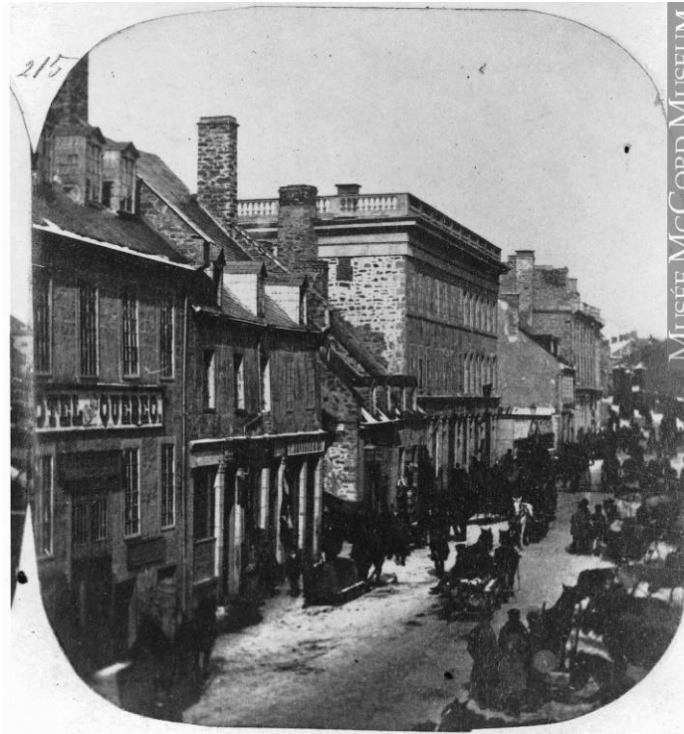
Carte 3-4 - Déplacement des pôles d'attraction. On constate que les établissements se sont déplacés vers le sud-est autour du Marché neuf (Place Jacques-Cartier) et de la rue des Commissaires.²⁷⁴.



Que ce soit dans l'axe nord-sud ou est-ouest, on retrouve de grandes artères du « boire » soit des rues qui comptent plus de cinq établissements. L'emplacement d'une auberge dans l'espace urbain est forcément tributaire des voies de communication les plus importantes ; sa vocation de « passage » l'exige. La photographie ci-dessous illustre bien cette situation : au cœur de l'action, l'Hôtel Québec profite de l'achalandage de la rue Bonsecours.

²⁷⁴ Y. Briand, *op. cit.* p.51 Réalisation José Désorcy (2022)

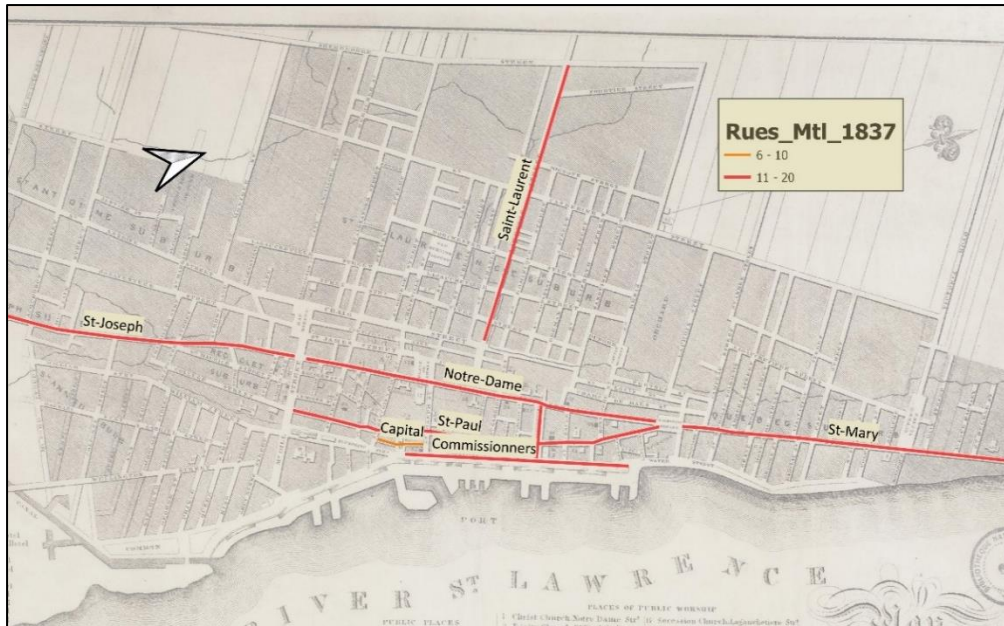
Figure 3.4 - Photographie de William Notman 1859 - rue Bonsecours - à gauche on aperçoit l'hôtel Québec²⁷⁵



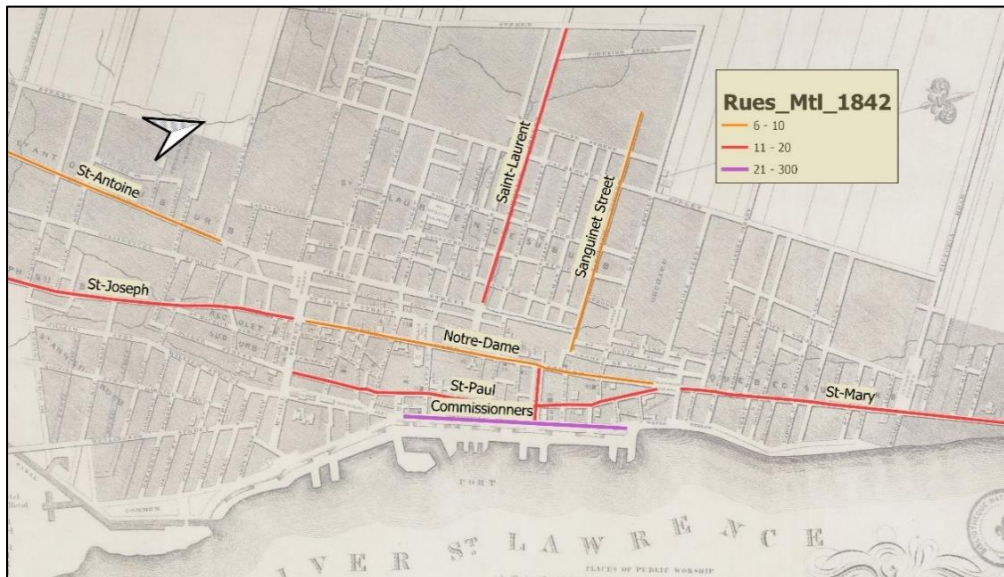
Les cartes qui suivent illustrent l'évolution de ces principales artères en 1837 et en 1842. Certaines d'entre elles conservent leur statut alors que d'autres prennent ou perdent de l'importance. Dans l'ensemble la situation du début de la période ressemble plus ou moins à celle de 1842 ; les turbulences que traverse la cité (Rébellions 1837-38, incorporation de la ville, création du Canada-Uni etc.) semblent avoir peu affecté la distribution des auberges dans l'espace urbain. Cependant, l'analyse année par année, au chapitre suivant, témoigne des impacts de ces perturbations sur le réseau.

²⁷⁵ William Notman, *Marché Bonsecours, rue Saint-Paul, Montréal, 1859.*

Carte 3-5 - Montréal -1837 – les principales artères du boire (rues avec plus de 5 auberges)²⁷⁶



Carte 3-6 - Montréal - 1842 – les principales artères du boire (rues de plus de 5 auberges)²⁷⁷



²⁷⁶ Fond de carte d'A. Bourne, *op. cit.*(1843). Réalisation José Désorcy (2022)

²⁷⁷ *Id.*

La ligne droite formée par les rues Saint-Joseph, Notre-Dame et Sainte-Marie en 1837, semble s'épaissir en son centre en 1842 avec les augmentations sur les rues Saint-Paul et des Commissaires. La prolifération des tavernes sur des Commissaires découle sans doute de la construction de quais permanents au début des années 1830 et de l'accroissement du trafic maritime qui en résulte²⁷⁸. Les auberges y sont si nombreuses, que l'artère paraît se détacher du reste de la ville. Une enclave apparaît au sud de Saint-Paul, une enclave au sein de laquelle se retrouve la très achalandée rue du Marché Neuf (*New Market*). Si, graphiquement, une telle conclusion s'impose, les chiffres en pourcentage en donnent la mesure. En 1837, les auberges de cette zone représentent 50 % des débits de la vieille ville ; la proportion passe à 57 % en cinq ans. La spécialisation de cet espace instaure ainsi une distance entre le fleuve et la terre.

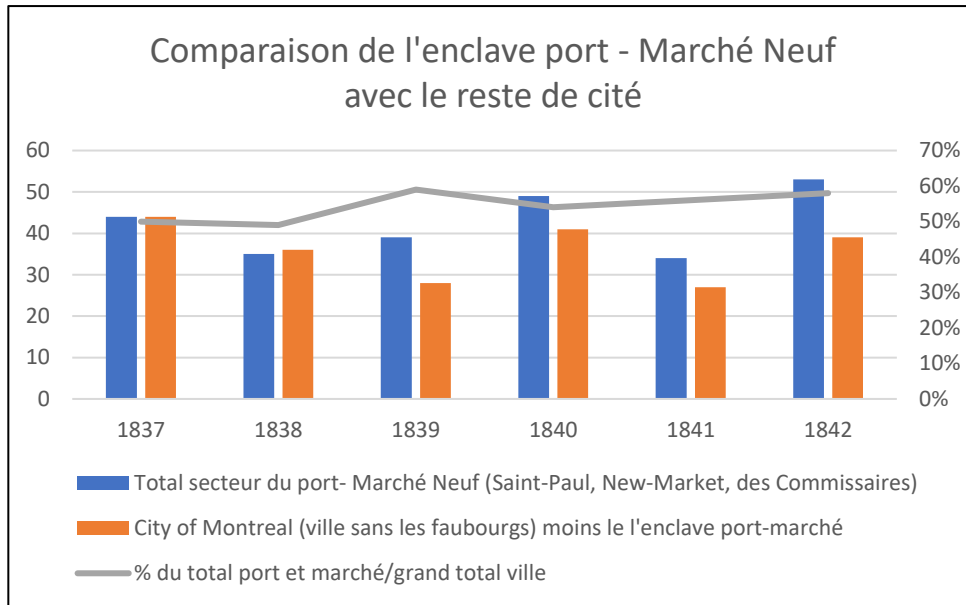
Tableau 3.5 - Tableau illustrant le poids du port et du Marché Neuf par rapport à la ville²⁷⁹

	Lieu	1837	1842
Total secteur du port et du Marché Neuf	des Commissaires	18	21
	Saint-Paul	11	13
	Marché Neuf (<i>New Market</i>)	14	18
		43	52
Grand total Montréal (ville sans les faubourgs)		87	91
% du total port-marché/ grand total vieille ville		49%	57%

²⁷⁸ C'est d'ailleurs en 1840 qu'est instaurée la tradition de la canne à pommeau d'or (sous forme de chapeau haut de forme à l'origine) pour souligner la reprise des activités maritimes. Administration portuaire de Montréal, « Ligne du temps », Port de Montréal, <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port/a-travers-l-histoire/ligne-du-temps> (3 mai 2021).

²⁷⁹ Jean-Claude Robert associe également la rue Saint-Paul aux activités portuaires. Jean-Claude Robert, *Montréal 1821-1871 Aspects de l'urbanisation*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 1977. p. 368

Figure 3.5 - Graphique des % du nombre de permis – port- marché et vieille ville 1837-1842



Ce graphique illustre aussi la concentration des établissements qui s’opère autour du port et du marché. Le Marché Neuf (*New-Market*) agit comme un aimant et devient le principal pôle d’attraction suivi de près par la rue des Commissaires. En 1842, le périmètre du Marché Neuf compte, à lui seul, 18 permissionnaires en règle auxquels s’ajoutent cinq entreprises qui s’annoncent dans l’annuaire Lovell de 1842-43 sans apparaître dans le registre. Au total, il y a donc 23 établissements sur 180 mètres, un tous les huit mètres, on bat de loin la moyenne de la rue des Commissaires²⁸⁰. L’auberge est un rouage essentiel de l’économie et du commerce d’où l’abondance d’établissements autour du Marché Neuf. Ceux et celles venus de l’extérieur pour faire des affaires, y trouvent le gîte et le couvert bien entendu mais aussi des locaux temporaires ou permanents pour offrir leur marchandise, y négocier des ententes, des embauches etc.

Sur des Commissaires, les 21 auberges se répartissent sur une distance d’un peu plus d’un kilomètre (entre McGill et Bonsecours), autrement dit, une moyenne d’un débit à tous les 50 mètres. La prolifération de tavernes en bordure des quais se constate dans toutes les grandes

²⁸⁰ D. Nourrisson explique qu’au Havre à la fin du siècle, différents débits se partageraient les étages d’un même édifice, est-ce le cas autour du Marché Neuf ? D. Nourrisson, *op. cit.* p.98

cités canadiennes, souligne Craig Heron, notamment dans les villes de garnison telles que Halifax, Montréal ou Kingston²⁸¹. C'est un phénomène observé, parfois dès le XVIIIe siècle, aux États-Unis et en Europe²⁸². Les quartiers portuaires semblent, en quelque sorte, se détacher de la terre ferme.

3.1.1 Tissé serré

Outre les dizaines d'établissements qui s'agglutinent autour du port et du Marché Neuf, ailleurs dans la ville, on trouve des auberges presque partout. Les 50 rues pourvues d'un débit en 1842 représentent au moins le tiers des artères de Montréal²⁸³. Il y a donc toujours un lieu de consommation à quelques pas, car, comme le rappelle Dany Fougères, c'est à pied que l'on va d'un endroit à un autre :

Cela dit, l'échelle des déplacements quotidiens demeure inchangée même si le périmètre urbain construit s'agrandit : c'est que la révolution des transports urbains n'est pas encore amorcée, limitant les déplacements à « distance de marche »²⁸⁴.

²⁸¹ C. Heron, *op. cit.* p.29

²⁸² Voir à ce propos : pour le Havre: Nicolas Cochard, « De lieux de régulation de la vie maritimo-portuaire. Les débits de boissons au Havre au XIXe siècle », *Annales de Normandie*, vol. 64, n° 2, 2014 et pour Boston, New-York et Philadelphie: Sharon Vineberg Salinger, *Taverns and drinking in early America*, Johns Hopkins University Press, 2002.

²⁸³ C'est près de la moitié des 127 rues identifiées sur la carte d'Aldolphus Bourne (1843). Mais, elles sont plus nombreuses puisque déjà en 1817, Jacques Viger en dénombre 139 ; il y en aurait quelques 200 en 1850. D. Fougères, *op. cit.* p.416. Diane Archambault-Malouin, « Montréal, par rue et par ruelles. », *Histoire Québec*. p.18

²⁸⁴ Dany Fougères, « La ville moderne, 1840-1890 », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Quebec, Presse de l'Université Laval, 2012, vol. . 2/Des origines à 1930. p. 391 C'est aussi ce qu'affirment Don Lafreniere et Jason Gililand. Don Lafreniere et Jason Gilliland, « Revisiting the Walking City: A Geospatial Examination of the Journey to Work », dans *Historical Geography, GIScience and Textual Analysis: Landscapes of Time and Place*, Cham, Springer International Publishing, coll. « Historical Geography and Geosciences », 2020.

Don Lafreniere et Jason Gilliland²⁸⁵ soulignent qu'il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives sur les parcours parce qu'ils sont rarement en ligne droite. En tenant compte de cette mise en garde et à partir des données du Lovell 1842-43, la distance maximum pour se rendre à un débit n'excéderait pas 1,5 km. Par exemple, à l'extrême limite nord de la ville, d'un secteur mal desservi comme l'intersection Sainte-Monique et Sherbrooke²⁸⁶, le trajet pour atteindre l'auberge de William Atwell (Bleury et Dorchester), sera d'au plus vingt minutes en passant par la rue Sainte-Catherine (1,3 km). La taverne de Jean-Baptiste Renault au coin de Saint-Antoine est encore plus proche, moins d'un kilomètre en ligne droite ; une proximité qui aide à fidéliser la clientèle²⁸⁷.

Élaborée à partir des données du Lovell de 1842-43, la carte ci-dessous valide également la méthodologie employée pour illustrer la distribution des établissements lorsque la seule information disponible est un nom de rue comme dans les registres de l'époque. En effet, l'adéquation est presque parfaite entre les deux cartes, celle créée avec le registre de 1842 et celle constituée avec les données du Lovell de 1842-43. Parallélisme qui s'explique par le fait que les rues sont courtes et qu'elles changent souvent d'appellation en passant d'un quartier à un autre. Ainsi, Notre-Dame prend le nom de Sainte-Marie en entrant dans le faubourg Québec, des Commissaires devient de la Commune à l'ouest²⁸⁸ et Waters à l'est.

Répartir les débits sur toute la longueur d'une artère, colorée en fonction du nombre, présente donc un aperçu assez juste de la réalité. Seule exception, le pôle d'attraction qu'est le Marché

²⁸⁵ Don Lafreniere et Jason Gilliland, « Revisiting the Walking City: A Geospatial Examination of the Journey to Work », dans *Historical Geography, GIScience and Textual Analysis: Landscapes of Time and Place*, Cham, Springer International Publishing, coll. « Historical Geography and Geosciences », 2020. p.86

²⁸⁶ Plus ou moins le coin Mandfield/Sherbrooke aujourd'hui.

²⁸⁷ S.V. Salinger, *op. cit.* p.89

²⁸⁸ La rue des Commissaires est en fait prolongée, à l'ouest, par la rue de la Communes ou Foudling selon la trajectoire choisie.

Neuf n'est pas suffisamment mis en exergue par cette méthode, alors que la concentration d'établissements sur la rue des Commissaires est clairement identifiée.

Carte 3.6 — Carte où sont superposées les données du registre de 1842 et celles du Lovell 1842-43²⁸⁹.



²⁸⁹ Fond de carte Adolphus Bourne, « Map of the city of Montreal ». *Annaires Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842. Réalisation José Désorcy (2022)

La distribution spatiale des tavernes est une autre démonstration de la place prépondérante de l'alcool dans la vie de tous les jours. Il fait partie de « l'alimentation ordinaire » comme le rappelle Roderick Phillips d'autant que l'accès à l'eau potable est souvent limité²⁹⁰.

Pour Craig Heron, la vente d'alcool reste la principale fonction de l'auberge :

*The parallel assumption was that only those offering accommodation should be selling booze across the bar, though this convention was regularly violated in larger towns and cities, where drinking was becoming the main activity in taverns by the 1830s and 1840s. They all provided food and shelter, but the quality of the accommodation and service varied considerably.*²⁹¹

3.1.2 Les faubourgs et les côtes

L'essor des faubourgs a commencé au siècle précédent comme le précisent Jean-Paul Bernard, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert :

La vieille ville reste le cœur de la cité. Là se concentrent l'activité portuaire et commerciale, les services tant gouvernementaux que religieux et là résident la plupart des bourgeois montréalais. À cause de ses dimensions réduites, elle n'abrite plus que le cinquième de la population totale. Les autres habitants se sont installés dans les anciens faubourgs qui sont, depuis 1792, partie intégrante de la municipalité. Ce sont donc ces quartiers périphériques qui absorbent le gros de l'accroissement de la population, depuis le début du siècle [XIXe siècle]. Construit de façon désordonnée, ce nouveau tissu urbain s'oriente dans plusieurs directions à la fois, autour des principaux axes routiers.²⁹²

Pourtant la croissance démographique des faubourgs ne se reflète guère dans l'augmentation du nombre de licences émises pour ces secteurs. En 1842, on ne compte que six débits de plus qu'en 1837. À la fin de la période, ils ne représentent toujours que 57 % du total des

²⁹⁰ R. Phillips, *op. cit.* p.15 et 223

²⁹¹ C. Heron, *op. cit.* p.28-29

²⁹² Jean-Paul Bernard, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, « La structure professionnelle de Montréal en 1825 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 3, 1976. p.388

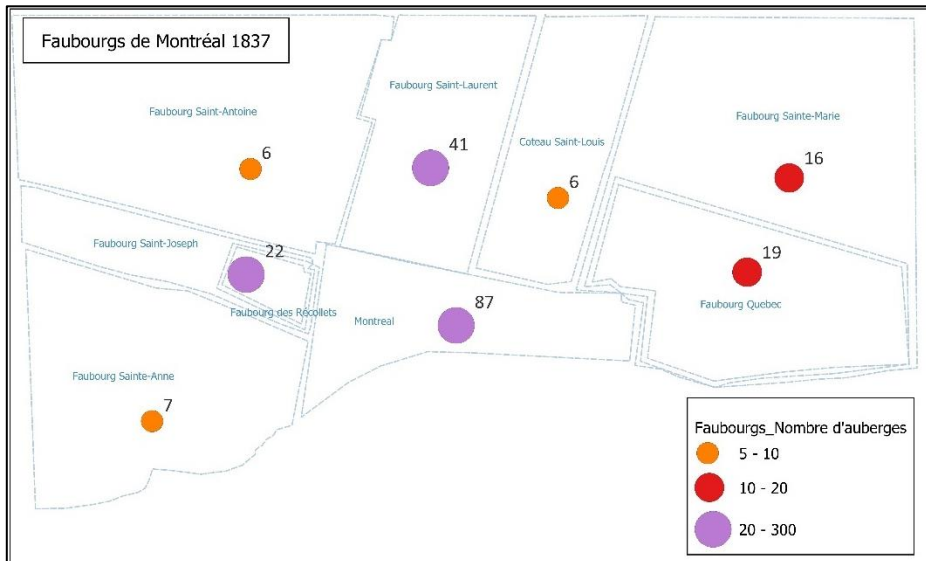
permis accordés selon les registres étudiés, un taux assez semblable à celui de 1837. En revanche, l'analyse faubourg par faubourg révèle de grandes différences.

Tableau 3.6 - Faubourgs - Écarts entre 1837 et 1842 (les côtes sont exclues de ce tableau)²⁹³

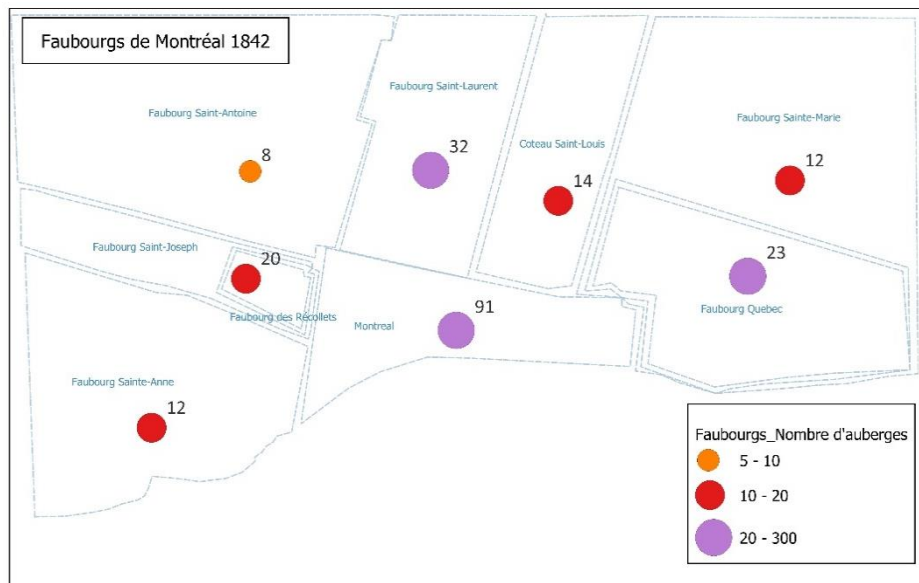
Faubourgs	Demandes	1837	1842	Différence	% augmentation ou diminution du nombre de permis accordés
Côteau Saint-Louis	VRAI	6	14	8	133%
Faubourg_Sainte-Anne	VRAI	7	12	5	71%
Faubourg_Saint-Antoine	VRAI	6	8	2	33%
Faubourg_Quebec	VRAI	19	23	4	21%
Faubourg_Sainte-Marie	VRAI	16	15	-1	-6%
Faubourg_Saint-Joseph	VRAI	22	20	-2	-9%
Faubourg_Saint-Laurent	VRAI	41	32	-9	-22%
Sous-total		117	124	6	
Montreal	VRAI	87	91	4	5%
TOTAL		204	215	11	

²⁹³ Pour les fins de l'exercice ce sont les limites des faubourgs tels qu'ils se présentent en 1837 qui ont été retenues tout au long de la présente étude. Toutes les rues qui se trouvent plus ou moins dans les limites de ces faubourgs ont donc été regroupées pour donner cet aperçu.

Carte 3.7 - Carte du nombre d'auberges par faubourgs – 1837²⁹⁴



Carte 3.8 - Carte du nombre d'auberges par faubourgs – 1842²⁹⁵



²⁹⁴ Réalisation José Désorcy (2022).

²⁹⁵ idem

Les graphiques qui suivent illustrent le poids de chaque faubourg²⁹⁶ par rapport à l'ensemble des permis distribués dans l'année. Ils confirment l'avancée des faubourgs, Saint-Louis, Saint-Antoine, Sainte-Anne et Québec.

Figure 3.6 - Faubourgs de Montréal 1837

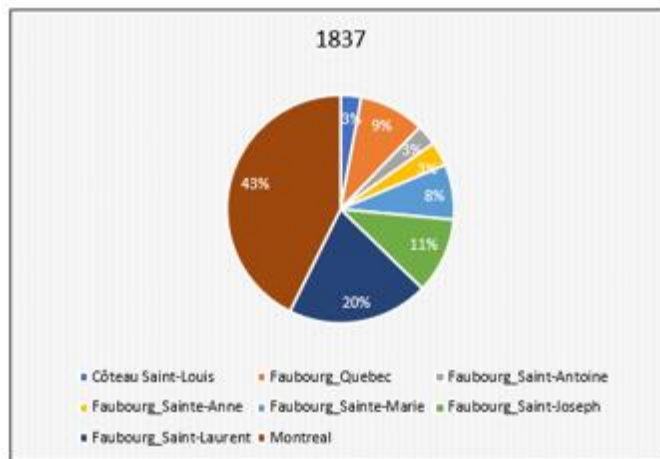
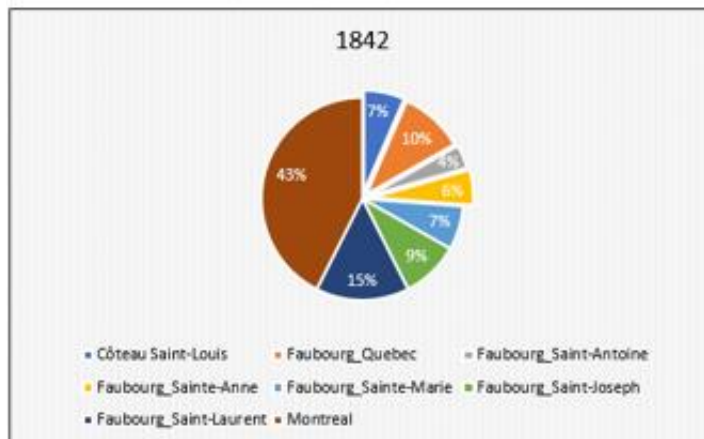


Figure 3.7 - Faubourgs de Montréal 1842



²⁹⁶ Pour fins de comparaisons, les limites des faubourgs sont celles de 1837 bien qu'en 1840, la ville soit divisée en six quartiers, dont ceux de Queen, Saint-Laurent et Sainte-Marie qui regroupent les anciens faubourgs.

Outre la vieille ville et ses faubourgs, une partie des côtes montréalaises est aussi comprise dans le territoire de la paroisse de Notre-Dame de Montréal²⁹⁷. Par conséquent, on trouve les aubergistes de ces secteurs dans le registre de la *City of Montreal* et non dans ceux des *Country parishes*. La côte c'est d'abord « ... une unité de peuplement — sise en bordure du fleuve. [Le concept transposé]... à l'intérieur de l'île montre bien [que la côte] avait pris une dimension structurale particulière. »²⁹⁸. Dany Fougères souligne que « ... les côtes ont tracé l'ossature du tracé urbain moderne. »²⁹⁹

Sur les cartes de la page suivante, les établissements sont positionnés sur le chemin portant le nom de la côte à laquelle il mène bien que le vocable « côte » puisse désigner un espace plutôt qu'une route. Cette méthodologie se défend, car, comme le mentionne, encore une fois, Dany Fougères : « ... on retrouve aussi sur les côtes les plus fréquentées certains des services habituellement présents dans les villages, en particulier les auberges et les ateliers de forgerons, tous deux nécessaires aux voyageurs et à leurs montures. »³⁰⁰ Les côtes de la *City* forment, en quelque sorte, la deuxième couronne de la ville après les faubourgs. Elles ne représentent qu'un faible pourcentage des permis accordés en 1837 et en 1842. On n'y compte, par ailleurs, qu'une trentaine d'aubergistes « côtiers » pour toute la période étudiée.

Tableau 3.7 - - % des auberges sur les côtes par rapport l'ensemble des aubergistes de la *City*

Division	1837	1842
Côtes	17	15
Faubourgs	114	121
Montréal (intra-muros)	87	91
TOTAL <i>City of Montreal</i>	218	227
% côtes / <i>City</i>	7%	7%
% faubourgs / <i>City</i>	53%	53%
% Montréal (intra-muros) / <i>City</i>	40%	40%

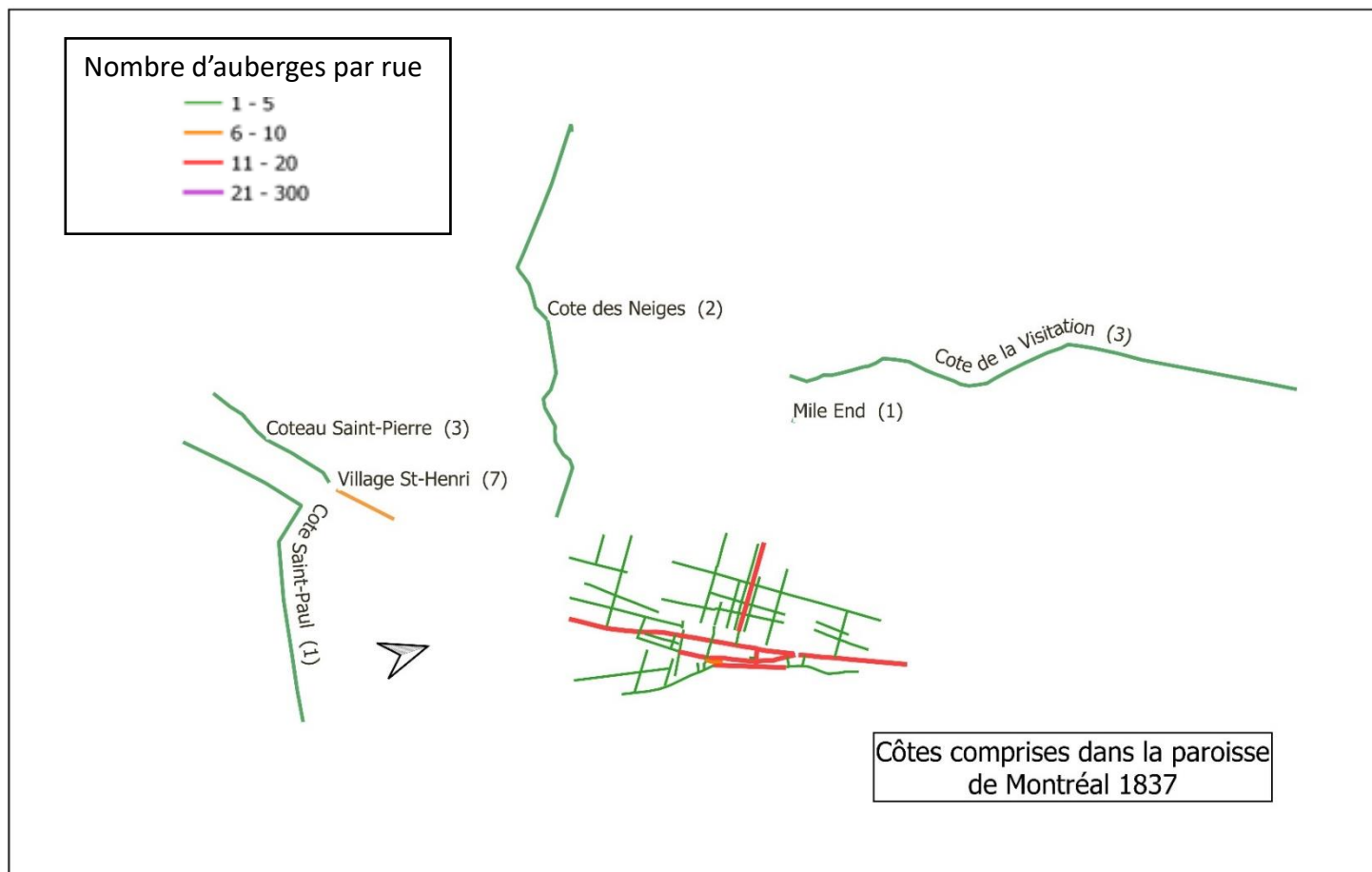
²⁹⁷ Dans le recensement de 1825, ce secteur est désigné sous le vocable de district des campagnes de la paroisse de Montréal. Ce secteur comprend alors la Pointe-Saint-Charles, la rivière Saint-Pierre, l'île Saint-Paul, la côte Saint-Paul, le quartier Saint-Joseph, le village Saint-Henri ou Tanneries des Rolland, les coteaux Saint-Pierre, les côtes Saint-Antoine, Saint-Luc, des Neiges, Sainte-Catherine, Saint-Michel, le village des Tanneries des Bélair, les côtes de la Visitation, Saint-Martin et finalement Sainte-Marie. Jacques Viger et Louis Guy, *Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM Louis Guy et Jacques Viger ...*, 1825, Montréal, BANQ Vieux-Montréal, P694.

²⁹⁸ Ludger Beauregard, « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 73-74, 1984.p.54

²⁹⁹ D. Fougères, *op. cit.*p.326

³⁰⁰ *Ibid.*p.333

Carte 3.9 - Carte des auberges sur les côtes comprises dans la ville de Montréal en 1837³⁰¹



³⁰¹ Réalisation José Désorcy (2022)

Carte 3.10 - Carte des auberges sur les côtes de la ville de Montréal en 1842³⁰²



³⁰² Réalisation José Désorcy (2022)

Tableau 3.8 - Les demandeurs de permis (accordés – 1 et refusés – 0) sur les côtes du territoire de la City of Montreal – 1837 à 1842

City of Montreal								
Côte	Nom	Total permis accordés de 1837 à 1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Côte de la Visitation	Lapointe, Jos. Robert	4	1	0		1	1	1
Côte de la Visitation	Weir, Robert	3	1	1		1		
Côte de la Visitation	Duhamel, Antoine	0		0	0			
Côte de la Visitation	Kerr, Robert	3				1	1	1
Côte de la Visitation	Harding, George	2	1	1				
Côte des Neiges	Bourret, Alexis	4	1	0		1	1	1
Côte des Neiges	Brennan, Patrick	1						1
Côte des Neiges	McCormack, William	5	1	1		1	1	1
Côte St Paul	Paré, Amable	4	1	1		1		1
Cote Ste-Catherine	Crusetière, Georges	0	0					
Côte Ste-Catherine	Emond, Francis	1				1		
Cote Ste-Catherine	Causetière, George	0	0					
Coteau St-Pierre	Courville, Etienne	3	1				1	1
Coteau St-Pierre	Leduc, Joseph	0	0				0	
Coteau St-Pierre	Eno dit Deschamps, Jos.	4	1	0		1	1	1
Coteau St-Pierre	McRae, John	2					1	1
Coteau St-Pierre	Pierrette, Widow	0		0				
Coteau St-Pierre	McLean, Mathew	0	0					
Coteau St-Pierre	Leduc, Gilbert	1	1					
Lachine Road	Monette, Julie	0						0
Mile_End	Spalding, James	1	1	0				
Mile_End	Myette, Edouard	3				1	1	1
Mile_End	Rutherford, Thomas L	1						1
Mile_End	Sicard, Julie	2				1	1	0
Mile_End	Lacroix, Catherine	1		1				
Mile_End	Mclrish, John R	1						1
Mile_End	Simpson, Robert	0						0
Mile_End	Slowey, Patrick	0						0
Rivière St-Pierre	Watson, William	3				1	1	1
Village of St-Henry	Evitt, Arthur	3	1	1		1		
Village of St-Henry	Hyde, Henry	0	0					
Village of St-Henry	Trudelle, Olivier	2	1				1	
Village of St-Henry	Eno dit Deschamps, P.	5	1	1		1	1	1
Village of St-Henry	Valiquette, Pierre	4		1		1	1	1
Village of St-Henry	Woolscamp, John	1	1	0				
Village of St-Henry	Bonacina, Joseph	1	1	0				
Village of St-Henry	Jones, William	2	1	1				
Village of St-Henry	McFall, William	1		1				
Village of St-Henry	Seers, Guillaume	1	1					
	TOTAL	70	17	10	0	14	13	16

3.2 Clients et aubergistes

3.2.1 Qui fréquente les auberges : où et pourquoi?

3.2.1.1 Clientèle de passage

Conséquence de la vigoureuse croissance du commerce maritime transatlantique³⁰³, il y a davantage d'hommes d'équipage à héberger, nourrir et abreuver. Sharon Salinger rappelle qu'au XVIIIe siècle, dans des villes portuaires telles New York ou Boston, 10 % à 25 % de la population mâle adulte est composée de marins³⁰⁴. Un groupe d'autant plus marginalisé qu'il est dans une structure d'emploi d'ancien régime, c'est une main-d'œuvre sous contrat. De plus, ils sont directement discriminés par les lois sur l'alcool ainsi l'article dix de l'*Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets relatifs* (1836) précise : « ... que [toute personne] sera convaincue d'avoir tenu une maison déréglée... d'avoir permis à aucuns Matelots, Soldats, Apprentis, Domestiques ou Mineurs de rester dans sa maison s'amusant à boire après sept heures du soir dans l'Hiver ou après neuf heures du soir en Été... »³⁰⁵

Nicolas Cochard a souligné le rôle de l'auberge dans la vie d'un homme d'équipage qui, souvent, choisit de toujours loger à la même enseigne. L'établissement devient donc, à la fois, un lieu de passage et d'ancrage, « *a home away from home* », une famille d'adoption en quelque sorte. Les débits portuaires sont également des sites d'embauche ou de débauche de marins³⁰⁶.

³⁰³ Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin et Rodolphe De Koninck, « Le Saint-Laurent, artère de vie : réseau routier et métiers de la navigation au XIXe siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 34, n° 92, 1990 p.181-195 François Cartier, « Pas d'écueil en vue : La navigation sur le Saint-Laurent », Musée McCord, 2003, http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/printtour.php?tourID=VQ_P1_5_FR&Lang=2 (30 mai 2021).

³⁰⁴ S.V. Salinger, *op. cit.* p.57

³⁰⁵« Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs. [(1836) 6 Wm. IV, c. 14 (Qué.)]. », dans *The provincial statutes of Lower-Canada*, 1836, vol. 15. S.V. Salinger, *op. cit.* p.67

³⁰⁶N. Cochard, *op. cit.* p.16

Certains règlements promulgués au Bas-Canada confirment l'existence d'une telle pratique. Par exemple, l'acte de 1807 - *Acte pour empêcher la désertion des Matelots et autres personnes dans le service de Mer ; pour punir les personnes qui encouragent tels Matelots et autres à désertier ; et pour rappeler certains Actes y mentionnés* - prévient qu'en cas de récidive, l'aubergiste peut perdre sa licence³⁰⁷.

Le nombre de clients et de clientes à accommoder explique l'abondance de tavernes autour du port et du Marché Neuf ainsi que le genre de commerces qu'on y retrouve. Selon les données tirées du Lovell de 1842-43, ce sont surtout des *taverns*³⁰⁸, quelques hôtels et *houses* (pensions) alors qu'un seul établissement s'affiche *grocer*³⁰⁹. Autant de débits de boisson et la présence d'une clientèle masculine en transit favorisent la perpétration de délits de toutes sortes : bagarres, vols, recel, prostitution, marché noir, etc.³¹⁰ Par exemple, en 1834, ce secteur est le théâtre d'affrontement entre des « individus » rassemblés dans l'une ou l'autre taverne et les hommes du guet qui se font lancer des pierres, battre à coups de bâtons et poursuivre jusque sur la rue Notre-Dame³¹¹.

La multitude d'établissements de la rue des Commissaires crée forcément une distanciation entre le port et la ville et un clivage entre gens de la mer et insulaires. La réputation du secteur

³⁰⁷ Québec77c (Province) et G.W. Wicksteed, *Table des statuts provinciaux et des ordonnances en ordre chronologique ...*, Imprimée par S. Derbishire & G. Desbarats, imprimeur des lois de Sa Très-Excellente Majesté la reine, 1857 L. Le Blanc, *op. cit.*

³⁰⁸ Qui peuvent ou non comprendre des « chambres » pour les voyageurs.

³⁰⁹ *Annales Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

³¹⁰ Aux interdictions déjà mentionnées au chapitre précédent (interdiction de vendre à certains groupes d'individus à certaines heures, s'ajoute selon S. Salinger le recel qui s'y pratique allégrement. S.V. Salinger, *op. cit.* p. 299 Voir à ce sujet Mary Ann Poutanen, « Reflections of Montreal Prostitution in the Records of the Lower Courts, 1810-1842 », dans *Class, gender and the law in eighteenth and nineteenth-century Quebec: sources and perspectives*, Montréal, McGill University, Montreal History Group, 1993. Mary Anne Poutanen, « *To Indulge Their Carnal Appetites* »: *Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal, 1810-1842*, Thèse ou essai doctoral accepté, Université de Montréal, 1996.

³¹¹ Rapports du guet du 14 et 15 novembre 1834. *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal - Certification des aubergistes 1802-1889*, 1802, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

se détériore ; les mieux nantis-es commencent à déménager dans les beaux quartiers à peu près à la même époque³¹². Cette situation est le lot des villes portuaires comme le soulignent plusieurs auteurs. « [Cette] appropriation des nouveaux territoires [par les marins] s'accompagne d'une dégradation de leur image puisque considérés comme malfamés selon ceux qui n'y habitaient pas surtout. »³¹³ À Philadelphie, cette zone est surnommée « *Hell town* », ce qui en dit long sur sa renommée.

*Gradually, as more public houses were erected toward the middle of towns, those clustered around the water became the sites for laboring-class ...the tavern culture in the major port cities accentuated the gaping distance between those on the top of the economic ladder and the rest of society.*³¹⁴

La proximité des baraquements entre Saint-Paul et Waters et entre Saint-Giles³¹⁵ et Lacroix³¹⁶ a sans doute contribué à la multiplication des débits sur la rue des Commissaires. Après tout, c'est près de 1 200 militaires qui y logent en moyenne chaque année³¹⁷.

³¹² Robert Sweeny, « Gender and Social Relations in the City Above the Hill. 1 », *Crossing Boundaries and Constructing Linkages: The History of Montreal's Golden Square Mile in National and International Context*, 1 janvier 2020.p.2

³¹³ N. Cochard, *op. cit.* p.10 Voir aussi Alain Cabantous qui note un lien étroit entre mutations spatiales portuaire et redéfinition sociale. Alain 1946- Cabantous, André 1943- Lespagnol, Françoise 1942- Péron, Alain 1946- Cabantous, André 1943- Lespagnol et Françoise 1942- Péron, *Les Français, la terre et la mer, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2005.p.554

³¹⁴ S.V. Salinger, *op. cit.* p.290

³¹⁵ Nommée ainsi sur la carte de A. Bournes de 1823, elle devient « La Friponne » sur d'André Jobin de 1834 et sur celle de 1843 de A. Bournes en 1843. Cette appellation de ce qui deviendra la rue Berri n'est pas mentionnée dans le répertoire publié par la ville de Montréal en 1995. Suzanne LAVIGNE, Nicole RODRIGUE et Christiane ABBoud (éd.), *op. cit.* p.78-79

³¹⁶ Sur sa carte de 1823, A. Bournes la nomme « Busby street » – appellation que l'on retrouve dans le Lovell de 1842-43 et dans les journaux de l'époque, mais on ne la retrouve pas non plus dans le répertoire des rues de Montréal. *Ibid.*

³¹⁷ Sherry Olson, « Ethnic Partition of the Work Force in 1840s Montréal », *Labour / Le Travail*, vol. 53, 2004.p.186

L'illustration suivante offre un portrait de l'ambiance créée par la présence de militaires, ici dans une auberge de la rue Saint-Jacques.

Figure 3.8 - La taverne chez Dolly, rue Saint-James - Cornelius Kreighoff 1845³¹⁸

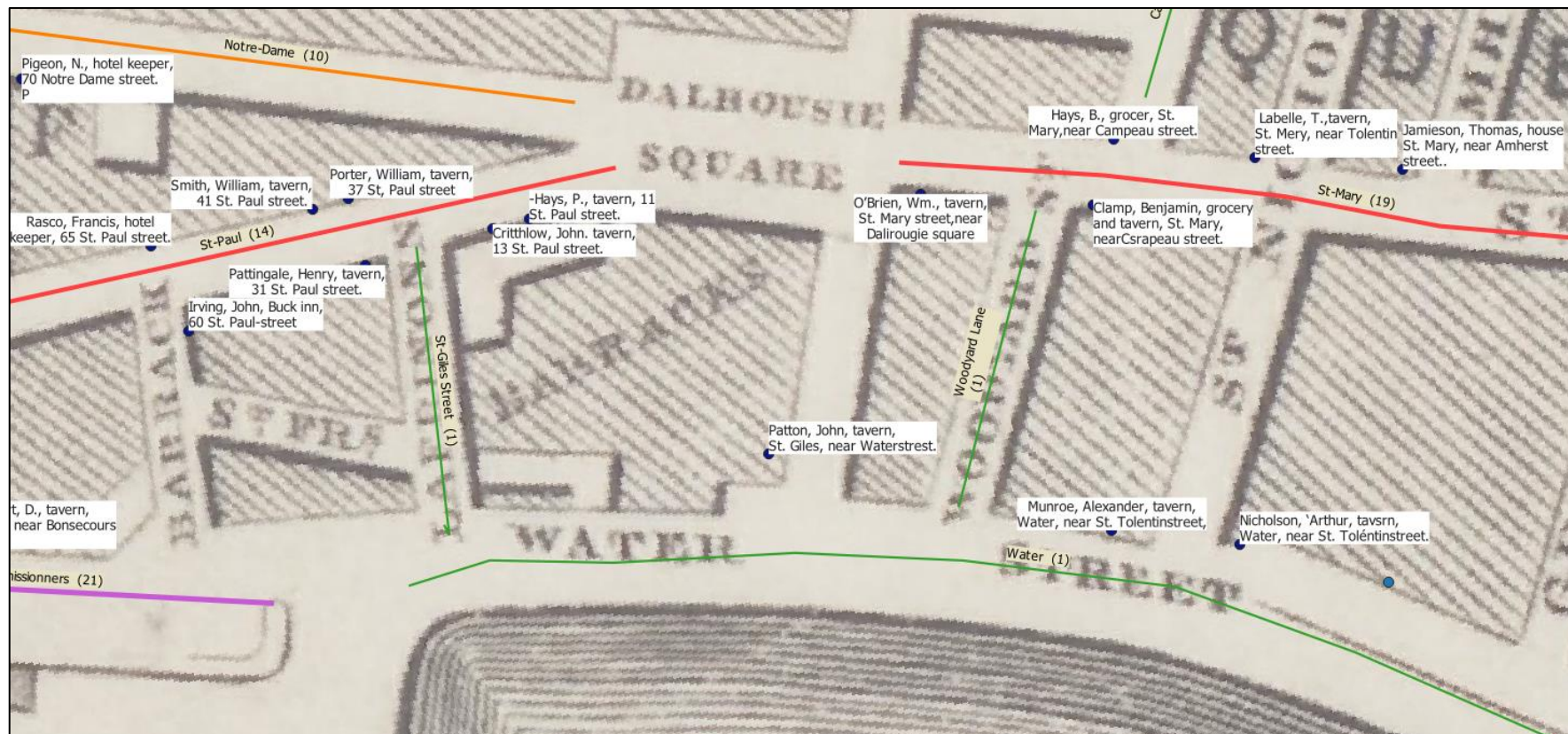


Bien que des incursions « militaires » dans les auberges portuaires soient possibles, il faut noter, comme l'illustre la carte ci-dessous, que les tavernes sont déjà fort nombreuses autour du square Dalhousie. Cette abondance de débits aux alentours des casernes est un classique de l'organisation de l'espace urbain depuis que les soldats sont regroupés dans des édifices et non hébergés dans des auberges ou chez des particuliers.³¹⁹

³¹⁸ Il n'existe que peu de représentation de l'intérieur d'une auberge montréalaise contemporaine de cette époque, encore moins de tavernes à proximité des baraquements. Si, ici, il s'agit bien de l'établissement de Robert Philip Isaacson le « *Dolly's Chop House* », d'après les registres, l'établissement est sur la rue Saint-François-Xavier entre 1837 et 1842 donc plutôt coin St-Paul. Ce n'est que dans le Lovell de 1847 que l'adresse est modifiée : 9 Great Saint-James. Y-a-t-il eu erreur dans le titre ou la date du tableau ? Isaacson opérera aussi la buvette « Dolly » du Parlement entre 1846 et 1849. Cornelius Kreighoff, *Dolly's Tavern, St. James Street, Montreal, 1845*.

³¹⁹ D. Nourrisson, *op. cit.* p.259 J. O'Brien, *op. cit.* p.129-130 D'ailleurs sans le Lovell de 1842-1843, la plupart des établissements autour des baraquements s'affichent comme « *tavern* » et non « *grocer* » ou « *hotel* », on ne peut douter de leur vocation.

Carte 3-11 - Carte des tavernes aux abords des baraquements sur fond de carte de A. Bourne (1843) – Montréal 1842³²⁰



³²⁰ A. Bourne, *op. cit.*. Données tirés du registre de 1842 et de *Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842. Réalisation José Désorcy (2022)

Outre les matelots et les militaires, les tavernes du port sont fréquentées par des travailleurs saisonniers (voyageurs, traiteurs, draveurs, cageux, etc.) ainsi que par de nouveaux arrivants et arrivantes. « *As immigrants flooded into these cities [Halifax, Montréal et Kingston] after 1815, seaside taverns served a growing population of still rootless newcomers.* »³²¹ C'est conséquemment dans ce périmètre (bordé par les rues Bonsecours, McGill, des Commissaires et Notre-Dame), que se concentrent les hôtels et les maisons de chambres (*boarding house, house*), du moins d'après le Lovell de 1842-43³²². Seuls deux établissements de ce type sont à l'extérieur de cette zone : la pension de Thomas Jamieson dans le faubourg Québec et le *Farmer's Hotel*³²³ de John Kerens dans le faubourg Sainte-Anne. Tous et toutes, à l'exception d'Edward Barlow (*Temperance hotel*), détiennent le même permis d'aubergiste / *inn-keeper*.

³²¹ C. Heron, *op. cit.*.p.29

³²² Il faut rappeler que ces établissements possèdent des licences de « *inn keeper's* » et ce retrouvent à ce titre dans les registres des permis d'aubergiste. *Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

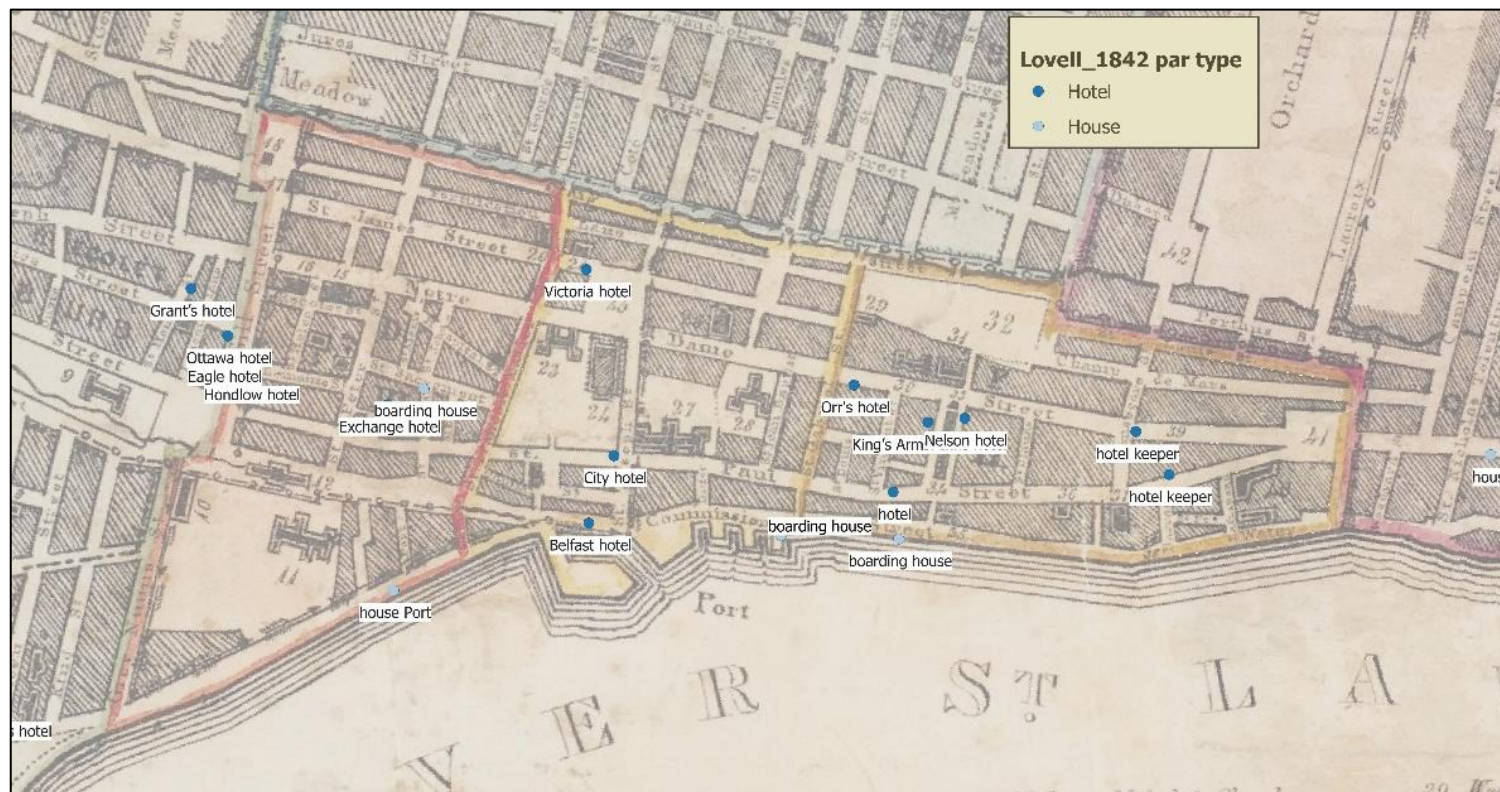
³²³ Le nom de l'hôtel nous donne une indication de la clientèle attendue.

Tableau 3.9 - Liste des hôtels et maisons de chambres selon le Lovell de 1842-43³²⁴

Nom	Prénom	Hôtel	Localisation
Bergeron	O.	boarding house	Commissioner street.
Boyd	Samuel	Boarding house	St Nicholas near St Sacrement street
Courtney	Alexander	Exchange hotel	Bonsecours near Notre-Dame
Gainer	Mrs. M.	House Port	near Common's street
Grant	John	Grant's hotel	St. Henry near St. Maurice
Hall	George	Ottawa hotel	McGill near St-Maurice street
Hondlow	Sylvester	Hondlow hotel	corner M-Gill and Lemoine street.
Labadie	Mrs	Boarding house	Commissioner neas St.Charles street
Kerens	John	Farmer's hotel	Common near Queen street
Jamieson	Thomas	House	St. Mary near Amherst street
Mack	John	King's Arms. Inn	St Charles street New Market
Orr	John	Orr's hotel	96 Notre Dame street.
Rasco	Francis	Hotel keeper	65 St. Paul street.
Duclos	Francis	Eagle hotel	McGill street
English	Thomas B	Belfast hotel	corner Commissioner and St. Joseph st
Orr	W. R. & O'Neil (M.)	City hotel	143 St. Paul
McNider	James	Nelson hotel	St. Charles street New Market
Rutherford	Thomas L.	Victoria hotel	Place d'Armes west side
Pigeon	Narcisse	Hotel keeper	70 Notre Dame street.
Barlow	Edward	Temperance hotel	St. Joseph near MCGill ot.
Geraldi	Serafino	Serafino's hotel	Fabrique street.

³²⁴ *Annales Lovell, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.*

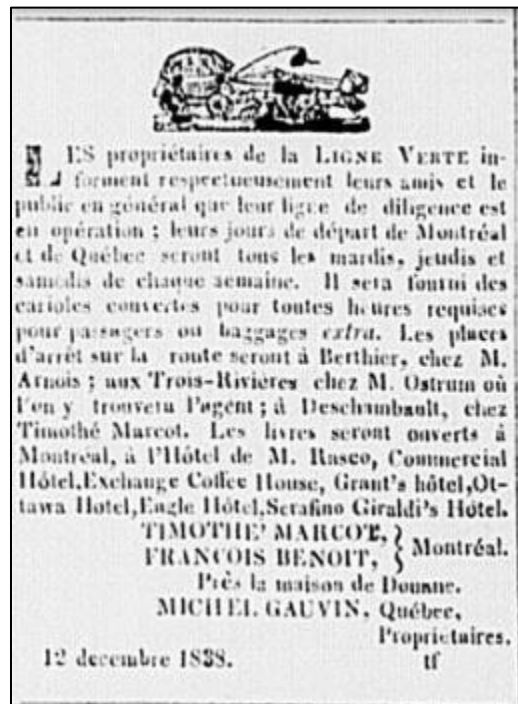
Carte 3.12 - Carte des hôtels et maisons de chambres apparaissant dans le registre de 1842 et dans le Lovell de 1842-43 sur un fond de carte d'André Jobin de 1834 où les quartiers ouest, centre et est de la ville (à l'intérieur des anciennes fortifications) sont bordés de couleurs³²⁵.



³²⁵ *Ibid.*, A. Jobin, *op. cit.*. . *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal -Certification des aubergistes, 1802*, Montréal, BANQ Vieux-Montréal, TL32,S38. Réalisation José Désorcy (2022)

Les hôtels montréalais ne font pas que nourrir ou loger leur clientèle, ils font partie intégrante du système de transport. C'est à l'hôtel (ou à l'auberge) que les voyageurs et les voyageuses peuvent réserver leur passage en diligence ainsi que l'annonce la compagnie « Ligne verte »³²⁶.

Figure 3.9 — Annonce de la compagnie de diligences la Ligne verte parue dans *L'ami du peuple*, de l'ordre et des lois, 29 décembre 1838³²⁷



Certains établissements accueillent aussi des bureaux permanents ou temporaires. Des marchands de passage, des commerçants et des professionnels font des lieux leur « quartier général ». Par exemple, H. Cadieux, notaire, est installé à l'hôtel Bonacina ainsi qu'il l'annonce dans « *L'Aurore des Canadas* » du 1^{er} juin 1841³²⁸. En septembre 1839, dans « *L'Ami du peuple* », Monsieur Brechon informe sa clientèle qu'il vend ses papiers peints à « ... son office [qui] est ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Hôtel Nelson, Marché

³²⁶ On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec la ligne de métro actuelle qui dessert le sud de la ville d'est en ouest.

³²⁷ Timothe Marcot, François Benoit et Michel Gaubin, « Ligne Verte (Annonce) », *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*. (1838, 29 décembre)

³²⁸ « Changement d'étude », *L'Aurore des Canadas*..(1841, 1^{er} juin)

Neuf »³²⁹. Par delà leur vocation première, les hôtels et les auberges remplissent d'autres fonctions ; ce sont des lieux de réunions sociales, politiques et syndicales³³⁰, des salles de concerts, de théâtre, de bals ; on y donne également des cours de danse, de français, etc.³³¹ Tous ces rôles révèlent l'importance de l'établissement et influencent aussi sans aucun doute son emplacement et sa forme.

3.2.1.2 Clientèle locale

Au début du XIXe siècle, à Montréal comme ailleurs, boire de l'alcool (souvent et beaucoup) fait partie des mœurs, c'est la norme. Il faut donc un certain nombre d'établissements pour répondre à la demande. Donald Fyson estime qu'en 1820, il y a un débit pour 120 Montréalais et Montréalaises³³². Le ratio calculé par Jean-Paul Bernard, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert³³³ pour 1825 est d'un débit pour 180 habitants et habitantes. Ce résultat se rapproche de celui obtenu à partir des registres de 1842 qui est d'un pour 177. Donc, entre 1820 (1 : 120) et 1842 (1 : 177), la quantité d'établissements diminuerait quelque peu par rapport à la population. Peut-être que le rythme accéléré de la croissance démographique prend le pas sur le nombre d'individus disposés à exercer le métier d'aubergiste. Il est aussi possible que les registres soient, tout simplement, moins bien tenus durant la période étudiée que dans les années précédant la

³²⁹ « Annonce - Monsieur Brechon », *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*. (1832, 15 mars)

³³⁰ Les premiers clubs privés s'installent dans des auberges existantes avant d'avoir leur propre local, les réunions politiques et ouvrières se font aussi dans ces espaces « multifonctionnels » les Fils de la liberté entre autres tiennent des réunions à l'hôtel Nelson ou à l'auberge Bonacina, en 1833 la Montreal Mechanic Mutual Protecting Association est fondé à l'hôtel Lavoy sur la rue Saint-Laurent, l'hôtel leur servira dans l'année qui suit. Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire: Histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2004 p.79-80 Tremblay R., « La grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1833-1834: Réévaluation d'un acte fondateur autour du concept de légitimité », *Labour/ Le Travail*, n° 81, 2018 p.30 « Labour_and_the_Montreal_Working_Class_in.pdf », Martin Petitclerc, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIXe siècle », dans Les Presses de l'Université Laval, *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, coll. « Régions du Québec », 2012, vol. 1 Des origines à 1930 p.543. Anouk Belanger et Lisa Sumner, « De la Taverne Joe Beef à l'Hypertaverne Edgar. La... – Globe – Érudit », *GLOBE: Revue internationale d'études québécoise*, vol. 9, n° 2, 2006 p.28-32 V. Capdeville, *op. cit.* p.2-5

³³¹ Voir annexe H pour un aperçu de ses divers usages.

³³² Craig Heron avance la moyenne d'un *liquor licence* pour 258 personnes à Montréal en 1830. Ce chiffre, tiré du mémoire de maîtrise de Ghislaine Blais Hildebrand, s'applique cependant à l'ensemble du district. D. Fyson, *op. cit.* p.80 C. Heron, *op. cit.* p.27 Ghislaine Blais Hildebrand, *Les débuts du mouvement de tempérance dans le Bas-Canada, 1828-1840*, Mémoire de maîtrise, McGill University, 1975. P.17

³³³ J.-P. Bernard, P.-A. Linteau et J.-C. Robert, *op. cit.* .388

première incorporation de la ville en 1833. La comparaison avec les données tirées du Lovell de 1842-43 a d'ailleurs mis en lumière quelques différences à cet égard. Par exemple, on repère dans cet annuaire, 29 tenanciers et tenancières apparemment sans permis qui, ajoutés aux 227 aubergistes licenciés et licenciées en bonne et due forme, font passer le ratio auberges/population à un pour 155 individus³³⁴. Ces chiffres n'ont rien d'exceptionnel, ils sont encore loin des taux calculés par Sharon Salinger pour New York (1 : 55 en 1759) ou Boston (1:123 en 1765).³³⁵ Roderick Phillips mentionne qu'en 1835 New York compte 2 646 tavernes et 30 000 maisons soit une taverne pour 12 maisons³³⁶. En France vers 1840, la moyenne nationale est d'un débit pour 119 âmes³³⁷.

Le tableau ci-dessous présente les ratios en fonction du nombre d'établissements trouvés d'une part dans le registre de 1842 et d'autre part, dans le recensement de la même année³³⁸. On constate, ici aussi, des écarts considérables entre les sources. Des différences qui confirment, encore une fois, que les registres sont parfois bien en deçà de la réalité.

³³⁴ Pour comparaison, au début du XVIIIe siècle, le ratio pour Montréal serait d'une auberge pour 20 ou 30 habitants et habitantes. L. Dechêne, *op. cit.* p.375 Y. Briand, *op. cit.* p.31 En 2016 pour une population de 1 704 496 on comptait à Montréal 424 bars, 1 536 restaurants à service complet auquel on peut ajouter une centaine d'hôtels soit plus ou moins 2060 lieux de consommations ce qui donne un ratio de 1/828 habitants et habitantes. Nathaëlle Morissette (2017, 22 janvier), « Plus d'hôtels à échelle humaine à Montréal », *La Presse* « CITQ - Statistiques », Corporation de l'industrie touristique du Québec, <https://citq.qc.ca/fr/statistiques.php> (14 février 2022).

³³⁵ Voir tous ses calculs en appendice D. S.V. Salinger, *op. cit.* p.241

³³⁶ R. Phillips, *op. cit.* p.267 Avec une population de 270 089 habitants, cela donnerait un ratio d'un débit pour 102 personnes. Chiffres tirés de Ira Rosenwaike, *Population History in New York City*, Syracuse University Press, 1972. P.36

³³⁷ D. Nourrisson, *op. cit.* p.97

³³⁸ Voir tableau 3.10. Des données n'ont pas été trouvées pour les faubourgs du Côteau Saint-Louis, de Saint-Joseph et du quartier ouest de la ville. Afin d'estimer la proportion auberge/population dans les différents faubourgs, il a fallu recourir aux données colligées par le projet « MAP, Montréal l'avenir du passé ». Collectif de chercheurs et de chercheuses réunies depuis 2000 : Sherry Olson, Jean-Claude Robert, Robert Sweeny entre autres. Le site met à la disposition des tous et toutes, des cartes, des compilations, des couches QSIG, etc. https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html voir la carte en annexe D et le tableau en annexe E

Tableau 3.10 - Ratios auberge / population 1842³³⁹

Faubourgs	Population 1842 ³⁴⁰	Débts selon le registre de 1842	Ratio Auberge / Population	Débts selon les récapitulatifs du recensement de 1842	Ratio Auberge / Population
Coteau Saint-Louis	5527	14	1 :395	manquant	
Faubourg_Quebec	6293	23	1 :286	61	1 :149
Faubourg_Sainte-Marie	2812	12	1 :234		
Faubourg_Saint-Antoine	3381	8	1 :423	58	1 :146
Faubourg_Sainte-Anne	5115	12	1 :426		
Faubourg_Saint-Joseph	4614	20	1 :231	manquant	
Faubourg_Saint-Laurent	6150	32	1 :192	46	1 :134
Montreal intra-muros	5917	91	1 :64	Quartier ouest manquant	
TOTAL	39809	212	1 :188		

En comparant, faubourg par faubourg, les recensements de 1825³⁴¹ et de 1842, on remarque que la population de certains secteurs double, triple et même quadruple alors que celle de la vieille ville demeure à peu près stable. En supposant que ces augmentations s’inscrivent dans un continuum spatiotemporel, elles expliquent, en partie, les variations du nombre de débits entre 1837 et 1842. Plus il y a de gens et, bien entendu, plus il y a d’auberges. Par exemple, on note des gains au Coteau Saint-Louis (8 tavernes de plus qu’en 1837), des gains qui compensent les pertes du faubourg Saint-Laurent (9 de moins)³⁴². Or, entre 1825 et 1842, la population du Coteau bondit

³³⁹ En épluchant page par page le recensement de 1842, on trouve un récapitulatif pour quelques faubourgs seulement. *Recensement de 1842, Canada-Est (Québec)*, 1842, Bibliothèque et Archives Canada.

³⁴⁰ Calculée comme mentionnée plus avant grâce aux données tirées du projet MAP. « Montréal, l’avenir du passé. », Montréal, l’avenir du passé, 26 février 2022, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

³⁴¹ Aucun récapitulatif par quartier n’a été trouvé pour le recensement de 1831. Les chiffres de 1825 sont tirés des récapitulatifs du recensement de Jacques Viger et Louis Guy. Des différences existent dans le découpage des quartiers malgré tout, on constate une progression importante dans l’ensemble des faubourgs. Jacques Viger et Louis Guy, « Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM Louis Guy et Jacques Viger ... », (17 janvier 2020).

³⁴² Voir tableau 3.6

passant de quelque 875 habitants et habitantes à plus de 5 527 alors que celle du faubourg Saint-Laurent déjà considérable en 1825 (6 645) décroît légèrement. Il faut cependant se rappeler ici que les limites des faubourgs, en particulier celui de Saint-Laurent sont modifiées entre les deux recensements³⁴³. Pour contourner en partie ce problème, la population a été dénombrée en appliquant les frontières des faubourgs d’avant 1840 à une des cartes du projet MAP qui donne les résultats du recensement de 1842 par divisions; une méthode qui diminue le risque de distorsion sans l’éliminer complètement³⁴⁴.

Tableau 3.11 - Tableau des variations de la population par faubourg entre 1825 et 1842 en relation avec celles du nombre d'auberges entre 1837 et 1842.

Faubourgs (limites d'avant 1840)	Population		Augmentation ou diminution de la population entre 1825 et 1842	Augmentation ou diminution du nombre d'auberges entre 1837 et 1842 %
	1825	1842		
Coteau Saint-Louis	875	5527	532%	133%
Faubourg_Sainte-Anne	1192	5115	329%	71%
Faubourgs_Quebec et Sainte-Marie	3670	9105	148%	9%
Faubourg_Saint-Antoine	1409	3381	140%	33%
Faubourg_Saint-Joseph	2764	4614	67%	-9%
Faubourg_Saint-Laurent	6645	6150	-7%	-22%
Sous-total				
Montreal	5985	5917	-1%	5%
TOTAL	22540	39809		

Mais la croissance démographique n’explique pas tout d’autant que, l’augmentation du nombre de débits n’est pas proportionnelle à celle de la population. Des facteurs politiques, économiques

³⁴³ « Règles et règlements de Police pour la cité et les Faubourgs de Montréal ».

³⁴⁴ Voir la carte en annexe D. « Montréal, l’avenir du passé. », Montréal, l’avenir du passé, 26 février 2022, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

et sociaux influencent aussi la distribution des permis d'aubergiste et leur répartition dans l'espace urbain.

De plus, en l'absence de registres officiels ou d'annuaires pour l'année 1825, comparer le nombre d'établissements entre 1825 et 1842 est un exercice périlleux. Le Lovell de 1842-43 ayant révélé que les détenteurs et détentrices de permis d'alcool déclarent souvent des professions autres que celle d'aubergiste (épicerie, boucherie, confiserie, etc.) ; les « récapitulations » par métiers du recensement de 1825 sont, par conséquent, peu utilisables. Par exemple : combien des 116 épicières et épiciers dénombrés en 1825 possèdent également une licence d'aubergiste ?

Tableau 3.12- Faubourgs et métiers potentiellement reliés l'alcool – recensement de 1825³⁴⁵

Faubourgs	Aubergistes	Épiciers	Confiseur	Brasseur	Brasseurs de bières fortes	Brasseur de bière d'épINETTE	Bouchers	Hôteliers	Distillateur
Sainte-Anne	3	5							1
Vieille ville et Pointe-à-Callière	59	40						10	1
Saint-Antoine	4	5		1			8		
Saint-Laurent	16	34	2		2	2			
Saint-Louis		2							
Saint-Jacques (Québec) & Ste-Marie	11	15	1	5					
Saint-Joseph (ou des Récollets)	14	15		3				4	
TOTAL	107	116	3	9	2	2	8	14	2

À partir des compilations de ce même recensement et des calculs de Wayne Timber pour 1842, on peut tenter de mettre en parallèle la composition ethnoculturelle des faubourgs et les

³⁴⁵ Chiffres tirés du recensement de 1825. J. Viger et L. Guy, *op. cit.*

variations dans la quantité de licences distribuées entre 1837 et 1842³⁴⁶. Il s'agit de vérifier si l'augmentation ou la diminution du nombre d'établissements est en relation avec une culture du boire différente selon l'origine. L'analyse reste cependant bien fragmentaire puisque les périodes ne correspondent pas tout à fait : de 1825 à 1842 pour les recensements alors que seuls les registres entre 1837 et 1842 sont disponibles. L'exercice est périlleux car les limites des faubourgs varient dans le temps, les quelques auteurs qui se sont attardés sur le recensement de 1842 utilisent des divisions différentes³⁴⁷. Les quelques tentatives d'analyse réalisées dans le cadre de ce mémoire n'ont pas révélé de corrélation évidente entre les variations du nombre d'auberges (en %) entre 1837 et 1842 et l'avancée ou le recul de certains groupes : canadien-français, irlandais ou anglais entre 1825 et 1842³⁴⁸.

Est-ce plutôt une question de classe sociale ; peut-on faire une adéquation entre l'emplacement des tavernes et la position socio-économique de la clientèle ? L'auberge³⁴⁹, c'est souvent la première résidence des nouveaux arrivants et arrivantes dont les séjours peuvent durer plusieurs semaines³⁵⁰. On peut, donc s'attendre à en trouver davantage dans les quartiers peuplés d'immigrants et d'immigrantes qui cherchent à se recréer une communauté.³⁵¹ Ils et elles proviennent soit des campagnes environnantes (Canadiens et Canadiennes françaises) ou de

³⁴⁶ Wayne Timber, *Britannique et irlandaise; l'identité ethnique et démographique des Irlandais protestants et la formation d'une communauté à Montréal, 1834-1860.*, McGill University, 2001 p.39
J. Viger et L. Guy, *op. cit.*

³⁴⁷ J.-C. Robert, *op. cit.* p.381 W. Timber, *op. cit.* p.39

³⁴⁸ Ce dernier groupe, « les anglais » comprend les individus d'origine britannique, écossaise, américaine et autres immigrants ou immigrantes d'origine européenne. Ce que l'on apprend cependant c'est que dans tous les faubourgs le pourcentage d'Irlandais augmente. La diminution du pourcentage d'Anglais dans Sainte-Anne et Saint-Laurent est compensée en proportion à peu près égale par des augmentations chez les Irlandais et les Canadiens français. Voir le tableau en appendice D.

³⁴⁹ L'auberge et ses différentes déclinaisons : hôtel, pension ou taverne...

³⁵⁰ Jean-Claude Robert, *op.cit.* p.187

³⁵¹ Voir à ce propos S. Olson, *op. cit.* p.193 Sa division des classes suivant l'origine ethnoculturelle regroupe les Irlandais catholiques et les Canadiens français dans la classe ouvrière. Voir aussi Sylvain Rondeau, *Les Irlandais du quartier Sainte-Anne à Montréal, sources et institutions: 1825-1914*, Maîtrise en Histoire, UQAM, 2011. et W. Timber, *op.cit.*

l'étranger³⁵². Le plus souvent, ils et elles occupent des emplois peu spécialisés : journaliers, manœuvres, apprentis, serviteurs ou servantes.

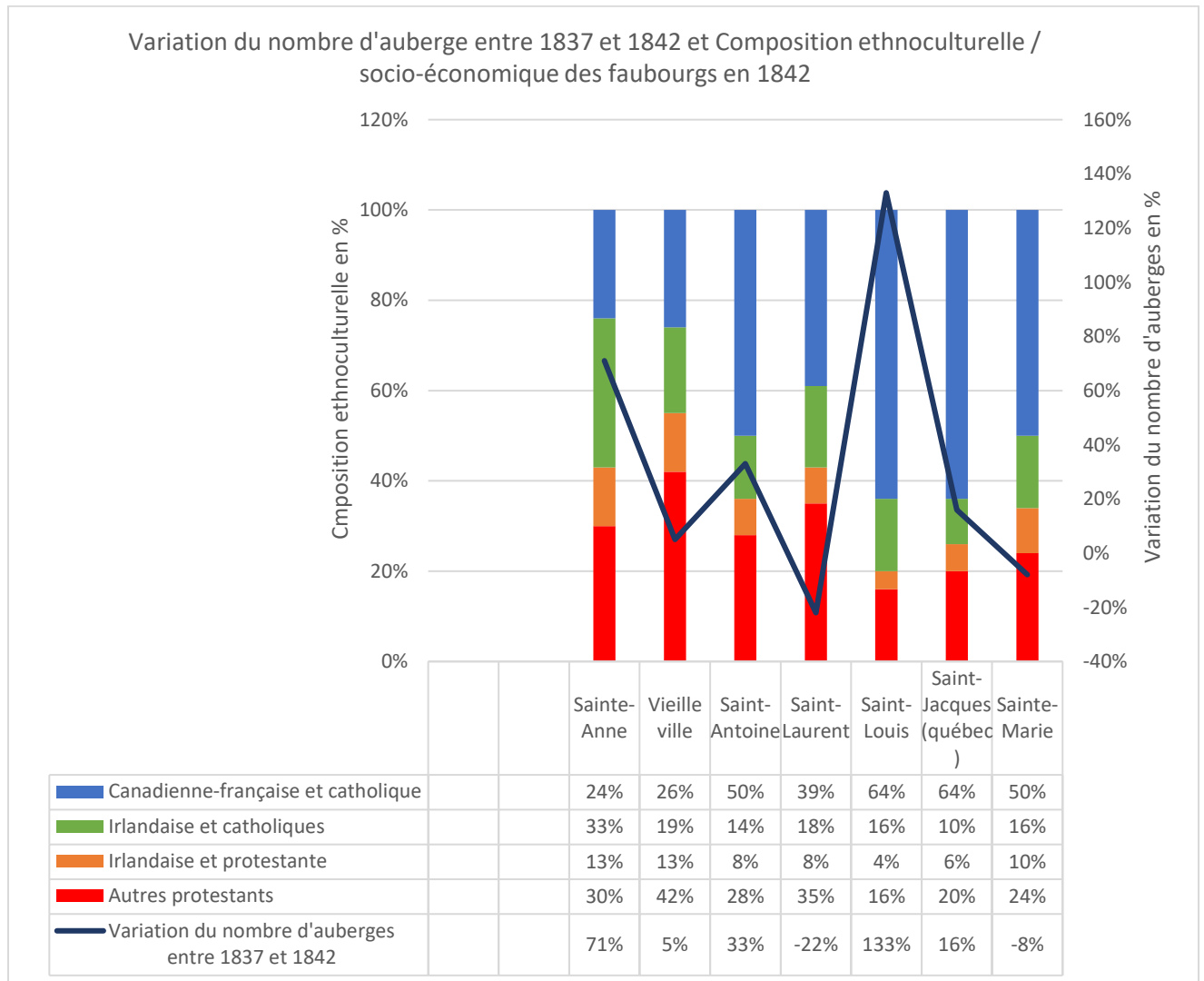
Considérant, les conclusions de Sherry Olson, quant au statut social des individus en fonction de leurs origines ; ce serait les secteurs moins favorisés (canadiens-français et irlandais catholiques) et où la croissance démographique est importante (Sainte-Anne, Saint-Antoine et Saint-Louis) qui connaissent une progression du nombre d'établissements entre 1837 et 1842³⁵³. D'autres éléments peuvent aussi expliquer cette situation : le genre de logements (baraquements, pensions, etc.), la salubrité et l'exiguïté de ceux-ci ainsi qu'une culture du boire propre à cette communauté ou à la classe essentiellement ouvrière de certains faubourgs. Le graphique ci-dessous met donc en relation l'augmentation (ou la diminution) du nombre de débits entre 1837 et 1842 (d'après les registres) avec la composition ethnoculturelle des quartiers selon les pourcentages calculés par Wayne Timber pour 1842³⁵⁴.

³⁵² Dans le faubourg Sainte-Anne, l'afflux d'immigrants et d'immigrantes irlandaises est constant. Entre 1825 et 1842, cette communauté s'accroît de presque 2 000 individus dans ce seul secteur. J. Viger et L. Guy, *op. cit.* W. Timber, *op. cit.* p.39

³⁵³ Voir tableau 3.11

³⁵⁴ En l'absence d'une compilation par faubourg des recensements de 1831 et de 1842. Malheureusement, Wayne Timber ne donne pas les chiffres pour le faubourg Saint-Joseph. Par contre, il fournit des pourcentages pour le quartier Saint-Jacques qui recoupe ou se substitue parfois au faubourg Québec Wayne Timber, *Britannique et irlandaise; l'identité ethnique et démographique des Irlandais protestants et la formation d'une communauté à Montréal, 1834-1860*. McGill University, 2001. p.39

Figure 3.10 - Variation du nombre d'auberges entre 1837 et 1842 en relation avec la composition ethnoculturelle des faubourgs selon les pourcentages calculés par Wayne Timber pour 1842. Sans le faubourg Saint-Joseph qui n'est pas mentionné par ce dernier.



Ce tableau révèle que dans les deux faubourgs où les « Autres protestants »³⁵⁵ sont plus présents, le nombre d'auberges diminue ou augmente très faiblement. En effet, ces « Autres protestants » forment 42 % de la population de la vieille ville où la croissance du nombre d'établissements licenciés n'est que de 5 %. Dans le faubourg Saint-Laurent, où ils et elles représentent 35 % des habitants et habitantes, la baisse du nombre d'auberges est la plus forte soit – 22 %. On pourrait penser que ce segment de la société a un impact négatif sur le nombre de débits. Toutefois, l'on

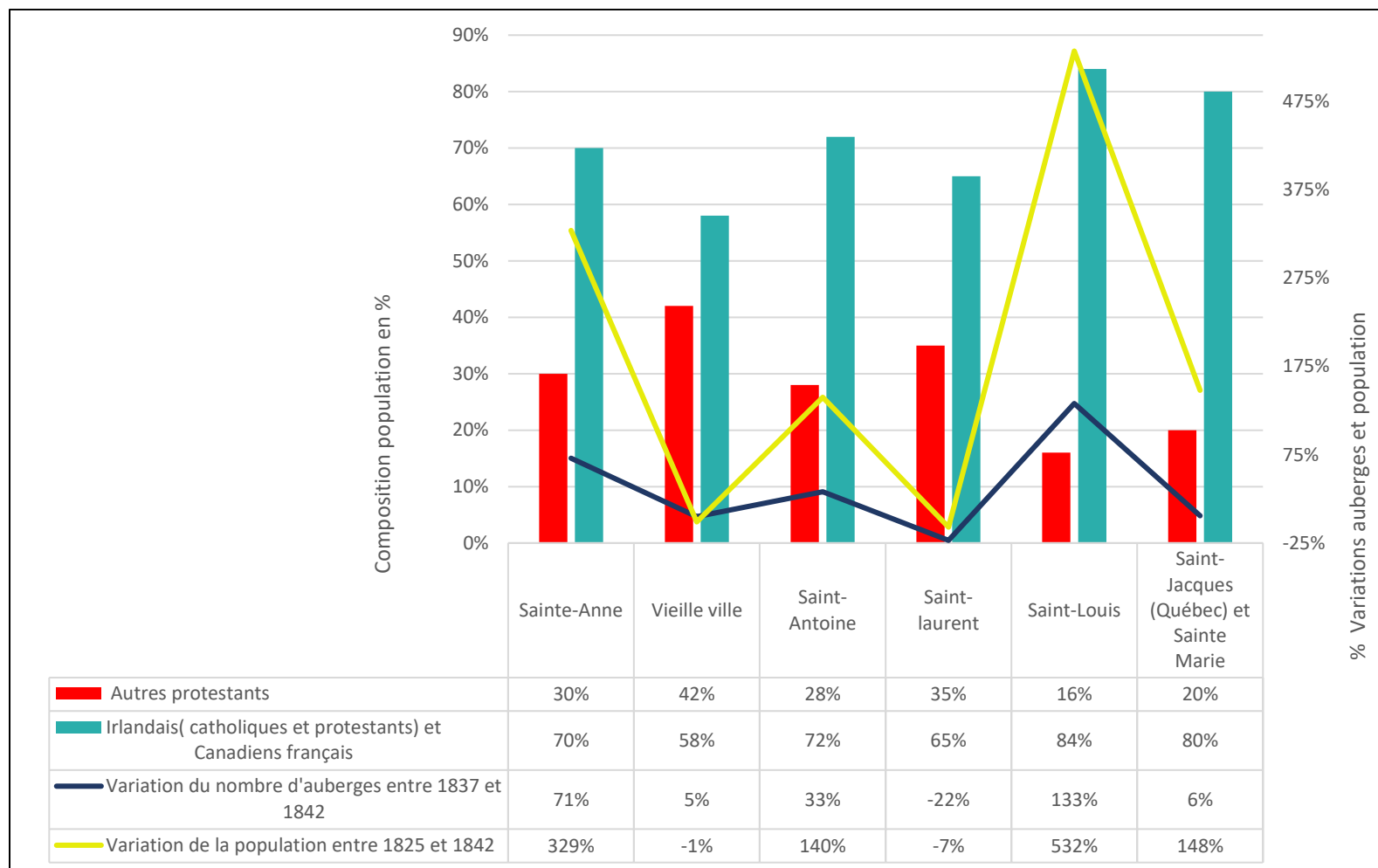
³⁵⁵ Wayne Timber regroupe sous ce vocable tous les protestants non-irlandais (Britanniques, Écossais, Canadiens-anglais et Américains). *Ibid.*

doit prendre en considération que ces deux secteurs sont aussi ceux qui ont le plus d'auberges par rapport à leur population. Dans Saint-Laurent le ratio est d'un établissement pour 192 personnes (1 :192) selon le registre de 1842. Dans la vieille ville, il est d'un pour 64 résidents et résidentes (1 :64). Ce dernier indice ne signifie cependant pas que les résidentes et résidents de la ville *intra muros* soient fortement imbibés ; c'est plutôt la conséquence de l'activité engendrée par la présence du port et du Marché Neuf. Y a-t-il eu une volonté particulière de la part des juges de paix de rééquilibrer les ratios débits/population dans ces faubourgs ? Comme préalablement mentionné, nulle part dans les comptes rendus des sessions spéciales de la paix, les magistrats font allusion à une quelconque préoccupation géographique.

Le graphique ci-dessous regroupe d'un côté les Irlandaises et Irlandais (protestants et catholiques) ainsi que les Canadiennes et Canadiens français pour ne laisser dans l'autre camp que les « Autres protestants » qui, toujours selon Sherry Olson, forment la classe au sommet de l'échelle socio-économique³⁵⁶.

³⁵⁶ S. Olson, *op. cit.* p.193

Figure 3.11 - Composition de la population en fonction de l'appartenance ethnoculturelle et du statut socio-économique (suivant la division de S. Olson) et variation en % de la population et du nombre d'auberges



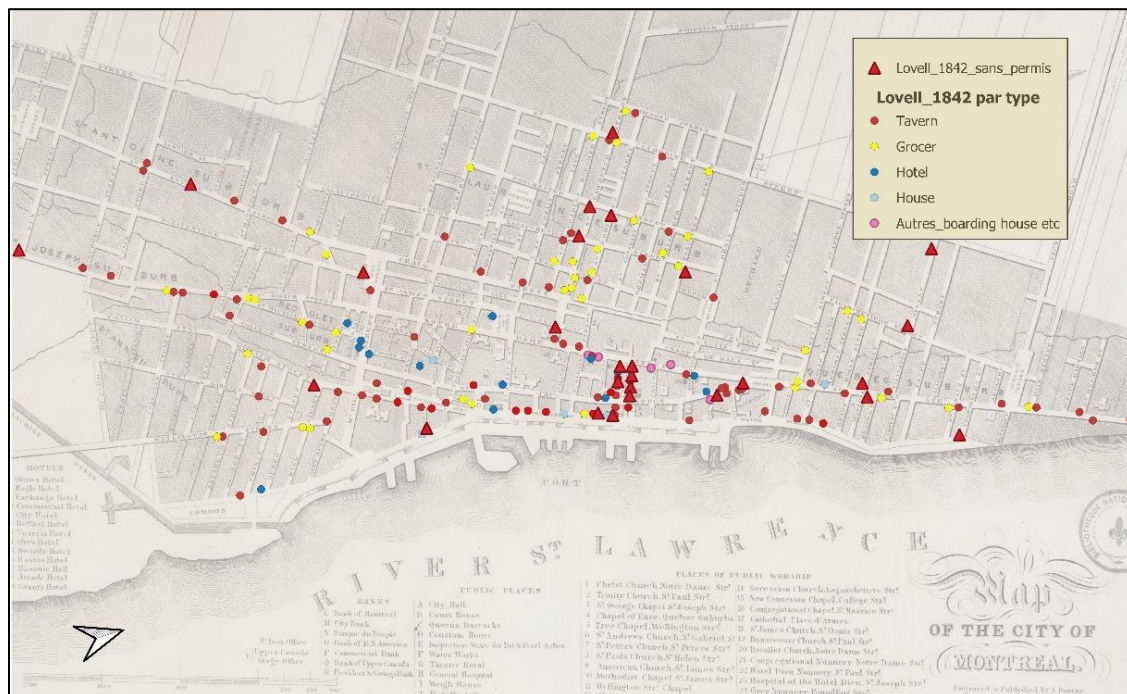
En plus d'illustrer une relation entre l'augmentation de la population et celui du nombre d'auberges, ces graphiques semblent indiquer que dans les faubourgs plus ouvriers (irlandais et canadiens-français), le nombre de débits augmente fortement. Cependant, les faubourgs Sainte-Marie et Saint-Jacques (Québec)³⁵⁷ font exception, car, malgré une population aux deux tiers canadienne-française et irlandaise et qui croît de 148 % entre 1825 et 1842, le nombre de tavernes n'y augmente que très peu. Malgré tout, il reste raisonnable de présumer que les composantes ethnoculturelle et socio-économique jouent un rôle non négligeable dans la répartition des auberges sur le territoire.

Enfin, les analyses confirment que l'espace du boire est aussi genré, car, hommes et femmes fréquentent des lieux différents. La carte ci-dessous montre la distribution des établissements par type (*tavern, grocer, hotel, house, etc.*) suivant ce qu'annoncent les détenteurs et détentrices de permis dans le Lovell de 1842-43³⁵⁸. Elle révèle un grand nombre d'épiceries licenciées (*grocers*), disséminés un peu partout dans la ville.

³⁵⁷ Les faubourgs Saint-Jacques (Québec) et Sainte-Marie ayant été combinés comme dans le recensement de 1825.

³⁵⁸ *Annales Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

Carte 3.13 - Carte de la distribution des permis d'alcool selon le type d'établissements tel qu'annoncé dans le Lovell 1842-43³⁵⁹



Or, si l'auberge est un univers masculin³⁶⁰, il en va autrement, semble-t-il, de l'épicerie. Bettina Bradbury³⁶¹, Didier Nourrisson³⁶² rappelle dans son étude que les femmes socialisent autour d'un verre d'alcool à l'épicerie³⁶³.

D'un autre côté, en faisant elles-mêmes leurs courses, les femmes ont la possibilité de bavarder entre elles, de prendre connaissance des

³⁵⁹ *Annales Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

³⁶⁰ Voir à ce propos Nancy Christie, *The Formal and Informal Politics of British Rule In Post-Conquest Quebec, 1760-1837: A Northern Bastille*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2020. N. Cochar, *op. cit.* p.189. C. Heron, *op. cit.*, p.35. Valérie Capdeville, « Convivialité et sociabilité : le club londonien, un modèle unique en son genre ? », *Revue Lumières*, vol. 21, juin 2013, p.10. David T. Courtwright et Catherine (trad.) Ferland, *De passion à poison. Les drogues et la construction du monde moderne*, Québec, coll. « Paradis artificiels », 2008.p.147

³⁶¹ Bettina Bradbury, « Tirer le maximum des salaires », dans Boréal (dir.), *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, 1995. p.214

³⁶² D. Nourrisson, *op. cit.* p.154-156

³⁶³ On peut s'imaginer que certains pubs ont d'un côté le comptoir-épicerie et en face le comptoir-bar à la manière de certains pubs irlandais. Voir à ce propos le très intéressant documentaire *The Irish pub*, Snackbox Films, 2016.

derniers potins, d'échanger des informations, voire de se permettre un petit verre de vin, de bière ou de spiritueux. Un grand nombre d'épicerie montréalaises abritent des débits de boissons illégaux. Souvent, au cours des années 1870, des commerçantes sont arrêtées pour avoir vendu illégalement au verre un grand choix d'alcools. Un réformateur qui fait campagne contre l'alcool affirme à l'époque qu'« on trouve une épicerie licenciée presque à tous les coins de rue... où vont les gens qui ne fréquenteraient pas les bars, surtout les femmes et les jeunes gens ». Les épiciers licenciés sont censés ne vendre qu'à la bouteille [après 1870]. Or, bon nombre d'entre eux vendent du whisky, du brandy, du rye et d'autres alcools au verre, transformant du coup leur boutique en lieux de récréation, la contrepartie féminine des tavernes masculines.³⁶⁴

La présence de tant d'épicerie licenciées disséminées sur l'ensemble du territoire tant à prouver que la pratique, encore légale durant la période étudiée, est très répandue. Ce n'est en effet qu'après la refonte de la loi en 1870 que l'interdiction est spécifiquement faite aux épiciers et épicières de servir de l'alcool :

Nulle licence permettant la vente de boissons alcooliques en quantité moindre que trois demiards ne peut être accordée dans une cité à un épicier ou à une personne qui tient une boutique ou un magasin pour la vente d'épicerie, de provisions, de sucreries ou de fruits.³⁶⁵

On prive ainsi les femmes d'un espace public³⁶⁶.

3.2.2 Qui sert où ?

Est-ce que l'origine ethnoculturelle de l'aubergiste joue un rôle dans la répartition des établissements dans l'espace urbain ? Est-ce que la distribution des permis par les juges de paix est influencée par l'origine du demandeur ou de la demandeuse ? En ces temps troubles, favorisent-ils les uns ou les unes par rapport aux autres ? Un grand nombre de tenanciers et de

³⁶⁴ B. Bradbury, *op. cit.* p.214

³⁶⁵ L. Le Blanc, *op. cit.* p.32 Acte pour refondre et amender la Loi relative aux Licences, et aux droits et obligations des personnes tenues d'en être munies [(1870) 34 Vict., c. 2 (Qué.)].

³⁶⁶ À propos de la disparition de lieux de socialisation au féminin, le sociologue Ray Oldenburg a écrit :
"In many cultures, the pattern of male dominance is accompanied by a male prejudice against socializing among wives. As Alexander Rysman discovered, "a patriarchal society resents female solidarity." R. Oldenburg, *op. cit.* p. 264.

tenancières sont de langue anglaise, rien d'étonnant, puisque la ville est encore majoritairement habitée par des anglophones. On pourrait croire que les tenanciers et tenancières francophones « choisissent » d'ouvrir leur maison au public³⁶⁷ dans des faubourgs où leurs compatriotes sont plus nombreux. Or, les cartes et les tableaux, créés à partir des registres³⁶⁸, confirment le peu d'importance de cette variable sur la répartition des débits dans l'espace. Partout, les aubergistes anglophones dominent largement le marché en dépit de la composition ethnolinguistique du voisinage. Quel que soit le quartier, ils et elles détiennent de 58 % à 100 % des licences.

Le tableau ci-dessous illustre la situation, pour 1837, des demandeurs et demandeuses de permis suivant leur appartenance à l'un ou l'autre des deux groupes linguistiques. Il révèle que, peu importe, la langue parlée c'est toujours près de vingt-sept pour cent des demandes qui sont rejetées.

Tableau 3.133 - % des demandes rejetées selon la langue en 1837

Demands	Total 1837	?	Anglais	Français
Acceptées	218	6	140	72
Refusées	82	1	54	27
TOTAL	300	7	194	99
% des demandes rejetées sur l'ensemble des demandes présentées en 1837	27%	14%	28%	27%

Dans l'ensemble donc, les juges de paix ne semblent pas favoriser un groupe au détriment d'un autre. S'il y a plus d'aubergistes anglophones sur l'ensemble du territoire montréalais en 1837,

³⁶⁷ Dans certains, la carrière d'aubergiste semble être moins un choix qu'une solution de dernier recours (veuves) ou d'un à côté (épiciers). Il n'entre pas dans le cadre ce mémoire d'examiner les motivations des tenanciers et des tenancières. Il ne faut pas perdre de vue, que dans bien des cas, l'aubergiste et sa famille habitent sur place (*public house*) et qu'une bonne partie d'entre eux sont locataires, c'est en tous cas, ce que donnent à penser certaines lettres retrouvées dans les archives. Ce sont des variables qui jouent aussi sans doute un rôle dans la localisation des tavernes.

³⁶⁸ « Registre des certificats d'aubergistes pour le district de Montréal - 1839-1842; liste des vendeurs itinérants ("pedlars") - 1842 ».

c'est qu'ils sont plus nombreux à présenter des requêtes ; en effet, 65 % des candidats et candidates sont de langue anglaise et leurs demandes sont acceptées dans la même proportion.

En revanche, la situation diffère sensiblement sur certaines rues. Par exemple, en 1837, toutes les demandes de permis au Marché Neuf sont approuvées, si les francophones dominent c'est simplement parce qu'ils³⁶⁹ sont plus nombreux à solliciter une licence. L'inverse se produit sur la rue des Commissaires alors que ce sont les anglophones qui soumettent le plus de requêtes. Sur Saint-Joseph, c'est quelque peu différent, ici aussi, les francophones présentent plus de demandes, mais on note que celles des anglophones sont rejetées à 75 % (3 sur 4). C'est le contraire sur la rue Sainte-Marie, ce sont les requêtes émanant de francophone qui sont refusées dans une plus large proportion que celles des anglophones, soit 57 % (4 sur 7), un pourcentage bien au-delà de la moyenne.

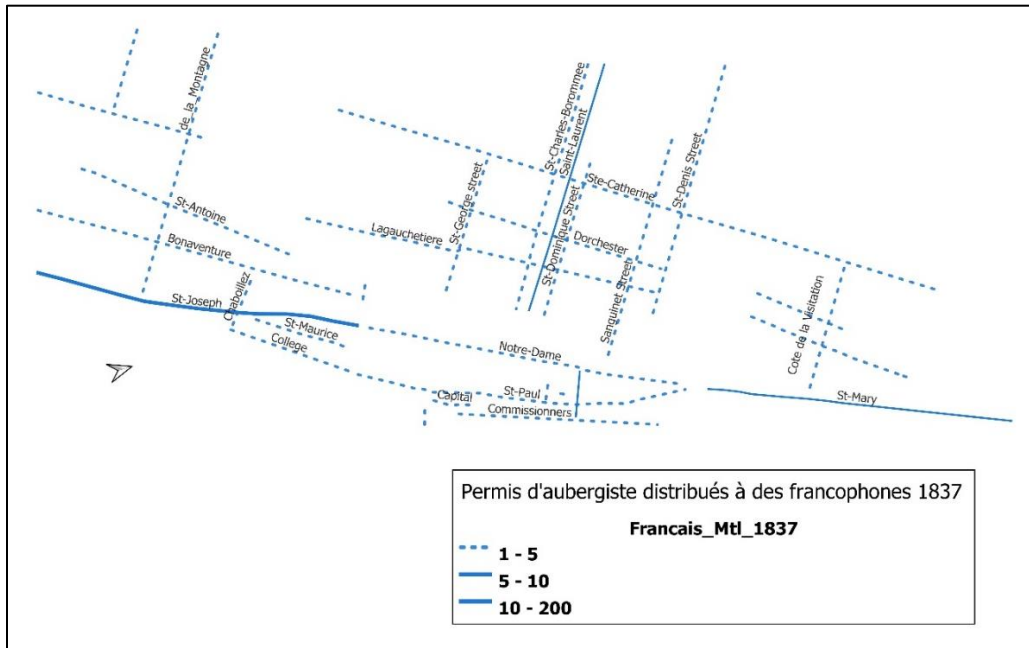
Enfin, sur la rue Saint-Laurent, l'on retrouve bon nombre d'aubergistes tant anglophones (11) que francophones (7). Mais sur cette dernière artère, il semble que les juges de paix aient légèrement favorisé les candidatures francophones en ne rejetant que 13 % (1 sur 8) des requêtes alors que le taux est de 27 % (4 sur 15) pour les anglophones soit le taux moyen pour l'ensemble du territoire.

Tableau 3.14 - Répartition des permis sur les grandes artères en fonction de l'appartenance linguistique - 1837

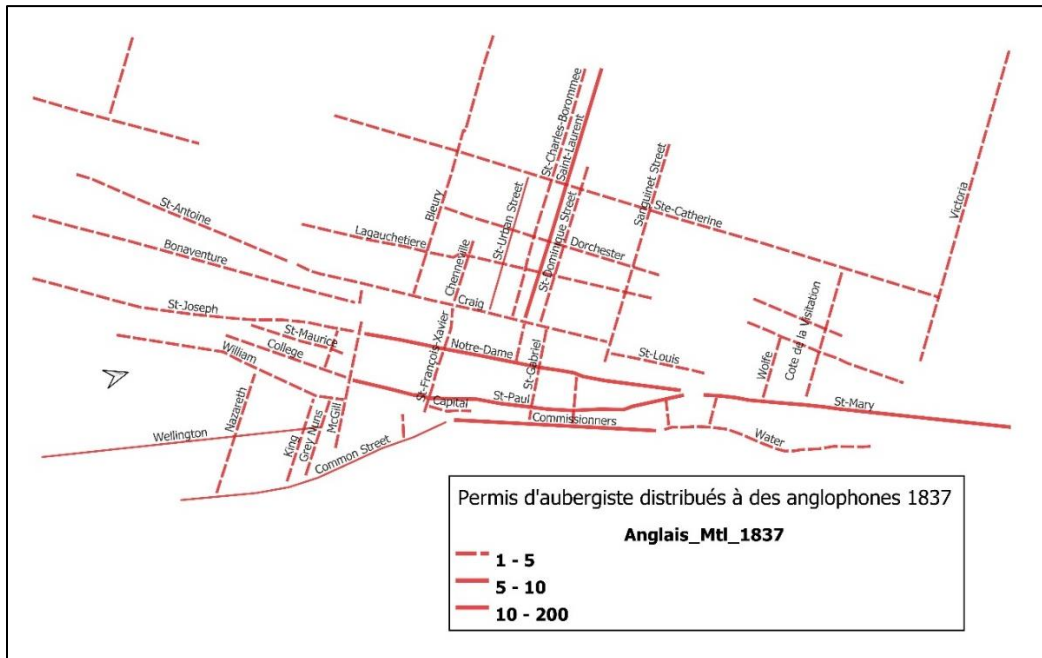
Rues - 1837	?		Anglais		Français	
	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX
des Commissaires	0	0	13	1	5	0
Marché Neuf	1	0	5	0	8	0
Notre-Dame	2	0	9	2	5	0
Saint-Joseph	1	0	1	3	9	2
Saint-Laurent	1	0	11	4	7	1
Sainte-Marie	0	1	13	4	3	4

³⁶⁹ À noter que ce sont tous des hommes en 1837.

Carte 3.14 - Carte des aubergistes francophones 1837³⁷⁰



Carte 3.15 - Carte des aubergistes anglophones 1837³⁷¹

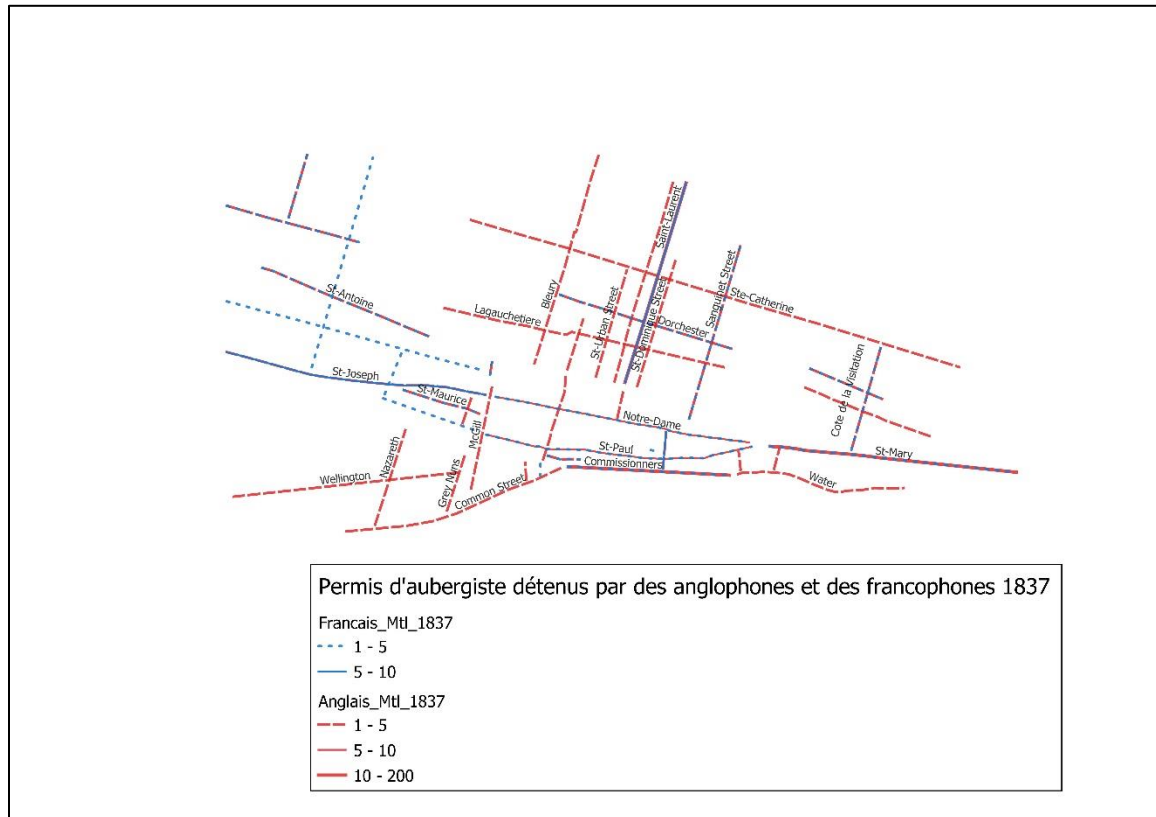


³⁷⁰ Réalisation José Désorcy (2022)

³⁷¹ Idem

La superposition des cartes des aubergistes de langue française (en bleu) et de langue anglaise (en rouge) révèle la présence, en 1837, de rues uniquement occupées par des tenanciers et tenancières francophones ou à l'inverse par des anglophones.

Carte 3.16 - Carte des aubergistes anglophones et francophones 1837³⁷²



À côté de ces dernières existent des rues partiellement « bilingues », soit dans l'axe est-ouest : les rues des Commissaires, Sainte-Marie, Notre-Dame, de la Commune, Dorchester et Sainte-Catherine. Dans l'axe nord-sud, ce sont les rues M^e Gill, Saint-Denis, Saint-Urbain, Sanguinet, Côte-de-la-Visitation, Victoria et enfin Saint-Laurent où l'on retrouve des aubergistes de ces deux groupes linguistiques. Compte tenu de la composition ethnoculturelle de la population montréalaise, la mixité de ces grandes artères n'est guère surprenante, tous et toutes veulent profiter de leur achalandage.

³⁷² Réalisation José Désorcy (2022)

Cinq ans plus tard, 65 % des demandes de permis émanent toujours de candidats et de candidates anglophones, mais ce groupe semble très légèrement favorisé puisque leurs requêtes ne sont rejetées qu'à 7 % contre 9 % pour les francophones.

Tableau 3.145 - % des demandes rejetées en 1842

Demands	Total 1842	?	Anglais	Français
Acceptées	227	4	150	73
Refusées	20	1	12	7
TOTAL	247	5	162	80
% des demandes rejetées sur l'ensemble des demandes présentées en 1837	8%	20%	7%	9%

Les francophones sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient en 1837 sur la rue Sainte-Marie malgré une proportion de refus avoisinant les 36 % (4 sur 11). Les anglophones y restent majoritaires avec douze auberges, une de moins qu'en 1837, mais le pourcentage de rejets est bien au-delà de la moyenne avec 14 % (2 sur 14). Les juges de paix semblent donc décidés à réduire la quantité de débits sur cette rue puisque pour l'un et l'autre groupe le taux de demandes rejetées est élevé.

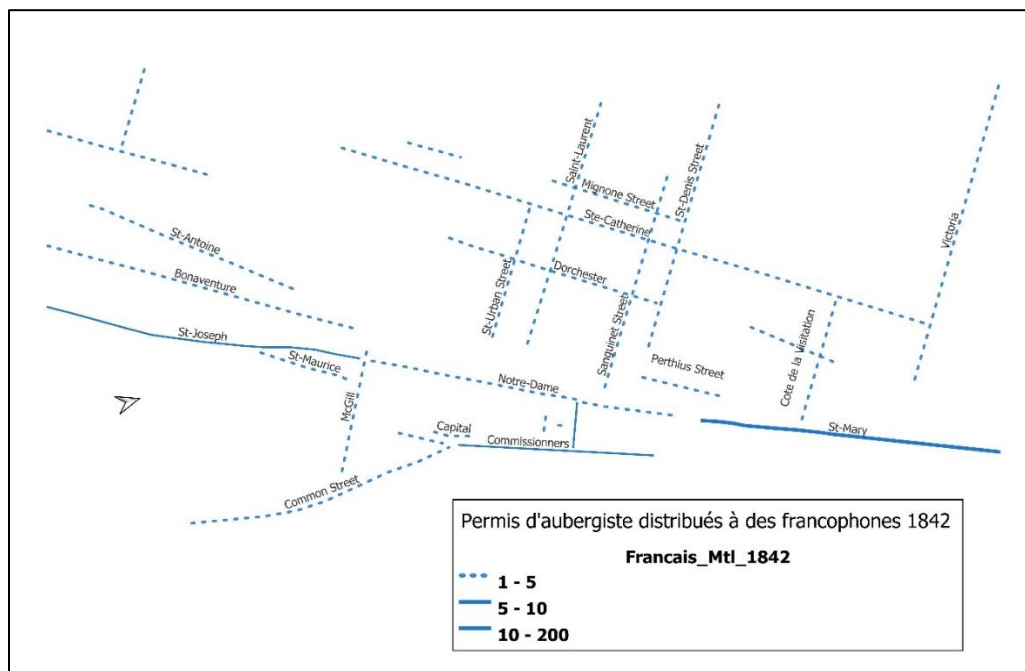
Sur la rue des Commissaires, aucune requête n'est refusée, les deux communautés font des gains, les anglophones opèrent 14 établissements (13 en 1837) et les francophones 7 (5 en 1837). Enfin, il y a désormais autant d'aubergistes de langue anglaise que de langue française sur Saint-Joseph.

La situation est toute autre sur Saint-Laurent où le nombre d'auberges dégringole. Bien que toutes les requêtes y soient approuvées, il n'y reste que 6 débits tenus par des anglophones (11 en 1837) et 5 par des francophones (7 en 1837). Même situation sur Notre-Dame où l'on compte six établissements de moins qu'en 1837. L'année 1842 est, par ailleurs, assez singulière avec seulement 9 % de demandes rejetées, un taux bien inférieur au 45 % de moyenne pour l'ensemble de la période. Ce cas est approfondi au chapitre suivant.

Tableau 3.16 - Répartition des permis sur les grandes artères en fonction de l'appartenance linguistique - 1842

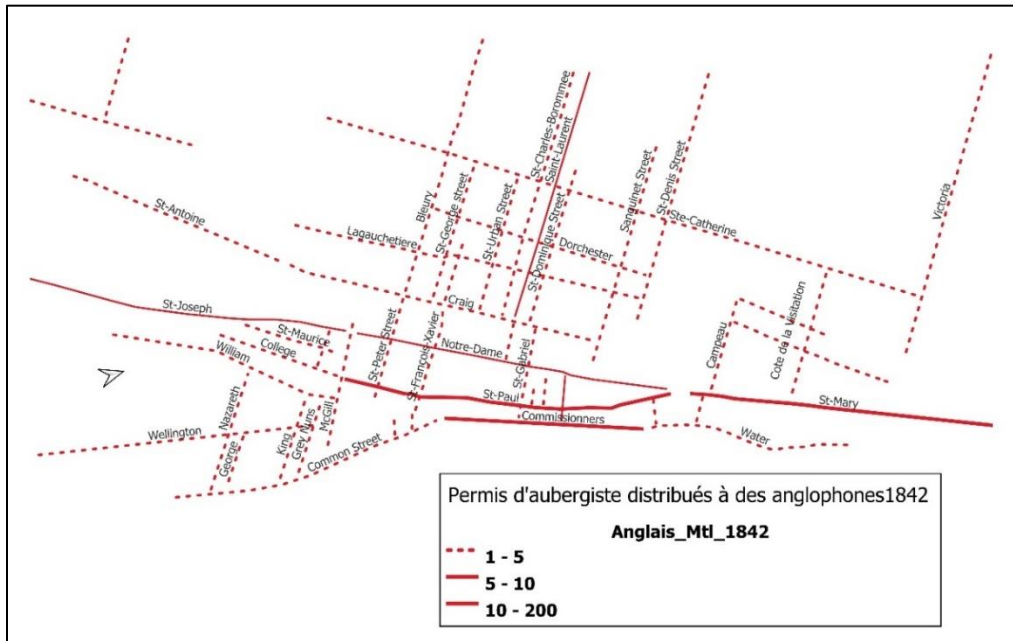
Rues - 1842	?		Anglais		Français	
	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX
des Commissaires	0	0	14	0	7	0
Marché Neuf	1	0	8	0	9	0
Notre-Dame	1	0	6	0	3	0
Saint-Joseph	0	0	6	1	6	0
Saint-Laurent	0	0	6	0	5	0
Sainte-Marie	0	0	12	2	7	4

Carte 3.17 - Carte des aubergistes francophones - 1842³⁷³

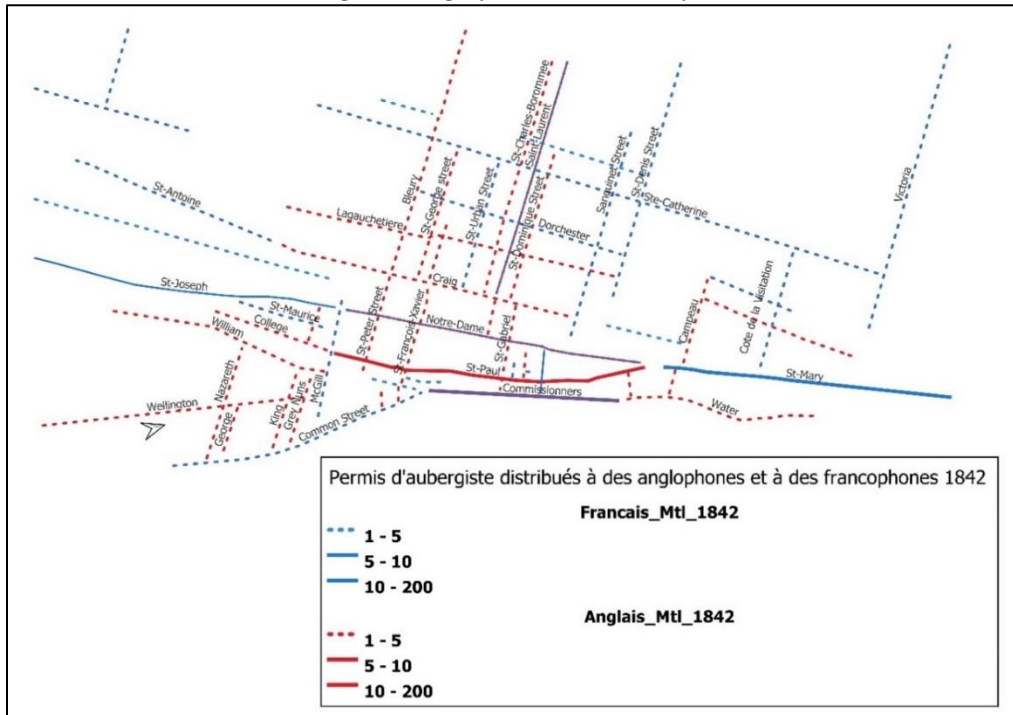


³⁷³ Réalisation José Désorcy (2022)

Carte 3.18 - Cartes des aubergistes anglophones - 1842³⁷⁴



Carte 3.19 - Carte des aubergistes anglophones et francophones 1842³⁷⁵



³⁷⁴ *Id.*

³⁷⁵ Réalisation José Désorcy (2022)

3.3 Conclusion

Il faut rappeler, une fois de plus, que les registres, qui sont à la base de la présente étude, donnent des chiffres bien en deçà de la réalité. Par exemple, les récapitulatifs du recensement de 1842 mentionnent 127 maisons d'entretien publique et 49 « magasins où il se vend des liqueurs fortes » dans les quartiers Sainte-Marie, Saint-Laurent et Queen, soit un total de 176 commerces. Le registre de la même année, pour sa part, n'indique que 120 permis pour l'ensemble de ces zones³⁷⁶.

Entre 1837 et 1842, les grandes artères restent bien dessinées : des Commissaires, Marché Neuf, Saint-Paul, Saint-Joseph, Saint-Laurent, Notre-Dame et Sainte-Marie ; toutes ces rues ont toujours plus de dix établissements. Cependant, les baisses enregistrées sur Saint-Laurent et Notre-Dame demeurent surprenantes surtout en si peu de temps. La première perd huit auberges et la deuxième en perd six par rapport à 1837. Est-ce l'indice d'un changement de vocations ? Chose certaine, ces deux artères semblent être moins attractives, car la diminution du nombre d'établissements est uniquement engendrée par un fléchissement de la demande. Sur Saint-Laurent en 1837, vingt-quatre personnes avaient présenté une requête et seulement cinq avaient essuyé un refus. En 1842, les onze candidates et candidats sont tous acceptés. Même situation sur la rue Notre-Dame où les demandes passent de dix-huit en 1837 à dix en 1842.

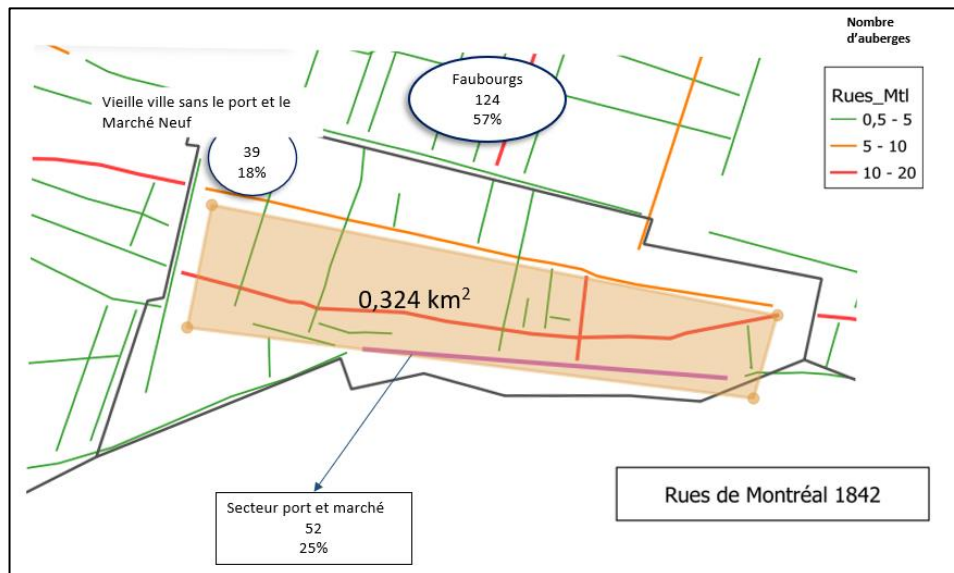
En dépit de leur accroissement démographique, le poids des faubourgs (en termes de débits) demeure à peu près identique entre 1837 et 1842 : 57 % des permis s'y retrouvent toujours alors que 43 % sont distribués intra-muros. S'il en est ainsi, c'est uniquement à cause du très grand nombre d'auberges de la zone portuaire. La multiplication des établissements sur la rue des Commissaires reflète l'essor du commerce à la suite de la construction de quais permanents (1834). Quand l'intervention humaine modifie un environnement donné, sa vocation première

³⁷⁶ Il est tenu pour acquis ici, que les magasins vendant des liqueurs fortes correspondent aux divers commerces (*grocers* en particulier) qui ont des permis d'aubergiste. Sauf erreur, ce sont les seuls commerces de détail recensés en 1842. Enfin, c'est sans tenir compte de tous les débits illégaux, car, il faut rappeler que les condamnations pour vente illégale d'alcool sont parmi les infractions les plus nombreuses. Voir, entre autres, à ce propos Donald Fyson, *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Montréal, coll. « Cahiers du Québec », 2010, p.347. *Recensement de 1842, Canada-Est (Québec)*, 1842, Bibliothèque et Archives Canada.

disparaît ou est amplifiée comme c'est le cas ici. Fréquenté par les marins, les marchands et possiblement les soldats, le secteur prend progressivement une couleur différente.

Entre 1825 et 1842, la population résidante de la vieille ville décroît légèrement et ne représente plus que 15 % de l'ensemble des Montréalais et Montréalaises³⁷⁷ d'où la légère diminution (en pourcentage) du nombre d'établissements dans la partie plus résidentielle de la ville intra-muros. Paul-André Linteau souligne qu'à partir des années 1840 : « ... les marchands amorcent le mouvement qui les amènera à déménager leurs résidences dans le quartier Saint-Antoine, au pied du mont Royal, laissant au centre-ville une fonction commerciale et administrative »³⁷⁸. Lieu de négoce et de commerce, le secteur Saint-Paul, des Commissaires et Marché Neuf est par ailleurs habité par une population « flottante » et majoritairement mâle qui y demeure pour de courtes ou de longues périodes à une ou plusieurs occasions. Qu'ils s'agissent d'immigrants et d'immigrantes, de marins, de soldats, de travailleurs saisonniers ou de marchandes et marchands itinérants, il faut des établissements pour leur offrir le gîte et le couvert.

Carte 3.20 - Carte illustrant le poids du secteur du port et du Marché Neuf en nombre d'auberges et en pourcentage- 1842³⁷⁹



³⁷⁷ Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, « Montréal au 19e siècle : bilan d'une recherche », *Urban History Review*, vol. 13, n° 3, 1985. P.213

³⁷⁸ P.-A. Linteau, *op. cit.* p.70

³⁷⁹ Réalisation José Désorcy (2022)

Sur le reste du territoire montréalais, la distance semble être un facteur déterminant dans la distribution des établissements. Il y a toujours une taverne à proximité. Sur la carte de Adolphus Bourne (1843) les faubourgs recouvrent une superficie de 4,111 km² ; avec 120 débits ils auraient une moyenne de 29 auberges au km². À titre comparatif, la densité des auberges dans la vieille ville serait de 125 débits au km². Bien entendu, tous ces établissements ne sont pas répartis uniformément dans l'espace lorsqu'on examine la situation rue par rue.

Carte 3.21 - - Carte de la superficie des faubourgs d'après la carte d'Adolphus Bourne (1843)³⁸⁰



Grâce à cette proximité, clients et clientes peuvent se regrouper autour d'un « petit verre » en fonction de leurs affinités (voisinage, travail, origine, sexe, etc.)³⁸¹. Cependant, dans le cadre de cette étude, rien ne permet de le confirmer ; on ne peut que soupçonner de tels liens. En revanche, puisque la majorité des aubergistes sont anglophones, tout porte à croire qu'il y a une certaine mixité ethnoculturelle à l'intérieur des débits malgré les rivalités qui existent entre les différents groupes. Les Canadiens français et Canadiennes françaises fréquentent probablement des

³⁸⁰ A. Bourne, *op. cit.* Réalisation José Désorcy (2022)

³⁸¹ Y. Briand, *op. cit.* p.95-96 C. Heron, *op. cit.* p.28 et 37 D. Nourrisson, *op. cit.* p.102 R. Oldenburg, *op. cit.* p. 170 et 264. S.V. Salinger, *op. cit.* p.236 et 306

établissements tenus par des anglophones³⁸². Qu'il s'agisse de l'aubergiste ou de sa clientèle, l'appartenance à l'une ou l'autre des communautés linguistiques (anglophone ou francophone) ne semble donc pas influencer, outre mesure, le choix d'un emplacement.

La carte construite à partir du Lovell de 1842-43³⁸³ donne un meilleur aperçu du « boire montréalais » en dévoilant, aux côtés de 84 *taverns*, 67 commerces à vocation plurielle dont les propriétaires détiennent aussi un permis d'alcool (*grocers, butchers, confectioonniers, etc.*).

Ainsi, en ville apparaît une ségrégation de l'espace de socialisation basée sur le sexe ; car, hormis quelques hôtels et une épicerie tous les établissements plus susceptibles d'être fréquentés par des femmes selon les travaux de Bettina Bradbury³⁸⁴ (*grocers et cie*) sont extra-muros. Une constatation qui confirmerait l'existence d'une culture du boire genré. Ce sont aussi les conclusions de Sharon Sallinger pour les villes de New-York, Boston et Philadelphie dès le XVIIIe siècle :

... What laboring-class taverns shared with their elite counterparts was segregation by sex. ...Only those ordinaries usually identified by local officials as disorderly catered to mixtures of gender and race. These taverns often remained clustered along the waterfronts in the major seaports and growing sea villages, although they were scattered throughout cities.³⁸⁵

La vieille ville est donc « masculine », ce qui n'est guère étonnant compte tenu des marins et des soldats qui y séjournent. C'est, du moins, ce que semble révéler la carte ci-dessous où sont représentés les 134 commerces licenciés et dont les emplacements étaient précisés dans

³⁸² Ces anglophones sont possiblement Irlandais ou Irlandaise et catholiques, car Sherry Olson signale qu'elles et qu'ils sont nombreux à exercer cette profession. S. Olson, *op. cit.* Il existe des rivalités entre les différentes communautés, il y aura des rixes entre Irlandais et Canadiens français en particulier. J.-C. Robert, *op. cit.* p.178

³⁸³ Carte 3.14

³⁸⁴ B. Bradbury, *op. cit.* p.214

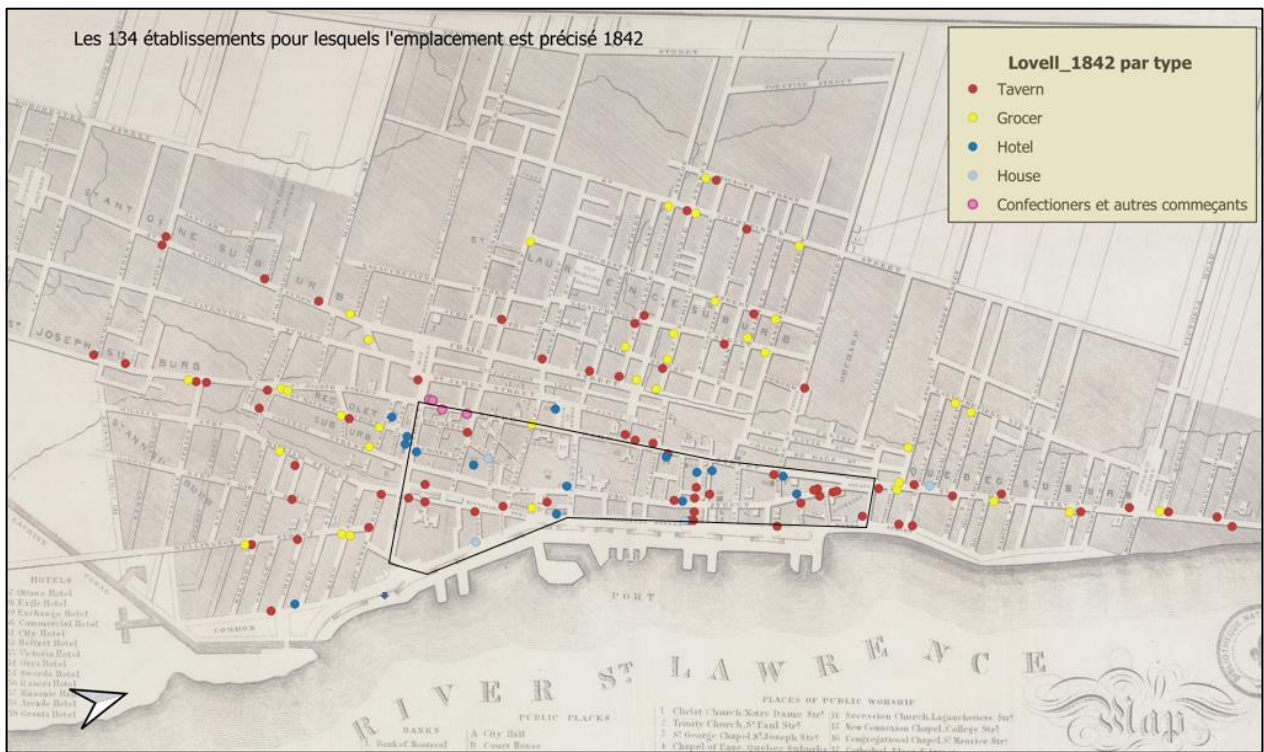
³⁸⁵ S.V. Salinger, *op. cit.* p.71

l'annuaire (généralement une intersection)³⁸⁶. Par exemple, William Utting détient un permis, mais se déclare comme *grocer*, Louis Vadeboncoeur s'annonce comme *grocery and tavern*³⁸⁷.

Figure 3 - Extrait du Lovell de 1842-43³⁸⁸

Utting, William, grocer, Wellington, near Nazareth street.
VADEBONCŒUR, Louis, grocery and tavern, St. Mary, near Brock street.

Carte 3.22 - Carte par type d'établissements suivant les données du Lovell 1842-43³⁸⁹



Enfin, des débits, il y en a littéralement partout sur le territoire, en 1842 on en retrouve sur près de la moitié des rues de la ville. Cette géographie de la taverne met en lumière l'omniprésence de

³⁸⁶ Voir Annexe G

³⁸⁷ Mais, il se peut aussi que les dames de la vieille ville aient une culture du boire différente de celles des faubourgs compte tenu de leur nombre, de leur position socio-économique et du genre d'établissement qui les entourent.

³⁸⁸ *Annaires Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

³⁸⁹ Réalisation José Désorcy (2022)

l'auberge dans l'espace urbain et les multiples formes qu'elle peut prendre : hôtel, pension, taverne, épicerie, etc. Tous ces établissements remplissent des fonctions d'ancrage et de passage tant par leur rôle dans l'économie et le commerce que par celui joué dans la vie quotidienne du citadin et de la citadine.

Le nombre de permis distribués en 1837 et en 1842 est pratiquement équivalent, on note qu'une légère progression d'une dizaine de débits, tout au plus. Mais, il faut pousser plus loin l'analyse et se pencher sur les années comprises entre le début et la fin de cette période pour constater qu'il ne s'agit pas d'une évolution continue et régulière ; bien au contraire, la quantité de permis alloués varie considérablement d'une année à l'autre.

CHAPITRE 4
PERMIS D'AUBERGISTE ET TURBULENCES SOCIO-POLITIQUES:
UNE ANALYSE DE CORRÉLATIONS

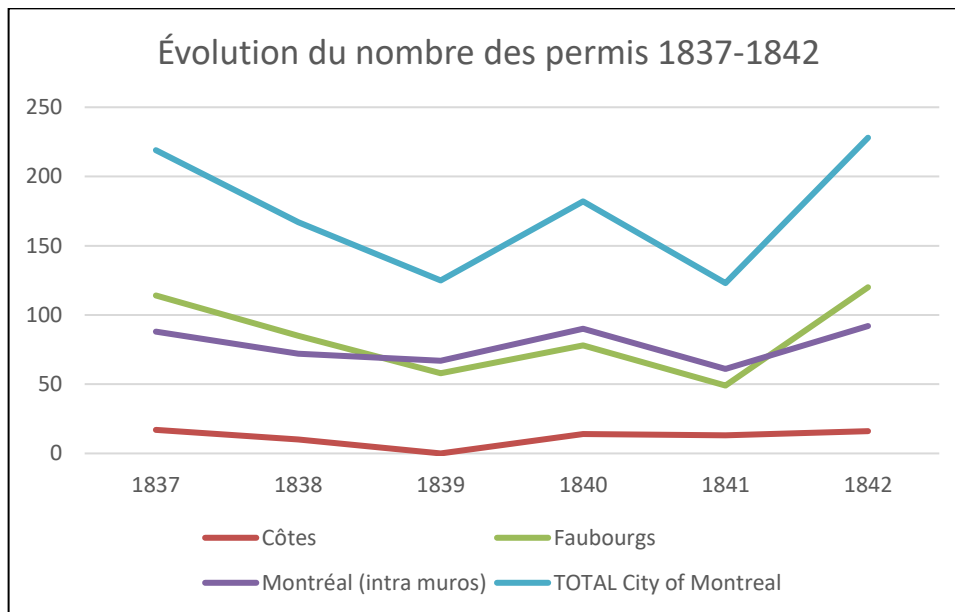
L'expansion du réseau des auberges ne dépend pas uniquement du nombre de consommateurs ou de consommatrices, de leur profil ethnoculturel, de la fréquence des déplacements ou de l'intensité des échanges économiques. Le débit étant avant tout un commerce de proximité, il est donc tributaire de l'extension géographique de la ville. Compte tenu de tous ces facteurs, on aurait pu s'attendre à une progression continue du nombre d'établissements dans le temps et dans l'espace comme semblent l'indiquer les chiffres du chapitre précédent. Or, ce n'est pas du tout le cas entre 1837 et 1842 d'où l'intérêt de pousser plus loin l'analyse et de se pencher sur chacune de ces six années.

Après avoir constaté l'ampleur des variations dans le nombre de permis attribués d'une année à l'autre entre 1837 et 1842, ce sont les reculs de 1838-39 et de 1841 ainsi que l'essor de 1842 qui sont examinés dans ce chapitre. L'analyse se penche d'abord sur les aubergistes avant de s'attarder aux emplacements de leur commerce, car les juges de paix semblent se préoccuper avant tout de la probité des individus. En effet, avant le lieu, il appert que ce sont la personnalité et les fréquentations des candidats et candidates qui sont déterminantes dans la décision d'accorder ou non une licence.

4.1 Une progression en dents de scie

Le graphique, ci-dessous, illustre la progression en dents de scie du réseau des auberges dans la ville et met en évidence les baisses importantes du nombre de permis accordés en 1838-39 et en 1841 en pleine période d'administration du Conseil spécial, lequel est mis en place à la suite des troubles de 1837-1838.

Figure 4.1 - L'évolution du nombre de permis accordés entre 1837-42 pour la *City of Montreal* incluant les faubourgs et les côtes



Les tableaux suivants confirment l'ampleur de ces fluctuations. Le premier présente les variations en pourcentage par rapport à l'année précédente. Le nombre de licences accordées peut reculer de 32 % ou augmenter de 86 %. Dans le deuxième tableau, les pourcentages sont calculés en fonction du total des demandes reçues pour l'année courante.

Tableau 4.1 - Demandes accordées et refusées - *City of Montreal* - 1837-1842. Les pourcentages sont calculés par rapport aux années précédentes.

City of Montreal	Total 1837-42	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Demandes accordées	1038	218	167 -23%	124 -26%	180 45%	122 -32%	227 86%
Demandes refusées	410	82	62 -24%	102 65%	59 -42%	85 44%	20 -76%
Total des demandes	1448	300	229 -24%	226 -1%	239 6%	207 -13%	247 19%

Tableau 4.2 - Demandes accordées et refusées - *City of Montreal* - Les pourcentages sont calculés par rapport au total des demandes reçues pour l'année courante.

City of Montreal	Total 1837-42		1837	1838	1839	1840	1841	1842
Demandes accordées	1038	72%	218 73%	167 73%	124 55%	180 75%	122 59%	227 92%
Demandes refusées	410	28%	82 27%	62 27%	102 45%	59 25%	85 41%	20 8%
Total des demandes	1448	100%	300 100%	229 100%	226 100%	239 100%	207 100%	247 100%

Quels facteurs peuvent expliquer de telles variations ? Les préambules des sessions spéciales de 1837, 1840, 1841 et 1842 sont plutôt laconiques et ne parlent que de processus administratifs.³⁹⁰ Ceux de 1838 et de 1839 sont plus bavards sur les motivations des juges de paix. Fait à noter, le procès-verbal de 1838 est précédé, du compte rendu d'un débat initié par l'honorable Pierre de Rocheblave. Il proteste contre la résolution du 22 décembre 1837 qui proscriit les aubergistes ayant des accointances avec les Patriotes³⁹¹.

*Resolved that no application for a Tavern Licence will be received or entertained unless it be accompanied by an affidavit from the applicant setting forth that no seditions or revolutionary meetings have been held in his house that he never belongs to an association called "les fils de la liberté" or took part in any meetings of that association and that he did not belong to or attend any meeting of the Central and Permanent Committee, or any of its branches.*³⁹²

En 1838, le comité chargé d'évaluer les candidatures recommande aux juges de paix, réunis en sessions spéciales, de réduire le nombre de licences, mais seulement l'année suivante, car, dit-on, dans la présente année, cela aurait causé une grande détresse chez les individus concernés. « ... *reduction may be advantageously **made another year** from the list which is still too large ...* »³⁹³ Ne pas vouloir entraîner « ... *much individual distress ...* »³⁹⁴ pour l'année qui vient est une raison

³⁹⁰ Voir appendice A

³⁹¹ Voir en appendice A, la résolution et le débat qui s'en suit.

³⁹² Résolution du 22 décembre 1837. *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal - Certification des aubergistes*, 1802, Montréal, BANQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

³⁹³ *Idem*

³⁹⁴ *Idem*

fort louable, mais on peut aussi penser que les tensions politiques ont influencé la ligne de conduite des magistrats³⁹⁵. Ces derniers ont peut-être craint de jeter de l'huile sur le feu en fermant davantage de tavernes.

Dans le préambule de 1839, le comité réaffirme la nécessité d'avoir des auberges pour le bien de toutes les classes, ce sur quoi il revient d'ailleurs un peu plus loin dans le texte. Cette allusion à des classes d'individus est-elle l'indice que les établissements urbains reçoivent dorénavant une clientèle socialement plus homogène³⁹⁶ ?

*The committee believed the the interests of Society should be culled in preference to the convenience or advantage of any **class** of individuals whatsoever. Taverns are indispensable for the accommodation of the public ... which number they recommend to the magistrates for favorable consideration and in doing so they may state that they have **a due consideration for all classes** of the Community...*³⁹⁷

Comme le précise Craig Heron, l'élite, par exemple, préfère fréquenter les hôtels et les *coffeeshouses* :

*Changes were afoot by the early decades of the nineteenth century. In larger centres, many taverns had begun to serve a narrower slice of the local population. ... At the other end of the social scale, a few far larger, more elegant places, taking the name of "hotel", had appeared by the 1840s in the centres of the larger cities, where they catered to the most affluent respectable urban clientele. Montreal's Mansion House, built by John Molson, was an early exemple. There a well-stocked private library offered intellectual repose and lavish dinners were held for the city's aristocratic and mercantile elite. After the hotel burned down in 1821, Molson erected an equally grand New Mansion House, later renamed the British American Hotel. Taverns had begun to be distinguished by class.*³⁹⁸

³⁹⁵ Malgré la volonté affirmée dans la résolution datant de quelques semaines à peine (décembre 1837) qui imposent aux aubergistes un serment comme quoi ils et qu'elles n'ont pas soutenu, de quelques façons, les Fils de la liberté.

³⁹⁶ Voir à ce propos Anouk Belanger et Lisa Sumner, « La taverne comme expression populaire du Montréal industriel en transformation », *Pratiques culturelles et classes populaires*, vol. 9, n° 2, 2006, p.29. Craig Heron, *Booze: A Distilled History*, Toronto, 2003.p.11

³⁹⁷ Préambule 1839 - BANQ TL36_S37

³⁹⁸ C. Heron, *op. cit.* p.29 À l'autre bout du spectre et parallèlement au début de l'industrialisation, la taverne devient le lieu de prédilection de la classe ouvrière montréalaise. Cette spécialisation de la clientèle va forcément de pair avec celle des quartiers qui, eux aussi, deviennent progressivement plus homogènes socialement et économiquement parlant. A. Belanger et L. Sumner, *op. cit.* p.28

Figure 4.2- Publicité British American Hotel³⁹⁹



Toujours dans ce préambule de 1839, on insiste sur la moralité des individus et sur le besoin d'une surveillance accrue des aubergistes. Pour ce faire, l'on propose la tenue d'un registre des contrevenants, pour qu'à l'avenir : « ... *when such individual, against whom charges shall be preferred if of a nature to deserve it, shall be struck from the list of Tavern Keepers* »⁴⁰⁰. Une telle liste n'existait-elle pas déjà ? La gestion des juges de paix semble erratique, mais il faut rappeler qu'il s'agit ici de magistrats bénévoles et non de fonctionnaires rémunérés. Un contexte qui explique peut-être, en partie du moins, un manque flagrant d'organisation et de méthode. La situation se corrige légèrement par la suite puisque dans le procès-verbal du 19 mars 1842, la présence de l'inspecteur de police à ces sessions spéciales de la paix est attestée.

Ce chaos administratif (qui ouvre la porte à l'arbitraire) n'est pas unique à Montréal, on le retrouve également aux États-Unis et en France.⁴⁰¹ Les nombreux bouleversements politiques de la période (Rébellions de 1837-38, incorporation de la ville ou création du Canada Uni) ne peuvent en expliquer l'existence. Par exemple, qu'est-ce qui aurait empêché les juges de paix d'adopter l'ordre alphabétique avant 1837 ou l'ajout du lieu de commerce ? En l'absence de

³⁹⁹ Archives Molson Coors tiré de Isabelle Maher, « Les Molson, bâtisseurs de notre patrimoine », *Journal de Montréal*.

⁴⁰⁰ *Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal -Certification des aubergistes*, 1802, Montréal, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

⁴⁰¹ S.V. Salinger, *op. cit.* p.115 N. Cochard, *op. cit.*p.289

registres pour les années subséquentes, on ne peut malheureusement vérifier si le processus devient plus rigoureux et transparent.

Finalement, les préambules n'apportent pas de réponses entièrement satisfaisantes aux baisses de 1838-39 (-25 %) et de 1841 (-32 %). Les magistrats semblent souffler le chaud et le froid sur le réseau des auberges. Parfois, ils en reconnaissent l'importance et l'utilité. En d'autres occasions, ils expriment le désir d'en réduire le nombre. La taverne est un mal nécessaire.

Nécessaire, à cause de son rôle dans le commerce et le transport — une vocation plutôt associée à la notion de passage⁴⁰². Dans leurs demandes de renouvellement, plusieurs aubergistes montréalais-es mentionnent le nombre de chambres et de stalles qu'ils et qu'elles peuvent mettre à la disposition des voyageurs et voyageuses. D'autre part, des marchands⁴⁰³ s'installent de façon permanente ou temporaire dans ces édifices (les hôtels en particulier) comme en font foi les annonces parues dans divers journaux. Toutefois, dans sa fonction d'ancrage, l'auberge peut représenter un danger politiquement et moralement⁴⁰⁴. Politiquement parce que c'est un lieu de rassemblement voire de ralliement⁴⁰⁵. C'est du moins la perception des magistrats puisqu'en 1838, ils imposent aux aubergistes, un serment attestant qu'ils et qu'elles n'ont pas permis de réunion des Fils de la liberté dans leur établissement. Enfin, dès lors que l'on y sert de l'alcool, la taverne constitue une menace à la moralité et à l'ordre public comme le dénoncent les *teetotalers*⁴⁰⁶. L'analyse dans le détail des baisses de 1838-39 et de 1841 renforce ces impressions.

⁴⁰² Avec les nuances évoquées au chapitre précédent.

⁴⁰³ Toutes les annonces trouvées à cet effet sont celles de marchands et non de marchandes.

⁴⁰⁴ L'on pourrait ajouter économiquement, certains auteurs et autrices n'hésitent pas à associer campagnes de tempérance et industrialisation. Voir à ce propos David T. Courtwright et Catherine (trad.) Ferland, *De passion à poison. Les drogues et la construction du monde moderne*, Québec, coll. « Paradis artificiels », 2008.p.255

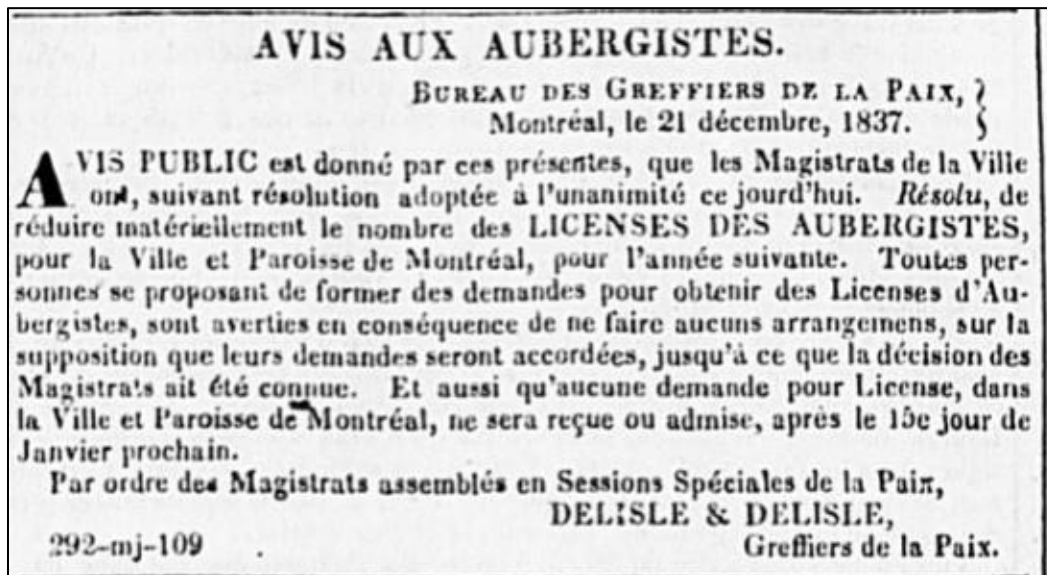
⁴⁰⁵ Plusieurs historiens et historiennes font un lien entre alcool et révolution. Yvan Lamonde, « La vie culturelle et intellectuelle dans le Québec des xviii et xix siècles : quelques pistes de recherche », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 2, 2000, p.275. D. Nourrisson, *op. cit* p.204-209. J.H. Roberts, *op. cit.* p.81-82. M. Perron, *op. cit.* p.20 M. Perron, *op. cit.*p.27

⁴⁰⁶ D'où les premières campagnes de tempérance. Voir à ce propos Craig Heron qui apporte des nuances par rapport au problème de l'alcoolisme en cette période pré-industrielle. C. Heron, *op. cit.*p.42-49

4.2 Les années de décroissance : 1838-39 et 1841

La baisse du nombre de licences accordées en 1838 par rapport à 1837 est essentiellement due à une diminution de la demande. Les aubergistes francophones sont moins nombreux-ses à poser leur candidature en 1838; une tendance qui se poursuit l'année suivante. Ils et elles semblent avoir bien pris note de l'intention des juges de paix de réduire la quantité d'établissements. Des avis à cet effet sont d'ailleurs publiés dans quelques journaux⁴⁰⁷.

Figure 4.3 - Avis paru dans Le Populaire du 29 décembre 1837⁴⁰⁸



Les aubergistes francophones sont d'autant plus affectés-es qu'en 1838 et en 1839, leurs requêtes sont rejetées dans une très large proportion (37 des 57 requêtes sont écartées soit 64 % en 1838 et 22 des 47 requêtes en 1839 soit 47 %).

Parmi ceux et celles qui s'abstiennent de soumettre une demande, on retrouve plusieurs aubergistes de métier dont les noms réapparaissent dans les années suivantes⁴⁰⁹. Alors qu'ils et

⁴⁰⁷ Il est aussi à noter que, dans le cadre de ce mémoire, aucune annonce de ce genre n'a été trouvée dans les journaux publiés en anglais à Montréal en 1837.

⁴⁰⁸ Bureau des greffiers de la paix, « Avis aux aubergistes et Autre avis aux aubergiste », *Le Populaire : journal des intérêts canadiens*.

⁴⁰⁹ Une analyse des amendes distribuées pour vente d'alcool sans permis pourrait apporter des éclaircissements à savoir si le nom de certains des « absents » écotent d'amendes pour vente sans

elles ne constituent qu'en moyenne 27 % des aubergistes, les francophones représentent près de la moitié de ces « vétérans et vétéranes⁴¹⁰ » absents-es du registre de 1839 (14 sur 32)⁴¹¹.

En 1841, la baisse du nombre de débits découle, elle aussi, d'un effritement de la demande, il n'y a que 207 requêtes⁴¹². C'est le chiffre le plus bas de toute la période.⁴¹³ On ne peut que spéculer sur les raisons de cette diminution. Cette fois, ce sont les anglophones qui sont les plus affectés-es. Comme pour les francophones en 1838, non seulement elles et ils sont moins nombreux à présenter une demande, mais, de plus, leurs requêtes sont rejetées à 40 % alors que la moyenne entre 1837 et 1842 est de 30 %. L'année précédente, on comptait 126 aubergistes de langue anglaise, il en reste seulement 73 en 1841. Les tenanciers anglophones « de métiers » sont aussi surreprésentés dans la liste des « absents » (21 sur 24)⁴¹⁴.

Les cartes, ci-après, illustrent la distribution des aubergistes anglophones et francophones. Elles mettent en évidence les avancées ou les replis des uns et des autres.

permis. Ce phénomène de noms qui apparaissent, disparaissent et réapparaissent dans les listes est aussi observé par Sharron Salinger pour les colonies américaines. S.V. Salinger, *op. cit.* p.261

⁴¹⁰ Il n'y a qu'une seule femme, Ann Nichols, qui s'abstient de présenter une demande en 1839 alors qu'elle a un permis en 1838 et en 1840.

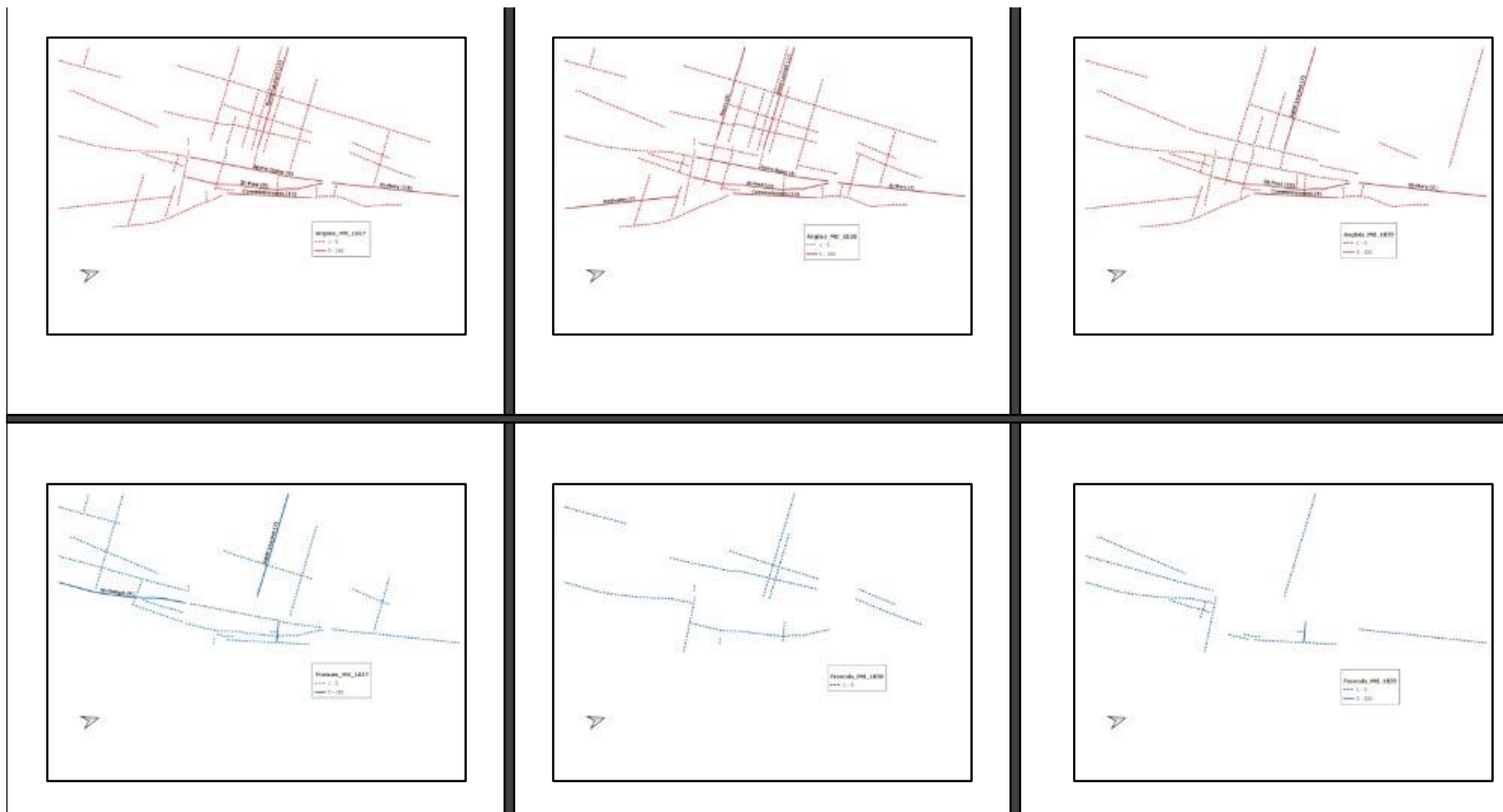
⁴¹¹ Voir en annexe I la liste détaillée des absents en 1839

⁴¹² Voir tableau 4.2 ci-dessus.

⁴¹³ Avec moyenne de 246 demandes pour toute la période étudiée, l'écart est de 15 %.

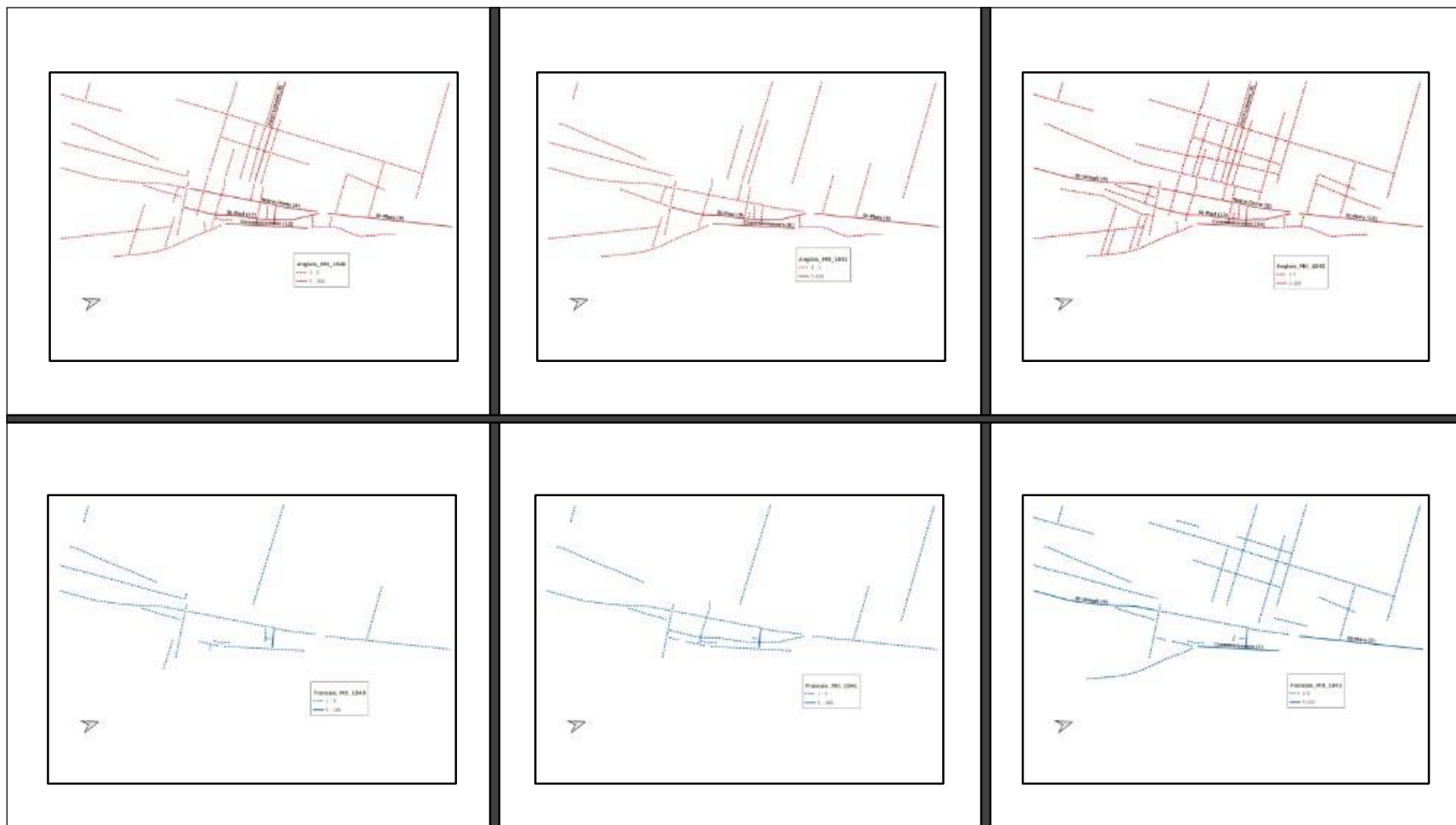
⁴¹⁴ Ce sont tous des hommes en 1841. Voir la liste en annexe.

Carte 4.1 - Cartes de la distribution des aubergistes anglophones et francophones entre 1837 et 1839⁴¹⁵



⁴¹⁵ Réalisation José Désorcy (2022)

Carte 4.2 - Cartes de la distribution des aubergistes anglophones et francophones entre 1840 et 1842⁴¹⁶



⁴¹⁶ Réalisation José Désorcy (2022)

Ces cartes illustrent aussi la disparition momentanée de quelques rues dans le réseau des auberges de Montréal. Il appert que certaines d'entre elles sont plus durement affectées par la diminution du nombre de permis en 1839 et 1841. Sur Hay Market, Lagauchetière, Sanguinet et Saint-Charles-Borromée, l'absence de débits en 1839 est d'autant plus marquée qu'ils y étaient relativement abondants en 1837 et 1838.⁴¹⁷

Les rues dépourvues d'auberges sont plus nombreuses en 1841 ; Nazareth, Sanguinet, Saint-Charles-Borromée, Lagauchetière et Sainte-Catherine reviennent dans le palmarès, elles étaient déjà « sèches » en 1839. Pour Sanguinet et Lagauchetière, c'est un hiatus de trois ans puisqu'on n'y trouve aucun débit entre 1839 et 1841.

L'on remarque, sur les cartes ci-dessous, que les rues sans auberge en 1839 et en 1841 sont toutes dans les faubourgs. Probablement parce qu'elle reste au cœur de l'activité économique, la ville intra-muros est épargnée ⁴¹⁸ ; si, des Commissaires et Notre-Dame perdent quelques auberges, Saint-Paul au contraire fait des gains.

⁴¹⁷ Ces chiffres doivent être cependant pris avec quelques précautions : dans certains cas, il peut s'agir d'une variante de l'appellation d'une même rue d'une année à l'autre. Pour contourner une partie du problème, seules les artères ayant des établissements avant et après 1839 ou 1841 ont été considérées. Voir les tableaux de l'annexe J

⁴¹⁸ Bien qu'elle ait été le théâtre de plusieurs échauffourées et turbulences dans les années précédentes : l'émeute de 1832 sur la Place d'Armes, les attaques contre le guet en 1834 sur les rues Notre-Dame, Saint-Paul et McGill entre autres, les fréquentes arrestations pour sollicitation sur des Commissaires ou encore l'affrontement entre le Doric Club et les Fils de la liberté en 1837.

Rien dans l'examen des registres ne laisse deviner que ce sont les lieux plutôt que les individus qui sont dans la ligne de mire des juges de paix. Ainsi, Jacob F. Gabler, qui était l'unique tenancier en 1838 sur la rue Sainte-Catherine, se voit refuser un permis en 1839 et en 1841, mais l'obtient les autres années. Même phénomène sur Lagauchetière où il y a quatre aubergistes en 1838 ; de ces derniers, seuls Edward Ferns et Thomas Jamisson vont présenter une demande en 1839, demandes qui seront rejetées. Par conséquent, il n'y a aucun établissement sur la rue Lagauchetière en 1839, mais tous les aubergistes présents en 1838 récupéreront leur licence avant la fin de la période étudiée. L'absence de certaines artères en 1839 et en 1841 semble être plus le résultat du hasard que d'une préoccupation spatiale chez les juges de paix.

Cependant, si l'on quitte le niveau de la rue pour examiner la situation par quartiers, l'analyse pourrait laisser croire que les juges de paix se préoccupent malgré tout de l'emplacement des tavernes. En effet, certains secteurs semblent plus visés que d'autres. Mais y a-t-il dans leur démarche, une véritable volonté de restreindre la quantité de débits dans tel ou tel faubourg ? D'autant que les pertes d'une année sont généralement compensées l'année suivante. Par exemple en 1839, il ne reste qu'un seul établissement dans Sainte-Marie alors que l'on en trouve 11 en 1838 et 14 en 1840. Enfin, toujours selon le registre de 1839, aucun permis n'est distribué sur les côtes et dans le village Saint-Henri, mais il y en aura 11 en 1840⁴²¹.

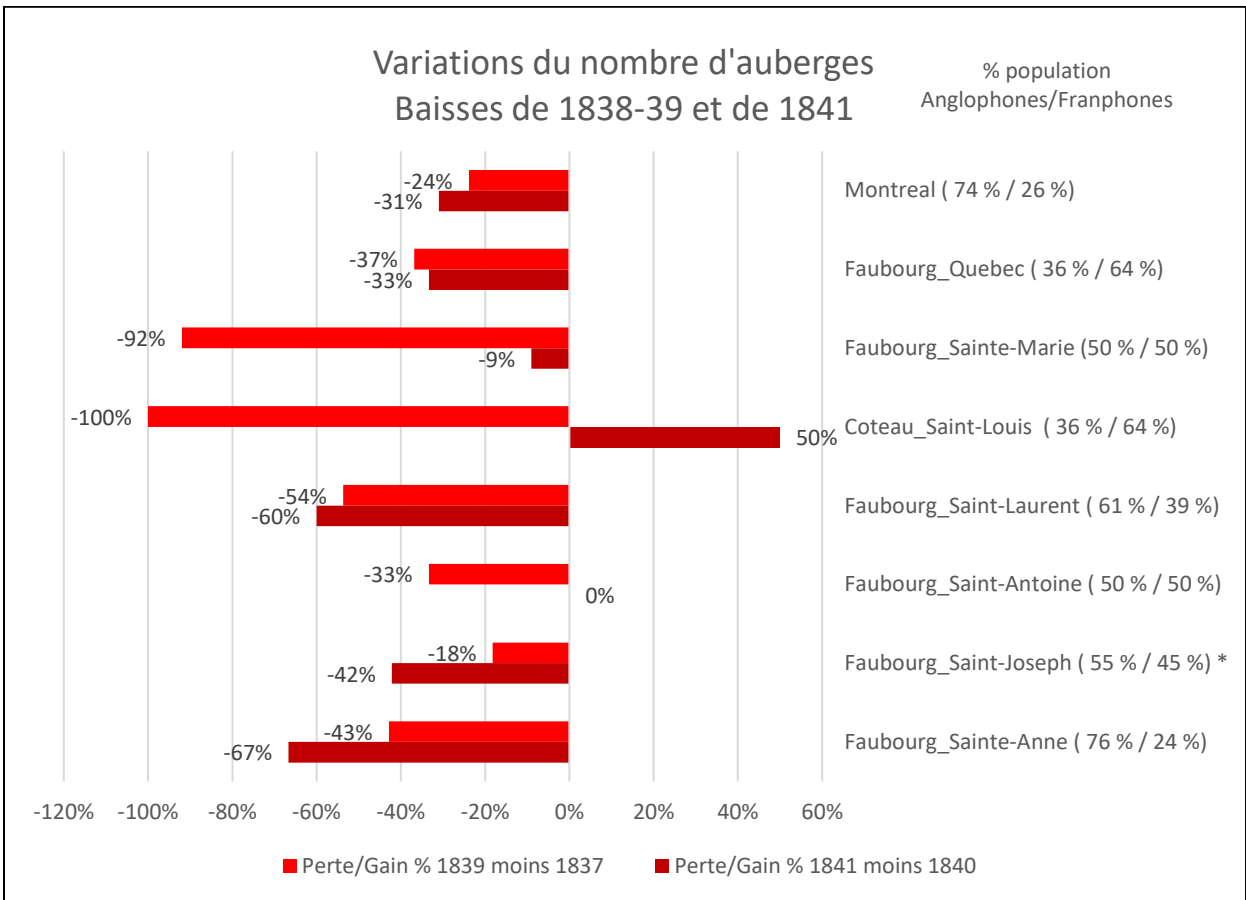
⁴²¹ Voir cartes des faubourgs — annexe K

Tableau 4.3 - Distribution des permis dans les côtes et les faubourgs entre 1837-1842

Faubourgs & Côtes	Demande accordée	Total	1837	1838	1839	1840	1841	1842
? Aucun lieu	VRAI	7		6		1		
Côte de la Visitation	VRAI	12	3	2		3	2	2
Côte des Neiges	VRAI	10	2	1		2	2	3
Côte St Paul	VRAI	4	1	1		1		1
Côte Ste-Catherine	VRAI	1				1		
Coteau St-Pierre	VRAI	10	3			1	3	3
Mile_End	VRAI	9	1	1		2	2	3
Rivière St-Pierre	VRAI	3				1	1	1
Village of St-Henry	VRAI	20	7	5		3	3	2
		69	17	10	0	14	13	15
Coteau_Saint-Louis	VRAI	29	6	4		2	3	14
Faubourg_Quebec	VRAI	94	19	15	12	15	10	23
Faubourg_Saint-Antoine	VRAI	28	6	2	4	4	4	8
Faubourg_Sainte-Anne	VRAI	41	7	10	4	6	2	12
Faubourg_Sainte-Marie	VRAI	58	13	9	1	11	10	12
Faubourg_Saint-Joseph	VRAI	102	22	12	18	19	11	20
Faubourg_Saint-Laurent	VRAI	149	41	29	19	20	8	32
		501	114	81	58	77	48	121
Montreal	VRAI	469	87	70	66	88	61	91

Le graphique qui suit illustre, pour chacun des faubourgs, les baisses enregistrées en 1839 et en 1841. Le premier pourcentage est calculé en soustrayant 1837 de 1839 et le deuxième représente la différence entre 1841 et 1840. D'emblée, on constate que certains secteurs sont plus affectés que d'autres.

Figure 4.4 - Graphique illustrant par faubourgs les baisses de 1838-39 et de 1841⁴²²



*Les pourcentages de la composition linguistique de la population du faubourg Saint-Joseph sont très approximatifs, ils ont été calculés à partir de l'origine des chefs de famille telle qu'elle apparait dans le recensement de 1842.⁴²³

En 1839, ce sont les faubourgs Coteau Saint-Louis, Sainte-Marie et, dans une moindre mesure, Saint-Laurent qui sont surtout touchés. On note que la situation du Coteau Saint-Louis est exceptionnelle puisque comme les côtes, ce secteur est totalement privé d'auberges en 1839. Deux de ces trois faubourgs sont, surtout, habités par des Canadiennes et Canadiens français : Coteau Saint-Louis (64 %) et Sainte-Marie (50 %), en revanche, Saint-Laurent est majoritairement anglophone⁴²⁴. Mais, ce ne sont

⁴²² Le faubourg Saint-Joseph mis à part, les données sont tirées de W. Timber, *op. cit.* p.39 S. Olson, *op. cit.* p.189

⁴²³ Les données pour 1842 ont été, cette fois encore, tirées du projet MAP « Montréal, l'avenir du passé. », Montréal, l'avenir du passé, 26 février 2022, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

⁴²⁴ Toujours selon les calculs de Wayne Timbe et de Sherry Olson à partir du recensement de 1842. W. Timber, *op. cit.* p.39 S. Olson, *op. cit.* p.189 Prendre note que le faubourg Québec équivaut au faubourg Saint-Jacques tel que désigné par W. Timber. Nulle part il ne fait mention du faubourg Saint-Joseph. L'a-t-il inclut dans Saint-Antoine ou Sainte-Anne ? Il est pris pour acquis ici qu'il l'a simplement ignoré.

pas tous les faubourgs francophones qui sont affectés par la décroissance : Québec et Saint-Antoine sont relativement épargnés.

Les exceptions que sont les faubourgs Saint-Antoine et Québec en 1839 laissent présumer que d'autres facteurs jouent un rôle dans la distribution des permis. On peut penser qu'étant donné leur situation géographique, la fonction de « passage » des tavernes du faubourg Québec (sur la route du même nom) et du faubourg Saint-Antoine (sur la route de Lachine et du lac Saint-Louis) prend sans doute/probablement le pas sur l'aspect « ancrage » des établissements. Parce qu'elles sont nécessaires pour le commerce et le transport, les auberges de ces secteurs seraient un peu plus à l'abri des réductions.

En 1841, c'est au tour des faubourgs Sainte-Anne, Saint-Joseph et Saint-Laurent de subir de fortes diminutions (%). Ce sont des secteurs où la population est dans une large mesure anglophone (d'origine britannique, américaine ou irlandaise). La vieille ville écope aussi et perd un tiers de ses établissements. C'est d'ailleurs l'année où elle en compte le moins (60).

Ces constats rappellent les résultats de l'analyse précédente ; en 1838-39, les aubergistes de langue française sont plus affectés. C'est aussi le cas de deux faubourgs où il y a un fort pourcentage de Canadiennes et Canadiennes françaises. Il ne faut cependant pas croire que c'est parce que les tenancières et tenanciers francophones sont plus présents dans les faubourgs à majorité canadienne-française, ce n'est pas le cas. Nulle part, ils et elles ne forment au-delà de 40 % des effectifs⁴²⁵. En 1841, c'est le tour des aubergistes et des faubourgs anglophones de subir une baisse.

4.3 1842 : une spectaculaire remontée

L'année 1842 marque un sommet en matière de distribution des permis : avec 227 établissements répertoriés, elle dépasse 1837 qui en avait pourtant 218. Si le pic de 1837 peut être associé à un manque d'organisation⁴²⁶, ce n'est pas tout à fait le cas ici. La procédure élaborée au début de 1838 – le comité de cinq magistrats chargés de faire ses recommandations aux juges de paix — semble plus efficace.

⁴²⁵ En 1842, c'est dans le faubourg Sainte-Marie qu'elles et qu'ils sont le plus nombreux avec 42 % des commerces, dans le Coteau Saint-Louis c'est 36 %, mais à peine 25 % dans le faubourg Saint-Laurent.

⁴²⁶ Entre autres un grand nombre de permis accordés sur pétition du demandeur ou de la demanderesse après un premier refus. Voir chapitre 2.

D'ailleurs à partir de 1839, les juges de paix sont bien moins nombreux lors des sessions spéciales⁴²⁷ comme s'il ne s'agissait plus que d'une formalité ; les suggestions de ce comité « *ad hoc* » paraissent entérinées sans grandes discussions. Enfin, si l'on peut soupçonner que l'incorporation de la ville aura éventuellement des impacts sur le processus de distribution des permis, rien dans les procès-verbaux des sessions spéciales de la paix ne le laisse deviner.

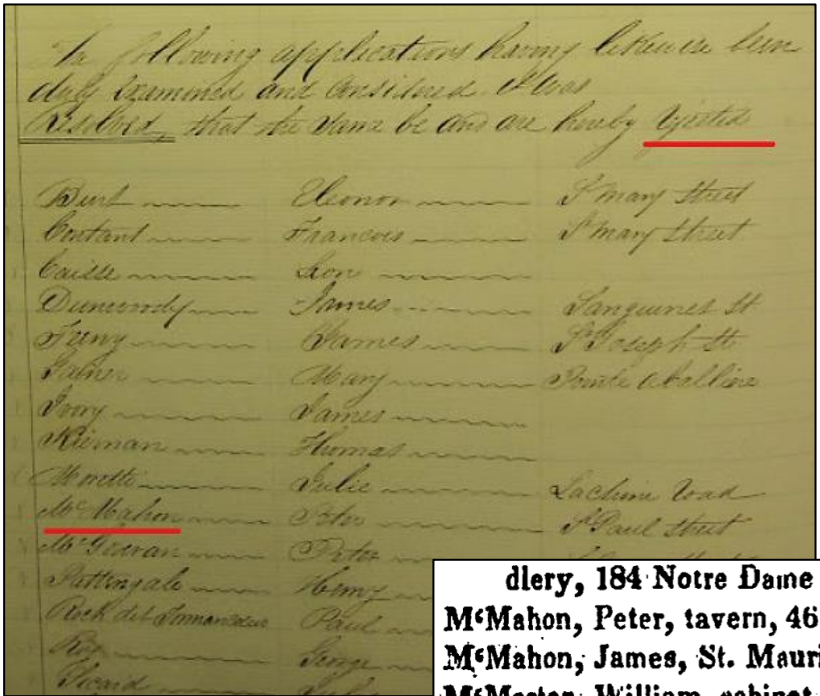
Alors qu'il y a moins de demandes en 1842 qu'en 1837, on distribue plus de permis ! Seules vingt requêtes sont rejetées (8 %). La plupart de ces malchanceux et malchanceuses (il y a cinq femmes)⁴²⁸ sont de nouvelles candidatures ou des aubergistes de peu d'expérience à l'exception de Peter McMahon. Ce dernier détient une licence sur la rue Saint-Paul depuis 1837, mais il essuie deux revers consécutifs en 1841 et 1842⁴²⁹. L'absence d'un permis ne l'empêche pas d'annoncer sa « *tavern* » dans le *Lovell* de l'année 1842-43.

⁴²⁷ On compte moins de dix juges présents à partir de 1839. 14 en 1837, 16 en 1838, 4 en 1839, 7 en 1840, 6 en 1841 et 5 en 1842.

⁴²⁸ Le nombre de femmes ayant essuyé des refus est exceptionnel, elles forment 25 % des requêtes rejetées alors que pour le reste de la période elles ne représentent pas plus de 10 % des candidatures écartées. De plus, en 1842 (comme en 1839), les tenancières n'obtiennent que 7 % des permis contre 10 % les autres années. Déjà fort peu nombreuses durant toute la période étudiée, elles semblent en net recul en 1842.

⁴²⁹ S'agit-il du Peter McMahon associé au parti patriote ? Gilles Laporte, « Les Patriotes de 1837@1838 - Les Rébellions du Bas-Canada », Les Patriotes de 1837@1838 - Les Rébellions du Bas-Canada, http://1837.qc.ca/acteurs_nip.php (13 octobre 2021)

Figure 4.5 - Extrait du registre de 1842 où le nom de Peter McMahon apparaît dans la courte liste des demandes rejetées et extrait du Lovell de 1842-43.⁴³⁰



dlery, 184 Notre Dame street.
McMahon, Peter, tavern, 46 St. Paul street.
McMahon, James, St. Maurice, near St. Henry street.
McMaster, William, cabinet maker, King, near William st.
McMaster, William, cabinet maker, corner Hospital and St.

Il y a en 1842, treize aubergistes aguerris-es (3 permis et plus) dont les noms n'apparaissent pas dans les registres⁴³¹. Ce chiffre n'est pas exceptionnel, chaque année, une dizaine de carrières semblent se terminer. Ce qui est étonnant, c'est qu'ils et qu'elles aient choisi de cesser leurs activités l'année où les magistrats acceptent la presque totalité des demandes. Leur départ est largement compensé par l'arrivée de nouvelles candidatures ; c'est en 1842 que l'on compte le plus de débutants et de débutantes dans la profession (48), elle est suivie de près par l'année 1838 (36).

Sans surprises, les bonnes dispositions des juges de paix se reflètent dans la distribution spatiale des tavernes. Peu d'artères ayant déjà hébergé une auberge par le passé s'en trouvent dépourvues en 1842. Elles sont au nombre de quatre : Côte-Sainte-Catherine, Hay Market, Pointe-Callière et Saint-Louis. Comme on peut le constater, ces « absences » ont peu d'impacts, seule Pointe-Callière avait encore un

⁴³⁰ Certification des aubergistes_ Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1802_1889, BAnQ Vieux-Montréal, BAnQ, TL32,S38. *Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.. Réalisation José Désorcy (2022)

⁴³¹ Voir Annexe I

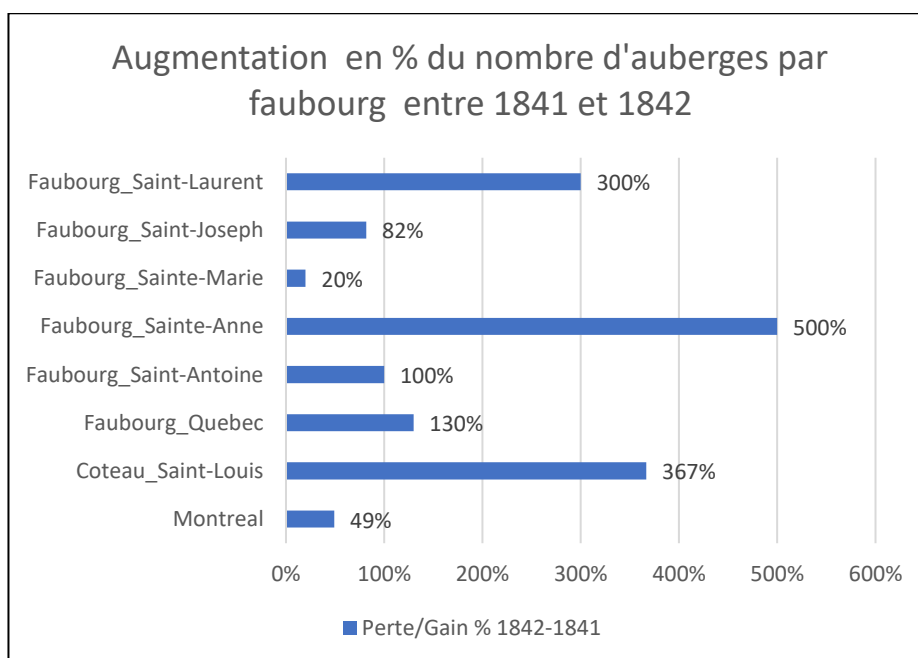
établissement l'année précédente. C'est, d'ailleurs, l'unique rue pour laquelle des candidatures furent rejetées puisque personne n'a fait de demande pour les trois autres artères..

Tableau 4.4 - Tableau des rues « absentes » en 1842

Lieux	Permis accordé	Total 1837-1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Côte Ste-Catherine	VRAI	1				1		
	FAUX			1				
Hay Market	VRAI	8	3	3		2		
	FAUX							
Pointe à Callière	VRAI	6	1	1	1	2	1	
	FAUX			1	2	1		3
St-Louis Street	VRAI	2		1	1			
	FAUX		1			2	3	

Pour leur part, les faubourgs font tous des gains entre 1841 et 1842. Par exemple, avec une augmentation de 31 auberges, la vieille ville récupère les 28 établissements perdus en 1841 et atteint un sommet avec 91 débits. Sur l'ensemble du territoire, l'on retrouve donc, à peu de chose près, la même situation qu'au début de la période étudiée.

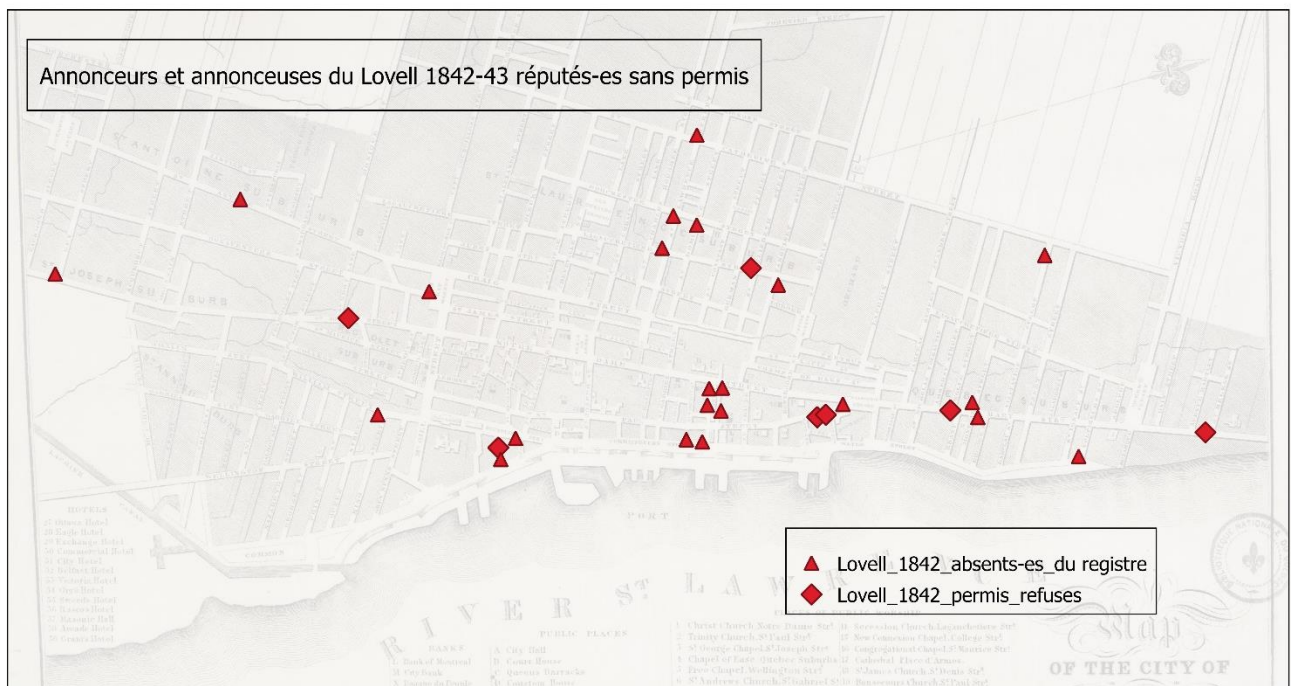
Figure 4.6 - Graphique illustrant en % l'augmentation du nombre d'auberges par faubourgs entre 1841 et 1842



La première édition de l'annuaire Lovell pour Montréal est celle de 1842-43. Son existence permet de classer les commerces selon leur type tel qu'illustré au chapitre précédent (*tavern, grocer, etc.*). Elle permet aussi de comparer les inscriptions qu'il contient avec le registre de 1842. Cet exercice révèle plusieurs individus qui annoncent leur débit sans avoir demandé de licence ou, pire encore, alors que cette dernière leur a été carrément refusée comme pour Peter McMahon cité plus haut. On retrouve ainsi, les noms d'une trentaine de personnes dont les tavernes sont présumément « illicites »⁴³². Ce constat rappelle qu'en réalité, le nombre de commerces qui servent de l'alcool est bien plus grand que ce qui est recensé dans les documents officiels.

Les triangles rouges sur la carte ci-dessous correspondent à ces aubergistes qui inscrivent leur établissement dans l'annuaire en dépit du fait qu'ils et qu'elles ne détiennent pas de permis selon le registre.

Carte 4.4 - Carte des 29 annonceurs du Lovell 1842-43 (*tavern, inn, hotel*) réputés sans permis (absence ou refus) selon le registre de 1842⁴³³



⁴³² Soit des individus dont le nom n'apparaît nulle part dans le registre de 1842.

⁴³³ Fond de carte A. Bourne, *op. cit.* Réalisation José Désorcy (2022)

Il est vrai que les poursuites pour vente d'alcool sans permis sont parmi les plus répandues, comme le souligne Donald Fyson⁴³⁴. Malgré tout, on peut difficilement imaginer qu'autant d'établissements aient pu opérer clandestinement à quelques pas du nouveau palais de justice tout en s'annonçant dans un annuaire. Qu'en conclure ? L'on pourrait invoquer les délais de publication du Lovell mais sa préface est datée du mois d'octobre 1842 or, les licences sont distribuées en janvier 1842. De plus, vérification faite, la majorité d'entre eux et elles ne sont même pas dans le registre de l'année précédente à quelques exceptions près, comme Gerald Serafino, Nicholas Barré et Amable Bonneville. En 1842, il y a donc, au moins, 10 % d'établissements de plus que ce qui est inscrit au registre.⁴³⁵

S'agit-il plutôt de malversation⁴³⁶ ou d'erreurs administratives ? La corruption et le clientélisme sont toujours possibles quoique peut-être plus compliqués puisque la distribution des permis est supervisée par plusieurs juges de paix. Reste l'erreur administrative dont l'ampleur soulève aussi des questions⁴³⁷. Difficile de présumer de quoi que ce soit.

⁴³⁴ D. Fyson, *op. cit.* . p.347 Nive Voisine avance même le chiffre de 500 débits illégaux à Montréal en 1836. Ce chiffre est probablement pour l'ensemble du district, bien que l'auteur ne le précise pas, Il ajoute que Montréal compte 314 auberges et 69 épicerie licenciés. Nive Voisine, « L'apôtre de la croix noire : Charles Chiniqy », *Cap-aux-Diamants*, n° 28, 1992. P.44

⁴³⁵ 29 annonceurs et annonceuses sans permis sur les 227 aubergistes inscrits au registre de la *City of Montreal*. On peut difficilement croire qu'une partie de ces registres soient tout simplement égarés, en effet, ils se trouvent rassemblés avec d'autres compte-rendus de sessions spéciales de la paix dans de gros volumes reliés et paginés – aucune page n'est manquante, les dates et l'ordre alphabétiques des listes concordent.

⁴³⁶ Petit rappel : les greffiers de la paix pour cette période, William Bréhaut et Alexandre Delisle furent justement accusés de malversations plus tard dans leur carrière (1863). À titre de greffiers, ce sont eux qui rédigent et signent les compte-rendus des sessions spéciales de la paix. « Biographie – DELISLE, ALEXANDRE MAURICE – Volume X (1871-1880) – Dictionnaire biographique du Canada », http://www.biographi.ca/fr/bio/delisle_alexandre_maurice_10F.html (3 janvier 2023).

⁴³⁷ Il ne peut s'agir non plus d'une page égarée car la liste est écrite en ordre alphabétique dans un cahier relié et paginé.

Tableau 4.5 - Liste des aubergistes qui s'annoncent dans le Lovell 1842-43 mais qui sont absents du registre de 1842 .

Registre	Nom	Prénom	Commerce	Lieu
Absent	Bare [sic]	Nicholas	tavern	St. Joseph near Gay [sic]street.
Absent	Blouchere	James	tavern	St Dominique near St. Lawrence street
Absent	Bonneville	Amable	tavern	Commissioners near New Market.
Absent	Brouetti	Joseph	tavern	St. Charles street New Market.
Absent	Brown	Gaun	tavern and grocery	St. Lawrence corner Lagauchetiere street
Absente	Charbonneau	Mrs.	tavern	Visitation near St. Catherine st.
Absent	Demarest	P.	tavern	Commissioners street.
Absent	Geraldi	Serafino	Serafino's hotel	Fabrique street.
Absent	Gooch	Thomas	tavern	Dorchester near St. Lawrence st.
Absent	Hanley	Patrick	tavern	Water near Voltigeur street.
Absent	Johnson	Robert	tavern	Montcalm street.
Absent	Lacombe	James	tavern	St. Charles street New Market
Absent	Larche	George	tavern	St. Mary near. Montcalm street.
Absent	Lepage	Hubert	grocery and tavern	Bonaventure near St. Antoine street
Absent	McGlowne	Patrick	tavern	St. Antoine street
Absente	Mahon	Mrs.	British Arms inn	Foundling street
Absent	Millen	William	tavern	corner William and King streets
Absent	Monroe	Henry	tavern	Port near Common street.
Absent	Payette	J.	tavern and grocery	Sanguinet near Dorchester - streets.
Absent	Reinhardt	G.	tavern	corner St. Lawrence and St. Catherine streets
Absent	Walker	A C	tavern	Fabrique near Notre Dame street
Absent	White	Michael	tavern	2 St. Paul street.

Tableau 4.6 - Liste des aubergistes dont le permis est refusé mais tout de même inscrits dans le Lovell 1842-43

Registre	Nom	Prénom	Commerce	Lieu – inscrit au Lovell 1842-43
Refusé	Dunwoody	James	tavern	St. Mary, near: St. Helen street.
Refusé	Feeny	James	tavern	St-Joseph street
Refusé	Gainer	Mary	house	Port near Common street
Refusé	McGoveran	Peter	grocer	St-Mary near Wolfe street
Refusé	McMahon	Peter	tavern	234 St-Paul street
Refusé	Pattengall	Henry	tavern	31 St Paul street
Refusé	Roy	George	grocer	corner St.Elizabeth and Lagauchetière

4.4 Conclusion

Entre 1837 et 1842, le nombre d'auberges ne progresse donc pas de façon constante. Contrairement à ce que l'on aurait pu présumer, le réseau subit d'importants soubresauts. Les reculs et les avancées confirment le caractère particulier d'un commerce qui, suivant l'atmosphère du moment, est soumis au bon vouloir des juges de paix ainsi qu'au rythme inégal des demande d'aspirants et aspirantes aubergistes. Par exemple, la baisse de 1838-39 et celle de 1841 paraissent avoir des causes fort différentes. La baisse de 1838 et celle encore plus spectaculaire de 1839 sont-elles le contrecoup des Rébellions ? En 1838-39, les autorités semblent effectivement utiliser le permis comme outil de contrôle, voire de sanction ; la résolution du 22 décembre 1837, qui interdit aux sympathisants-patriotes de solliciter une licence, ne peut être plus explicite à cet égard⁴³⁸. Ce lien entre Rébellions et auberges est, par ailleurs, aussi évoqué dans les lettres de certains magistrats stipendiaires ainsi que le rappelle Mathieu Perron.⁴³⁹ Par exemple, William Forster Coffin écrit au major Godie le 23 août 1839 qu'il est reconnu que les plans des Rébellions furent élaborés dans les tavernes⁴⁴⁰. Yvan Lamonde relève que l'on retrouve un nombre « significatif » de tenanciers parmi les Patriotes⁴⁴¹. En comparant la recension des demandes de permis avec la liste des prisonniers incarcérés à Montréal en 1837 et au début de 1838, on découvre quatre aubergistes (ou aspirants-aubergistes) résidents de la ville⁴⁴². Jean Dubuc, Séraphin Lussier, Pierre Damour et Louis Lussier. Dans de telles circonstances, on peut imaginer que quelques individus préfèrent ne présenter pas de requête afin d'éviter un refus officiel, quitte à exercer dans l'illégalité⁴⁴³. Ce qui est remarquable en 1839 c'est que les francophones se sont « abstenus-es » en grand nombre, le graphique ci-dessous illustre cette chute de la demande.

⁴³⁸ Voir chapitre 2 et appendice A.

⁴³⁹ M. Perron, *op. cit.* p.27

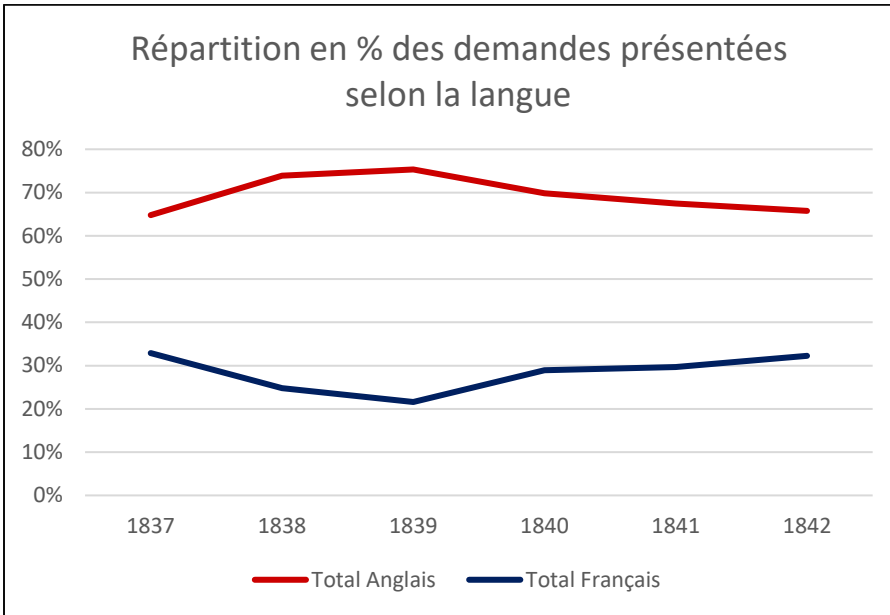
⁴⁴⁰ Foster Coffin, *Lettre de William Foster Coffin, magistrat stipendiaire à Sainte-Marie-de-Monnoir, au major Goldie*, 1839, Sainte-Marie-de-Monnoir, Collections de BAnQ, 03Q,E17,S37,D3575. Pour sa part, Charles Wetherall écrit au secrétaire général en mars 1840 que la consommation d'alcool rend les Canadiens belliqueux, alors que leur tempérament est naturellement pacifique. Charles Wetherall, *Lettre de Charles Wetherall, magistrat stipendiaire à Laprairie, au secrétaire en chef*, 1840, Fonds Ministère de la Justice, E17,S37,D3737.

⁴⁴¹ L'auteur ne mentionne pas s'il y a des femmes dans le groupe. Y. Lamonde, *op. cit.* p.275

⁴⁴² P.-A. Linteau, « Les Patriotes de 1837-1838 d'après les documents J.-J. Girouard », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 2, 1967.p.283-298

⁴⁴³ Une étude des archives judiciaires et des condamnations pour vente d'alcool sans permis pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. Des noms qui apparaissent, disparaissent et réapparaissent des listes n'est pas un phénomène uniquement montréalais, il est aussi observé dans les colonies américaines.S.V. Salinger, *op. cit.* p.261

Figure 4.7 - Répartition en % des demandes (acceptées et rejetées) selon la langue



Il est difficile de cerner les raisons de la baisse du nombre de permis en 1841, mais le succès montréalais des premières campagnes de tempérances y est peut-être pour quelque chose⁴⁴⁴. Comme mentionné en introduction, c'est probablement parce qu'elle est encore majoritairement anglophone que Montréal est l'unique endroit de la province où les ligues de tempérance connaissent un essor⁴⁴⁵. Les juges de paix montréalais ne sont sans doute pas insensibles au retentissement du mouvement dans l'opinion publique.⁴⁴⁶ Bien qu'elle fût sous l'égide de l'Église catholique, la grande campagne de tempérance de 1840-41 aurait-elle eu plus d'impacts chez les anglophones les rendant plus réticents à présenter une requête⁴⁴⁷ ? On ne compte, en effet, que 140 demandes de leur part dont près du tiers sera rejeté.

⁴⁴⁴ Montréal est une exception au Bas-Canada où les campagnes de tempérance eurent beaucoup moins de succès qu'au Haut-Canada ou dans les Maritimes. Voir à ce propos Jan Noël, *Canada Dry : Temperance Crusades before Confederation*, Toronto, 1995 p.55-58 C. Heron, *op. cit.*p.61

⁴⁴⁵ C. Heron, *op. cit.*p.53

⁴⁴⁶ A. Greer, *op. cit.* p.95-96

⁴⁴⁷ Cette campagne est marquée par la tournée de prédications de Mgr Charles de Forbin-Janson, évêque de Nancy. Une tournée qui se termine par la bénédiction d'une croix sur le mont Saint-Hilaire. L'évènement, auquel assiste Charles Chiniquy, réunit 10 000 personnes (1841). Charles Chiniquy (1809-1899), prêtre catholique puis presbytérien, fondateur de la Société de la croix noire (1842). Du côté des églises protestantes (évangélistes, baptistes et méthodistes) le mouvement s'est implanté dès les années 1820.

Tableau 4.7 - Répartition des demandes selon la langue, les pourcentages sont calculés en fonction des demandes de l'année courante

	Langue	1837	1838	1839	1840	1841	1842	Mediane
Total des demandes	?	7	3	7	3	6	5	
		2%	1%	3%	1%	3%	2%	2%
	Anglais	194	170	170	168	140	162	
		65%	74%	75%	70%	67%	66%	69%
	Français	99	57	49	68	61	80	
		33%	25%	22%	29%	30%	32%	29%
	Total	300	229	226	239	207	247	
% acceptées	?	2%	1%	2%	1%	2%	2%	2%
	Anglais	47%	63%	41%	52%	35%	61%	49%
	Français	24%	9%	12%	22%	22%	29%	22%
	Total	218	167	124	180	122	227	
% refusées	?	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%
	Anglais	18%	11%	34%	18%	33%	5%	18%
	Français	9%	16%	10%	7%	8%	3%	8%
	Total	82	62	102	59	85	20	

Peut-on vraiment attribuer un caractère plus « social et moral » à la baisse de 1841 ? La présente étude ne permet malheureusement pas de confirmer ou d'infirmer une quelconque hypothèse. Il demeure qu'en 1841 l'atmosphère générale est à la sobriété ; ainsi l'on trouve dans le Lovell de 1842-43, un hôtel et un *coffeehouse* de tempérance, un *Temperance depot and reading room* et même une épicerie de tempérance. Les exploitants⁴⁴⁸ de ces commerces sont, par ailleurs, tous anglophones.

On pourrait invoquer l'instabilité administrative pour justifier les fortes fluctuations du nombre d'auberges à Montréal entre 1837 et 1842. Au niveau provincial, elle est engendrée par la mise en place d'un Conseil spécial après les Rébellions de 1837-1838, conseil qui disparaît avec la création du Canada-Uni en 1841. Pas moins de six gouverneurs généraux défilèrent à la tête de la colonie. À l'échelle locale, Montréal est incorporée en 1840, mais le premier conseil municipal composé de membres élus ne sera assermenté qu'en décembre 1842. Malgré toutes ces turbulences, le processus d'attribution des permis reste étonnamment constant jusqu'à la fin de la période étudiée (avril 1842): ce sont toujours les juges de paix (souvent les mêmes)⁴⁴⁹ qui, réunis en sessions spéciales, octroient les licences sur les

⁴⁴⁸ Ce sont tous des hommes.

⁴⁴⁹ Voir les préambules de l'appendice A.

recommandations du comité *ad hoc* constitué en 1838. Cette procédure, qui demeure à bien des égards boiteuse et chaotique⁴⁵⁰, s'améliore quelque peu avec, maintenant indiqués dans les registres, le lieu du commerce, l'adoption de l'ordre alphabétique, etc.

Comment interpréter la remontée de 1842 alors que la demande est moins élevée qu'en 1837 ? Difficile encore une fois d'émettre une hypothèse, rien dans le préambule de la session spéciale de cette année-là ne laisse présager une telle abondance de permis. C'est également l'année où les magistrats tiennent tête au gouverneur général en refusant de retirer de leur liste les six individus qu'il leur a désignés. L'année 1842 est peut-être simplement une année de rattrapage sur l'année précédente, voire sur l'ensemble des années antérieures.

Entre 1837 et 1842, le paysage urbain est constamment modifié par les fluctuations du nombre d'auberges ; des enseignes apparaissent pour disparaître aussitôt⁴⁵¹. La distribution des permis est un reflet de l'impact des perturbations sociopolitiques contemporaines sur les juges de paix comme sur les demandeurs et demandeuses de permis. C'est, en quelque sorte, un baromètre annuel de l'état d'esprit des uns et des autres.

⁴⁵⁰ Cette désorganisation qui n'est pas unique à Montréal se retrouve aussi ailleurs. Voir à ce propos S.V. Salinger, *op. cit.* p.261

⁴⁵¹ Plus des deux tiers des aubergistes répertoriés ont des carrières de moins de deux ans.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de suivre le réseau des auberges dans l'espace, le temps et la société. Le recours aux bases de données et à la géographie historique a permis d'appréhender l'échelle du phénomène et de se pencher sur les pratiques des citoyens et des citoyennes au début du XIXe siècle.⁴⁵² Les sources consultées ne couvrent que quelques années, mais c'est une période agitée dont certains événements semblent avoir influencé la distribution des licences.

L'examen du cadre législatif et des comptes-rendus des sessions spéciales de la paix fait au chapitre deux a révélé un processus pour le moins chaotique. On ne peut être que déstabilisé en constatant que l'ordre alphabétique et la localisation des établissements sont absents du registre de 1836 et, que dire du fait qu'il n'existe pas de liste des contrevenants en 1839. Les exemples de cafouillages administratifs abondent et la procédure ne s'améliore que lentement. Un désordre qui illustre peut-être la position délicate des autorités face au commerce de l'alcool si lucratif pour un État qui ne cesse de promulguer des lois à cet égard⁴⁵³. Mais surtout, un désordre qui ouvre la porte à l'arbitraire comme en témoigne les variations dans le nombre de permis d'une année à l'autre⁴⁵⁴. La lecture des procès-verbaux donne effectivement l'impression que la licence est accordée d'abord sur la réputation du candidat et de la candidate et peu en fonction de la localisation de son établissement.

L'attribution des permis provoque des frictions entre les juges de paix montréalais et une autorité coloniale à la tête de laquelle ne défilent pas moins de six gouverneurs généraux durant la période étudiée⁴⁵⁵. Peu d'instabilité, par contre, du côté des juges de paix montréalais ; ce sont souvent les mêmes qui assistent, d'année en année, aux sessions spéciales de la paix. Rien dans les documents consultés ne donne d'indications sur les motifs des gouverneurs généraux quand ils demandent d'ajouter ou de soustraire certains noms de la liste. Comme mentionné précédemment, sur le plan légal, c'est le

⁴⁵² Voir à propos Jason Gilliland et Sherry Olson, « Residential Segregation in the Industrializing City: A Closer Look », *Urban Geography*, vol. 31, n° 1, janvier 2010.p.1

⁴⁵³ Seule l'instauration de nouvelles sources de revenus, donc l'impôt sur le revenu permettront à l'État de se libérer de cette dépendance. « Prohibition » J. O'Brien, *op. cit.*

⁴⁵⁴ S.V. Salinger, *op. cit.* p.235 et p.261

⁴⁵⁵ Six gouverneurs et sept mandats, car John Colborne occupe le poste d'abord par intérim puis officiellement durant dix mois après le départ de Lord Durham. Mathieu Perron rappelle que pour David Conroy, ces luttes de pouvoir sont les précurseurs des révolutions, l'auteur fait un parallèle avec le Québec. M. Perron, *op. cit.* p.15

gouverneur général qui octroie les permis sur recommandations des magistrats. Pourtant, ces derniers résistent lorsque leurs « suggestions » sont remises en question. Ils se considèrent les mieux placés pour juger de la probité des candidats et candidates. D'autre part, le gouverneur général annule moult amendes⁴⁵⁶ (fréquemment pour avoir vendu de l'alcool sans autorisation). Il va même jusqu'à proposer une révision de la procédure, non sans raison, semble-t-il.

Les juges de paix se retrouvent coincés entre l'arbre et l'écorce : entre le gouverneur et la population⁴⁵⁷. Car, les pressions viennent aussi de la base ; les pétitions qui contestent un refus ou une infraction ont bien des chances de réussir. En 1837, 94 noms s'ajoutent à la liste à la suite d'une réclamation. Enfin, l'année 1838 en fait foi, il y a également des dissensions entre magistrats. La politique semble la clé de voûte de la procédure, même lorsque la morale est invoquée⁴⁵⁸. Les juges de paix doivent donc jouer aux équilibristes entre le trop et le pas assez. La licence est, ici comme ailleurs, l'enjeu d'une lutte de pouvoir tel que la décrit John O'Brien :

Inherent in the linkage of the state with psychoactive substances thus, are power struggles between different groups, with different interests, such as consumers, merchants, planters, tax farmers and state treasuries, which rules must seek to balance. The concentration of the alcohol industry in the nineteenth century from a diffuse mass of petty producers to a number of large firms, for example, gave it a powerful voice with government, but it continually found itself balanced in a hostile system of tensions with temperance movements, and later by public health advocates. Temperance, public health and conservative interests also found themselves in conflict with agricultural interests, which relied on a high rate of alcohol consumption to maintain prices.⁴⁵⁹

La géolocalisation des auberges telle qu'illustrée au chapitre trois a mis en évidence l'omniprésence de la taverne dans la ville et de ce fait, elle devient un objet privilégié pour comprendre l'organisation de l'espace urbain⁴⁶⁰. C'est de loin le commerce le plus fréquent, il y en a deux, voire trois fois plus que de

⁴⁵⁶ Du moins la partie qui revient à la couronne, l'autre moitié ayant été versé aux plaignants délateurs et plaignantes délatrices. Voir à ce sujet D. Fyson, *op. cit.* p. 420 et p.435

⁴⁵⁷ A. Greer, *op. cit.* p.95-96

⁴⁵⁸ C'est aussi la conclusion à laquelle arrive Sharron Salinger pour les colonies américaines au XVIIIe siècle. S.V. Salinger, *op. cit.* p.261-268

⁴⁵⁹ John O'Brien se réfère, dans cette citation, aux travaux de J.M. Price (1995), de R.G. Wilson et T.R. Gourvish (1998), E. R. Butler (2017) ainsi que R. Stivers (2000). J. O'Brien, *op. cit.* p.147 Voir aussi à ce propos M. Perron, *op. cit.* p.15

⁴⁶⁰ Au même titre que les églises et les hôtels de ville selon Beat Kümin. B. Kümin, *op. cit.* p.30

boucheries, d'épiceries, etc. et c'est sans compter la multitude d'établissements illégaux.⁴⁶¹ On trouve des tavernes à tous les coins de rue — le fil conducteur est ici, la distance à parcourir avant de pouvoir éteindre sa soif. Cette prolifération d'auberges et leur dissémination sur le territoire montréalais confirment que fréquenter un débit de boissons est une pratique ordinaire de la vie urbaine⁴⁶². Les ratios auberges/population à Montréal n'ont d'ailleurs rien d'exceptionnel par rapport à d'autres villes préindustrielles, américaines ou européennes. C'est aussi l'indice que l'auberge remplit de multiples fonctions outre celle de fournir le gîte et le couvert aux voyageurs et aux voyageuses, des fonctions qu'il reste à circonscrire.

Les cartes géographiques de la présente étude, montrent aussi la permanence de certains lieux : le Marché Neuf, le port, etc. Sans surprises, on retrouve également ce type de commerces sur les grands boulevards où ils profitent d'un achalandage dont ils sont en partie responsables. Toutefois, la vocation d'une rue n'est pas immuable puisqu'entre 1837 et 1842, Saint-Laurent et Notre-Dame perdent plus de 30 % de leurs établissements. Elles demeurent des voies de circulation prédominantes certes, mais, en ce qui concerne les auberges, d'autres artères prennent de l'importance à leurs dépens. Par ailleurs, la concentration d'un grand nombre de tavernes autour du port, entraîne forcément un changement dans la perception qu'en auront, les Montréalais et les Montréalaises ; les quartiers portuaires jouissent rarement d'une bonne réputation.⁴⁶³

Si l'auberge est un marqueur spatial, c'est aussi un marqueur identitaire⁴⁶⁴. L'alcool est l'essence du lieu et, comme différents breuvages psychotropes (café, thé), c'est un vecteur de socialisation⁴⁶⁵. Craig Heron insiste sur l'importance de cette socialisation « alcoolisée » :

Drinking was thus deeply enmeshed in the social relations of pre-industrial colonial society. ... where drinking was becoming the activity in taverns by the 1830s and 1840s. ... The consumption

⁴⁶¹ Du moins d'après le décompte fait dans le Lovell Business Directory de 1842-43, on y trouve par exemple 35 églises, 92 bouchers (marchés), 88 *Drygoods merchants* etc. *Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842.

⁴⁶² J'emprunte ici la formule utilisée par Laurent Turcot pour le promeneur parisien. L. Turcot, *op. cit.*

⁴⁶³ S.V. Salinger, *op. cit.* p.298 N. Cochard, *op. cit.* p.11

⁴⁶⁴ Catherine Ferland, « Le nectar et l'ambrosie : la consommation des boissons alcooliques chez l'élite de la Nouvelle-France au XVIIIe siècle. », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 4, 2005, p.477-501

⁴⁶⁵ Voir à ce propos D.T. Courtwright et C. (trad.) Ferland, *op. cit.* p.33

*of alcohol has most often been a highly social act, undertaken in company with other people who share experience and social status - ...*⁴⁶⁶

Cette socialisation « alcoolisée » est aussi genrée, hommes et femmes ne se réunissent pas aux mêmes endroits. Aux tavernes, ces dernières préfèrent des commerces à vocation mixte⁴⁶⁷ (épiceries, boucheries, etc.), des commerces qui se retrouvent presque exclusivement dans les faubourgs comme l'illustre la carte créée à partir des données de l'annuaire Lovell 1842-43. Ce type d'établissements est, en effet, rare dans la vieille ville. Enfin, l'étude des registres a aussi révélé que la plupart des aubergistes sont des hommes et des anglophones⁴⁶⁸. Rien d'étonnant à cela, Montréal est encore une ville anglaise. Ce qui surprend, c'est de les retrouver à plus de 60 % dans des quartiers majoritairement francophones.

Le chapitre quatre vient corriger l'impression de « long fleuve tranquille » qui se dégage de l'examen des seules années 1837 et 1842. Les chiffres des années comprises entre le début et la fin de la période étudiée montrent que le réseau des auberges subit des baisses marquées suivies de hausses tout aussi singulières.

Si l'incorporation de la ville (1840) et l'Acte d'Union (1841) ne semblent pas avoir de répercussions immédiates sur la distribution des permis, l'on ne peut en dire autant des Rébellions de 1837-38. Les magistrats s'expriment clairement à cet égard en adoptant la résolution du 22 décembre 1837 qui bannit les candidatures liées de près ou de loin aux Fils de la liberté⁴⁶⁹. Chez les francophones, le taux élevé de rejet ainsi que l'absence de plusieurs aubergistes de « métier » de la liste des demandeurs et demandeuses viennent appuyer cette intuition.

La situation est carrément inverse en 1841, ce sont les candidatures anglophones qui sont refusées dans un plus fort pourcentage bien qu'elles soient moins nombreuses. Certains indices portent à croire que le

⁴⁶⁶ C. Heron, *op. cit.* p.49 Didier Nourrisson va aussi dans ce sens — la solidarité prolétarienne s'ancre au cabaret, la sobriété même est suspecte. D. Nourrisson, *op. cit.* p.146-147

⁴⁶⁷ B. Bradbury, *op. cit.* p.214 S.V. Salinger, *op. cit.* p.68-71 M.A. Poutanen, *op. cit.* p.45

⁴⁶⁸ Sherry Olson souligne que, dans le recensement de 1842, les Irlandais⁴⁶⁸ catholiques sont surreprésentés dans le métier ; il se pourrait bien que ce soient ces derniers qui œuvrent dans les faubourgs Québec et Côteau Saint-Louis. L'auteure ajoute qu'elles et qu'ils sont avantagés parce que plus scolarisés que les Canadiens et Canadiennes françaises.⁴⁶⁸ Enfin et surtout, les Irlandais et Irlandaises catholiques ont un pied dans chaque culture : la langue et la religion. S. Olson, *op. cit.* p.178

⁴⁶⁹ Voir le texte de la résolution bannissant tous sympathisants ou sympathisantes des Fils de la Liberté en appendice A.

succès de la campagne de tempérance de 1840-41 est en partie responsable de cette baisse du nombre de licences. Il faudrait cependant poursuivre la recherche dans les archives de l'époque pour le confirmer⁴⁷⁰.

L'année 1842 est tout aussi remarquable tant par la hausse spectaculaire du nombre de permis que par l'absence quasi totale de candidatures rejetées. Qu'est-ce qui motive cette largesse de la part des magistrats? Malheureusement, rien, dans les comptes-rendus des sessions spéciales de la paix, n'explique ce retournement de situation.

Pour revenir au titre de ce mémoire, qu'en est-il des missions d'ancrage et de passage ? Cette géographie de la taverne démontre que la majorité des établissements sont *extra muros* (57 %), « l'ancrage » semble être la pierre angulaire de leur fondation ; ce qui ne les empêche pas d'être aussi des lieux de passage pour la population locale. L'auberge fait le pont entre divers univers sociaux, culturels, économiques, voire politiques. C'est un espace neutre (un genre de *no man's land*) aux limites particulièrement floues et poreuses entre le normatif et le transgressif⁴⁷¹. C'est un sas, une zone de transition entre le public et le privé. À certains égards comme le souligne Michael Lerner, le débit devient *living room*, une extension du domicile d'autant que ce dernier est exigu, surpeuplé et insalubre⁴⁷².

Près de 23 % des auberges sont sur la rue des Commissaires, la vocation de « passage » est, dans ce cas, prééminente. Dans la zone portuaire, la clientèle fluctue au gré des saisons, mais, même pour cette dernière, la fonction d'ancrage est présente. L'endroit devient un domicile temporaire pour les touristes, marchands et marchandes, marins, immigrants et immigrantes, draveurs, cageux, etc. dont les séjours peuvent parfois durer plusieurs semaines. C'est une sorte de résidence secondaire, un pied-à-terre pour le visiteur ou la visiteuse qui revient systématiquement à la même adresse à chacun de ses déplacements.

⁴⁷⁰ Sa visite est même qualifiée d'évènement traumatique pour les villes de Montréal et de Québec par Claude Galarneau. Claude Galarneau, « Clergé, bourgeoisie et lecture publique: La Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame de Québec (1842-1847) », *Les Cahiers des dix*, n° 54, 30 octobre 2012.p.101 Les prêches de Mgr forbin-Janson sont traduits phrase par phrase par d'autres prélats lorsqu'il s'adresse à un auditoire anglophone comme la population irlandaise catholiques de Montréal. N.-E. Dionne, *Mgr de Forbin-Janson [...]*, Québec, 1895.p.82

⁴⁷¹ C. Heron, *op. cit.* p.6 et p.37

⁴⁷² « Prohibition ».

Les missions d'ancrage et de passage semblent donc inextricablement enchevêtrées. L'auberge est une frontière et un territoire dont l'aubergiste est le gardien ou la gardienne. Au XIXe siècle, comme l'illustrent les différentes cartes géographiques, l'auberge et ses multiples déclinaisons participent à la structuration de l'espace urbain et par-delà à celle de la vie du citoyen.

Finalement, cette étude démontre que, malgré de remarquables soubresauts, le nombre de permis d'aubergiste distribués en 1842 est à peu près équivalent à celui de 1837. La distribution des licences reflète en définitive l'air du temps et l'état d'esprit des juges de paix. Malgré l'absence de registres pour les années ultérieures⁴⁷³, on peut penser que, d'autres perturbations du réseau des auberges sont à prévoir. Par exemple, l'arrivée du chemin de fer sur l'île, l'élargissement du canal Lachine, les tramways et la deuxième campagne de tempérance ne sont là que quelques exemples d'éléments qui perturberont sans nul doute le réseau des auberges.

⁴⁷³ Dans le cadre de ce mémoire, du moins, aucun document de ce type n'a été trouvé dans les archives, l'année 1817 mise à part.

ANNEXE A

TABLEAU DES AUBERGES DANS L'AXE NORD-SUD -MONTRÉAL 1837-42

Rues Axe nord-sud	Accordé	Total 1837-42	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Bleury	VRAI	18	5	6	2	2		3
Campeau	VRAI	3				1	1	1
Chenneville	VRAI	4	1		1	1		1
Côte-de-la-Visitation	VRAI	13	3	2		3	2	3
Côte-des-Neiges	VRAI	10	2	1		2	2	3
Grey Nun	VRAI	9	1	1	1	3	1	2
Hay Market	VRAI	8	3	3		2		
King	VRAI	2						2
Mc Gill	VRAI	26	2	5	3	6	6	4
Mountain	VRAI	1	1					
New Market	VRAI	81	14	8	13	16	12	18
Port	VRAI	5	2		1	1		1
Sanguinet	VRAI	11	3	2				6
Saint-Charles Borromée	VRAI	9	3	2		1		3
Saint-Denis	VRAI	3					1	2
Saint-Dominique	VRAI	10	2	2		1	1	4
Saint-François Xavier	VRAI	20	3	3	4	4	3	3
Saint-Gabriel	VRAI	3				1	1	1
Saint-George	VRAI	2		1				1
Saint-Giles	VRAI	9	1	2	2	1	2	1
Saint-Henri	VRAI	13	3	1	2	2	2	3
Saint-Laurent	VRAI	70	19	12	10	12	6	11
Saint-Nicholas -Tolentin	VRAI	1		1				
Saint-Pierre	VRAI	5		1	1	1		2
Saint-Urbain	VRAI	18	5	2	3	3	2	3
Saint-Vincent	VRAI	5			1	2	1	1
Victoria	VRAI	6			1	1	2	2
Woodyard	VRAI	5	1	1	1	1		1
		370	74	56	46	67	45	82

ANNEXE B

TABLEAU DES AUBERGES DANS L'AXE EST-OUEST – MONTRÉAL 1838-1842

Rues - Axe est-ouest	Accordé	Total 1837-42	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Bonaventure	VRAI	7	1		2	2	1	1
Capital	VRAI	20	7	1	2	4	3	3
Collège	VRAI	6	1	2	1		1	1
Commissaires des	VRAI	88	18	12	10	16	11	21
Commune, de la	VRAI	14	4	2	2	1	1	4
Côte à Baron	VRAI	1		1				
Craig	VRAI	4			1			3
Dorchester	VRAI	12	5	2	1	1		3
Fortifications	VRAI	1		1				
Foundling	VRAI	4			1	1	1	1
George	VRAI	1						1
Lagauchetiere	VRAI	9	3	3				3
Mignone	VRAI	1						1
Nazareth	VRAI	4	1	1		1		1
Notre-Dame	VRAI	56	16	9	6	10	5	10
Perthuis	VRAI	1						1
Place d Armes	VRAI	5		1	1	2		1
Pointe Callière	VRAI	6	1	1	1	2	1	
Queen s Square	VRAI	2		2				
Saint-Amable	VRAI	5	1		1	1	1	1
Sainte-Anne ,marché	VRAI	2					1	1
Saint-Antoine	VRAI	25	4	2	4	4	4	7
Sainte-Catherine	VRAI	6	2	1		1		2
Saint-Joseph	VRAI	54	11	7	9	10	5	12
Saint-Lambert	VRAI	10	2	3	1	1	1	2
Saint-Louis	VRAI	2		1	1			
Sainte-Marie	VRAI	69	16	7	9	11	7	19
Saint-Maurice	VRAI	17	3	2	4	4	1	3
Saint-Paul	VRAI	86	12	16	16	17	11	14
Water	VRAI	11	2	2	2	2	2	1
Wellington	VRAI	23	5	7	3	2	1	5
William	VRAI	1						1
		553	115	86	78	93	58	123

ANNEXE C

RÉPARTITION DES RUES PAR FAUBOURGS – CITY OF MONTREAL – 1837-1842⁴⁷⁴

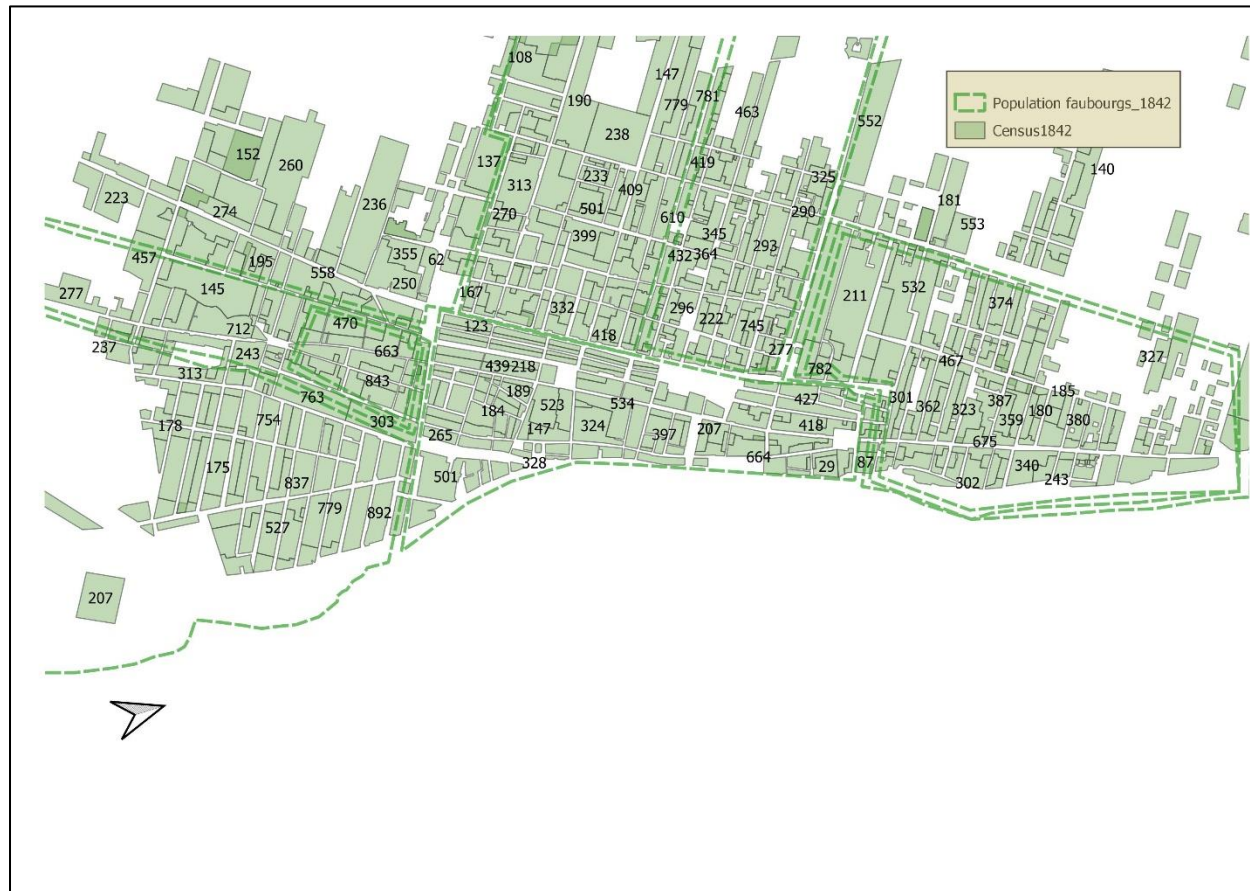
Faubourgs	Rues
Coteau_Saint-Louis	Mignone Street
	Sanguinet Street
	St-Denis Street
	St-Dominique Street
	St-Constant Street
	Coteau St-Louis
Faubourg_Quebec	Campeau Street
	St-Mary Street
	St-Nicholas Tolentin
	Water Street
	Woodyard Lane
	Desalaberry St
	Quebec Suburbs
Faubourg_Saint-Antoine	Mountain Street
	Petite Côte
	St-Antoine Street
	St-Charles Street
	St-Charles, ? Street
	St-Francis Street
	St-Antoine Suburbs
Faubourg_Sainte-Anne	George Street
	Grey Nun
Faubourg_Sainte-Anne	GriffinTown
	King Street
	Nazareth
	Nazareth Street
	St-Pierre Race Course
	Wellington Street
	William Street
	St-Anns Subt
Faubourg_Sainte-Marie	Ste-Marie Suburbs

⁴⁷⁴ Il ne s'agit que des rues nommées dans les registres et non l'ensemble des rues d'un faubourg

Faubourgs	Rues
	Victoria Road
	Current St-Mary
Faubourg_Saint-Joseph	Bonaventure Street
	College Street
	La Bonaventure
	St-Henry Street
	St-Joseph Street
	St-Maurice Street
	St-Joseph Suburbs
Faubourg_Saint-Laurent	Bleury Street
	Chenneville Street
	Côte à Baron
	Craig Street
	Dorchester Street
	Lagauchetiere Street
	St-Charles Borromée
	St-George street
	St-Lawrence Street
	St-Urban Street
	St-Laurent Suburbs

ANNEXE D

POPULATION PAR FAUBOURG – CARTE TIRÉE DU PROJET MAPCARTE DE LA POPULATION PAR FAUBOURG - RECENSEMENT DE 1842⁴⁷⁵

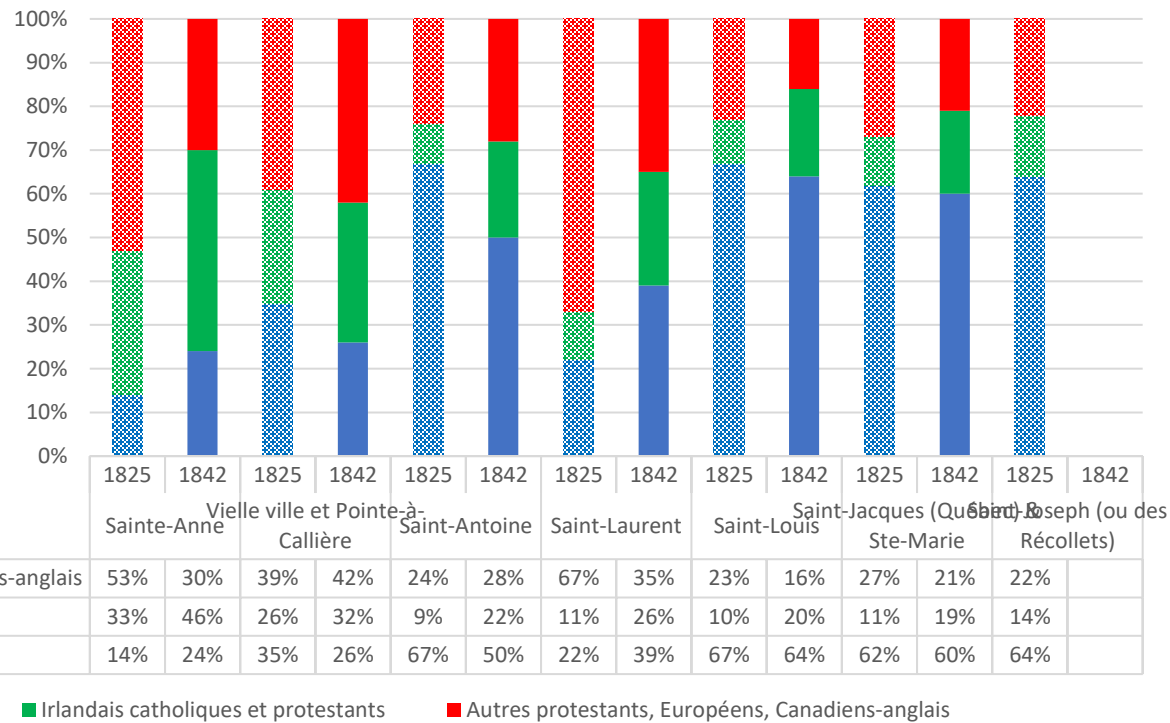


⁴⁷⁵La couche (shp) est tirée « Montréal, l'avenir du passé. », https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022). La carte avec la division des faubourgs a été réalisée par José Désorcy à partir de la carte d'André Jobin (1834) A. Jobin, *op. cit.*

ANNEXE E

VARIATION DE LA COMPOSITION ETHNOCULTURELLE DES FAUBOURGS ENTRE 1825 ET 1842⁴⁷⁶

Variations dans la composition ethnoculturelle de la population montréalaise entre 1825 et 1842.

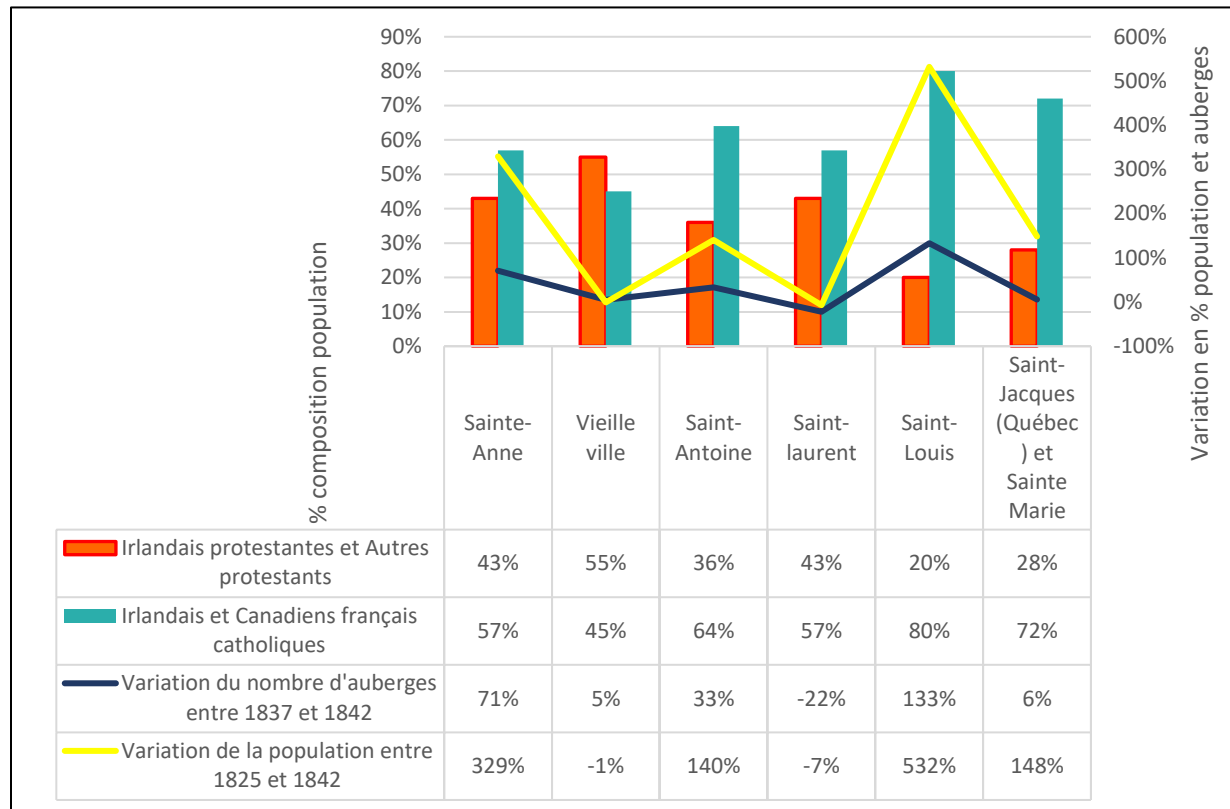


⁴⁷⁶ D'après les données tirées du recensement de 1825 et de l'analyse de Wayne Timber.J. Viger et L. Guy, *op. cit.* W. Timber, *op. cit.*

ANNEXE F

COMPOSITION DE LA POPULATION EN FONCTION DE LA RELIGION ET DU STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE (SUIVANT LA DIVISION DE S. OLSON) ET VARIATION EN % DE LA POPULATION ET DU NOMBRE D'AUBERGES ⁴⁷⁷

Le graphique qui suit illustre la population des faubourgs regroupée en fonction de sa religion : les catholiques au bas de l'échelle sociale et les protestants d'autre part



⁴⁷⁷ S. Olson, *op. cit.*

ANNEXE G
ACTIVITÉS ET FONCTIONS DE L'AUBERGE

Activités		Fonctions	
		Ancrage	Passage
Économique	négo commerciales		x
	embauche (marins, journaliers)		x
	bureaux	x	
	transports des voyageurs (commerce et touristes) - ligne de diligences		x
	Bureau de change, banque, crédit	x	x
Politique	réunions politiques, bureaux de votes	x	
	Réunions syndicales et association de toutes sortes	x	
Hébergement	voyageurs ou pensionnaires à court ou long terme	x	x
Divertissement	cirque, spectacles, musique, théâtre	x	
	Jeux de cartes, billard	x	
	Célébrations	x	
Autres	cours de langue, de danse	x	
	salle de lecture	x	
	diffusion des journaux	x	
Informelles	socialisation par métiers	x	
	socialisation par origines ethnoculturelles	x	
	socialisation par opinions politiques (King'Arm)	x	
	Socialisation du voisinage	x	

ANNEXE H

LISTE DES AUBERGISTES DE MÉTIER ABSENTS-TES DES REGISTRES DE 1839 ET DE 1841

Liste des absents et absentes aguerris-es (2 permis ou plus) des registres de 1839. Le chiffre « 0 » indique que leur demande a été refusée. La case vide indique qu'il ou qu'elle n'a pas présenté de requête.

Nom	Lieu_Commerce	Langue	Sexe	Total 1837- 1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Andrews, Edmons	Courant Saint-Marie	Anglais	H	5	1	1		1	1	1
Eno dit Deschamps, Paul	Village Saint-Henri	Français	H	5	1	1		1	1	1
McCormack, William	Côte-de- Neiges	Anglais	H	5	1	1		1	1	1
McHardy, Andw	McGill	Anglais	H	5	1	1		1	1	1
Mohan, Patrick	des Commissaires	Anglais	H	5	1	1		1	1	1
O'Brian, Thomas	Lagauchetiere	Anglais	H	5	1	1		1	1	1
Benoit, François	Capital	Français	H	4	1	0		1	1	1
Bourret, Alexis	Côte-de- Neiges	Français	H	4	1	0		1	1	1
Eno dit Deschamps, Joseph	Côteau Saint-Pierre	Français	H	4	1	0		1	1	1
Eveleigh, Joseph	Courant Sainte-Marie	Anglais	H	4	1			1	1	1
Hunter, James	Courant Saint-Marie	Anglais	H	4	1	1		1	0	1
Kelly, Thomas	McGill	Anglais	H	4	1			1	1	1
Lapointe, Joseph Robert	Côte de la Visitation	Français	H	4	1	0		1	1	1
Paré, Amable	Côte Saint Paul	Français	H	4	1	1		1		1
Valiquette, Pierre	Village Saint-Henri	Français	H	4		1		1	1	1
Bryans, James	Bleury	Anglais	H	3	1	1		1		
Caerar, David W.	Notre-Dame	Anglais	H	3		1		1		1
Courville, Etienne	Côteau Saint-Pierre	Français	H	3	1				1	1
Evitt, Arthur	Village Saint-Henri	Anglais	H	3	1	1		1		
McAuley, James	Commune	Anglais	H	3	1			1	0	1
Stellar, Jacob	Saint-Laurent	Anglais	H	3		1		1		1
Weir, Robert	Côte de la Visitation	Anglais	H	3	1	1		1		
Dubois, Alexandre Quintin dit	Courant Sainte-Marie	Français	H	2	1					1
Heberly, John	Lagauchetiere	Anglais	H	2	1	0				1
Howell, Edwin Stephen	Courant Sainte-Marie	Anglais	H	2	0	1		1	0	
Kearns, John	Grey Nun	Anglais	H	2	1			1		
Malo, Louis	Lagauchetiere	Français	H	2		1			0	1
Moussette, Amable	New Market	Français	H	2		1		1		
Nichols, Ann	Faubourg Québec	Anglais	F	2		1		1		
Pigeon, Francois	Notre-Dame	Français	H	2	1			1		
Savignac, Fran	Courant Sainte-Marie	Français	H	2	1	0		1		
Trudelle, Olivier	Village Saint-Henri	Français	H	2	1				1	

Liste des absents et absentes aguerris-es (2 permis ou plus) des registres de 1841. Le chiffre « 0 » indique que leur demande a été refusée. La case vide indique qu'il ou qu'elle n'a pas présenté de requête.

Nom	Lieu_Commerce	Langue	Sexe	Total 1837- 1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Boulet, Michel	Bonaventure	Français	H	5	1	1	1	1		1
Darraugh, Peter	Saint-Maurice	Anglais	H	5	1	1	1	1		1
McCambridge, Alexr	des Commissaires	Anglais	H	5	1	1	1	1		1
Boyd, Samuel	Notre-Dame	Anglais	H	4	1	1	1	0		1
Brennan, James	Notre-Dame	Anglais	H	4	1	1	0	1		1
Paré, Amable	Côte Saint Paul	Français	H	4	1	1		1		1
Caerar, David W.	Notre-Dame	Anglais	H	3		1		1		1
Hetz, Fred	Saint-Laurent	Anglais	H	3	1	1	0	0		1
Idler, Ernest	Sanguinet	Anglais	H	3	1	1	0			1
McDonald, William	Saint-Marie	Anglais	H	3	1	1	0	0		1
Munro, George	Saint-Marie	Anglais	H	3		1	0	1		1
Seybold, John Philip	Saint-Dominique	Anglais	H	3	1	1	0			1
Stellar, Jacob	Saint-Laurent	Anglais	H	3		1		1		1
Austin, Charles	Saint-Henri	Anglais	H	2	1		0			1
Clamp, Benjamin	Saint-Marie	Anglais	H	2	1		0			1
Dubois, Alexandre Quintin dit	Courant Saint- Marie	Français	H	2	1					1
Dufresne, Léon	New Market	Français	H	2			1			1
Feeney, Edward	Saint-Charles Borromée	Anglais	H	2	1	0	0			1
Heberly, John	Lagauchetiere	Anglais	H	2	1	0				1
Hooper, William	Saint-Joseph	Anglais	H	2		0	1	0		1
McArthur, Archibald	Faubourg Sainte- Anne	Anglais	H	2		1	0			1
McCarney, Neil	New Market	Anglais	H	2			0	1		1
Smith, William	des Commissaires	Anglais	H	2		1	0			1
Utting, William	Wellington	Anglais	H	2		1	0			1

Liste des absents et absentes aguerris-es (3 permis ou plus) des registres de 1842. Le chiffre « 0 » indique que leur demande a été refusée. La case vide indique qu'il ou qu'elle n'a pas présenté de requête.

Nom	Lieu_Commerce	Total	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Blacklock, Mathew	Commissionners	5	1	1	1	1	1	
Giraldi, Serafino	New Market	5	1	1	1	1	1	
Allgate, Ann	St-Giles	5	1	1	1	1	1	
Sawyer, Ann	Capital	4	1	1	1	1	0	
Morris, Joseph	Notre-Dame	4	1	1	1	1	0	
Patton, John	St-Giles	4	1	1	1	0	1	
Smith, George	St-Lawrence	4	1		1	1	1	
Sasseville, Hyacinthe	Commissionners	3	1	0	0	1	1	
Cajettan Leblanc, Pierre	New Market	3	1	0	1	1	0	
Guerin, Hyacinthe	St-François Xavier	3			1	1	1	
Barré, Nicholas	St-Joseph	3	0		1	1	1	
Stephens, Nicholas	St-Paul	3			1	1	1	
Trimble, John	Water	3			1	1	1	

ANNEXE I

LISTES DES RUES SANS AUBERGES EN 1839 ET EN 1841

Liste des rues sans auberges en 1839 mais qui en sont pourvus avant et après (excluant les côtes)

Lieu_Commerce	Permis accordé	Total 1837-1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Hay Market	VRAI	8	3	3		2		
Lagauchetière	VRAI	9	3	3				3
Nazareth	VRAI	4	1	1		1		1
Saint-Charles Borromée	VRAI	9	3	2		1		3
Saint-Dominique	VRAI	10	2	2		1	1	4
Sainte-Catherine	VRAI	6	2	1		1		2
Saint-George	VRAI	2		1				1
Sanguinet	VRAI	11	3	2				6

Liste des rues sans auberge en 1841 mais qui en sont pourvues avant et après (excluant les côtes)

Lieu_Commerce	Demande accordée	Total 1837-1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Bleury	VRAI	18	5	6	2	2		3
Chenneville	VRAI	4	1		1	1		1
Craig	VRAI	4			1			3
Dorchester	VRAI	12	5	2	1	1		3
Lagauchetière	VRAI	8	3	2				3
Nazareth	VRAI	4	1	1		1		1
Place d'Armes	VRAI	5		1	1	2		1
Port Street	VRAI	5	2		1	1		1
Sanguinet	VRAI	11	3	2				6
Saint-Charles Borromée	VRAI	9	3	2		1		3
Sainte-Catherine	VRAI	6	2	1		1		2
Saint-George	VRAI	2		1				1
Saint-Pierre	VRAI	5		1	1	1		2
Woodyard Lane	VRAI	5	1	1	1	1		1

ANNEXE J

CARTES DES FAUBOURGS ENTRE 1837 ET 1842⁴⁷⁸



⁴⁷⁸ Fond de carte A. Bourne, *op. cit.* Réalisation José Désorcy (2023)

APPENDICE A
LES PRÉAMBULES DES REGISTRE DE LA CITY

Le préambule de 1837 :

Montreal

At a Court of Special Sessions of the Peace begun and holden at the Courthouse in the City of Montreal on 25 March 1837 and continue by adjournment until the 29th day of the same month, both days inclusive to consider the petitions and applications received from Tavern keepers for licenses for the ensuing year
Present

The Honourable P de Rocheblave

William Robertson

Jules Quesnel

Lawre Kidd

Joseph Shuter

E M Leprohon

Dand Arnoldi

Josh Ant Gagnon

George Holt

William Hall

Benj Holmes

Benj Hall

Joseph T Barrett

Jacob Dewitt

the Honble Mr de Rocheblave in the chair

the said petitions and applications were submitted to the magistrates and disposed of in the following manner to wit

La résolution du 22 décembre 1837

Montreal

Court of Special Sessions of the peace.

Friday 22th December 1837

Present

The Honble P de Rocheblave

Henri Corse

John Molson

Wm B Donegani⁴⁷⁹

Benj Hall

P.E. Leclerc Esquires

...

Resolutn regards

Tavern keepers

Resolved that no application for a TavernLicence will be received or entertained unless it be accompanied by an affidavit from the applicant setting forth that no seditious or revolutionary meetings have been held in his house that he never belongs to an association called "les fils de la liberté" or took part in any meetings of that association and that he did not belong to or attend any meeting of the Central and Permanent Committee, or any of its branches.

Delisle et Delisle

Clerk of the Peace

⁴⁷⁹ Probablement Guillaume Benjamin Donegani le premier médecin italien de Mtl et surtout frère de Jean Antoine (John Anthony) hôtelier qui fut lui-même nommé juge de paix en 1837, ce dernier avait siégé au conseil municipal de 1833 à 1835 et de nouveau en 1840 à 1843. « Biographie – DONEGANI, JOHN ANTHONY (baptisé Jean-Antoine) – Volume IX (1861-1870) – Dictionnaire biographique du Canada », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?Bioid=38518> (12 mai 2021).

Dénonciation de la resolution du 22 décembre 1837 – 25 janvier 1838

Montreal

Court of Special Sessions of the peace

Thursday 25th January 1838

Present

The Honble P de Rocheblave

Joseph Shuter

Daniel Arnoldi

E M Leprohon

Henry Corse

John Molson

Turton Penn

Benjm Hart

Moses I Hayes

H.E. Barron

Jean Bte Castonguay

Paul Josh Lacroix

Charles S Rodier

Charles Tait

Olivier Berthelet

Alexis Laframboise, Esquires

Mr. Shuter called to the chair

The proceedings of the last meeting are read and confirmed

This meeting was called for the purpose of receiving the Report of the Committee named at the last meeting to examine the applications given in for Tavern licenses for the present year.

Mr de Rocheblave, secondé par Mr Lacroix, propose de Résoudre, que les magistrats se sont trompés lorsqu'ils ont fait publier l'avertissement dans les papiers publics, en date du 22th Décembre dernier, qui oblige toutes personnes qui désirent obtenir des licences de produire les dépositions sous serment constatant "qu'il (sic) n'ont jamais appartenus à l'association appelée "Les fils de la liberté" ou qu'ils n'ont pris part dans aucune assemblée de cette association, et qu'ils n'ont pas appartenu à , ni assisté à aucune assemblée du, Comité Central et permanent ou à aucune de ses branches, et de plus qu'aucune assemblée séditionnaire ou Révolutionnaire n'ont été tenues dans leurs maisons.

La motion ci-dessus ayant été mise aux voix fut négative sur la division suivante.

Pour la motion
Messr Castonguay
“ Berthelet
Laframboise

Lacroix
de Rocheblave
Leprohon
Barron

7

Contre la motion
Messr Molson
“ Hart
Tait

Rodier
Penn

Corse
Arnoldi
Hayes, 8

Messr de Rocheblave & Leprohon left the room.

The Committee above mentioned handed in the following Report. vizt

Le préambule de 1838 (il suit immédiatement la résolution présentée ci-haut)

Report of Committee on Tavern licenses

The Committee appointed to examine and report upon the applications for Tavern licenses for the City and Parish of Montreal.

Respectfully report

That they have carefully scrutinized the applications submitted to them with the view(?) of carrying into effect the resolution and instructions of the magistrates “materially to reduce the number of Tavern licenses.”

That the number of applications for licenses, the present year is two hundred and twenty one of which the committee recommend one hundred and sixty four to be granted and fifty seven to be rejected as per lists which accompany the Report marked A & B.

The Committee are of opinion that a considerable reduction may be advantageously made another year from the list which is still too large but they could not without entailing much individual distress, strike out a greater number at the present time.

The Committee recommend that the High constable be instructed to use diligence in detecting and prosecuting, all those who may infringe the law by selling spirituous liquors without license.

all which is respectfully submitted

Montreal 25th January 1838

Signed Turton Penn

Joseph Shuter

C S Rodier

J B Castonguay

C Tait

Le préambule du 9 avril 1839

*Report of the
Committee on
Tavern Licenses*

The committee appointed by the magistrates to examine the applications givin (sic) in the Tavern Licenses beg leave to Report.

That in performing the duty assigned to them they have endeavored to conform as far as possible, under the circumstances to what they are convinced is the opinion, both of the Community and the whole body of magistrates.

The committee believed the the interests of Society should be called in preference to the convenience or advantage of any class of individuals whatsoever. Taverns are indispensible for the accommodation of the public, but the Committee cannot but regret the propensity that is evinced, by a portion of the inhabitants to multiply them far beyond their utility or convenience.

The whole number of applications it will be seen by the lists the accompany this report amount to Two hundred and thirty two from which the committee have carefully selected one hundred and twenty seven, as appears by the accompanying statement marked A which number they recommend to the magistrates for favorable consideration and in doing so the may state that they have a due consideration for all classes of the Community and that they have used their best endeavours to name such as they confidently hope will conduct their establishments in such a way as will give no reasonable cause of complaint, however the committee would most strenuously recommend that the police should pay particular attention to the manner in which the various public houses are conducted and though the keepers may avoid offences that would be of a nature to break their licenses, still all irregular and disorderly proceedings in any public house should be reported and Register kept for the purpose of noting any impropriety of conduct so that it might be laid before the magistrates the ensuing year.

The Committee also submit a list marked B containing the names of individuals whose applications are unfavorably reported upon.

The Committee would also recommend that the High Constable should use great diligence in detecting and prosecuting all such as may infringe this and by selling spirituous liquors without a license.

All which is nevertheless, respectfully submitted.

Montreal, 9th April 1839

Signed Joseph Shuter J.P.

*T. Barette J.P.
Henry Corse J.P.
O. Berthelet J.P.
H Edmond Barron J.P.*

The following Statement is read

...

À la suite de la liste A et B, le registre se termine ainsi :

The Honble Mr McGill came in.

Resolved, unanimously, on motion of Mr Hart, seconded by Mr Brown, that the said report be received and adopted.

Resolved, that in pursuance of the fth section of the Ordinance 2nd Victoria chap. 14 the clerk of the peace do transmit to the civil secretary for the consideration of His Excellency the Governor General the statement marked A submitted to and approved by the magistrates this day together with a copy of these two Resolutions.

Delisle & Brehaut

clks of the peace

Signed

James Brown J.P.

J.F. Barrett J.P.

Alexis Laframboise J.P.

O. Berthelet J.P.

...

The above report having been read on motion of Mr Leclerc, seconded by Mr Castonguay the same was received, approved and adopted.

Resolved that in pursuance of the 6th Section of the Ordinance 2nd Vict. cap 14 the clerk of the peace do transmit to the civil Secretary, for the consideration of His Excellency the administrator of the government the above list marked A

Delisle & Brehaut

Ck of the peace

Le préambule de 1841

*Province of Lower Canada
District of Montreal*

Minutes of proceedings had at a Special Session called by the clerk of the Peace and begun and holden at the Court House, in the City of Montreal on Wednesday the 20th day of January 1841, and continued by adjournment until Saturday the 30th day of the same month both days inclusive, to determine upon the number of certificates to be granted to persons for keeping Houses or other places of Public entertainment in the City and Banlieue (sic) of Montreal and the persons in whose favor the said certificate shall be issued conformably with the provisions of the ordinance 2 " Vict. ch: 14" intituled

"An ordinance to amend a certain act therein mentioned and to provide for the better regulation of Taverns and Tavern Keepers."

Present

*James Brown
William Robertson
Olivier Berthelet
Jean Bte Castonguay
B C Augustus Guky
Joseph G Barrett Esquires, Justicers of the Peace*

Mr Brown wns called to the chair

Resolved on motion of Mr Guky seconded by Mr Berthelet that, with a view of facilitate the Magistrates in the discharge of the duty now devolving upon them, the clerk of the Peace do forthwith prepare a table showing the name of each and every applicant, by street, in this City.

The clerk of the Peace having prepared the table above mentioned, showing the names of applicants, in each and every street, and submitted the same the Magistrates proceed to the consideration of the same and after mature deliberation disposed of the application in the following vixt

Le préambule de 1842

*Province of ~~Lower~~ Canada
district of Montreal*

Minutes of proceedings had at a special session called by the clerk of the peace and begun and holden at the Court House in the city of Montreal, in Thursday, the twentieth day of January 1842 and continued by adjournment until the thirtieth day of the same month both days inclusive to determine upon the number of certificates to be granted to persons for keeping Houses or other places of Public entertainment in the city and Banlieu (sic) of Montreal, and the persons in whose favor the said certificate shall be issued conformately with the provisions of the ordinance 2^e Victoria chapter 14^t intituled "An ordinance to amend a certain act therein mentioned and to provide for the better regulation of Taverns and Tavernkeepers."

Present

*Alexander Buchanan
Henry Coose
Charles Tait
James Brown
John Dyde*

Joseph Shuter Esquire justice of the peace

Mr Buchanan was called to the chair

The clerck of the peace submitted to the meeting the applications filed in his office to obtain a Inn licence, in the city and Parish of Montreal for the current year.

The said applications having been duly examined and considered by the meeting it was Resolved that the following be and the same are hereby granted.

Applications granted

[à la fin de la liste des permis accordés]

The following applications having likewise been duly examined and considered it was resolved that the same be and are hereby rejected

[à la suite des quelques demandes officiellement notées comme rejetées]

*Delisle Brehaut
clerk of the peace*

To the clerks of the Peace

for the District of Montreal

Gentlemen you are requested to call a meeting of the magistrates of this city for Saturday next, the 19th instant, at ten o'clock in the forenoon to consider a letter from the civil secretary by which certain individuals recommended to obtain Inn licences, in this City, by the magistrates, are refused the same.

Montreal 16th March 1842

Signed James Brown JP

" Chr Tait JP

" John Dyde JP

Desilet Brehaut

Clerk of the peace

APPENDICE B

LES ÉCHANGES ENTRE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL ET LES MAGISTRATS MARS-AVRIL 1842

Montreal

Special Session

Saturday 19th March 1842

Present

Alexander Buchanan

James Brown

Henry Discoll

John Dyde

Sydney Bellingham

Henry Corse

Alexis Laframboise Esquires Justices of the peace

Mr Buchanan was called to the chair.

This meeting was called by order of Messr Tait, Brown and Dyde, three of Her Majestys' Justices of the Peace, to consider the following letter vizt

"Secretarys' Office

Kingston 10th March 1842

"Gentlemen

Having lead before the Governor General the list of proposed Tavern keepers which accompanied your letter of the 7th ult. I have now the honor, by his Excellency's command to return you the same approved with the exception of Michael Brady, Robert Brandon, George Boxall, Michael Gannon, John McCann and George McNamee, whose names have been struck off in consequence of certain objections brought under His Excellency's notice by the commissioner of Police.

I have the honor to be

Gentlemen

your most obed^t Servant

(signed) D. Daly Scy

Resolved that this meeting having taken communication of the letter of the secretary above transcribed consider it their duty to inquire into the causes which may have led to the disallowance of licenses to the above named individuals in as much as the magistrates in their special session and according to law between the 20th and the 30th January last after due examination of such grounds of complaints as the inspector of police (who constantly attended the said meetings and upon whose representations many application were rejected) and to urge against the said persons conceived them insufficient to warrant

the magistrates in the exercise of affair discretion to refuse the certificates; a refusal which in some cases would have exposed the unsuccessful applicants to ruin or serious injuries. Mr Discoll dissenting

Resolved that this meeting apprehensive that injustice may unconsciously have been done to the said individuals or some of them, will respectfully solicit, at the hands of His Excellency the Governor General, communication of the grounds alleged by the Commissioner of Police for the exercise of His Excellency's undoubted prerogative of disallowance.

Mr Discolli dissenting

Resolved that the clerk of the peace do on behalf of the magistrates, now assembled, transmit copies of the above resolution to His Excellency's Secretary and request his to move His Excellency graciously to comply with their request.

Mr Discolli dissenting

Received a petition from one George Boxall representing that after leasing a house an being approved of to obtain a renewal of his Tavern licenses the said license was cancelled on private charges and praying to be informed of the accusations against him.

Resolved that as this meeting can afford the petition no relief, his petition be transmitted to His Excellency the Governor General with the forgoing resolutions. Mr Discolli dissenting

Delisle & Brehaut

Clerk of the peace

Montreal

Special Session

Thursday 31th March 1842

Present

Alexander Buchannan

James Brown

Joseph Shuter

Henry Corse

Alexis Laframboise

Sydney Billingham

Olivier Berthelet

Jean Bte Castonguay

John Dyde *Esquires Justices of the peace*

Mr Buchannan was called to the chair

The proceedings of the last meeting were read and approved this meeting was called by the clerk of the peace to consider the following letter vizt

“Secretary’s office

Kingston 26th March 1842

I have the honour to inform you and through you the worshipful the (?) magistrates that I have submitted their resolution of the 19th instant to His Excellency the Governor General, and that with regard to the resolution praying for information as to the grounds furnished by the Commissioner of police for the refusal of Tavern licenses to the six individuals named in my letter to you of the 10th instant. I am commanded by His Excellency to state that for the purpose of exercising the authority vested in him by the law in this respect His Excellency is of opinion that he is bound to seek information in any quarter which may enable him to use a sound discretion. Had the law intended the recommendation of the magistrates to be conclusive in practice it would not have left the responsibility a final decision with His Excellency. I am further directed to observe that the Commissioner of police from his peculiar position appears to His Excellency exceedingly well qualified to afford the information required; but that while such information is proper merely as a means of judging whether or not it is the public interest to confer a privilege to confer a privilege upon certain applicants, the communication of it would unnecessarily and unjustifiably expose the persons reported against to an injury of character not intended to be visited upon them and which their mere application for Tavern Licenses does not in fairness make them liable to suffer.

His Excellency commands me, however, to say that if after further consideration an enquiry the magistrates shall recommend the whole or any of the applicants in question as respectable and reputable persons who may with propriety be intrusted with the privilege of vending spiritual liquors, His Excellency will give the recommendation his most favorable consideration and will be much pleased if he can coincide in the opinion which the magistrates after such enquiry may see fit to adopt.

I have the honor to be

Gentlemen

your most ob^t Serv^t

Signed D Daly “

Resolved that this meeting do express their respectful acknowledgement for His Excellency’s gracious answer to their request and that His Excellency be informed through the proper medium that the Magistrates upon further enquiry into the cases of the six individuals (Michael Brady, Robert Bannon, George Boxall, John Mc Cann, George McNamee & Michael Gannon in lieu of Catherine Hannavan his wife) who previously to the said special meeting in January last had held licenses to keep houses of public entertainment and had consequently embarked their capital and means in that line of life, see no reason to retract the opinion they thus formed of the degree of respectability fitting those persons to have renewal of their privilege and humbly submit that they are worthy of His Excellency favorable consideration.

Delisle & Bechard

Clerk of the peace

Montreal
Court of Special Sessions
Tuesday 12th April 1842

Present

Alexander Buchanan

Charles Tait

Joseph Shuter

Sydney Bellingham

Alexis Laframboise Esquires Justices of the peace

Mr Buchanan was called to the chair

The clerk of the piece submitted to the meeting a letter from the honourable D. Daly Esquire secretary, dated Kingston 7th April instant in reply to the resolutions of the magistrates of the 31st ultimo.

Resolved that the said letter be inserted in the Register of Special Sessions of the Magistrates.

“Secretary’s office

Kingston 7th April 1842

Gentlemen

I have to acknowledge the receipt of your letter of the 31st ultimo in enclosing a resolution of the Magistrates recommending Michael Brady, Robert Brandon, George Boxall, John Mc Cann, George McNamee and Michael Gannon for a renewal of their Tavern licences.

In the reply I am commanded by the Governor General to inform you that in consideration of the statement made by the Magistrates that after further inquiry they see no reason to retract their former opinion of the respectability of these individuals and their fitness for the privilege they have here to fore enjoyed, His Excellency is please to authorize your granting them the necessary instrument to enable them to renew their license for the coming year on the usual terms.

I have the honor to be

Gentlemen

your most ob ser

Signed D Daly

Sec

APPENDICE C

TABLEAU RÉSUMANT LES DIFFÉRENTES LOIS ET RÈGLEMENTS TOUCHANT L'ALCOOL ET LES AUBERGISTES⁴⁸⁰

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
1777	Ordonnance qui défend de vendre des Liqueurs fortes aux Sauvages dans la province de Québec, qui empêche aussi d'acheter leurs armes et habillemens, et pour autres objets concernant la traite et le commerce avec les dits Sauvages [(1777) 17 Geo. III, c. 7 (Qué.)]. Cette ordonnance fera montre de longévité, car elle est toujours en vigueur au moment de la Confédération en 1867.		"CHAP. VII - SAUVAGES - Défense de leur vendre des liqueurs spiritueuses"	Première infraction, à une amende de 5 £ et à un emprisonnement de 30 jours et, en cas de récidive, à une amende de 10 £ et à un emprisonnement de deux mois. Lorsque le contrevenant est un cabaretier, un hôtelier ou un marchand qui débite des boissons alcooliques, il perd en outre le privilège de vendre de telles boissons.
1807	Acte pour empêcher la désertion des Matelots et autres personnes dans le service de Mer; pour punir les personnes qui encouragent tels Matelots et autres à désertir; et pour rappeler certains Actes y mentionnés [(1807) 47 Geo. III, c. 9 (Qué.)].		Interdiction de recevoir ou de cacher un matelot déserteur Interdiction d'embaucher un matelot pour le compte d'un maître de navire	Cacher un déserteur: amende de 10 £ pour la première offense et de 20 £ pour toute récidive. En cas de récidive de la part d'un aubergiste ou un cabaretier, sa licence est aussi annulée et il ne peut en obtenir une autre avant un an. Embauche: amende d'au moins 5 et d'au plus 20 £. En cas de récidive, il est privé de toute licence durant un an.
1810	Regles et reglements de police pour la ville et les fauxbourgs de Montréal		Art.19- Toutes personnes qui tiennent des billards, salles de danse ou autres lieux de divertissement ouverts au public, et qui permettront a qui que ce soit d'y jouer, ou se divertir les jours de Dimanche, payeront une amende de quarante chelins.	

⁴⁸⁰ Il s'agit ici de citations de Luc Le Blanc tirées de son étude sur la législation de l'alcool. L. Le Blanc, *op. cit.* sauf pour les règlements de police (en bleu) dont les extraits sont tirés directement des sources. Conseil de ville de Montréal, *op. cit.* Conseil de ville de Montréal, *op. cit.* *Ibid.* Règles et règlements de Police avec les extraits des divers ordonnances et statuts qui y ont rapport, Quebec, 1811 « Règles et règlements de police pour la ville et les faubourgs de Montréal. - 1810 - ». *Regles et reglements de police pour les Fauxbourgs et la cité de Montréal, 1817, Règles et règlements de Police pour la cité et les Faubourgs de MONTRÉAL*, Montréal, 1821. Réalisation José Désorcy (2022)

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
1811	<p>Règles et règlements de Police avec les extraits des divers ordonnances et statuts qui y ont rapport</p> <p>Acte qui continue, pendant un tems limité, la perception des Droits imposés par l'Acte Provincial de la quarante-cinquième Année de Sa Majesté George Trois, Chapitre treize, et qui fait l'application d'une certaine somme d'argent aux fins y mentionnées [(1811) 51 Geo. III, c. 1 (Qué.)]. En fait prolongation de la loi de 1805 cette foi</p>		<p>6- Toute personne tenant maison publique, café, auberge ou taverne dans la Cité de Québec, mettra une lampe à sa porte en dehard, et fera allumer telle lampe chaque nuit noire depuis la brune jusqu'à minuit, et fera dresser telle lampe de manière qu'elle puisse éclairer, et qu'en en nettoiera les verres aussi souvent qu'il sera nécessaire, sous la pénalité de cinq chellins pour chaque nuit qu'elle négligera ou refusera de se conformer à cet article.</p>	<p>7- Que toute personne qui volontairement cassera une lampe dans les rues de cette ville payera une amende de Quarante chellins.</p>
1813	<p>Acte pour accorder à Sa Majesté certains Droits additionels pour subvenir aux besoins de la Province [(1813) 53 Geo. III, c. 1 (Qué.)].</p>	<p>Doit également acquitter, en sus des droits déjà imposés, des droits annuels de 10 £ celui qui détient une licence pour tenir une maison d'entretien public dans les villes et les faubourgs de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières et de 5 £ pour les établissements situés dans les autres localités de la province</p> <p>10 £ au trésorier des chemins à Montréal et à Québec pour le guet et les flambeaux</p>		

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1817	<p>Regles et reglements de police pour les Fauxbourgs et la cité de Montréal</p> <p>Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guêts et de Flambeaux de nuit dans les dites Cités, et pour d'autres objets, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses [(1818) 58 Geo. III, c. 2 (Qué.)].</p>		<p>" Aucune des personnes qui tiennent des billards, jeux de paume ou autres lieux de divertissement ouverts au public, ne permettra à qui que ce soit d'y jouer, ou se divertir le Dimanche, sous peine de quarante chelins d'amende."</p> <p>"Qu'il soit donc de plus statué par l'autorité susdite, que, depuis et après la passation de cet acte, si quelque personne ayant licence pour débiter des liqueurs fortes ou pour tenir une Maison d'entretien public dans cette Province souffre sciemment dans aucune Maison, Appendis, appartement, ou sur aucun emplacement qui lui appartiendra ou qu'elle occupera, pour argent, Liqueur ou autrement, aucun jeu de Cartes, de Dés, de Dames, de Quilles ou tout autre espèce de jeu, par aucun Compagnon, Journalier, Apprentif ou Domestique, ..."</p>	<p>" ... sous peine de quarante chelins d'amende."</p> <p>Passible, pour une première offense, d'une amende de 40 s. En cas de récidive, l'amende est portée à 5 £ et le détenteur est privé de sa licence pour une période d'une année.</p>

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1818	<p>Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guêts et de Flambeaux de nuit dans les dites Cités, et pour d'autres objets, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses [(1818) 58 Geo. III, c. 2 (Qué.)].</p> <p>Ainsi, tant l'État que les cités de Québec et de Montréal y trouvent leur profit. Les nouveaux droits pour l'obtention d'une licence reviennent à l'État alors que les cités profitent des droits particuliers devant servir à défrayer le coût du guet et de l'éclairage. Il est prévu que cette loi doit demeurer en vigueur jusqu'au 1er mai 1825.</p>			
1821	<p>Règles et réglements de Police pour la cité et les Faubourgs de Montréal</p> <p>26 Acte qui pourvoit au maintien du bon Ordre dans les Eglises ou Chapelles, et autres lieux destinés au Culte Public, et qui rappelle un Acte y mentionné [(1821) 1 Geo. IV, c. 1 (Qué.)].</p>		<p>"Aucun aubergiste ou autres personnes qui tiennent des billards, jeu de paume, galets ou autres lieux de divertissement ouverts au public, ne permettront à qui que ce soit d'y jouer le Dimanche, sous peine de trois livres courant d'amende"</p> <p>Tout officier de milice ou autre officier de la paix d'une paroisse doit arrêter et amener devant un juge de paix toute personne qui, durant le service divin du dimanche ou d'un jour de fête, boit dans une maison d'entretien public ou dans ou près d'une boutique qui débite des boissons alcooliques, ainsi que toute personne qui est trouvée ivre dans les rues ou les places publiques de la paroisse.</p>	<p>"... sous peine de trois livres courant d'amende"</p>

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1823	<p>Acte pour amender un Acte passé dans la cinquante-huitième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, « Acte qui pourvoit plus efficacement à la Sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'Etablissement de Guêts et de Flambeaux de Nuit dans les dites cités, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses, » et pour augmenter les fonds nécessaires aux fins du dit Acte [(1823) 3 Geo. IV, c. 6 (Qué.)].</p>	<p>"La loi impose aussi des droits de 2 £ à toute personne qui débite du rhum ou toute autre « liqueur spiritueuse » dans ces cités en quantité moindre que 20 gallons. Une telle personne doit dorénavant obtenir une licence et acquitter les droits prescrits de la même façon que ceux qui débitent des spiritueux en quantité moindre que trois gallons. Elle doit aussi, en plus des droits imposés, verser annuellement au trésorier des chemins de la cité un montant de 2 £.</p> <p>Les personnes qui débitent de la bière et du cidre pour être consommés dans leur établissement doivent aussi, dans les cités de Québec et de Montréal, se munir d'une licence annuelle et payer les mêmes droits que celles qui débitent des spiritueux. Elles sont de plus sujettes, tout comme celles qui débitent des spiritueux en quantité moindre que 20 gallons, au versement d'un droit de 2 £ payable au trésorier des chemins de la cité. Apparition des licences de tavernes</p>		

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
<p>1823 (suite)</p>	<p>29 Acte qui fait des règlements ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui débitent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets [(1823) 3 Geo. IV, c. 15 (Qué.)]. On s'intéresse aussi en 1823 aux personnes qui tiennent des maisons d'entretien public qui débitent des spiritueux mais, cette fois-ci, uniquement en dehors des cités de Québec et de Montréal. Ainsi, on ne crée pas encore de « licences de taverne » en dehors de Québec et de Montréal. Cette loi doit demeurer en vigueur jusqu'au 1er mai 1826, ne semble pas renouvelé. Ainsi, tant l'État que les cités de Québec et de Montréal y trouvent leur profit. Les nouveaux droits pour l'obtention d'une licence reviennent à l'État alors que les cités profitent des droits particuliers devant servir à défrayer le coût du guet et de l'éclairage. Il est prévu que cette loi doit demeurer en vigueur jusqu'au 1er mai 1825.</p>	<p>Ces personnages se réunissent chaque année pour fixer le nombre de licences qui pourront être émises par l'État pour chacun de ces endroits et ils délivrent des certificats pour leur obtention. Un requérant doit aussi souscrire en faveur de l'État une obligation de 40 £ et il doit fournir deux cautions qui s'engagent chacune pour un montant de 20 £. Nul ne peut obtenir une licence pour tenir une telle maison dans une paroisse de campagne, dans une seigneurie ou dans un canton non érigé en paroisse sans d'abord produire un certificat signé par le plus ancien juge de paix et le plus ancien officier de milice du lieu et, s'il s'agit d'une paroisse, le plus ancien marguillier.</p>	<p>Un juge peut annuler la licence d'un détenteur et lui interdire d'en posséder une à l'avenir lorsqu'il est condamné pour avoir tenu une maison déréglée, pour avoir servi, pendant le service divin le dimanche et les jours de fête, des spiritueux à d'autres personnes qu'aux malades et aux voyageurs ou pour avoir toléré qu'un matelot, un soldat, un domestique ou un mineur demeure dans son établissement après 19 h en hiver et 21 h en été.</p> <p>seules les personnes ayant une licence de maison d'entretien publique peuvent aussi vendre bière et cidre -</p>	<p>Un juge peut annuler la licence d'un détenteur et lui interdire d'en posséder une à l'avenir lorsqu'il est condamné pour avoir tenu une maison déréglée [le dimanche]</p>
<p>1824</p>	<p>Acte pour continuer pour un temps limité, et amender un Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé, Acte qui pourvoit au maintien du bon ordre dans les Eglises ou Chapelles, et autres lieux destinés au Culte Public, et qui rappelle un Acte y mentionné [(1824) 4 Geo. IV, c. 35 (Qué.)].</p>			

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
1825	<p>CA P XXXIII Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et pour réunir en un seul Acte les Lois concernant l Election des Membres pour servir dans l Assemblée de cette Province et les devoirs des Officiers Rapporteurs et pour d autres objets 22e Mars 1825</p>		<p>on y précise que les élections paroissiales ne peuvent se tenir dans une taverne ou un cabaret (tabern et alehouse dans la version anglaise)</p>	
1827	<p>30 Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de culte public, et pour d'autres objets y mentionnés [(1827) 7 Geo. IV, c. 3 (Qué.)]. Cette loi doit demeurer en vigueur jusqu'au 1er mai 1830. Mais sa durée sera prolongée jusqu'au 1er mai 1834 par une loi sanctionnée le 20 mars 1830. De nouveau prolongée jusqu'en 1836 puis jusqu'en 1840 où elle devient permanente</p>		<p>VI. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera du devoir de tout Officier de Milice commissionné ou non commissionné, ou autre Officier de Paix, de faire arrêter et mener devant un des Juges de Paix de Sa Majesté toutes et chaque telle personne ou personnes qu'ils trouveront un Dimanche ou jour de Fête, durant le Service Divin, s'amusant ou buvant dans quelque maison d'entretien public, ou dans quelque place ou lieu public, soit dans la maison ou dehors, où il sera vendu ou distribué de l'Aile, du Vin, de l'Esprit ou des Liqueurs fortes, un Dimanche ou jour de Fête durant le Service Divin, dans les limites de leurs Paroisses ou Etablissemens respectifs, et aussi toutes et chaque personne qu'ils trouveront jurant et blasphémant, ou excitant à des batailles, ou ivre, ou usant de violence dans les rues, grands chemins ou autres places publiques [...].</p>	<p>Un contrevenant est passible d'une amende d'au moins 5 et d'au plus 20 s. Les dispositions de cette loi ne remplacent pas mais s'ajoutent à celles prévues par la loi de 1805 sur la prohibition de commercer et de vendre des boissons alcooliques le dimanche.</p>

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
1829	<p>Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui débitent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets [(1829) 9 Geo. IV, c. 7 (Qué.)]. resemble à la loi de 1826, s'applique aux campagnes reste en vigueur jusqu'en 1831 sera prolongée jusqu'en 1836</p>	<p>Le plus ancien juge de paix, le plus ancien officier de milice et le plus ancien marguillier de chaque endroit s'assemblent toujours annuellement pour déterminer le nombre de licences de maison d'entretien public et de boutique qui peut être émises et ils remettent des certificats en conséquence. Ils font parvenir, au greffier de la paix de leur district, une liste de toutes les personnes à qui ils ont accordé des certificats</p> <p>Personne d'autre n'est autorisé à débiter de telles boissons [bière ou cidre] sous peine des pénalités auxquelles s'expose celui qui débite des spiritueux sans licence.</p>		<p>La loi prévoit que le détenteur d'une licence de maison d'entretien public peut aussi offrir dans son établissement « de l'Aile ou autres Bieres fortes, ou Cidre ».</p>
1830	<p>Acte pour continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, « Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de Culte Public, et pour d'autres objets y mentionnés » [(1830) 10-11 Geo. IV, c. 21 (Qué.)].</p>			
1831	<p>Acte pour amender et continuer, pour un temps limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, « Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui débitent des Liqueurs Fortes, et pour d'autres objets » [(1831) 1 Wm. IV, c. 9 (Qué.)]. modifie donc la loi de 1829 prolongée jusqu'en 1834 en dehors de Toi- Rivières, Québec et Mtl</p>		<p>Une personne qui détient une licence pour tenir une maison d'entretien public où l'on débite des spiritueux doit avoir, dans sa maison, au moins deux bons lits pour l'usage des voyageurs. Elle doit aussi, dans l'écurie attenante à son commerce, disposer de places convenables pour au moins quatre chevaux, avec une quantité suffisante de foin et d'avoine.</p>	<p>Un détenteur condamné pour une infraction à cette loi encourt la perte de sa licence et interdiction lui est faite de s'en procurer une autre.</p>

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1832	<p>Acte pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes [(1832) 2 Wm. IV, c. 19 (Qué.)]. modifie la loi de 1831 pour déjouer un substerfuge qui consistait à donner des spiritueux à l'achat de bière et de biscuits</p>		<p>obligation d'avoir une enseigne avec son nom et indiquant qu'il ou qu'elle est aubergiste</p> <p>"III. Et vû que diverses personnes sous prétexte de vendre de la Bière et autres breuvages et des Biscuits, vendent des Liqueurs fortes et enivrantes, mélangées ou non mélangées, ou les débitent en d'autres manières sous prétexte de ne recevoir le payement que pour la Bière, les breuvages ou les biscuits susdits ou autrement, pour y porter remède, Qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite [...]."</p>	
1834	<p>35 Acte pour continuer certains Actes y mentionnés [(1834) 4 Wm. IV, c. 9 (Qué.)]. La loi de 1827 qui pourvoit au maintien du bon ordre le dimanche, qui devait venir à expiration le 1er mai 1834, est prolongée jusqu'au 1er mai 1836 en 1834. Est aussi prolongée jusqu'à cette même date la loi de 1829 sur les maisons d'entretien public et sur les boutiques dans les paroisses de campagne, les cantons et les seigneuries.</p>			

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, restrictions et interdictions	Contraventions
1836	<p><i>Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs.</i></p> <p>doit demeurer en vigueur jusqu'en 1838 il n'y a que dans le titre que l'on utilise le mot "auberge "tout au long de la loi c'est "maison d'entretien public" loi refondue</p> <p>Acte pour continuer, pour un tems limité, certains Actes y mentionnés [(1836) 6 Wm. IV, c. 32 (Qué.)]. prolonge la loi de 1827 sur les dimanches</p>		<p>Ainsi, une personne qui tient une maison d'entretien public où il se débite des spiritueux s'expose toujours à perdre sa licence si elle en vend, durant le service divin le dimanche ou un jour de fête, à d'autres qu'aux malades ou aux voyageurs</p> <p>Une personne qui détient une licence pour tenir une maison d'entretien public doit apposer, sur son établissement, une enseigne indiquant son nom et le fait qu'elle est « Aubergiste licencié »</p> <p>ou si elle tolère dans son établissement des matelots, des soldats, des domestiques ou des mineurs après 19 h en hiver et 21 h en été</p> <p>prolonge la loi de 1827 sur les dimanches</p>	
1838	<p>Ordonnance pour établir un Système de Police effectif dans les villes de Québec et de Montréal [(1838) 2 Vict., c. 2 (Qué.)]. s'applique à Mtl, Québec et districts avoisinants</p>		<p>Fait partie notamment des personnes débauchées [que la police peut arrêter], désœuvrées et déréglées celui qui est trouvé à boire « dans les tavernes ou cabarets » après 22h et avant 5 h entre le 21 mars et le 1er octobre de chaque année ou après 21 h et avant 6 h depuis le 1er octobre jusqu'au 21 mars.</p>	

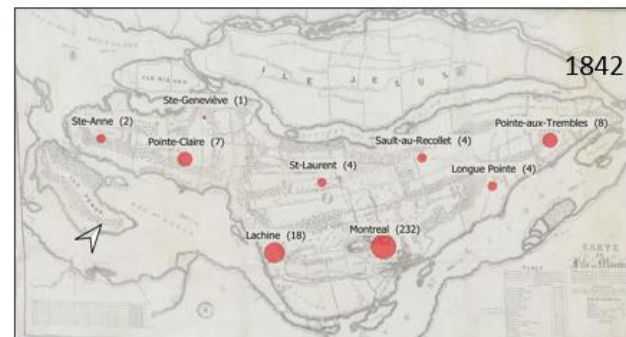
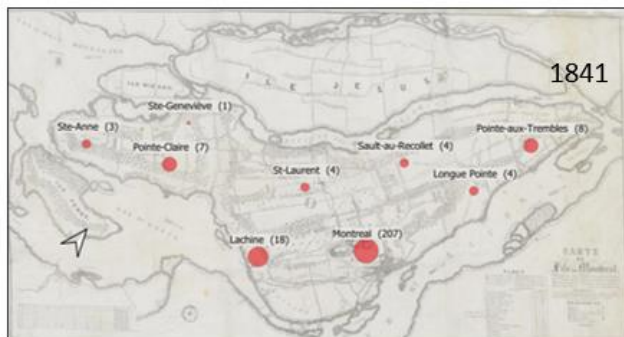
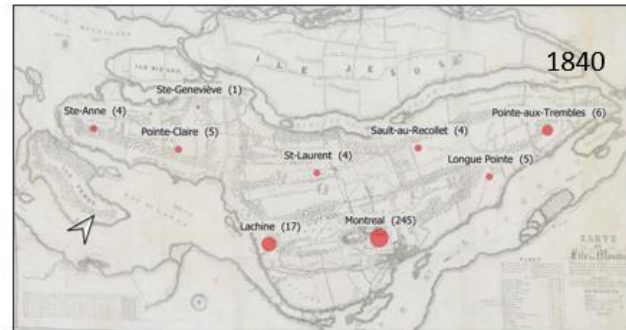
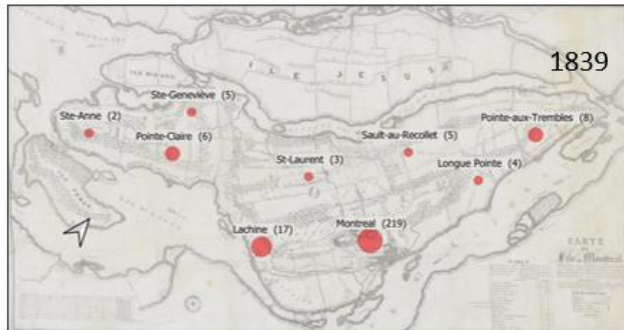
Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1839	<p>Ordonnance pour amender un certain Acte y mentionné, et faire de meilleurs réglemens au sujet des Auberges et des Aubergistes [(1839) 2 Vict., c. 14 (Qué.)] en fait il s'agit d'une refonte prévue pour être en vigueur jusqu'en 1842 mais caractère permanent une ordonnance en 1840</p>	<p>Les juges de paix pour les cités de Québec et de Montréal et pour la ville de Trois-Rivières se réunissent chaque année en une session spéciale de la paix pour décider du nombre de certificats qui seront accordés permettant de demander l'émission d'une licence pour tenir une maison d'entretien public qui débite des spiritueux dans les faubourgs, les banlieues et les cités de Québec et de Montréal et la ville de Trois-Rivières.</p>	<p>Obligation lui est faite de recevoir les voyageurs « à quelque heure que ce soit ».</p> <p>Un détenteur de licence doit placer, sur sa maison, une enseigne indiquant qu'il possède une licence d'aubergiste</p> <p>Pour obtenir une licence permettant d'exploiter une auberge ou maison publique dans une paroisse de campagne ou dans un canton, un requérant doit posséder les commodités requises pour recevoir les voyageurs. Il doit pouvoir mettre à leur disposition au moins deux bons lits et il doit posséder une écurie, pourvue de foin et d'avoine, pouvant accueillir au moins quatre chevaux.</p> <p>En plus de ne pouvoir agir comme juge de paix ou officier de milice, un tel détenteur ne peut, non plus, être élu marguillier.</p>	<p>L'ordonnance prévoit aussi qu'un détenteur de licence qui contrevient à une disposition de celle-ci perd le bénéfice de sa licence qui est alors révoquée</p>

Année	Lois	Licences et taxes	Obligations, retrictions et interdictions	Contraventions
1840	<p>Ordonnance pour rendre permanents certains Actes y mentionnés [(1840) 3 Vict., c. 6 (Qué.)]. Cette ordonnance s’applique aux cités de Québec et de Montréal ainsi qu’aux « districts avoisinants » Rend permanente la loi de 1827</p> <p>Ordonnance pour rappeler en partie et pour amender et rendre permanente telle qu’amendée, une certaine Ordonnance y mentionnée ayant rapport aux Auberges et aux Aubergistes, et pour faire des provisions ultérieures par rapport aux mêmes objets [(1840) 4 Vict., c. 42 (Qué.)].</p>		Règle sur le bon ordre le dimanche durant le service religieux	Finalement, l’ordonnance de 1839 sur les aubergistes est modifiée en 1840 par l’abrogation de la disposition qui prévoit qu’un détenteur de licence condamné pour une violation de celle-ci est alors privé de sa licence.
1841	<p>Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour consolider les Lois relatives aux droits Provinciaux à prélever sur les Effets et Marchandises importés en cette Province [(1841) 4-5 Vict., c. 14 (Canada)].</p> <p>Acte pour imposer un droit sur les Distilleries dans cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada [(1841) 4-5 Vict., c. 31 (Canada)].</p>			

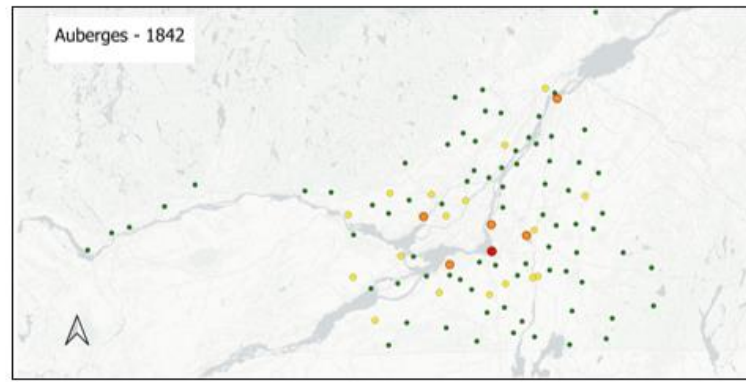
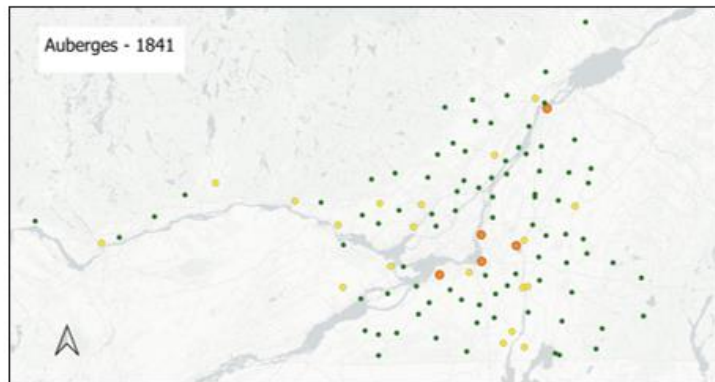
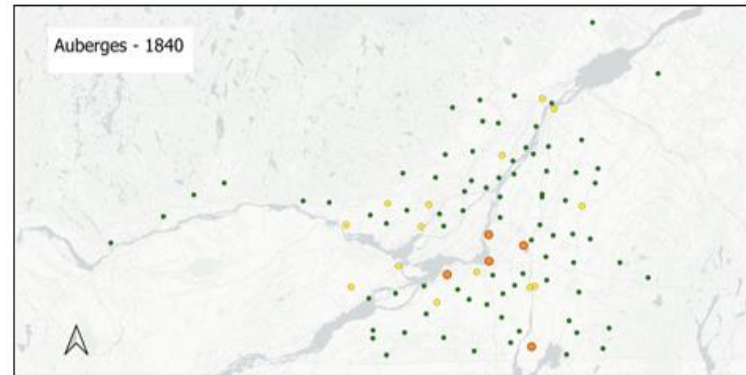
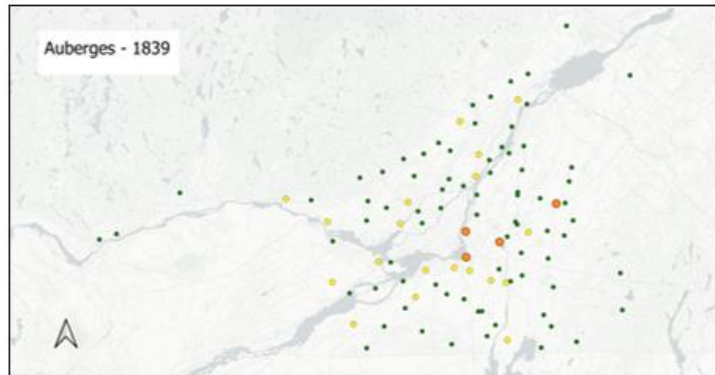
APPENDICE D

LES CARTES DE L'ÎLE ET DU DISTRICT

Cartes des auberges de l'île de Montréal de 1839 à 1842



Cartes des auberges du district de Montréal de 1839 à 1842



APPENDICE D

RATIOS AUBERGES – POPULATION – COLONIES ÉTATUNIENNES – XVIII^E SIÈCLE

Tableau des ratios auberges/population de Philadelphie, Boston, New-York et Carlestown XVIII^e siècle tiré de Sharon Salinger - *Taverns and drinking in early America*⁴⁸¹

	Years	Number of Licenses	Proportion of Licenses to Total Population
Philadelphia	1693	20	1/105
	1721	94	1/54
	1756	111	1/134
	1759	134	1/127
	1762	133	1/128
	1763	150	1/113
	1772	164	1/133
Boston	1681	24	1/240
	1696	74	1/100
	1722	134	1/94
	1737	174	1/93
	1752	162	1/97
	1758	135	1/116
	1765	134	1/123
New Amsterdam/New York	1663	18	1/90
	1693	24	1/125
	1722	78	1/91
	1759	287	1/55
Charleston	1762	101	1/96
	1770	102	1/112
	1772	101	1/112

SOURCES: David Conroy, *In Public Houses: Drink and the Revolution of Authority in Colonial Massachusetts* (Chapel Hill, N.C., 1995), 58, 59, 67, 80, 116–17, 142–43. Peter Thompson, Licenses for Marriages, Taverns, Peddlers, Secretary's Office, Ledger A, Historical Society of Pennsylvania, AM 2014; Mayor's Court, City of Philadelphia (Proportions of the population for Philadelphia were derived using the population figures in Gary B. Nash, *The Urban Crucible: Social Change, Political Consciousness, and the Origins of the American Revolution* [Cambridge, Mass., 1979], Appendix, Table 13, 407–8. I used the figure 17,060 for the population of Philadelphia in 1760.) *South Carolina Gazette*, April 17 to April 24, 1762; May 7, 1772, supplement. (Population figures for Charleston are from Peter A. Coclanis, *The Shadow of a Dream: Economic Life and Death in the South Carolina Low Country, 1670–1820* [New York 1984], 114, Table 4.8)

⁴⁸¹ S.V. Salinger, *op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Sources manuscrites

LA FONTAINE, Louis-Hyppolyte, *Montant perçu des licences d'auberges et des licences de mariages pour le Bas et le Haut-Canada entre 1845 et 1848*., Ville de Montréal, SHM2-2P0426.

FOSTER COFFIN, *Lettre de William Foster Coffin, magistrat stipendiaire à Sainte-Marie-de-Monnoir, au major Goldie*, 1839, Sainte-Marie-de-Monnoir, Collections de BAnQ, 03Q,E17,S37,D3575.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3322346>

VIGER, Jacques et Louis GUY, *Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM Louis Guy et Jacques Viger ...*, 1825, Montréal, BAnQ Vieux-Montréal, P694.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3475319>

WETHERALL, Charles, *Lettre de Charles Wetherall, magistrat stipendiaire à Laprairie, au secrétaire en chef*, 1840, BanQ, Fonds Ministère de la Justice, E17,S37,D3737. [Lettre de Charles Wetherall](#)

Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal -Certification des aubergistes, 1802, Montréal, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S38.

Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Montréal -Certification des aubergistes, 1797, Montréal, BAnQ Vieux-Montréal, TL32,S37.

Fonds Cour des sessions hebdomadaires et spéciales de la paix du district de Montréal 1833-1842, Montréal, BAnQ, TL36,S37.

Licences de tavernes, 1802, BAnQ Vieux-Montréal, P1000,D880.

Pétition des aubergistes de Montréal, à propos de contrevenants qui vendent et distribuent de la boisson (alcool) sans en avoir l'autorisation et adressée à Son Excellence le Gouverneur et Conseil de la Province de Québec, 1769, 03Q,TL5,D4268.

Procès-verbaux : volume 1. - 1840-1841, 1840, Montréal, Archives de Montréal, CA M001 VM001-10-D010.

Procès-verbaux (volume 5). - 1821-1825 - Archives de Montréal, 1821, Montréal, Archives de Montréal, CA M001 VM035-1-D07.

Taverniers, traversiers, charretiers, pilotes et colporteurs, 1817. BAnQ Vieux-Montréal, 06M,P1000,D937.

Sources imprimées

- BALL, W.E *Messenger des Banqueroutes*, (13 novembre 1843). En banqueroute - George Boxall. Collections de BAnQ, 7303 JOU 10023 ICM JOU, 0000082797. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4128977?docsearchtext=La%20Minerve%2013%20novembre%201843>
- BOUCHETTE, Joseph, *The British dominions in North America, or, A topographical and statistical description of the provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton : including considerations on land-granting and emigration : to which are annexed, statistical tables and tables of distances, &c*, Londres, Henry Colburn and Richard Bentley, 1831, vol. . 2/. <http://www.canadiana.ca/view/oocihm.42808/3?r=0&s=1> (2020-04-01)
- BOSWORTH, Newton, *Hochelaga depicta – The early history and present state of the city and island of Montreal* /, Montreal, 1839. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3996437>
- BRECHON, (15 septembre 1832). *Papiers, Peints, &c. (Annonce). L'ami de peuple, de l'ordre et des lois*. Collections de BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3583831?docpos=3> (2021-05-19)
- BUREAU DES GREFFIERS DE LA PAIX, (29 décembre 1838) *Avis aux aubergistes (Annonce) . Le Populaire : journal des intérêts canadiens*. Collections de BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3732667?docpos=4> (2021-09-20)
- BUREAU DU SECRÉTAIRE (EST), (21 juin 1842). *Commission de la paix. L'Aurore des Canadas*. Collections de BAnQ, 465 JOU. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3589072> (2021-08-01)
- BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE, *Nomination des juges de paix pour le district de Montréal, Le Populaire : journal des intérêts canadiens*. Collections de BAnQ, 0000081860, 432 JOU, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3732560?docpos=4> (2021-08-01)
- CLARKE, John, (1821, 24 novembre), *Terre à vendre (très convenable pour une taverne) (Annonce), Le spectateur canadien*. Collections de BAnQ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4189525> (2023-02-07)
- CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL, *Procès-verbaux : volume 1. - 1840-1841 - Archives de Montréal*, 1840, Ville de Montréal Services des Archives, CA M001 VM001-10-D010. <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/proces-verbaux-volume-1-1840-1841>
- CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL, No. 21 - *Règlement fixant le taux des impôts fonciers et autres pour accroître le revenu municipal – 1841*. Ville de Montréal. Section des Archives. CA M001 VM001-33-01-D02-P021. <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/reglements-53-a-104-1842>
- CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL, No. 53 - *Règlement abrogeant partiellement le règlement no 21 imposant une taxe aux propriétaires des billards - 1842, 1842*. Ville de Montréal. Section des

Archives.CA M001 VM001-33-01-D03-P053, <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/reglements-53-a-104-1842>

CRÉMAZIE, Jacques, *Les lois criminelles anglaises, traduites et compilées de Blackstone, Chitty, Russell et autres criminalistes anglais, et telles que suivies en Canada: arrangées suivant les dispositions introduites dans le Code criminel de cette province par les statuts provinciaux 4 et 5 Victoria, chap. 24, 25, 26 et 27.*, Fréchette & cie, 1842, 620p. <https://books.google.ca/books?id=dh4eAAAAMAAJ>

DELISLE ET BREHAUT, GREFFIER DE LA PAIX, (18 janvier 1840), Avis aux aubergistes. *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*. Collections de BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3584592?docpos=3> (2021-07-26)

DIONNE, N.-E., Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine, etc. : sa vie, son oeuvre en Canada. Léger Brousseau, Québec, 1895. Collection BanQ, 0000072277. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2021964>

DORWIN, Jedediah Hubbell, (3 avril 1883), Montréal en 1816 - Extraits des réminiscences de M.J.H.Dorwin - Traduit de l'anglais par I.A.D., *Le sorelois*. Collections de BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4171848> (2021-11-09)

GENTLEMAN OF THE LAW., *An abstract of the laws relating to inn-keepers, tavern-keepers, alehouse-keepers, &c. : Containing the laws relating to the sale of beer, ale, and other liquors. The laws relating to the quartering of soldiers. And such other Laws as the said Persons will find highly necessary to be well informed of. By a gentleman of the law.*, London, printed for the author, and sold by J. Dodsley, Pall-Mall ; T. Payne and Son, Mews-Gate ; J. Sewell, Cornhill ; G. Kearsley, Fleet-Street ; J. Clarke, Portugal-Street ; and the other booksellers in town and country, 1782, vol. . 1 online resource (71,[1]p.)/. http://find.galegroup.com/ecco/infomark.do?contentSet=ECCOArticles&docType=ECCOArticles&bookId=1180702000&type=getFullCitation&tabID=T001&prodId=ECCO&docLevel=TEXT_GRAPHICS&version=1.0&source=library&userGroupName=mont88738

HUNTER, William S., *Hunter's Panoramic Guide from Niagara Falls to Quebec: by WM. S. Hunter, Jr.*, Boston; Cleveland, Ohio, John P. Jewett & Company; Henry P. B. Jewett, 1857. <https://go-gale.com/res.banq.qc.ca/ps/i.do?p=NCCO&u=biblioquebes&id=GALE|CSWHZF608707777&v=2.1&it=r>

LECLERE, P.E., (1838, 3 novembre). Bureau de l'inspecteur et surintendant de police (Obligations aux aubergistes de fournir une liste des étrangers) [Avis], *Le Populaire : journal des intérêts canadiens*. Collections de BAnQ, 432 JOU <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3732784?docsearchtext=Le%20Populaire%203%20novembre%201838>

LITTRÉ, Émile (1801-1881), *Dictionnaire de la langue française.... Tome 2 / par É. Littré,....*, 1873. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m>

MARCOT, Thimothe *et al.*, Ligne Verte (Annonce). *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*. Collections de BAnQ, 479 JOU. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3584487?docpos=2> (2021-05-19)

- MARTIN DIT LADOUCEUR, Tous. (1835, 01 janvier). Maison à louer pour auberge ou grocerie. (Annonce). *La Minerve.*, Collections de BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4128550?docpos=4> (2021-11-25)
- MARTIN, Robert Montgomery, *History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada*, Whittaker & Company, 1844, 386p. https://books.google.ca/books?id=faEYAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
- MOFFAT, Isaac, (1850, 13 avril). The London Commercial Hotel (Annonce), *Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*. Collection BanQ. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3130548?docsearchtext=Montreal%20herald%201850> (2021-04-12)
- PERRAULT, Joseph-François, *Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.*, Québec, 1832 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022108?docpos=24>
- PERRAULT & SCOTT, GREFFIER DE LA PAIX, Licences d'auberges de la cité. *Le Canadien*. Collections de BAnQ, 137 JOU 10020 ICM JOU RES/AC/101 3 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3455138?docpos=3> (2021-07-26)
- QUÉBEC (PROVINCE), *Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada*, J.C. Fisher and W. Kemble, law printer to the Queen's M.E.M., coll. « Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada », 1839. <https://books.google.ca/books?id=-3cvAAAIAAJ&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>
- QUÉBEC (PROVINCE), « Ordonnance pour amender un certain Acte y mentionné, et faire de meilleurs réglemens au sujet des Auberges et des Aubergistes [(1839) 2 Vict., c. 14 (Qué.)] », dans *Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada*, J.C. Fisher and W. Kemble, law printer to the Queen's M.E.M., 1839, coll. « Ordinances Made and Passed by the Governor General and Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada ». <https://books.google.ca/books?id=-3cvAAAIAAJ&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>
- QUÉBEC (PROVINCE), « Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs. [(1836) 6 Wm. IV, c. 14 (Qué.)]. », dans *The provincial statutes of Lower-Canada*, 1836, vol. 15 https://www.google.ca/books/edition/Statuts_provinceaux_de_Bas_Canada/M3kvAAAIAAJ?hl=fr&gbpv=0
- QUÉBEC (PROVINCE), *Statuts provinciaux de Bas-Canada*, W. Vondenvelden, 1836. https://www.google.ca/books/edition/Statuts_provinceaux_de_Bas_Canada/M3kvAAAIAAJ?hl=fr&gbpv=0
- QUÉBEC (PROVINCE), *Statuts provinciaux de Bas-Canada*, W. Vondenvelden, 1831. [Statuts provinciaux de Bas-Canada - Québec \(Province\). - Google Livres](https://www.google.com/books/edition/Statuts_provinceaux_de_Bas-Canada_-_Quebec_(Province)._-Google_Livres)

- QUÉBEC (PROVINCE), *Acte pour amender " La loi des licences de Québec de 1878," (41 V ict., chap. 3.[Sanctionné le 20 juillet 1878.])*.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=139181
- QUÉBEC (PROVINCE), et G.W. WICKSTEED, *Table des statuts provinciaux et des ordonnances en ordre chronologique ...*, Imprimée par S. Derbshire & G. Desbarats, imprimeur des lois de Sa Très-Excellente Majesté la reine,
 1857. https://books.google.ca/books?id=QXgvAAAAIAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
- SANDHAM, Alfred, *Montreal illustrated [...]*, Montreal, 1875.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2023442?docpos=3>
- SAUVAGEAU, T., (13 février 1869)., Acte concernant la Faillite 1861 (Michael Gannon), *L'Ordre : union catholique*. Collections de BanQ, 1944 JOU 10035 ICM JOU
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3736355?docpos=3>
- STEWART Derbshire & George Desbarats imprimeur de la Très-Excellente Majesté de la Reine imprimée par (éd.), *Récapitulation [...]*, Montréal, 1846. BanQ, 0005427820. [Stewart Derbshire & George Desbarats imprimeur de la Très-Excellente Majesté de la Reine imprimée par \(éd.\), Récapitulation \[...\], Montréal, 1846.](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2029786?docref=Ma3MEIUVJ9F7_nrpIP_bKGA&docsearchtext=The%20New%20guide%20to%20Montreal%20and%20its%20environs%20%2F%20with%20a%20map)
- TESTARD DE MONTIGNY, Benjamin A. Testard, *Histoire du droit canadien*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1869, 964p. https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=dYz-msmWVagC&oi=fnd&pg=PA16&dq=histoire+justice+canada&ots=hSR9vCxVP_&sig=HCxla6zweVHZ500vFX4nlvLeKGs#v=onepage&q=commerces&f=false
- The New guide to Montreal and its environs / with a map*, Armour & Ramsay, Montréal, 1851. Collection BanQ, 0000423418.
https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2029786?docref=Ma3MEIUVJ9F7_nrpIP_bKGA&docsearchtext=The%20New%20guide%20to%20Montreal%20and%20its%20environs%20%2F%20with%20a%20map
- The revised acts and ordinances of Lower-Canada.*, Montreal, S.Derbshire & G. Desbarats, coll. « Canadiana en ligne », 1845. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00928/3?r=0&s=1
- Annuaire Lovell*, Montréal, coll. « 1842-2010 », 1842. Collection BanQ.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3653497?docsearchtext=lovell%201842>
- Chisholm's all-round route and panoramic guide of the St. Lawrence : Hudson River, Saratoga, Trenton Falls, Niagara, Toronto, Thousand Islands and the River St. Lawrence, Ottawa, Montreal, Quebec, the Lower St. Lawrence and Saguenay Rivers, the White Mountains, Portland, Boston, New-York and Western tourist's guide to the famous summer resorts of the great Far West embracing Detroit, Chicago, Milwaukee, St-Paul, Minneapolis & Co., Chicago, C.R. Chisholm & Co., 1871 .*
<https://go-gale-com.res.banq.qc.ca/ps/i.do?p=NCCO&u=biblioquebes&id=GALE|CVZMNA293678030&v=2.1&it=r>

Compilation of the Bye-Laws and police regulations in force in the City of Montreal with an appendix containing extracts from Provincial Enactment. Part 1, Montreal, 1842.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3653497?docsearchtext=lovell%201842>

Collection des ordonnances et règlements de police en force dans la cité de Montréal: suivie d'un appendix contenant des extraits de certains statuts provinciaux, Imprimé par L. Perrault, 1843, 168p. <https://books.google.ca/books?id=vAlrAAAAMAAJ>

Journal of the House of Assembly, Journals of the House of Assembly of Lower-Canada, from the 15th November, 1832 to the 3rd April, 1833, in the third year of the reign of King William the Fourth, being the third session of the fourteenth provincial parliament of this province, session 1832-Lower-Canada, Québec, Fréchette & cie, coll. « Canadiana en ligne », 1833.

https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00938_43/131?r=0&s=1

Règles et règlements de Police pour la cité et les Faubourgs de Montréal, Montréal, James Brown, 1821. Ville de Montréal. Section des Archives., CA M001 XCD00-P2573

Regles et reglements de police pour les Fauxbourgs et la cité de Montréal, Montréal, James Lane, 1817. Ville de Montréal. Section des Archives., 052-03-07-03, V.900.15/1817.

Règles et règlements de Police avec les extraits des divers ordonnances et statuts qui y ont rapport, Quebec, John Neilson, 1811. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_02059

Regles et reglements de police pour la ville et les fauxbourgs de Montréal, 1810. Ville de Montréal. Section des Archives., CA M001 XCD00-P2572.

The provincial statutes of Lower-Canada/Les statuts provinciaux du Bas-Canada,. Québec, P.E. Desbarats, 1821. <https://books.google.ca/books?id=oqM7oIRza6IC>

The provincial statutes of Lower-Canada / Les statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, P.E. Desbarats, 1825, vol. 12, 524p. [Statuts provinciaux du Bas-Canada 1825](#)

Cartes géographiques

ADAMS, John, 1825-1: Map of the city and suburbs of Montreal. - Copié en décembre 1915 (original créé en 1825) . Ville de Montréal. Section des archives CA M001 VM066-3-P031,

<https://archivesdemontreal.ica-atom.org/1825-1-map-of-city-and-suburbs-of-montreal-copie-en-decembre-1915-original-cree-en-1825>

BOUCHETTE, Joseph, Archives Nationales du Canada, Collection nationale de cartes et plans, To His Most Excellent Majesty King William IV, this topographical map of the District of Montréal, 1831.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243937>

BOUCHETTE, Joseph, BanQ, 0000065553, City of Montreal, 1830.

https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0002668761&queryId=c888b7be-aa39-40ed-87bd-d0ff3d8a37bd&posInSet=1

- BOURNE, Adolphus, BAnQ, 0000065555, Map of the city of Montreal, 1843.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243939>
- CANE, James *et al.*, Topographical and pictorial map of the city of Montreal. BAnQ
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244457>
- GOAD, Charles-Edward, Atlas of the city of Montreal part no 1 : East, Centre & West wards, 1879. BAnQ
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2246930>
- GREIG, William, CA M001 VM066-3-P053, 1839-1: Plan of the city of Montreal from a survey made by order of the Mayor & Common Council in 1835 with the new improvements to 1839., 1839. Archives Ville de Montréal CA M001 VM066-3-P053 <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/1839-1-plan-of-city-of-montreal-from-survey-made-by-order-of-mayor-common-council-in-1835-with-new-improvements-to-1839-19-original-cree-en-1839>
- HOLLAND, Samuel et James WYLD, A New map of the province of Lower Canada, : describing all the seigneuries, townships, grants of land, &c. Compiled from plans deposited in the Patent Office Quebec ; by Samuel Holland, Esgr. Surv..., 1835. Collection BanQ, 0000069582.
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2243973>
- HOPKINS, Henry W., Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga : from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands / by and under the supervision of H.W. Hpkins. [ca. 1:2 400]. [S.l.]: ., 1879., 1879. Collection BanQ. [HOPKINS, Henry W., Atlas of the city and island of Montreal](#)
- JOBIN (?), A, 258026, E21,S555,SS1,SSS21,P3, Plan de l'île de Montréal désignant les chemins publics, les ..., 1834. BanQ 258026. <https://advitam.banq.qc.ca/notice/258026>
- JOBIN, André, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Carte de l'île de Montréal désignant les chemins publics, les paroisses les fiefs et les villages qui s'y trouvent, le canal de Lachine, les différentes parties de l'île qui ne sont pas encore en état de culture &c. &c /, 1834. BanQ
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3142370>
- JOBIN, André, Map of the city of Montreal : exhibiting public property, manufactories, the limits of the city and its divisions into wards agreeably to the militia and corporation laws ; the Lachine canal from i..., 1834. BanQ.
https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000065552&Lang=FRE
- RAMSAY (FIRME), Hew, Map of the city of Montreal shewing the burnt district, July 1852, 1852. BanQ.
https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000065540&Lang=FRE
- ROBINSON, C. et Adolphus BOURNE, A plan of the city of Montreal, 1823. BanQ.
https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000065554&Lang=FRE
- City of Montreal. *Lovell's Classified Business Directory 1877-78*. BAnQ, 0000065556,
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243940>
- Plan de l'île de Montréal, 18-? BanQ, 266092, E21,S555,SS3,SSS4,P149,
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3143061>

Ouvrages de référence

- ACADÉMIE FRANÇAISE, *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy. ...*, Veuve de J. B. Coignard & J. B. Coignard, 1694, 740p.
- CNRTL, « CONQUÉRIR : Définition de CONQUÉRIR », <https://www.cnrtl.fr/definition/conqu%C3%A9rir>
- COMMUNICATION, D. G., « Espace public », *Publictionnaire*, <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/espace-public/> (30 décembre 2021).
- COURVILLE, Serge, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Sainte-Foy Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Géographie historique », 1995.
- COURVILLE, Serge *et al.*, *Le pays laurentien au XIXe siècle les morphologies de base*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Atlas historique du Québec », 1995, 171p.
- COURVILLE, Serge 1943-, *Population et territoire*, Sainte-Foy, Sainte-Foy Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Atlas historique du Québec », 1996.
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, Chez Arnout & Reinier Leers, 1690, 722p.
https://books.google.ca/books?id=CFY_AAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
- HUGUET, Edmond (1863-1948) Auteur du texte, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 1925, vol. . 7/2.
- LEMIRE, Maurice, *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, Montréal, , n° 1, 1978, vol. . 9/1.
- LÉTOURNEAU, Alain, 2020, « Espace public ». *L'agora une agora, une encyclopédie*.
https://agora.qc.ca/dossiers/espace_public
- LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française.... Tome 2 / par É. Littré,...*, 1873.
- MAGNAN, Hormisdas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, 1925.
- MUCCHIELLI, Alex, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2004, vii+303p.
- POULAIN, J.P. (dir), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.
- RICHELET, Pierre (1626-1698) *Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes... ([Reprod.]) / par P. Richelet, 1680.* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k509323>
- ROBERT, Jean-Claude, *Atlas historique de Montréal*, Canada, 1994, 167p.

- « Biographie – DELISLE, ALEXANDRE-MAURICE – Volume X (1871-1880) – Dictionnaire biographique du Canada », http://www.biographi.ca/fr/bio/delisle_alexandre_maurice_10F.html (3 janvier 2023).
- « Biographie – DONEGANI, JOHN ANTHONY (baptisé Jean-Antoine) – Volume IX (1861-1870) – Dictionnaire biographique du Canada », <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?Biold=38518> (12 mai 2021).
- « Biographie – RODIER, CHARLES-SÉRAPHIN (1797-1876) – Volume X (1871-1880) – Dictionnaire biographique du Canada », http://www.biographi.ca/fr/bio/rodier_charles_seraphin_1797_1876_10F.html (27 avril 2022).
- « Épicerie ». *Dictionnaire de l'académie française*, Paris, Académie française, 1835, vol.T.1, p. 667 <https://artfl.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=epicerie&dicoid=ACAD1835&headword=&dicoid=ACAD1835>
- « Conquérir », *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, CNRS & UNIVERSITÉ DE LORRAINE, - Conquérir », ATILF, http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfAAA.exe?LEM=CONQU%C9RIR;MENU=menu_dmf;AFFICHAGE=2;ISIS=isis_dmf2015.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2015;OO1=2;OO2=1;OO3=-1;s=s003829a0;LANGUE=FR;XMODE=STELLA;FERMER (9 octobre 2020).
- « Conquérir », *Dictionnaire Littré numérique*, <https://www.littre.org/definition/conqu%C3%A9rir>, (6 octobre 2020).
- « Molson, John, Jr », *L'Encyclopédie canadienne*, 2013. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/molson-john-jr>
- « Mouvement pour la tempérance au Canada », 'Encyclopédie Canadienne, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-pour-la-temperance> (22 septembre 2019).
- « Public house », *Mirriam-Webster*, <https://www.merriam-webster.com/dictionary/public%20house> (20 mai 2021).
- « Le premier chemin de fer du Canada », *Encyclopédie canadienne* <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/le-premier-chemin-de-fer-du-canada> (15 juillet 2020).

Études

Monographie

ARIÈS, Paul, *Une histoire politique de l'alimentation : du paléolithique à nos jours*, Paris, 2016, 445p.

ARON, Jean Paul, *Le mangeur du XIXe siècle*, Paris, Paris Payot, coll. « Collections : Petite bibliothèque Payot », 1973, 365p.

- ARON, Jean Paul, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19e siècle*, Paris : Armand Colin, 1967, , coll. « Collections : Cahiers des Annales », 1967.
- ARON, Jean Paul, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « Collections : Cahiers des Annales », 1967, 124p.
- BENOÎT, Jean-Louis, « "Tocqueville et Beaumont, deux Français au Bas-Canada 21 août 3 septembre 1831" », pp. 74.
- BIANQUIS, Isabelle, *L'alcool : anthropologie d'un objet-frontière.*, Paris, coll. « Logiques sociales », 2012, 247p.
- BIHL, Luc et Luc BIHL-WILLETTE, *Des tavernes aux bistros: histoire des cafés*, L'AGE D'HOMME, 1997, 340p.
- BORTHWICK, J. Douglas, *Rébellion de 37-38 - Précis complet de cette période [...]*, Montréal, 1898.
- BORTHWICK, J. Douglas, *Rébellion de 37-38 - Précis complet de cette période [...]*, Montréal, 1898.
- BRADBURY, Bettina, « Tirer le maximum des salaires », dans *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, 201-240p.
- CAULIER, Brigitte 1957- et al., *Temps, espace et modernités : mélanges offerts À Serge Courville et Normand Séguin*, Québec, Québec : Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Géographie historique », 2009.
- CHARTIER, Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Collections : L'univers historique », 1990.
- CHRISTIE, Nancy, *The Formal and Informal Politics of British Rule In Post-Conquest Quebec, 1760-1837: A Northern Bastille*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2020, 448p.
- CONROY, David C., *In public houses: Drink and The revolution of Authority in Colonial Massachusett*, Chapel hill Londres, 1995.
- COSGROVE, Denis et Stephen DANIELS, *Iconography of Landscape: Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments.*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- COURTWRIGHT, David T. et Catherine (trad.) FERLAND, *De passion à poison. Les drogues et la construction du monde moderne*, Québec, coll. « Paradis artificiels », 2008, 336p.
- CRAIG, Béatrice, « A Temperate Province? Evidence from Lower Canadian General Store Account Books, 1830-1857 », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 28, n° 2, 2017, pp. 55-87.
- DÉZERT, Bernard, *L'Europe géographie historique, sociopolitique et économique*, Paris, Paris F. Nathan, coll. « Collections : Nathan université », 1998.

- DOUGLAS, Mary, *Constructive Drinking: Perspectives on Drink from Anthropology*, London and New York, 2003, vol. 1, 291p.
- EARLE, Alice Morse, *Stage-coach and Tavern Days*, Macmillan, 1922, 536p.
- EDWIN, Clarence Guillet, *Pioneer ins and taverns*, Toronto, 1954, vol. . 5/.
- FECTEAU, Jean-Marie *et al.*, « Répression au quotidien et régulation punitive en longue durée le cas de la prison de Montréal, 1836-1913 », *Deviance et Societe*, vol. Vol. 30, n° 3, 2006, pp. 339-353.
- FERLAND, Catherine, *Bacchus en Canada, Boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Sillery, 2010, 413p.
- FERLAND, Catherine et Marie-Eve OUELLET, *Luxure et ivrognerie : la vie nocturne à Québec au XIXe siècle*, Québec, 2013, 101p.
- FERRIÈRES, Madeleine, *Histoire des peurs alimentaires : du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle*, Paris, Paris : Seuil, coll. « Collections : Univers historique », 2002.
- FILLAUT, T. *et al.*, *Histoire et alcool.*, Paris, 1999, 220p.
- FISCHLER, Claude, *L'omnivore le goût, la cuisine et le corps*, Paris, Paris O. Jacob, 1990.
- FLANDRIN, Jean-Louis, *Chronique de platine : pour une gastronomie historique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992.
- FLANDRIN, Jean-Louis et Massimo MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1997, 915p.
- FOUGÈRES, Dany dir., *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec], Presses de l'Université Laval, coll. « Collections : Les régions du Québec », 2012, vol. . 2/.
- FRAY, Jean-Louis et Céline PEROL, *L'historien en quête d'espace*, Clermont-Ferrand, coll. « Histoires croisées », 2004, 469p.
- FRAY, Jean-Luc., *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Age*, Clermont-Ferrand, Presses univ. Blaise Pascal, 2006.
- FYSON, Donald, *Magistrats, police et société. La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Hurtubise, coll. « Cahiers du québec », 2010, 592p.
- GREER, Allan, *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, University of Toronto Press, 1993, 555p.
- GREER, Allan, *The patriots and the people the rebellion of 1837 in rural Lower Canada*, Toronto, Toronto University of Toronto Press, coll. « Series: The Social history of Canada 49 », 1993.
- GREER, Allan, *Peasant, lord, and merchant rural society in three Quebec parishes : 1740-1840*, Toronto, Toronto University of Toronto Press, coll. « Series: The Social history of Canada 39. », 1985.
- HAMES, Gina, *Alcohol in world history*, Londres, coll. « Themes in world history) », 2012, 146p.

- HELL, Bertrand, *L'homme et la bière*, Paris, coll. « Au souffle du terroir », 1982, 238p.
- HERON, Craig, *Booze: A Distilled History*, Toronto, 2003, 497p.
- JENNINGS, Peter, *The Local. A History of the English Pub*, Stroud(UK), 2007, 288p.
- KRASNICK WARSH, Cheryl, *Drink in Canada: Historical Essays*, Montreal and Kingston, 1987.
- KYTE, E., *British Regulars in Montreal: An Imperial Garrison, 1832-1854*, McGill-Queen's University Press, 1981.
- LAMONDE, Yvan, *Violences coloniales et résistance patriote: au « bourg pourri » de Sorel et à Saint-Ours-sur-Richelieu (1780-1838)*, Montréal, Québec, Del Busso, 2017, 246p.
- LAMONDE, Yvan 1944- et al., *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, [Québec], Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.
- LEBLOND DE BRUMATH, Adrien, *Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, 1890, 490p.
- LENDER, Mark Edward et James KIRKBY, *Drinking in America : A History.*, New-York, 1987, 256p.
- LENNOX, Jeffers, *Homelands and empires : indigenous spaces, imperial fictions, and competition for territory in Northeastern North America, 1690-1763*, Toronto ;, University of Toronto Press, coll. « Studies in Atlantic Canada history », 2017.
- LIUBLINSKIĀ, Vladimir Sergeevich, *La guerre des farines, contribution à l'histoire de la lutte des classes en France, à la veille de la Révolution*, Grenoble, coll. « Actualités - recherche », 1979, 372p.
- MCBURNEY, Margaret et Mary BYERS, *Tavern in the Town: Early Inns and Taverns of Ontario*, Toronto, 1987.
- MCGOVERN, P.E., *Uncorking the past : the quest for wine, beer, and other alcoholic beverages.*, Londres, 2009, 330p.
- MONTANARI, Massimo et Jean-Robert PITTE, *Les frontières alimentaires*, Paris, 2009, 346p.
- NOËL, Jan, *Canada Dry: Temperance Crusades before Confederation*, Toronto, 1995, 310p.
- O'BRIEN, John, *States of intoxication: the place of alcohol in civilisation*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group, coll. « The social pathologies of contemporary civilization », 2018, 194p.
- PHILLIPS, Roderick, *Une histoire de l'alcool*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2015, 450p.
- POULTER, Guillian, *Becoming native in a Foreign Land. Sports, Visual Culture & Identity im Montreal 1840-85*, Vancouver, University of British Columbia, 2009, 374p.
- RORABAUGH, William J., *The Alcoholic Republic: An American Tradition*, Oxford, Oxford university Press, 1979, 320p.

SALINGER, Sharon Vineberg, *Taverns and drinking in early America*, Johns Hopkins University Press, 2002, 336p.

STIVERS, R., *Hair of the Dog: Irish Drinking and its American Stereotype*. New York, NY: Continuum, 2000. SMITH, Frederick H., *Caribbean Rum : A Social and Economic History.*, Gainesville, 2005, 360p.

STANZIANI, Alessandro, *Histoire de la qualité alimentaire, XIXe-XXe siècle*, Paris, 2005, 440p.

THOMPSON, Peter, *Rum, punch & Revolution: Tavergoing & Public Life in Eighteenth-Century Philadelphia*, Philadelphie, 1999, 265p.

WILSON, R.G.. and Gourvish, T.R., *The Dynamics of the International Brewing Industry Since 1800*. London: Routledge, 1998.

Ressources numérique:

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL, « Ligne du temps », Port de Montréal, <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port/a-travers-l-histoire/ligne-du-temps> (3 mai 2021).

CIÉQ, « L'Atlas historique du Québec », L'Atlas historique du Québec, <https://atlas.cieq.ca/> (10 février 2023).

LE BLANC, Luc, L'histoire législative de l'alcool au Québec (1774-2010), s.d. <https://histoire-legislative-du-quebec-et-du-canada-16.webself.net/accueil>

SENNEVILLE, Gabriel, (2018, 4 février). Un peu d'histoire: La nuit montréalaise (Partie 1) — Éclairer l'obscurité, *Zone Campus*. <https://zonecampus.ca/un-peu-d-histoire-la-nuit-montrealaise-partie-1-eclairer-l-obscurite/>

SWEENEY, Robert C.H. *et al.*, « Rues de Montréal, 1846 », Montréal, l'avenir du passé., 2017, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

« Montréal, l'avenir du passé. », Montréal, l'avenir du passé, 26 février 2022, https://www.mun.ca/mapm/fra/accueil_cadre.html (30 avril 2022).

« Turton Penn », Assemblée nationale du Québec, juin 2009, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/anciens-parlementaires/penn-turton-321.html> (27 avril 2022).

« Recensement de 1842, Canada-Est (Québec) », Bibliothèque et Archives Canada, 1842, <https://www.bac-lac.gc.ca/fr/recensements/1842-canada-est/Pages/propos-recensement.aspx#tab1>.

« Les faubourgs de Montréal, évolutions et confusions. », <http://rd.uqam.ca/Faubourgs/index.html> (16 mai 2022).

- « Population en 1842 | Chronologie de Montréal », Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal- UQAM, s.d., <https://chronomontreal.uqam.ca/chronologie/2491-population-en-1842> (24 mai 2021).
- « Ville de Montréal - Les grandes rues de Montréal - Rue de la Commune », https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5677,117381570&_dad=portal&_schema=PORTAL (7 octobre 2021).
- « Ville de Montréal - Parcours riverain - Chemin du Roy », http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99661585&_dad=portal&_schema=PORTAL#relais_en_relais (29 avril 2021).

Thèses de doctorats et mémoires de maîtrise

- BRIAND, Yves, *Auberges et cabarets de Montréal (1680 à 1759): Lieux de sociabilité*, Université Laval, 1999, 144p.
- BROUILLETTE, Sylvain, *LES MARCHÉS PUBLICS À MONTRÉAL, 1840-1860*, UQTR, 1991, 138p.
- CHOUINARD, Annie, *De la tablette à la table: les épiceries fines et l'alimentation bourgeoise à Montréal à la fin du XIXe siècle: Regard sur un bourgeois montréalais*, Maîtrise en Histoire, UQAM, 2010, 134p.
- CYR, Bruno, *La radicalisation et la militarisation des Loyaux et des Patriotes à Montréal en 1837*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2005, 110p.
- PERRON, Mathieu, *Le « Parlement du peuple »: enjeux politiques et sociaux des tavernes, auberges et coffeehouses du district de Québec (1759-1775)*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2014, 219p.
- PETITCLERC, Martin, *Une forme d'entraide populaire: Histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2004, 381p.
- POUTANEN, Mary Anne, « *To Indulge Their Carnal Appetites* »: *Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal, 1810-1842*, Thèse ou essai doctoral accepté, Université de Montréal, 1996, 316p.
- ROBERT, Caroline, « *À qui la faute ?* » : *Le second mouvement de tempérance et l'État au Québec (1870-1922)*, Mémoire de maîtrise, UQAM, 2018, 139p.
- TIMBER, Wayne, *Britannique et irlandaise; l'identité ethnique et démographique des Irlandais protestants et la formation d'une communauté à Montréal, 1834-1860*, McGill University, 2001.

Articles de revues savantes, chapitres d'ouvrages collectifs

- BEAUREGARD, Ludger, « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 73-74, 1984, pp. 47-62.
- BELANGER, Anouk et Lisa SUMNER, « De la Taverne Joe Beef à l'Hypertaverne Edgar. La... – Globe – Érudit », *GLOBE: Revue internationale d'études québécoise*, vol. 9, n° 2, 2006, pp. 27-48.
- BELANGER, Anouk et Lisa SUMNER, « La taverne comme expression populaire du Montréal industriel en transformation », *Pratiques culturelles et classes populaires*, vol. 9, n° 2, 2006, pp. 27-46.
- BERNARD, Alain Jean Michel *et al.*, « Consommation alimentaire : une orientation interdisciplinaire », *Annales de géographie*, vol. 89, n° 493, 1980, pp. 258-272.
- BERNARD, Jean-Paul *et al.*, « La structure professionnelle de Montréal en 1825 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 3, 1976, pp. 383.
- BOUDIER, Valérie et Frédérique DESBUISSONS, « La Création ivre au XVIe-XXe. L'alcool: moteur, motif et métaphore artistique. », *Food & History*, vol. 9, n° 1, 2011.
- BRADBURY, Bettina, « Tirer le maximum des salaires », dans Boréal (dir.), *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, 1995, 201-240p.
- BURGESS, Joanne (24 avril 2014), *Alimentation, commerce et patrimoine urbain: lieux, acteurs et pratiques à Montréal (1850-1880)* [Résumé]. Ateliers de l'honnête volupté-UQAM, Montréal, Québec.
- BUTLER, E.R. (2017), Alcohol Use by College Students: A Rites of Passage Ritual, *Naspa Journal*, 31(1), 48-55, 2017.
- CAHAGNE, Nicolas *et al.*, « Le Bar Rural En Bretagne: Du Lieu d'alcoolisation Au Lieu de Sociabilités », *Espaces et Sociétés*, n° 28, 1 janvier 2009, pp. 41-51.
- CARON, Denise, *La falaise Saint-Jacques - Survol historique*, Montréal, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise - Ville de Montréal, coll. « ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE », 2008, 30.
- CLAVAL, Paul, « Géographie historique », *Annales de Géographie*, vol. 90, n° 502, 1981, pp. 669-671.
- CLAVAL, Paul, « Géographie historique », *Annales de Géographie*, vol. 90, n° 502, 1981, pp. 669-671.
- CLAVAL, Paul, « Architecture sociale, culture et géographie au Québec: un essai d'interprétation historique », *Annales de Géographie*, vol. 83, n° 458, 1974, pp. 394-419.
- CLÉMENT, Alain, « L'excès et les contraintes alimentaires fus à travers la pensée économique européenne (XVIe-XIXe) », *Food & History*, vol. 4, n° 2, 2006, pp. 187-205.
- COLLARD, Elizabeth, « Nineteenth-Century Canadian Importers' Marks », *Material Culture Review*, vol. 16, n° December, 1982.

- COURVILLE, Serge, « Le marché des « subsistances ». L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 2, 1988, pp. 193-239.
- COURVILLE, Serge et Marc SAINT-HILAIRE, « Pitte, Jean-Robert, éd. (1995) Géographie historique et culturelle de l'Europe. Hommage au professeur Xavier de Planhol. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 423 p. (ISBN 2-84050-042-6). », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 112, 1997, pp. 102.
- CSEGO, Julia, « Introduction à l'histoire de l'alimentation. Élément pour une approche des liens recherche-formation », dans *Histoire de l'Alimentation. Quels enjeux pour la formation?*, Dijon, Educagri Editions, 2004, coll. « Séminaires de Tours », 11-28p.
- DE PLANHOL, Xavier, « Géographie historique », *Annales de Géographie*, vol. 75, n° 408, 1966, pp. 140-141.
- DESBUISSONS, Frédérique, « Une table à soi : l'identité alimentaire de la bohème parisienne », dans *Allégories de l'estomac au XIXe siècle*, 20201015, 2020, 59-92p.
- DOMOSH, M., « Pickles and purity: discourses of food, empire and work in turn-of-the century USA. », *Social and cultural geography*, vol. 4, n° 1, 2003, pp. 7-27.
- DORWIN, Jedediah Hubbell, Collections de BANQ, Montréal en 1816 - Extraits des réminiscences de M.J.H.Dorwin - Traduit de l'anglais par I.A.D., p. 1p.
- DROUIN, François et Yves LILLE, « La taverne québécoise : histoire d'un commerce en voie de disparition », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, vol. 1, n° 2, 1985, pp. 32-34.
- FAVIER, Annie et Claude THOUVENOT, « Eléments de cartographie alimentaire », *Annales de géographie*, vol. 89, n° 493, 1980, pp. 273-289.
- FEBVRE, Lucien, « Essai de cartes des graisses de cuisine en France », *Annales*, vol. 16, n° 4, 1961, pp. 747-756.
- FERLAND, Catherine, « Du cabaret à la SAQ », *Liberté*, n° 308, 2015, pp. 29-30.
- FEUERHAHN, Wolf, « Qu'est-ce que le "spatial turn" ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 30, 2017, pp. 207-238.
- FOUGÈRES, Dany, « Écrire l'histoire du Québec au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 2, n° 55, 2017, pp. 149-151.
- FOUGÈRES, Dany, « Organisation et peuplement de l'île à l'extérieur de Montréal, 1840-1890 », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, vol. . 2/Des origines à 1930, 355-387p.
- FOUGÈRES, Dany et Valérie SHAFFER, « Une île sans partage: la domination de Montréal à l'ère d'une nouvelle dynamique insulaire. », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, vol. . 2/Des origines à 1930, 434-483p.

- FRAY, Jean-Louis, « Petites villes et bours castraux dans l'espace lorrain. Quelques réflexions de géographie historiques d'après les sources écrites. (XIe – XVe siècles) », dans *Aux origines du second réseau urbain : les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comte, Lorraine, Luxembourg, Rhenanie-Palatinat.*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 117-138p.
- FYSON, Donald, « Du pain au madère. L'alimentation à Montréal au début du XIXe siècle. », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 1, t 1992, pp. 67-90.
- GALARNEAU, Claude, « Clergé, bourgeoisie et lecture publique: La Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame de Québec (1842-1847) », *Les Cahiers des dix*, n° 54, 30 octobre 2012, pp. 99-117.
- GARINE, Id, « Drinking. Anthropological Approaches. », dans *The anthropology of food and nutrition*, Oxford ; New York, Berghahn books, 2001.
- GAUTIER, Alban, « L'histoire de l'alimentation : quelques repères », dans *Alimentations médiévales, Ve-XVIe siècle*, Berghahn books Ellipses, 2009, 9-16p.
- GENDRON, Mario, « Faites vos compte », *L'historien régional*, vol. 7, n° 1, Hiver 2007, pp. 2.
- GILLILAND, Jason et Sherry OLSON, « Residential Segregation in the Industrializing City: A Closer Look », *Urban Geography*, vol. 31, n° 1, janvier 2010, pp. 29-58.
- GILLILAND, Jason et Sherry OLSON, « Claims on Housing Space in Nineteenth-Century Montreal », *Urban History Review*, vol. 26, n° 2, mars 1998, pp. 3-16.
- GRATIER DE SAINT-LOUIS, R., « Autopsie d'une consommation: l'auberge des voyageurs de M. Jonchier à Saint-Mamert (Rhône) à la fin du XIXe siècle. », dans Mayaud J. (dir.), *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, PUL, 1988.
- GUÉRARD, François, « L'histoire urbaine au Québec : la recherche récente à la maîtrise et au doctorat », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 2, 2000, pp. 247-268.
- GUIMOND, Josée (2015, 13 octobre). 1840: les hauts et les bas de Québec. *Le Soleil*
<https://www.lesoleil.com/40a545081ac499449279e1d3e9b1542d>
- KÜMIN, Beat, « Eating Out in Early Modern Europe », dans Fabio Parasecoli and Peter Scholliers (dir.), *A Cultural History of Food in the Early Modern Age*, 2012, vol. 4, coll. « A Cultural History of Food », 87-101p.
- KÜMIN, Beat, « Eating out before the restaurant : dining cultures in early-modern inns. », dans Jacobs M.; Scholliers P. (dir.), *Eating out in Europe : picnics, gourmet dining and snacks since the late eighteenth century.*, Oxford ; New York, Berg, 2003, 71-87p.
- LAFRENIERE, Don et Jason GILLILAND, « Revisiting the Walking City: A Geospatial Examination of the Journey to Work », dans *Historical Geography, GIScience and Textual Analysis: Landscapes of Time and Place*, Cham, Springer International Publishing, 2020, coll. « Historical Geography and Geosciences », 85-111p.

- LAMONDE, Yvan, « La vie culturelle et intellectuelle dans le Québec des xviii et xix siècles : quelques pistes de recherche », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 2, 2000, pp. 269.
- LANDRY, Tristan, (2014, 6 octobre) *Imaginaire culinaire et construction d'une identité nazie – Allemagne* [Résumé]. Colloque Imaginaires de la gastronomie productions, diffusions, valeurs, enjeux, Montréal, Québec.
- LANDRY, Tristan, « “In der Not frißt der Teufel Fliegen” : Hitler, homnivore », *Food and History*, vol. 11, n° 1, janvier 2013, pp. 177-202.
- LAVOIE, Marc, « Lambert, John. Voyage au Canada dans les années 1806, 1807 et 1808. Québec, Éditions du Septentrion, « Collection V » n i, 2006, 359 p. et 8 pl. couleur hors texte. ISBN 2-89448-485-2 », *Rabaska: Revue d'ethnologie de l'Amérique française*, vol. 7, 2009, pp. 211.
- LINTEAU, P.-A., « Les Patriotes de 1837-1838 d'après les documents J.-J. Girouard », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 2, 1967, pp. 281-311.
- LINTEAU, Paul-André et Fernand DUMONT (DIR.), « La montée du cosmopolitisme montréalais », dans Léméac (dir.), *Questions de culture, tome 2: migration et communautés culturelles.*, Ottawa, 1982, vol. Questions de culture, tome 2 : migration et communautés culturelles, 31-35p.
- LINTEAU, Paul-André et Jean-Claude ROBERT, « Montréal au 19e siècle : bilan d'une recherche », *Urban History Review*, vol. 13, n° 3, 1985, pp. 206-223.
- MASSICOTTE, Edouard-Zothique, « Les tribunaux de police de Montréal », *Bulletin des recherches historiques : bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de numismatique, etc. /*.
- MEYZIE, Philippe, « Review of Les frontières alimentaires », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 65, n° 1, 2010, pp. 233-235.
- OBADIA, Lionel, « Le « boire »: Une anthropologie en quête d'objet, un objet en quête d'anthropologie », *Socio Anthropologie*, n° 15, 2004.
- OUELLET, Fernand, « Les insurrections de 1837-38: un phénomène social », *Histoire sociale/Social History*, vol. 1, n° 2, 1968.
- OUELLET, Marie-Ève, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, Québec (Québec), Septentrion, 2018.
- PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT, « Monnaies et finance canadiennes au début du XIXe siècle: un système en mutation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 39, n° 6, 1984, pp. 1299-1329.
- PERRON, Mathieu, « Taverne sous surveillance: conditions d'émergence de nouveaux espaces de divertissement semi-publics au Québec (1764-1825) », *Lumen*, vol. 37, 2018, pp. 215-230.
- PERRON, Mathieu, « Essai Historiographique Sur La Taverne Québécoise Au Lendemain de La Conquête, Un Forum Privilégié de Sociabilité et Un Vecteur Culturel Oublié », *Revue d'Histoire de l'Université de Sherbrooke*, s.d.

- PETITCLERC, Martin, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIXe siècle », dans *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, vol. 2/Des origines à 1930, coll. « Régions du Québec ».
- PITTE, J, « Géographie historique et culturelle de l'Europe », *Estudios Geográficos*, vol. 58, 1997, pp. 313.
- PITTE, Jean-Robert, « Esquisse d'une géographie du saucisson sec en France », dans *Géographie historique et culturelle de l'Europe: hommage au Professeur Xavier de Planhol*, Paris, Presses Paris Sorbonne, 1995, 317-328p.
- PRICE, J.M., Tobacco use and Tobacco Taxation: A Battle of Interests in Early Modern Europe in Goodman, J., Lovejoy, P.E. and Sherratt, A. (eds) *Consuming Habits: Drugs in History and Anthropology*, London: Routledge, 1995.
- QUELLIER, Florent, « L'après Jean-Louis Flandrin, une décennie d'histoire de l'alimentation en France (xve-xixe siècles) », *Food and History*, vol. 10, n° 2, 1 juillet 2012, pp. 89-102.
- QUILLIER, Florent, « L'après Jean-Louis Flandrin, une décennie d'histoire de l'alimentation en France (XVe-XIXe) », *Food & History*, vol. 10, n° 2, 2012, pp. 89-102.
- ROBERT, Caroline, « Les femmes et l'alcool au tournant du XXe siècle: consommation, représentations et actions durant le second mouvement de tempérance au Québec », *Le Manuscrit - Revue étudiante du département d'Histoire de l'UQAM*, vol. 8, mars 2017.
- ROBERT, Jean-Claude, « Urbanisation et population : le cas de Montréal en 1861 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 4, 1982, pp. 523.
- SABBAN, Françoise et François SIGAUT, « Anthropologie et histoire de l'alimentation », *Annuaire de l'EHESS. Comptes rendus des cours et conférences*, 1 janvier 2006, pp. 351.
- SAILLARD, Denis, « Nourritures et Territoires En Europe. La Gastronomie Comme Frontière Culturelle. », *Eurolimes, Journal of the Institute for EuroregionalStudies*, n° 9, 2010, pp. 127-139.
- SAUDAN, Marie, « Géographie historique Histoire d'une discipline controversée ou repères historiographiques », *Hypothèses*, vol. 1, n° 5, 2002, pp. 13-25.
- SÉNÉCAL, Gilles *et al.*, « Serge Courville, Le Québec. Genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 2, 2002, pp. 393-396.
- SICOTTE, Geneviève (2014, 27 mars), *Imaginaires gastronomiques contemporains québécois* [Résumé]. Ateliers de l'honnête volupté-UQAM, Montréal, Québec.
- SORRE, Maximilien, « La géographie de l'alimentation », *Annales de géographie*, vol. 61, n° 325, 1952, pp. 184-199.
- STRUZINSKI, Steven, « The Tavern in Colonial America », *The Gettysbury Historical Journal*, vol. 1, 2002, pp. 12.

SWEENEY, Robert, « Gender and Social Relations in the City Above the Hill. 1 », *Crossing Boundaries and Constructing Linkages: The History of Montreal's Golden Square Mile in National and International Context*, 1 janvier 2020.

THOUVENOT, Claude, « Géographie de l'alimentation », *Annales de Géographie*, vol. 89, n° 493, 1980.

TORRE, Angelo, « A "Spatial Turn" in History ? Landscapes, Visions, Resources », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63rd, n° 5, 21 novembre 2008, pp. 1127-1144.

TORRE, Angelo, « Un « tournant spatial » en histoire ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63e année, n° 5, 21 novembre 2008, pp. 1127-1144.

WILLIS, John, « Autour de Courville : ses étudiants », dans *Temps, espace et modernités : mélanges offerts à Serge Courville et Normand Séguin*, Québec, Québec : Presses de l'Université Laval, 2009, coll. « Collections : Géographie historique », 477-485p.

Communication, conférences et présentations :

BURGESS, Joanne, (2014, 24 avril). *Alimentation, commerce et patrimoine urbain: lieux, acteurs et pratiques à Montréal (1850-1880)*, Les Ateliers de l'Honnête Volupté.

GAUDRY, William, (2020, 25 février). *Promoteurs et déplacements urbains à Longue-Pointe au début du 20e siècle*, [Conférence en ligne] Les midis de l'histoire - Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal – LHPM.

LANDRY, Tristan, (2014, 6 octobre). *Imaginaire culinaire et construction d'une identité nazie – Allemagne* [Conférence]. Imaginaires de la gastronomie productions, diffusions, valeurs, enjeux

Documents audios et audio-visuels

BURNS, Ken (réalis.), Novick, Lynn (réalis.), Ward, Geoffrey C. (aut.). (2011, 2-4 octobre). *Prohibition*, [Série télévisée]. Florentine Films, WETA, Prohibition Film Project, National Endowment for the Humanities.

DESAUTELS, Michel (anim.), Linteau, Paul-André (invité). (2022, 6 février) Livre : Une histoire de Montréal: entrevue avec l'auteur Paul-André Linteau,. [Webradio] Dans Société Radio-Canada (prod.), *Désautels le dimanche*. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/desautels-le-dimanche/episodes/603436/ratrapage-du-dimanche-6-fevrier-2022>

FEGAN, Alex (réalis.). (2016). *The Irish pub* [Film], Snackbox Films. <https://www.youtube.com/watch?v=fNg4fin5GQw>

FERLAND, Catherine (2008, 5 mars) *De passion à poison*, [Vidéo promotionnel]. Les Presses de l'Université Laval. You Tube. <https://www.youtube.com/watch?v=t6vjIMVzNbM>

HERON, Craig. (2015, 15 décembre). *Dr. Craig Heron Question 6 - Economic impact of liquor in the 19th century.*, TRU, Open Learning. You Tube. <https://www.youtube.com/watch?v=UBvD3TVdAqs>

HERON, Craig. (2015, 15 décembre). *Dr. Craig Heron Question 5 - Prohibition and regulation of liquor.*, TRU, Open Learning. You Tube., <https://www.youtube.com/watch?v=BrLeM1xP5k>

TURCOT, Laurent. (2021, 23 novembre)., *Rendez-vous avec l'histoire du promeneur parisien (fin XVIIe siècle et XVIIIe siècle)*. [Épisode #190] . L'Histoire nous le dira. You tube. <https://www.youtube.com/watch?v=sJhwFAOUbrk>

Illustrations

COCKBURN, James Pattison, *L'auberge Neptune*, 1830.

KREIGHOFF, Cornelius, *Dolly's Tavern, St.James Street, Montreal*, 1845.

NOTMAN, William, *Marché Bonsecours, rue Saint-Paul, Montréal*, 1859.